MARDI 21 MAI 1940
141e jour — 5e mois, 31 jours — 21e semaine
FETE DE SAINT HOSPICE
SOLEIL lever à 4 h. 24 coucher à 7 h. 29
LUNE lever à 7 h. 44 coucher à 4 h. 34
(Heure solaire)

Le Canada

BULLETIN METEOROLOGIQUE
Temps probable, aujourd'hui
AVERSES EN CERTAINS ENDROITS; PARTIELLEMENT NUAGEUX; CHAUD
Température à Montréal, hier — Min. 52; Max. 61
Bulletin météorologique complet en page 3

TRENTE-HUITIEME ANNEE — No 40 MONTREAL, MARDI 21 MAI 1940 PRIX : TROIS SOUS

L'ARMÉE ALLEMANDE EMPÊTRÉE EN FRANCE
Le Canada consacrera $700,000,000 à la guerre

Les Allemands arrêtés en Belgique, à Montmédy, au sud de Rethel et de St-Quentin — Prise de Péronne

Les armées nazies cherchent à avancer en direction des ports belges et français de la Manche. — On laisse l'ennemi s'épuiser avant de lancer une contre-offensive

A LONDRES

Londres, mardi 21. (P.C.) — Le quartier général de l'armée britannique a annoncé, ce matin, que des divisions allemandes cuirassées et motorisées ont attaqué en Belgique, à plusieurs reprises, et qu'elles ont été partout repoussées par les forces alliées.

Passant en revue l'activité de la journée de lundi, le communiqué dit que l'ennemi a répété ses assauts au sud de la Scarpe et contre les positions que les Alliés occupent sur l'Escaut. La Scarpe qui passe à Tournai et l'Escaut se rencontrent à Gand. Les positions anglaises sur l'Escaut sont à l'est d'Anvers.

Le communiqué dit aussi que l'armée belge a largement contribué à ces succès.

* * *

Londres, 20. (P.C.) — Une armée motorisée allemande qui grouperait au moins cinq divisions roule, ce soir,

(Suite page sept)

A PARIS

Paris, 20. (P.C.-Havas.) — La machine de guerre du Troisième Reich paraît s'embourber de plus en plus, ce soir, alors qu'elle tente de poursuivre l'offensive qui, de l'avis de ses chefs, doit lui donner les ports de la Manche et isoler les Français de leurs alliés qui sont en Belgique.

Tout indique que les attaques des colonnes motorisées allemandes, au nord et à l'ouest de Saint-Quentin, au cours des dernières vingt-quatre heures, leur ont permis d'atteindre Péronne, située, à 18 milles au nord-ouest de Saint-Quentin, sur la Somme. On croit, ici, dans les milieux militaires, que ces poussées n'ont pas d'autre but que celui de mettre à l'épreuve la vaste organisation défensive de la France. On est aussi d'opinion que les gains des Allemands, depuis dimanche, sont extrêmement légers, comparés à ceux qu'ils avaient remportés à Guise et à Landrecies.

Le général Maxime Weygand, le nouveau commandant en chef des armées alliées, a passé la journée, dans la capitale française, à conférer avec les leaders du pays, y compris M. Paul Reynaud, président du conseil des ministres; M. Albert Lebrun, président de la République, et M. Georges Mandel, ministre de l'intérieur.

Les porte-parole militaires de Paris disent encore que les percées des colonnes motorisées du Reich sont très différentes de l'avance de son infanterie, laquelle, quoi qu'on fasse, reste le grand facteur de toute bataille, et doit toujours s'occuper d'organiser le terrain conquis.

Les contre-attaques des Alliés entre Saint-Quentin et La Fère ont justement pour but de séparer les colonnes motorisées allemandes de l'infanterie hitlérienne. Les Allemands doivent d'ailleurs avoir compris la manoeuvre française, parce qu'ils font un effort suprême pour élargir la base de la poche qu'ils se sont pratiquée dans les lignes françaises, particulièrement dans la région de Rethel. Ils essaient aussi par tous les moyens de retenir une grosse partie de l'armée française à l'est en lançant de formidables assauts contre l'extrémité de la ligne Maginot dans le secteur de Montmédy.

Jamais encore les Allemands n'ont

(Suite page sept)

A BERLIN

Berlin, 20. (P.C.) — Le haut commandement allemand a prétendu, ce soir, que la ville de Laon, laquelle est située à 75 milles au nord-est de Paris, a été prise par ses troupes. D.N.B. l'agence de presse officielle du Reich, soutient aussi que l'on est en train de prendre les troupes alliées au piège dans une vaste poche que l'on serait en train de pratiquer entre la Belgique et la France.

(A Paris, des portes-parole militaires ont dit qu'à 6 heures, ce soir (1 heure, cet après-midi, heure de l'Est) les troupes françaises avaient solidement Laon en mains. Ils ont ajouté qu'ils croyaient que l'armée de l'envahisseur s'embourbait de plus en plus et que ses gains, depuis dimanche, étaient insignifiants.)

A l'ouest où l'armée nazie tente d'atteindre la Manche, pour couper du gros des troupes françaises, l'armée britannique et la Belgique, la vaste poche qui se forme, selon D.N.

(Suite page sept)

Louvain est de nouveau détruite

Sa fameuse bibliothèque n'est plus qu'un amas de ruines fumantes

Avec les armées allemandes sur le front de l'ouest, 20. (P.A.)— M. Louis-P. Lochner, correspondant de guerre de l'agence de presse américaine Associated Press, ainsi que d'autres journalistes étrangers ont obtenu, aujourd'hui, des Allemands la permission d'être témoins de la misère et des horreurs que la guerre moderne traîne à sa suite.

Dans les ruines de la ville de Louvain, en Belgique, ils ont vu la fameuse bibliothèque, détruite durant le dernier conflit et reconstruite grâce à des dons reçus de l'Amérique du Nord, redevenue un monceau de pierres fumantes. Les 700,000 volumes, dont plusieurs très précieux, qu'elle abritait sont considérés comme perdus.

Presque toute la population de Louvain, une ville de 41,000 âmes, a fui. Il est impossible de s'y procurer de l'eau potable ou de la lumière. La désolation règne partout.

M. Lochner et son compagnons ont pu aussi visiter les ruines du château de Sternockerzeel, propriété de l'archiduc Othon, prétendant au trône inexistant d'Autriche.

Une journée de voyage en automobile, laquelle filait rapidement sur le champ de bataille abandonné, a été pour tous les journalistes une terrible révélation. Comme ces der-

(Suite page six)

Londres privée de communications avec le continent européen

Londres, 20. (P.C.) — Les communications téléphoniques entre Londres et le continent ont été interrompues, ce soir. On croit qu'un câble s'est brisé.

* * *

Rome, 20. (P.A.) — Les communications téléphoniques entre Paris et Londres ont été interrompues à plusieurs reprises, aujourd'hui. La communication Rome-Paris est restée bonne. On ne sait pas ce qui a pu causer du dérangement sur la ligne Paris-Londres. Il y a des difficultés sur cette ligne depuis samedi dernier.

L'Italie prend des mesures de guerre

Nouvelles manifestations contre les Alliés dans la capitale fasciste

Rome, 20. (P.A.) — L'Italie a accéléré ce soir, ses préparatifs militaires, alors que l'on parait de plus en plus convaincu, à Rome, que l'entrée des fascistes dans le grand conflit n'est plus qu'une question de temps. Il y a eu aussi de nouvelles manifestations anti-alliées dans la capitale, aujourd'hui. Le ministère de la guerre a ordonné trois jours d'entraînement de défense contre les attaques aériennes dans la province de Rome et à Terni, à 45 milles au nord-est, où se trouvent de grandes usines d'armements et de munitions qui fonctionnent vingt-quatre heures par jour.

Rien n'indique encore que la mobilisation générale soit imminente, mais les experts s'accordent pour dire que le fait que l'Etat ait ordonné la fermeture des écoles pour le 31 mai, deux semaines avant la fin de l'année scolaire, aura pour résultat de donner à l'armée des barraquements provisoires. Il y aura aussi des obscurations à Milan, à Turin et à Gênes.

Des jeunes gens ont, ce soir, manifesté devant le palais de la place de Venise et devant les ambassades anglaise et française. Les gardes surveillant ces deux édifices ont été renforcés. Pour la première fois, on a vu un grand nombre de marins dans la foule. On a crié : "A bas la France", "Tunisie". Mussolini ne s'est pas montré à son balcon.

La barbarie allemande a déferlé sur la Belgique



En 1914 les rêves du Kaiser avaient détruit chez les Allemands tout sens de l'honneur: On croyait que cette ère de barbarie était passée. Il n'en est rien: Hitler et ses satellites ont dépassé, en ignominie et en cruauté, la malfaisance du kaiser allemand. Les pays neutres ont commis le crime de se trouver sur la route des ambitions allemandes. Ils en sont châtiés par les destructions dont on voit l'image ci-dessus.

La fuite devant les hordes allemandes



L'angoisse est inscrite sur le visage de cette pauvre femme belge. Elle a connu une première guerre: elle tremble pour cet enfant qui se voit soudain englouti dans les horreurs que l'Allemagne a déchaînées sur le pays.

Les Etats-Unis en faveur des Alliés

Des voix autorisées répètent que l'heure a sonné d'apporter aux Alliés, qui luttent pour la liberté et le salut du monde un secours important et immédiat

Washington, 20. (P.A.) — Au cours d'un discours prononcé au "Washington Star Radio Forum" M. Andrew May président de la commission militaire de la chambre des représentants a déclaré, en faisant remarquer que si l'Allemagne gagnait la guerre la marine marchande anglaise et française pourrait passer aux mains de l'Allemagne: "Le front de la bataille est en France à présent. Pourquoi ne pas envoyer à ceux qui luttent pour la liberté tout ce dont ils ont besoin en équipement, en approvisionnement. C'est le moyen de nous épargner un jour d'obligation d'envoyer nos hommes se battre sur un front qui se trouverait sur ce continent."

May, qui avait précédemment proposé que la loi de neutralité soit modifiée et que la loi Johnson soit abrogée pour permettre de faire du crédit aux alliés a déclaré que si l'Allemagne l'emportait elle n'épargnerait rien pour conquérir tous nos marchés européens. Cela serait accompagné par des offres faites à nos autres voisins américains.

* * *

Buffalo, N.-Y., 20. (P.C.) — Le Très Rév. Cameron J. Davis, évêque du diocèse épiscopal de New-York Ouest, a déclaré ce soir que "son opinion personnelle" est que le temps

(Suite page douze)

Les E.-U. peuvent se suffire en avions

Ils disposeront aussi de 1,200 pilotes-aviateurs de plus par année

Washington, 20. (P.A.)— M. Henry Morgenthau, secrétaire de la Trésorerie des Etats-Unis a eu des entretiens avec les représentants des plus importantes avionneries américaines aujourd'hui. A la suite de ces pourparlers, M. Morgenthau a déclaré, ce soir, que les avionneries des Etats-Unis disposaient et du capital nécessaire pour le présent et des experts non moins nécessaires. Il a ajouté que ces industries pouvaient remplir les commandes que nécesiterait la concrétisation du programme d'armement du président Roosevelt.

Les représentants des avionneries américaines se sont entretenus avec M. Morgenthau tandis que le Congrès étudiait les subsides nécessités par le programme de défense. Après seulement deux heures de débats, le comité des subsides du sénat a approuvé le projet de loi de $1,820,941,000 destinés à l'armée. Cette somme comprend les $545,770,364 demandés par le président Roosevelt la semaine dernière. Les leaders du gouvernement se promettent de présenter ce projet de loi au Sénat demain, en comité

(Suite page six)

Danger d'épidémie après la guerre

Le virus de l'influenza a jusqu'ici résisté aux sérums utilisés

Baltimore, 20. (P.A.) — Le Dr R. R. Hyde, professeur de la science de l'immunisation contre les maladies à la faculté de médecine Johns Hopkins, a déclaré qu'il se peut que l'influenza fasse des siennes avant le retour des soldats des champs de bataille. Il se peut que l'influenza s'étende de par tout le monde et cause des centaines de milliers de pertes de vies, comme 1918.

La médecine ne connait pas encore les lois qui régissent les épidémies d'influenza, a ajouté le Dr Hyde. Selon lui, cette concentration de troupes ne sera pas nécessairement cause d'une épidémie, mais, dans le passé, de telles conditions ont favorisé l'expansion de ces maladies. Depuis 1918, la science s'est préoccupée de poursuivre des recherches au sujet de l'influenza, de son traitement et des moyens de l'enrayer.

Le Dr Hyde a aussi souligné que depuis 1918, les expérimentateurs n'en sont arrivés qu'à une conclusion qui importe vraiment. Ils en sont arrivés à découvrir que l'influenza est causée par un virus susceptible d'être isolé mais qui a jusqu'ici résisté à l'influence des sérums.

Pillards et déserteurs seront fusillés en France

Paris, 20, (P.A.) — Le nouveau cabinet de guerre français a imposé, aujourd'hui, à la nation des mesures de rigueur. Les déserteurs et les pillards pourront désormais être fusillés aussitôt qu'ils auront été trouvés coupables. Le décret rend tout appel impossible. Les cours martiales feront des procès sommaires aux soldats et aux civils coupables. Les ouvriers d'usine qui abandonneront leur poste sans permission seront considérés comme des déserteurs.

Les Allemands tentent de provoquer l'abandon des grands centres industriels du pays en répandant de fausses nouvelles sur l'avance de leur armée. Un communiqué officiel a mis les populations en garde contre cela. Il dit: "Seules les autorités civiles et militaires sont qualifiées pour ordonner l'évacuation des localités que l'activité militaire peut rendre dangereuses pour les civils."

Le décret publié aujourd'hui dit: "Les sentences prononcées par les cours martiales, il n'y aura pas d'appel. Les coupables seront immédiatement exécutés."

L'hon. M. King annonce la création d'un ministère de l'aviation militaire

Le Canada aura un véritable corps d'armée expéditionnaire — Une troisième division sera formée—La deuxième partira plus tôt—Notre pays protège les Antilles et Terre-Neuve — Précisions sur le plan d'entrainement aérien — Huit provinces approuvent l'assurance-chômage

Ottawa, 20. (P.C.) — L'effort de guerre du Canada pour l'exercice financier en cours coûtera plus de $700,000,000 et il est possible que ce chiffre soit encore augmenté si le besoin se fait sentir d'accroitre l'importance de notre intervention. Les appropriations budgétaires de guerre seront soumises aux Communes dès mercredi de cette semaine. En tout, le Canada dépensera plus de $1,100,000,000 durant l'année financière qui commence, soit plus de $3,000,000 par jour ; les deux tiers de cette dépense globale seront consacrés à la poursuite de la guerre et le reste à l'administration du pays proprement dite.

C'est ce qu'a annoncé le premier ministre du Canada, le très honorable M. King, dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui à la Chambre des Communes. M. King parlait sur l'adresse en réponse au discours du trône. Il a fait part à la Chambre des actes et des projets du gouvernement dans la poursuite de la guerre. Il a précisé le programme d'action de son ministère pour assurer la victoire des alliés : un corps d'armée sera formé ; deux nouvelles divisions iront rejoindre la première qui est déjà rendue outremer ; la marine canadienne prend de l'envergure et le plan d'entrainement des aviateurs est exécuté à la satisfaction des pays intéressés. Rien n'est négligé pour accélérer la production du matériel de guerre ; les effectifs des divers corps de l'armée canadienne comptent plus de 100,000 hommes.

L'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée ce soir, à 10 heures 57 ; c'est un record de célérité. Le débat sur l'adresse n'a duré que deux séances, bien que les chefs des partis représentés aux Communes y eussent pris part : M. King parla après le chef conservateur, M. Hanson ; ensuite, ce fut M. Coldwell, chef de la C.C.F.; puis M. Blackmore, chef du Crédit Social ; puis Mme Nielsen, l'unique femme député aux Communes; le dernier orateur fut M. Church, conservateur de Toronto-Broadview

Un nouveau ministère

M. King a annoncé la création d'un nouveau ministère : celui de l'aviation militaire (qui aurait pour titulaire l'hon. C. G. Power); le ministère des munitions et de l'approvisionnement sera détaché du ministère des transports et aura son propre titulaire. Le ministre de l'aviation militaire aura charge de l'exécution du plan d'entrainement des aviateurs

L'assurance-chômage

A la fin de son discours, M. King s'est dit heureux d'annoncer que huit provinces, y compris Québec approuvent le projet fédéral d'assurance-chômage. L'Alberta veut étudier le rapport de la commission Sirois avant de se prononcer sur la mesure projetée.

Ottawa, 20. (Du correspondant parlementaire du CANADA). — Le Canada est en guerre comme nation, et non autrement. Voilà ce qui ressort du discours de M. King, ce soir, et qui prit encore plus de relief à la suite de certaines déclarations échevelées du nouveau chef de l'opposition, M. Hanson. Celui-ci s'inquiète peu de notre souveraineté et il l'aurait sacrifié, avec tout le reste, pour aider l'Angleterre. C'est la doctrine tory qui ressemble singulièrement à une crise de nerfs et se traduit par les mêmes symptômes, au parlement, dans certains journaux, dans les salons et les clubs comme dans la rue. La doctrine libérale est différente. Elle consiste à prendre encore plus vivement conscience du sort de la nation, de ses obligations, et à agir en conséquence.

Le Canada est en danger

Voilà la portée des décisions transcendantes annoncées à la Chambre aujourd'hui par le premier ministre. Illustrées brutalement par des faits et des chiffres, ses décisions révèlent au peuple canadien la partie de son effort de guerre, et aussi son impérieuse nécessité. Sans la victoire, que nous devons assurer au prix des plus grands sacrifice, ce n'est plus la Pologne, comme le dit M. King au milieu d'un silence solennel, ce n'est plus la Tchéco-Slovaquie, ni la Norvège, ni la Belgique qui seront en cause, mais le Canada avec ses vastes territoires et ses richesses qui deviendra l'objet de convoitises de l'ennemi. La situation est différente de celle de 1914, note le premier ministre. Nous n'avons plus comme alliés la Russie, l'Italie, le Japon et les Etats-Unis. Cela nous force à regarder d'abord plus près de nous, sans dépasser la première ligne d'horizon. C'est devant une situation qui est grave pour le Canada, immédiatement, que sont prises les mesures que voici: création d'un ministère de l'aviation militaire. Le titulaire sera l'hon. C.-G. Power, bien que la nouvelle ne soit pas encore officielle.

Le ministère du transport régira le transport routier

Le ministère des munitions et des approvisionnements est détaché du ministère des transports. L'hon. M. Howe, selon toute probabilité, prendra l'unique direction de cette activité essentielle dans la conduite de la guerre. On mentionne le nom du colonel C. Gibson, de Hamilton, comme nouveau titulaire du ministère des transports. Il se peut aussi qu'une mutation au sein du cabinet affecte M. Ilsley à ce poste. Dans ce cas, le nouveau venu prendra sa place. Mais il s'avère qu'un portefeuille est réservé à la province d'Ontario, par suite de la nomination au Sénat de M. Euler, pour le reste, une mesure présentée aujourd'hui étend l'autorité du ministère des transports aux autobus. Ceci, comme les avions, ne pourront désormais opérer sans un permis spécial.

Un corps expéditionnaire canadien

Création d'un corps canadien au front, sous le commandement naturellement d'un officier canadien. Le général McNaughton parait tout désigné. Le corps canadien comprendra la première division, actuellement outre-mer et qui compte en tout, y compris les services auxiliaires et l'état-major général, 23,678 hommes. En fera aussi partie la seconde division, comprenant 24,645 hommes avec les services auxiliaires, et dont le départ sera hâté par suite de la tournure des événements.

Par surcroit, on précédera incontinent à la formation d'une troisième division. Le premier ministre précise

(Suite page douze)

M. Power, ministre de l'Aviation militaire

M. James Duncan sera le sous-ministre choisi par Ottawa

Ottawa, 20. (P.C.) — L'hon. C. G. Power, ministre des Postes, sera nommé ministre de l'Aviation militai-



(Photo Blank & Stoller)

L'HON. C.-G. POWER

re, a-t-on appris, ce soir, de source autorisée.

Le ministre aura la direction de

(Suite page douze)

TABLE

	Page
Editorial	2
Chronique judiciaire. — Nécrologie. Température	3
Propos féminins. — Feuilleton	4
R.S.V.P. — Bridge. — Mots croisés. Nouvelles	5
Spectacles. — Radio. — Musique. Nouvelles	6
Nouvelles	7
Chronique ouvrière	8
Nouvelles locales	9
Sport	10
Sport	11
Nouvelles étrangères et locales	12
Communiqués de la guerre. — Finance	13
Finance	14
Finance	15
Nouvelles locales	16

Le Canada

Journal du matin — Fondé en 1903

Membre de la Canadian Press
Membre de l'Audit Bureau of Circulations
Membre de la Canadian Daily Newspapers Association

Le Canada est publié par la Compagnie de Publication du Canada, Limitée, au numéro 53 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL
Par la poste
Canada (sauf Montréal et banlieue)..... $ 4
Etats-Unis et Empire Britannique..... $ 6
Union Postale..... $12
Livraison à domicile
Montréal et banlieue..... $ 6
Tous les abonnements sont payables d'avance

Rédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just

MARDI, 21 MAI 1940

Ce que sera notre participation à la guerre

Sa participation à la guerre coûtera au Canada, durant l'année fiscale qui vient de commencer, la somme de $700 millions, c'est-à-dire au moins $2 millions par jour. Si l'on ajoute à ces dépenses directement attribuables à la guerre les dépenses courantes de l'administration on arrive à un budget de $1 milliard 100 millions pour l'exercice fiscal 1940-41. Les circonstances pourront, au cours de l'année, amener un accroissement de ces dépenses.

Voilà, exprimée en chiffres, ce que sera la "coopération efficace" promise par le gouvernement King à la Grande-Bretagne. Se trouvera-t-il encore quelqu'un pour dire que ce n'est pas suffisant et que notre pays fait les choses à moitié ?

Le premier-ministre du Canada a exposé hier, à la Chambre des Communes, la forme que prend la participation du Canada à la guerre. Après avoir fait observer que le nombre des soldats sous les armes n'est plus, dans la guerre moderne, le véritable critère de la puissance d'une nation, M. King a démontré que le rôle de l'aviation dans la guerre fait un devoir au Canada de protéger ses côtes. A cette fin, il consacre de vastes sommes à l'exécution d'un grand programme de construction navale. La fabrication des armes et des munitions absorbera également une forte partie de notre budget de guerre. Enfin, le programme d'entraînement des aviateurs constitue la principale contribution de notre pays à la poursuite de la guerre.

Passant à notre contribution en hommes, M. King a révélé que plus de 100,000 Canadiens sont actuellement sous les armes, dans l'armée active, dans l'aviation, dans la marine et dans les services de protection du territoire. La première division canadienne, qui est actuellement en Angleterre, compte 23,678 hommes ; la seconde, qui est encore au Canada, en comptera 24,645. Elle s'embarquera sans délai pour l'Angleterre et le recrutement d'une troisième division commencera immédiatement.

Notre aviation compte actuellement 1,389 officiers et 10,926 aviateurs, à l'exclusion des recrues du programme d'entraînement du commonwealth. La marine canadienne compte 952 officiers et 5,662 hommes mais ces nombres seront portés éventuellement à 1,450 officiers et à 10,000 hommes.

L'exposé du premier-ministre viendra, s'il en était besoin, convaincre tous les Canadiens que leur pays est en guerre et que chacun d'eux sera appelé à faire les sacrifices que comporte une participation aussi étendue. Un budget de plus d'un milliard de dollars ne saurait se traduire que par une forte aggravation des impôts. Disons-nous bien, cependant, que plus les impôts seront lourds, plus nous donnerons à notre pays le moyen de solder dans le présent, au fur et à mesure, ses dépenses de guerre, moins nous compromettrons son avenir, les forces de récupération dont il aura besoin quand la guerre sera finie.

Personne n'entrevoit encore la fin du conflit, mais le gouvernement King y songe. La session qui vient de s'ouvrir verra le ministre présenter, en outre des mesures de guerre, un programme de législation destiné à préparer l'après-guerre. A ceux qui s'étonneraient de pareil souci à l'heure présente il est facile de répondre que gouverner c'est prévoir.

Le débat habituel sur le discours du trône ne s'est pas prolongé. Le premier-ministre a rappelé à ses adversaires que le Canada sort d'une élection et qu'il serait futile de reprendre à la Chambre les discussions de la récente campagne électorale, auxquelles le vote du 26 mars a apporté une réponse péremptoire.

Les sandwiches de M. Michou

M. Michou, qui fut autrefois député de l'Aube, en France, était un brave homme vertueux et peu riche. A cause de sa vertu, il protestait tous les ans contre la subvention de l'Opéra qui servait, selon lui, à entretenir des danseuses. A cause de sa pauvreté, il lui arrivait de mettre dans sa poche des sandwiches de la buvette pour se réconforter en cas de besoin. M. Clemenceau qui était alors simple député, s'amusa, un soir, à chiper les sandwiches que M. Michou avait dans sa poche et à les montrer à ses voisins. Feu Michou ne le lui pardonna pas.

Quelque temps après, M. Clemenceau fut candidat à la présidence de la Chambre concurremment avec M. Méline. Les deux candidats eurent le même nombre de voix. M. Méline fut élu au bénéfice de l'âge. Michou se vanta d'avoir voté contre M. Clemenceau, pour lui faire payer ses sandwiches.

S'il lui avait donné sa voix, la carrière de M. Clemenceau eût été changée et peut-être l'histoire de France.

Choses du temps

Pas de délateurs !

Le procureur-général de l'Ontario avait annoncé son intention de créer ce qu'il avait appelé un corps de *vigilantes* pour réprimer les infractions aux règlements de la circulation. Ces espèces d'agents secrets auraient été recrutés parmi les automobilistes réputés respectueux de la loi. Ces gens-là n'auraient pas effectué de rondes, mais ils auraient dénoncé aux autorités policières toute infraction dont ils auraient pu être témoins au hasard de leurs randonnées.

C'était la délation approuvée, légalisée, érigée en système ! Tout automobiliste aurait pu compter de ces *vigilantes* parmi ses connaissances, ses proches, voire parmi les occupants de sa propre voiture. Et puis, pour s'être impatienté devant une lumière rouge qui s'obtinait à ne pas changer au vert quand aucun véhicule n'approchait d'un croisement, il aurait pu être dénoncé par un de ses invités aussitôt la promenade terminée.

Ce procédé sournois, plus injuste encore que les *speed traps*, est indigne d'un pays bien gouverné. Le gouverneur-général de l'Ontario s'en est rendu compte à la réflexion. Il a abandonné son projet quand il a constaté, paraît-il, que la plupart des aspirants *vigilantes* étaient bien disposés à jouer ainsi le rôle de délateurs, mais qu'aucun d'entre eux ne consentait à se rendre, comme tout policier doit le faire, appuyer de son témoignage assermenté sa dénonciation devant un tribunal. Sans cette obligation les *vigilantes* auraient joué dans l'ombre un rôle hypocrite, ils auraient pu exercer secrètement contre d'honnêtes gens de lâches vengeances en les dénonçant faussement et impunément. Mais avec l'obligation du témoignage, les *vigilantes* ne sont plus nécessaires: car tout citoyen a le droit de dénoncer une infraction s'il le fait ouvertement, c'est-à-dire en portant une accusation formelle dont il est en mesure d'établir le bien fondé. Mais des délateurs qui restent lâchement dans l'ombre, on ne voit cela qu'en Russie et en Allemagne.

Il est tout de même cocasse que ce procédé essentiellement dictatorial ait été proposé par un membre du gouvernement ontarien dont le chef, il n'y a pas si longtemps, accusait M. King d'imposer sa dictature parce que le premier-ministre avait dissous le parlement conformément à ses prérogatives constitutionnelles.

• • •

Nouvelles parlées et écrites

Depuis le commencement de la guerre, depuis surtout que les opérations ont pris une tournure inquiétante, le public est plus que jamais avide de renseignements. Aussi, entre les éditions successives des journaux, demande-t-il à la radio, voire aux rumeurs de la rue, des informations qui le rendent toujours plus assoiffé de nouvelles. Par un phénomène psychologique qui reste à expliquer, le public est porté à ajouter foi de préférence aux informations inquiétantes, même si elles proviennent de sources peu sûres, plutôt qu'aux renseignements moins sensationnels mais d'origine plus fiable. De là les rumeurs abracadabrantes qui ont eu cours la semaine dernière, toutes plus extraordinaires les unes que les autres, et qui ont rencontré des oreilles crédules malgré les dénégations des journaux et des milieux officiels. De là aussi les procédés de la radio, dans certains postes surtout, qui exploite à fond cette tendance du public à la crédulité.

Il faut distinguer, à la radio, entre les émissions de nouvelles proprement dite et les élucubrations de ceux qu'on appelle couramment les *commentateurs*. Dans les deux genres il y a des choses sérieuses et dignes de foi et il y a des exagérations on ne peut plus condamnables.

En écoutant un *commentateur*, il faut savoir faire la part de l'information sûre, de la documentation sérieuse, et des opinions propres au speaker ou des hypothèses qu'il peut émettre. Cela est souvent assez difficile et le public en général y est insuffisamment préparé. Aussi les émissions des grands réseaux américains qui font parler tour à tour des correspondants des différentes villes d'Europe donnent-elles lieu à beaucoup de confusion; car ces collaborateurs présentent trop souvent comme des renseignements de première main des impressions passagères et purement personnelles, ou encore ils généralisent ou portent le public à généraliser des informations exactes, mais fragmentaires.

Dans le cas du journal parlé, on peut ajouter foi aux émissions de nouvelles provenant d'agences sérieuses qui transmettent des textes dont un annonceur se contente de lire simplement le texte ou la traduction. Mais il y a des soi-disant reporters de l'air, trop souvent journalistes amateurs, qui retouchent pour les corser davantage les nouvelles reçues des agences ou reprises des journaux, y glissent des rumeurs auxquelles ils donnent de la crédibilité en ayant l'air d'y croire eux-mêmes, rendent certains passages plus impressionnants en les lisant sur un ton dramatique pour simuler une fausse émotion.

Mais il y a un procédé que nous tenons particulièrement à dénoncer ici et qui n'est qu'un grossier trucage. Un poste local transmettait l'autre jour une émission de nouvelles provenant d'un réseau américain. Pendant cinq minutes un annonceur newyorkais lut, en anglais naturellement, sept ou huit nouvelles en autant de phrases. L'émission terminée, un programme musical commença. Mais pendant l'heure qui suivit, un annonceur du poste local venait à toutes les huit ou dix minutes interrompre le programme musical, comme on le fait seulement dans les grandes circonstances, pour annoncer *un bulletin spécial reçu à l'instant*. Et d'une voix haletante, simulant l'émotion causée par un événement sensationnel, il donnait, en français cette fois, l'une des nouvelles reçues précédemment de New-York. Un peu plus tard, avec le même jeu, une seconde des informations lues en anglais vingt minutes plus tôt passait en français comme s'il se fût agi d'un développement inédit, imprévu et sensationnel. Et ainsi, dans le cours d'une heure, toutes les nouvelles lues de New-York en cinq minutes furent distillées en français sous la forme de *bulletins spéciaux*. Aux oreilles d'un public mal préparé, avide de nouvelles et inquiet par surcroît, ce truc grossier avait des chances de passer inaperçu.

La radio rend incontestablement des services au public et même aux journaux. Mais dans les mains de certains exploiteurs elle est un instrument dangereux qui peut provoquer de graves paniques. On ne saurait trop mettre le public en garde contre ce danger. Qu'on écoute la radio, car il y a des émissions dignes de foi; mais avant de se former une opinion qu'on attende de lire dans les journaux la confirmation des nouvelles les plus importantes. Car les informations des journaux sont mieux contrôlées que celles de la radio et les quotidiens indiquent plus clairement le partage à faire entre les informations officielles ou sûres et celles qui ne sont que probables ou douteuses.

LA REVUE DES REVUES

Nos richesses bibliographiques

L'inventaire de nos bibliothèques et des livres qu'elles contiennent. Un catalogue qui constituera un outil précieux pour le chercheur. A ceux qui ont des clichés à faire faire

Il y a deux ans, le Secrétariat de la Province entreprit, avec le concours du ministère du Commerce, de faire dresser l'inventaire des bibliothèques du Québec. Dans ce travail qui se poursuit encore, il s'agit d'abord d'établir le nombre exact de nos bibliothèques, ainsi que celui des volumes qu'elles contiennent et de dresser le catalogue de notre richesse bibliographique.

On ne saurait se cacher l'intérêt d'un tel travail qui sera fait d'ailleurs pour la première fois dans notre Province. Une fois complété et publié, le catalogue constituera un outil extrêmement précieux pour les chercheurs, puisqu'il "contiendra la fiche de tout ouvrage de documentation ou de référence, de tout livre précieux, de toute collection qui peut se trouver dans nos bibliothèques universitaires, collégiales, scolaires, conventuelles, provinciales, municipales, techniques et même privées, visitées par nos enquêteurs". Ce catalogue sera donc une mine inépuisable de renseignements, un livre de chevet pour les spécialistes et tous ceux qui ont un effort intellectuel à produire. Les enquêteurs ont déjà parcouru une bonne partie de la Province, pour y dresser leurs inventaires sur place, et c'est le résultat, sans doute encore incomplet de ces recherches, que M. Jean Bruchesi commente dans un article intitulé : "Enseignement postscolaire et bibliothèques", dans le dernier numéro du *Canada Français*.

Notre Province possède vingt-cinq bibliothèques dites publiques où il y a environ huit cent mille ouvrages, dit M. Bruchesi. *Dans la seule ville de Montréal, on compte quelque soixante-quinze bibliothèques spéciales : bibliothèques techniques, qui sont généralement la propriété de maisons de commerce ou d'industrie, mais aussi bibliothèques très spécialisées de certaines maisons d'enseignement. La plupart de ces bibliothèques, dont le personnel est on ne peut plus courtois et obligeant, fournissent volontiers leur documentation à toute personne sérieuse qui en fait la demande. Bien qu'elles soient propriété privée, on peut donc les considérer comme des bibliothèques semi-publiques puisqu'elles offrent sans hésiter leur collaboration à tout lecteur soucieux de s'instruire, de se renseigner sur une question technique. Or ces bibliothèques spéciales présentent, tant à leur personnel qu'aux chercheurs du dehors, environ quatre cent mille ouvrages, sans compter des centaines de tiroirs et d'armoires débordant d'une documentation généralement classifiée d'une manière très pratique.*

Il conviendrait d'ajouter aux bibliothèques publiques nos trois cent trente bibliothèques paroissiales qui renferment, en chiffres ronds, quelque trois cent mille ouvrages. Sans doute, la documentation dont elles disposent ne se compare point à celle des bibliothèques publiques proprement dites ni à celle des bibliothèques spécialisées. Notre population rurale peut toutefois y trouver non seulement de quoi occuper ses heures de loisirs, mais très souvent aussi de quoi acquérir les connaissances élémentaires propres à l'aider dans l'accomplissement de son devoir quotidien, et même de quoi orienter ou documenter ceux qui s'adonnent à l'étude postscolaire des questions économiques et sociales.

Enfin, les bibliothèques de nos institutions d'enseignement sont beaucoup plus riches qu'on ne se l'imagine parfois si l'on s'en tient exclusivement aux statistiques officielles. Il n'est pas exagéré de prétendre que ces bibliothèques renferment au moins deux millions cinq cent mille ouvrages. Plusieurs d'entre elles contiennent des trésors inappréciables, et quelques-uns de ces trésors étaient même insoupçonnées de leurs dépositaires avant le passage de nos enquêteurs. Ces bibliothèques, du reste, ne sont pas hermétiquement fermées au grand public. Bien qu'elles soient destinées spécialement à l'usage des étudiants et collégiens, elles ouvrent volontiers leurs portes aux chercheurs qui veulent y travailler. Or nos quarante-deux écoles normales et scolasticats-écoles normales contiennent environ cent cinquante mille ouvrages; nos quarante maisons d'enseignement secondaire, pour garçons et filles — sans parler des soixante et onze High Schools *protestantes — en possèdent quelque huit cent mille; nos quinze institutions d'enseignement supérieur, un million quatre cent mille et nos soixante-dix écoles spéciales, quelque cent cinquante mille. Et cela, je le répète, constitue une source très appréciable de documentation, avec deux millions cinq cent mille ouvrages pour nos seules maisons d'enseignement. C'est ainsi que nous pouvons atteindre le chiffre de quatre millions d'ouvrages au moins, dans la Province, sans compter les collections parfois très précieuses que possèdent des centaines de particuliers.*

Sans doute ces quelque quatre millions d'ouvrages supposent-ils de très nombreux doubles emplois, mais ils constituent néanmoins un actif fort appréciable auquel ne rendent pas justice les statistiques officielles. Mais comme il est vrai que "la moitié de la science consiste à savoir où elle se trouve" et qu'une grande partie de ces volumes restent hors de la portés d'un grand nombre de ceux qui pourraient les utiliser, cette littérature écrite est partiellement restée en quelque sorte un capital improductif. M. Bruchesi le constate en disant : "Il ne lui manque, encore une fois, que le vaste organisme dont je parlais tout à l'heure et que nous promet la toute jeune Société d'Education Postscolaire, que l'organisation rationelle et pratique qui groupera tous les éléments épars et dont l'initiative, il me semble, revient au gouvernement".

La photogravure

Avec l'imprimerie dont on a récemment célébré, à Montréal, le cinquième centenaire, la photogravure, quoique d'origine beaucoup plus récente, a fait des progrès énormes et a donné lieu à une technique où interviennent à la fois l'habileté et le bon goût. Grâce à l'intérêt grandissant que prend le document illustré tant dans l'enseignement que dans les affaires où la publicité en use et en abuse, il est certaines notions concernant la photogravure qui nous paraissent très utiles de connaître. Qui donc n'a pas de temps en temps l'occasion de faire faire un cliché et simplement de juger de sa valeur. M. G.-H. Payeur donne dans le dernier numéro des *Affaires*, quelques conseils pratiques qui ne manquent pas d'intérêt aux clients des photograveurs. D'après leur nature les divers documents fournis à la photogravure se classent en trois catégories distinctes : les *documents traits*, les *documents simili* et les *documents couleurs*.

Le document trait comporte uniquement du blanc et du noir sans demi-teintes produites par des parties nuancées ou estompées. Par exemple, un dessin exécuté à l'encre de Chine, à la peinture à l'eau ou au crayon gras sur un papier blanc.

Le dessin de ce document, dit l'auteur, doit être d'une pureté absolu, surtout s'il doit être agrandi, car c'est une erreur de croire que le photograveur peut améliorer un document, à moins d'avoir recours aux retouches d'un artiste, travail toujours délicat et coûteux. Il y a avantage à ce que le document soit plus grand que le cliché à obtenir, car à la réduction, les défauts du document seront atténués. "Il faut aussi éliminer les dessins sur papier rugueux dont les traits sont cassotés". Si le dessin doit être fait sur un support souple (papier calque, toile d'architecte, cellophane, etc.), il faut se servir de préférence de l'encre de Chine, parce que ses couleurs sont plus profondes et résistent mieux au temps.

Lorsque le document comporte des demi-teintes, des nuances, qu'il s'agisse d'une photographie, d'un dessin au lavis ou au crayon avec parties estompées, on a affaire au document dit *simili*, et il faut recourir au procédé de photogravure *Benday*, qui est celui de la pigmentation. La qualité du cliché provient alors du degré de finesse de la trame, qui peut avoir par exemple de 65 à 85 points de côté au pouce carré dans les quotidiens, et bien davantage dans un cliché plus parfait.

Le document en couleurs est plus délicat et pour en faire un cliché on peut recourir à différents procédés. Voici ce qu'en dit l'auteur :

Il est inutile de définir le document couleur : la seule question qui se pose est de savoir si ce document doit être reproduit au trait, au Benday, ou en simili-bichromie, trichromie, quadrichromie, etc. S'il s'agit uniquement d'un document couleur, sans teintes nuancées, avec des couleurs en à-plat brutalement opposées, la reproduction se fait au trait; si le document comporte des demi-teintes assez nettement tranchées, on pourra utiliser le Benday. Mais si le document comporte des demi-teintes délicatement nuancées, avec des tons très rapprochés, c'est à la chromie qu'il faut en confier la reproduction.

Les opérations de la photogravure se compliquent singulièrement lorsque la couleur intervient, et l'espace nous manque malheureusement pour reproduire ici tous les conseils que donne à ce sujet M. Payeur aux non initiés.

Défense de la langue française

Berbères et barbares
Snobs de jadis et d'aujourd'hui
Cuirs et velours

J'ai reçu du Maroc, ces jours-ci, une bien touchante requête. On me conjure de "ramener le calme dans un esprit qui ne souffre aucune atteinte à la dignité de sa race. Il s'agit, si vous le voulez bien, de renseigner cet esprit sur l'étymologie du mot *barbare*. Des camarades, mal intentionnés peut-être à mon égard, soutiennent qu'il dérive de *berbère*. *Berbère* et *barbare* sont synonymes. Je ne puis me résigner à cette synonymie. Le Berbère n'était ni cruel ni sauvage, mais vaillant dans toute la force du terme. La civilisation de sa race, la première du monde, en est la preuve manifeste. Les Egyptiens et les Phéniciens ne sont-ils pas Berbères ? Et l'Amérique n'a-t-elle pas été découverte par eux ? La survivance de mots berbères dans le Noueau Monde témoigne que les gens de ma race y étaient les premiers arrivés. Leurs tombeaux orientés vers La Mecque sont une preuve certaine de leur origine et de leur religion."

Mon correspondant berbère m'intimide. Il est sûrement beaucoup plus fort que moi en histoire et en linguistique. Et puis, il est deux questions que j'éviterai d'aborder : Qui a découvert l'Amérique ? Qui a gagné la bataille de la Marne ? Mais je me sens de taille à me mesurer avec les camarades mal intentionnés qui lui racontent pour le taquiner que *barbare* vient de *berbère*.

Cette étymologie, qui lui semble injurieuse, est surtout absurde. On s'accorde assez généralement (je ne garantis rien) à rapprocher l'adjectif ou le substantif *barbare* du verbe *balbutier*. Le barbare est celui qui prononce la langue du pays avec un drôle d'accent, comme les babillards de la radio prononcent le français, et qui trahit ainsi son origine étrangère (ou un certain défaut d'éducation). Rien n'irrite ou n'égaie les nationaux comme l'accent des gens qui ne sont pas d'ici. Ils ont tout de suite à la bouche le *Peut-on être Persan ?* de Montesquieu.

Ce *Peut-on être Persan ?* ne date pas du dix-huitième siècle, mais des premiers jours du monde, et l'on en doit inférer que *barbare* n'avait alors aucune acception péjorative. Il ne signifiait ni cruel ni sauvage, mais simplement étranger, avec tout au plus la légère nuance de méfiance qu'explique la xénophobie naturelle aux peuples jeunes et jaloux.

En dépit même de cette xénophobie, les Grecs avaient parfois une considération toute particulière pour certains de ces peuples qu'ils n'appelaient pas moins barbares sans faire entre eux de distinction verbale. Le ton sur lequel Socrate parle au présomptueux Alcibiade des richesses du Grand Roi et de son immense empire trahit chez les Athéniens de cette époque un sentiment que nous appellerions aujourd'hui *persomanie;* et le Perse, outre qu'il était l'ennemi d'hier, peut-être de demain, était alors le barbare par excellence. Mais cela n'a jamais empêché les sentiments. Lorsque Béranger chantait (si pour Béranger on peut employer ce verbe sans ironie) :

Ah ! fuyons l'anglomanie
Elle a déjà gâté tout,

les Français et les Anglais ne s'aimaient pas encore. Ils se détestaient même cordialement; et cette cordialité à rebours n'empêchait pas les Parisiens soucieux d'élégance, je n'ose dire, car je n'en sais rien, de se faire blanchir à Londres, mais d'y avoir leur tailleur et leur bottier.

Bien que Socrate parle volontiers cuir et chaussures — les délicats même et les amis d'un langage distingué ne se faisaient pas faute de lui reprocher ces comparaisons vulgaires, — aucun texte de Platon ou de Xénophon ne nous autorise à croire que les Athéniens de la haute eussent en Perse leurs fournisseurs, mais tout ce qui venait de chez ces "barbares" faisait l'admiration des snobs; car il y avait déjà des snobs : l'humanité n'a pas attendu pour en produire la permission de William Makepeace Thackeray.

La simple bonne foi m'oblige d'ailleurs à reconnaître que le peuple, qui fausse le sens des mots — il faut bien qu'il y ait une sémantique, — a fait de l'épithète *barbare*, d'abord inoffensive, un synonyme injurieux de *féroce* et surtout d'*inculte*. C'est ainsi que l'entendent évidemment les camarades mal intentionnés de mon très sympathique correspondant marocain, lorsqu'ils affectent de confondre *barbare* et *berbère*. Mais d'abord, ils disent une sottise quand ils prétendent que le second vient du premier. Tout au plus pourrait-on admettre que les peuples qui se croient civilisés ont appelé les Berbères "Berbères" parce qu'ils les jugeaient de civilisation inférieure; mais ces sortes de jugements, qui marquent au moins un fâcheux défaut de modestie, et soit une grande ignorance de l'histoire ou une naïveté un peu comique, n'ont aucune espèce d'importance.

Ils n'atteignent pas ceux qu'ils veulent frapper. Y a-t-il si longtemps que les Occidentaux tenaient pour barbares les Chinois, qui étaient au plus haut point de la civilisation alors que nous végétions encore dans les cavernes ou dans les cités lacustres ? Que mon correspondant d'El-Aïoun-Sidi-Mellouk ne se fasse donc point de mauvais sang lorsqu'il s'entendra traiter de berbère ou de barbare. Qu'il se contente de sourire ou de hausser les épaules, et de riposter: "C'est les Berbères qui ont colonisé l'Amérique plusieurs siècles avant qu'elle fût découverte par Christophe Colomb; et cela, c'est un record."

Malgré l'intérêt passionné que me témoignent chaque jour attacher au substantif *haricot* mes lecteurs du front, je ne voudrais pas donner ici à ce légume une place trop disproportionnée à son importance; voici pourtant deux lettres que je ne saurais laisser passer sans protestation.

On m'écrit de Salies-de-Béarn:

"Permettez-moi de n'être pas d'accord avec vous sur l'aspiration de la lettre *h* du mot *haricot*. Par exception, il est vrai, et dans un cas seulement, on a parfaitement licence de remplacer cette *h* aspirée par une *h* muette: c'est quand il s'agit de haricots de Hollande. Alors on dit couramment "des-z-haricots-z-hollandais". Cela sonne si bien à l'oreille que tout le monde approuvera cette licence, surtout en vers."

Je ne sais pas comment mon correspondant de Salies-de-Béarn a l'oreille faite; mais si je dînais en ville, si l'on servait des haricots, si je les trouvais bons et si j'en faisais compliment à mon hôte, je serais surpris au point d'en être gêné qu'il me répondit:

—Oui, ils ne sont pas mauvais. Mais ce ne sont pas des haricots, ce sont des z-haricots ?

—Ah ?... Quelle différence ?

—C'est qu'ils ne viennent pas des environs de Paris. Ils sont t-hollandais.

—Vous m'en direz tant !

Et je penserais à part moi que, n'ayant pas étudié assez longtemps à l'école primaire, mon hôte ne ferait pas mal de fréquenter aux cours du soir.

Quant à "l'excellent effet" que ferait en vers cette licence, je décline toute compétence, n'ayant point rimé depuis une soixantaine d'années au bas mot. Peu de poètes d'ailleurs ont eu l'occasion d'introduire le mot *haricot* dans un vers. J'en connais un cependant, c'est Anna de Noailles; et j'imagine qu'étant seule elle doit faire autorité. Or, elle s'est conformée à l'usage de toutes les personnes qui ont appris le rudiment, et ayant eu l'étrenne de la pièce où elle a mis hardiment ce mot, que Delille eût remplacé par une périphrase, je puis témoigner que l'idée ne lui est pas un instant venue de prononcer des z-haricots. La mesure du vers n'aurait cependant pas été rompue; mais tous ceux à qui elle lisait son poème auraient éclaté de rire, et elle n'aurait pas été la dernière à s'égayer de son lapsus. Maintenant, on me dira peut-être que c'est qu'il n'y avait pas "d'haricots z-hollandais" dans le potager d'Amphion. Mais j'ai dans l'idée que même s'il y en avait eu, le divin poète du *Cœur innombrable* aurait dit, comme tout le monde: "Des haricots hollandais."

Je me borne à citer sans commentaire ces lignes d'une autre lettre sur le même sujet:

"...En effet, jamais une personne de la bonne compagnie ne dira des z-haricots; mais il est vrai qu'alors que M. Leygues présidait aux destinées de l'instruction publique il estimait licite de dire des z-haricots, des z-harengs, des z-homards. N'est-ce pas lui qui supprimait d'un trait de plume l'accord des participes ?"

J'ai dit trop souvent ce que je pensais du fameux arrêté de M. Leygues pour avoir besoin de rien ajouter. Je rappelle seulement que l'objet de cet arrêté était justement de supprimer quelques-unes des particularités de langage qui permettent de distinguer les personnes de la bonne compagnie et les autres.

Oserai-je, pour terminer, conseiller aux babillards de la radio d'éviter des incohérences de métaphores telles que celle-ci: "Le porte-plume de Staline ne peut s'empêcher de montrer le bout de l'oreille" ?

Oserai-je engager — sans espoir — l'administration à se garder du style Bragance ? Qu'est-ce que *Nous soussigné... commis par (l'autorité qui a désigné un* IDOINE*)...* ?

Et que *Faire désigner un* IDOINE *militaire pour la constatation contradictoire... Cet IDOINE précisera si*, etc. ?

(*Le Temps*)

LANCELOT

Les langues

On rencontre ces jours-ci dans Paris nombre de soldats anglais permissionnaires. Ils apportent parmi nous un pittoresque des plus agréables, et ils communiquent à nos avenues et à nos boulevards une animation qui n'est pas positivement superflue. Les gens qui vous disent : j'adore Paris l'été parce qu'il n'y a personne, cultivent le paradoxe, qui est la chose la plus facile à cultiver, et ils sont bien amusants. Mais ils nous convaincront difficilement que le véritable mérite des villes soit d'être vides. Nous pensons au contraires que seules les villes bien peuplées accomplissent heureusement leur destin. Nous leur pardonnons même d'être — à certains moments — un peu surpeuplées. En cette affaire, l'excès n'est pas nécessairement une défaut.

C'est pourquoi, entre autres raisons, nous nous plaisons à rencontrer des soldas anglais dans les rues. Ailleurs aussi.

Et nous leur savons gré des sympathiques efforts qu'ils prodiguent gaiement pour s'entretenir avec leurs amis en langue française. Ils ne possèdent pas encore un riche vocabulaire. Mais il n'est jamais indispensable que le vocabulaire soit très riche, et le geste supplée aisément le mot. Il ouvre même parfois plus d'horizons que ne feraient les mots eux-mêmes. C'est pour cela sans doute que le geste est un auxiliaire si apprécié des orateurs les plus abondants en paroles.

Il est possible en outre que l'accent de nos interlocuteurs, en promenade de découvertes dans tous les milieux parisiens, ne soit pas tout de suite d'une pureté exemplaire. Mais les Français, selon leurs régions d'origine, ont des accents si divers que les Anglais sont tout excusés d'en ajouter un...

Et on constate avec l'intérêt le plus vif que ces aimables causeurs en une langue qui ne leur est pas tout à fait familière acquièrent très rapidement l'usage de mots nouveaux. Si les permissions étaient simplement un peu plus longues, ils auraient vite à leur service tous les mots de conversation courante. Quel avantage ce serait pour tous, et, mon Dieu, cela ne serait mauvais pour personne !

Les savants son parfois décourageants, et ils s'en aperçoivent assez rarement : aussi ne négligent-ils rien pour devenir de plus en plus savant...

Ils nous ont donc démontré qu'une langue commune à l'université des hommes est chimère, et que la multiplicité des langues s'impose. Ils nous ont démontré de surcroît qu'une langue constitue en soi un organisme particulier qui reflète fidèlement le caracère particulier du peuple qui la parle et qui, de son côté, réagit d'une manière déterminante sur le développement du génie de ce peuple. Voilà qui est clair !

Nous pourrions ainsi être dissuadés de tenter la grande et merveilleuse entreprise de parler les langues qui ne sont pas notre langue. Nous avons déjà quelque peine à parler la nôtre. Lorsque nous voyons cependant des permissionnaires s'initier en une semaine à notre langue ordinaire, qui est après tout le plus utile, nous leur sommes reconnaissants de n'avoir pas peur de compromettre leur caractère et leur génie particulier, et d'employer seulement les moyens qui donnent plus de charme et quasi d'intimité aux relations entre gens qui s'estiment et qui s'aiment...

Et, sans aller bien loin dans la recherche des causes et des effets, nous souhaiterions que le malheur de la guerre favorisât du moins ici et là un petit effort pour apprendre "comme ça" les éléments des langues étrangères. L'usuel, le pratique d'abord. On envisagerait ensuite le reste, qui n'est pas non plus méprisable. Mais il importe d'être modeste et d'être réaliste. Si chaque enfant de chez nous était entraîné à connaître superficiellement une langue vivante, en dehors de la sienne, il serait assuré d'aller plus loin peut-être dans la curiosité des êtres et des choses... Quelques mots appris par hasard et les âmes se pénètrent... On balbutie, on bredouille, on parlote. On se fait inconsciemment plus sociable et plus humain.... Le résultat n'est pas méthodiquement acquis : il est bon néanmoins.

J. ERNEST-CHARLES.

Le livre le plus ancien du monde

La plus ancienne histoire écrite que l'on connaisse se trouve au musée de Berlin. Le papyrus qui contient cette histoire a été rapporté, avec onze autres manuscrits, par une mission scientifique envoyée de Prusse, en Egypte, sous la direction du docteur Lepsius, en 1842.

Il appartient au type hiératique qui caractérise le papyrus Prisse, publié et connu sous le titre du plus ancien livre du monde; il date à peu près de la même époque c'est-à-dire d'un peu plus de quatre mille ans.

La nature des caractères du manuscrit et les noms des deux souverains sous le règne desquels se passe la scène racontée par ce papyrus, ne laissent aucun doute cet égard. C'est le récit d'une mission confiée à l'auteur, qui se nomme Sineh, par le pharaon, Amenembo 1er et par son fils, Osortasen Ier.

Par malheur, le commencement du texte qu'il contient se trouve perdu.

L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visité par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres modernes et confortables, son excellente cuisine et son service courtois

L'HÔTEL Windsor
CARRÉ DOMINION

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. Archambault

Fin de semaine active

Les agents du commissaire Marcel Gaboury et de l'officier spécial Louis Jargaille ont eu une fin de semaine active. Ils ont opéré plusieurs descentes dans "le monde où l'on s'amuse". Hier, devant le juge Gustave Marin, soixante-quinze prévenus étaient cités à la barre. Quarante-trois d'entre eux, surpris à parier sur les "petits chevaux" des grandes pistes américaines, s'avouaient coupables et se voyaient imposer les amendes habituelles. Le propriétaires d'une maison de jeu, appelée "barbotte" rue Mont-Royal, dans l'est "mon cher", protesta de son innocence, avec les vingt amateurs des dés trouvés chez lui; son procès fut fixé à huitaine. Les agents de la police judiciaire provinciale conduisirent enfin dans les cellules Jeanne, Betty, Ruby, Mary, Lucy, Alice et Pearl, qui devront faire le "détour" de Fullum avant de venir s'avouer coupables d'avoir habité des maisons closes toujours trop ouvertes.

AVIS LEGAL

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 423 Ex-Parté

L'HONORABLE WILFRID GIROUARD, avocat, en sa qualité de procureur général de la province de Québec, de la Cité de Québec, district de Québec, Requérant

contre

LA SUCCESSION DE MARY JANE GETHIN, cette dernière fille majeure, en son vivant, des cité et district de Montréal, Intimée.

AVIS est, par les présentes, DONNE que j'ai été nommé, par jugement rendu par l'honorable juge Surveyer, en date du 17 mai, 1940, CURATEUR à l'immeuble suivant, savoir:

"Un certain lot de terre ou emplacement connu et désigné comme étant le lot deux cent huit (208) du lot originaire numéro un (1) au cadastre du village incorporé de St-Jean-Baptiste contenant vingt-cinq pieds de front, par cent trois pieds de profondeur, borné en front par la rue Sydenham, aujourd'hui rue Fabre, à l'arrière par une ruelle, avec toutes les bâtisses dessus érigées et l'usage de ladite ruelle sans l'obstruer. Avec tous les accessoires et les dépendances y attachées".

Ledit immeuble est aujourd'hui sans maître et, conformément à l'article 401 du Code Civil, il appartient au domaine public et est considéré comme appartenant au Souverain. Le procureur général désire se faire envoyer en possession dudit immeuble pour l'ajouter au domaine ou pour le faire vendre sur le curateur nommé audit immeuble à son choix et, dans ce dernier cas, le produit de la vente d'icelui soit versé entre les mains du Trésorier de la Province, après paiement des frais et loyaux coûts, et je donne avis que cette autorisation de vendre sera aussi demandée par moi selon qu'autorisé par le requérant.

En conséquence, AVIS vous est donné que toute personne qui peut avoir des droits à exercer contre ledit immeuble ou quelques réclamations à produire devra se présenter devant le juge ou au bureau du curateur soussigné, le ou avant le 25 JUIN PROCHAIN (1940).

Pour toutes informations, s'adresser à:

J.-ARTHUR ARCHAMBAULT,
Curateur audit immeuble
en déshérence
4e étage annexe
Palais de Justice
Montréal.
Montréal, 21 mai 1940.

Cartes PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS et PROCUREURS
Aimé Geoffrion, c.r.
J. Alex Prud'homme, c.r.
C.-Antoine Geoffrion LL.L.
Paul-S. Major, LL.B.
112, rue Saint-Jacques
Tél.: HArbour 8177 - MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffrion

Téléphone: HArbour 0123
BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS et PROCUREURS
Hon. F.-PHILIPPE BRAIS, C.L., C.R.
A. J. CAMPBELL
L. P. de GRANDPRE
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

153 est, rue Notre-Dame - LA. 9653
Suite 13
JACQUES PATENAUDE
AVOCAT
Bur.: Soir: 1555 Amherst - CH. 5825

HArbour 7323
GEORGES F. REID
AVOCAT
Edifice Versailles,
60 ouest, rue St-Jacques - Montréal

Léonard-C. ARCHAMBAULT
AVOCAT et PROCUREUR
60 ouest, rue Saint-Jacques
HArbour 2438

Roger Ouimet, Substitut du Procureur général — Horace Guay
OUIMET & GUAY
AVOCATS
306, rue St-Jacques O.
Edifice Banque d'Epargne - Tél.: HA. 0269

Cour Supérieure

Division de Pratique

le 20 mai 1940

Président: L'honorable juge Surveyer

Les jugements suivants furent rendus:

Arthur Cohen et autres contre John H. Paddock; jugement ordonnant au défendeur de laisser et abandonner, prémises, etc.

Nathaniel Koby contre Robert Spence et autres; jugement pour $100 avec int. et dépens.

Léopold Sasseville contre Dame Juliette Lefebvre et Willie Plante et autres, tiers-saisis; jugement déclarant saisie-arrêt après jugement bonne, valable et tenante, etc.

C.-B. Desrochers contre Josaphat Beaudoin et Gaston Lecompte et autres, tiers-saisis; jugement déclarant saisie-arrêt après jugement bonne et valable, etc.

Commercial Credit Corporation of Canada Limited contre Adélard Laurin et David Bernier; jugement déclarant demanderesse seule et vraie propriétaire de tous les effets mobiliers, etc.

Commercial Credit Corporation of Canada Limited contre Georges Martel; jugement déclarant demanderesse seule et vraie propriétaire de l'automobile désignée dans la déclaration.

Frères des Ecoles Chrétiennes contre Lucien Guilbault; jugement pour $273.82 avec int. et dépens.

Maurice Jarry et Marc Jarry contre Héritiers de feu Frédéric J. Jeannotte; jugement pour $4,800 avec int. et dépens.

Mlle Merza Brodeur contre Béatrice Grenier et autres; jugement pour $50.65 avec int. et dépens.

Guy H. Duckett contre Paul Poirier et Corporation de la Cité de Montréal, tierce-saisie; jugement donnant acte aux parties de tel consentement à jugement et condamnant le défendeur aux frais de la présente saisie-arrêt seulement.

René Duranleau et autres contre Aimé Duperron; jugement maintenant l'action des demandeurs et condamnant le défendeur à payer aux demandeurs la somme de $111.20 avec int. et dépens.

Antoine Gervais contre Anthony de Giorgio; jugement pour $204.81 avec int. et dépens.

Philippe de Gaspé Beaubien et Benjamin Belleau; jugement donnant acte aux parties de telle confession de jugement et condamnant le défendeur à payer aux demandeurs la somme de $418.07 avec int. et dépens.

Dame Blanche Major contre Eugène Millet et National Trust Company et autres, m.e.c.; jugement déclarant défendeurs en défaut de remplir leurs obligations en vertu du contrat P-1, etc.

Albert Lambert contre Armand dit Albert Poirier; jugement condamnant le défendeur à payer au demandeur la somme de $171.86 avec int. et dépens.

George . Meisel contre S. Weigensberg; jugement pour $750.56 avec int. et dépens.

George Kannon contre Dame Irene Simmons; jugement pour $317.60 avec int. et dépens.

René Rivest contre J.-V. Patry; jugement maintenant saisie-gagerie en cette cause pour les frais de l'action, etc.

Donald Boswell contre Dame Lilian Ada Atkinson; jugement maintenant l'action du demandeur, etc.

Le consul des E.-U. en Cour supérieure

Question de droit international soumise à nos tribunaux

La Civil Aeronautics Authority des Etats-Unis, qui est une sorte de régie de l'aviation civile chez les Américains, constitue-t-elle un tribunal dont les ordonnances peuvent être exécutées en cette province? C'est un problème que devra résoudre l'honorable juge Edouard Fabre-Surveyer, de la Cour supérieure, lorsqu'il rendra jugement sur la requête présentée par M. Richard Ford, consul des Etats-Unis à Montréal, qui demande à la Cour supérieure une ordonnance enjoignant à deux citoyens de Montréal, MM. John Patterson et Gordon-S. Small, de comparaître devant lui pour rendre témoignage sur les affaires d'une compagnie d'aviation américaine, la Marquette Air Lines Company, incorporée dans le Delaware.

Représentés par Me Orville-S. Tyndale, C.R., assisté de Me Aimé Geoffrion, C.R., les deux témoins éventuels contestent cette requête, disant que les ordonnances de la Civil Aeronautics Authority ne peuvent pas être exécutées ici puisque cette régie ne constitue pas un tribunal selon la loi canadienne.

L'origine du litige vient de l'incorporation de la Marquette Air Lines Company, entreprise aéronautique civile tombant sous le coup de la loi américaine, en vertu de laquelle aucun nouveau service aérien ne peut être établi sous l'égide d'une compagnie formée à cet effet, à moins que ce service soit d'intérêt public et que la compagnie ait droit de cité, c'est-à-dire, que ses actionnaires soient américains dans une proportion de 65 p.c. Après l'enquête ordinaire, la Civil Aeronautics Authority a émis le certificat permettant l'incorporation de la Marquette Air Lines, mais, depuis, on a jugé bon de réouvrir l'enquête pour vérification. Croyant que MM. Patterson et Small pourraient éclairer cet organisme, on veut les interroger et on demande à notre Cour supérieure une ordonnance leur enjoignant de se soumettre à l'interrogatoire. MM. Patterson et Small refusent et contestent la requête.

Hier, l'on a fait entendre M. Louis-G. Colville, avocat de Washington, qui a témoigné comme expert sur la loi américaine, à l'effet que la Civil Aeronautics Authority était un tribunal.

L'enquête se continuera aujourd'hui. Me John Crankshaw occupe pour le requérant et Mes Tyndale et Geoffrion pour les intimés.

Célèbre académicien décédé

Stockholm, 20. — Carl Gustaf von Heldenstam, membre de l'Académie suédoise, qui reçut le prix Nobel de littérature en 1916, est mort aujourd'hui à 81 ans.

Avis Légal

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No 190167.

COUR SUPERIEURE

Dame J. A. Desjardins, Demanderesse vs J. Rodolphe Rochette, Défendeur.

Le trentième jour de mai 1940 à dix heures de l'avant-midi au bureau de Rochette Gold Mines Co. Ltd, Chambre 313, au No 132 ouest, rue St-Jacques en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en 75,000 parts de la Compagnie "ROCHETTE GOLD MINES CO. Ltd., de la valeur au pair un dollar chacune.

Conditions: Argent comptant.

REAL ROBILLARD, H.C.S.

Montréal, 20 mai 1940.

Maxwell-B. Singer ne peut obtenir son élargissement

La Cour d'appel rejette sa demande d'habeas corpus

Condamné à trois mois de prison pour pratique illégale du droit, Maxwell-B. Singer devra continuer à purger sa sentence à la prison de Bordeaux, où il est détenu depuis quelques semaines. Après plusieurs tentatives pour obtenir son élargissement pour de prétendues irrégularités dans son arrestation et son incarcération, il a échoué encore une fois, hier, lorsque la Cour du Banc du roi, siégeant en appel, a rejeté sa demande d'habeas corpus, décidant ainsi que, lorsqu'une personne emprisonnée a obtenu un bref d'habeas corpus qui a ensuite été rejeté, elle ne peut plus en obtenir un deuxième à moins d'alléguer de nouveaux motifs et des faits nouveaux, ce qui n'était pas le cas en la présente affaire.

Les tentatives multiples de la part de Singer pour obtenir son élargissement ont compliqué un peu cette cause. Originaire du Nouveau-Brunswick, où, dit-on, il était avocat, Singer est venu s'établir à Montréal en 1934 et il s'est annoncé et il a agi comme "jurist" ou jurisconsulte, c'est-à-dire comme avocat. Mais il ne possédait aucun diplôme du Barreau de la province de Québec lui permettant d'agir ainsi comme avocat et, conséquemment, le Barreau l'a immédiatement poursuivi pour pratique illégale du droit. Singer s'est défendu et la Cour supérieure a maintenu sa défense, jugeant qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour déclarer qu'il avait violé la loi du Barreau. Le Barreau porta cette cause en appel et la Cour d'appel renversa le jugement de première instance, déclarant Singer coupable de pratique illégale et le condamnant à $200 d'amende ou à trois mois de prison.

Dans l'intervalle entre le jugement l'exonérant et le jugement le condamnant, Singer s'est absenté du pays, d'où il était resté absent pendant quelque cinq ou six ans. Ce n'est que tout dernièrement qu'il est revenu et, dès son retour, on exécuta contre lui le jugement le condamnant à $200 d'amende ou à la prison et, comme il n'avait pas payé son amende, en souffrance déjà depuis 1934, un huissier de la Cour supérieure, accompagné d'un officier de police, le mit en état d'arrestation et l'incarcéra sans autre formalité.

Ainsi emprisonné, Singer invoqua de prétendues irrégularités dans l'exécution du jugement le condamnant, c'est-à-dire dans son arrestation, disant qu'on aurait dû procéder par règle nisi et autres. Il fit donc une requête pour élargissement qui fut rejetée. Il se reprit toutefois et demanda un bref d'habeas corpus sur lequel il pourait discuter la validité de son arrestation.

Le bref d'habeas corpus étant émis, il fut discuté devant l'honorable juge en chef R.-A.-E. Greenshields, de la Cour supérieure, qui rejeta la demande, disant que Singer était régulièrement emprisonné et que, s'il voulait éviter l'emprisonnement, il n'avait qu'à payer.

Sans attaquer spécialement ce jugement en appel, Singer a fait une nouvelle tentative en Cour du banc du roi, siégeant en appel, demandant à cette Cour l'émission d'un nouveau bref d'habeas corpus, basé sur les mêmes faits et motifs que le premier.

La Cour d'appel a rejeté cette requête, disant qu'un deuxième bref d'habeas corpus ne peut pas être émis pour les mêmes faits et motifs lorsqu'un premier a été émis, jugé et rejeté. En l'occurrence, Singer alléguait les mêmes faits et motifs, de sorte que sa demande doit être rejetée. C'est ce qui arriva.

La Cour d'appel déclare que Singer aurait dû appeler du jugement de l'honorable juge en chef s'il le croyait mal fondé mais il ne pouvait pas demander un nouveau bref.

Singer, qui a été condamné à $200 d'amende et aux frais, peut toujours se libérer en payant, mais la chose est plus difficile maintenant car, dit-on, outre l'amende de $200, les frais ont été multipliés par les tentatives infructueuses de Singer et ils se chiffreraient actuellement à $900 ou $1,000.

Me Charles Coderre, C.R., syndic du Barreau, représente de Barreau et il combattit pour lui les tentatives de Singer.

Condamné aux frais

Sam Esterson, 963, rue Hartland, accusé d'avoir conduit son automobile "insensément" (d'après le code pénal) ou d'une manière dangereuse et d'avoir causé un accident le 5 mai, devait subir son procès hier, devant le juge Jules Desmarais; mais la poursuite déclara qu'elle n'était pas prête à procéder. Me John Crankshaw, avocat de la défense, insista tant et si bien que le tribunal libéra l'inculpé, non sans cependant le condamner à faire les frais du procès.

Bref d'habeas corpus

L'hon. juge Fabre-Surveyer de la Cour de pratique, a ordonné, hier matin, l'émission d'un bref d'habeas corpus à la demande de Mme Alice-Agnès Bourassa, femme divorcée de Thomas Daniel Moon. Celle-ci veut obtenir la possession et la garde de sa fillette, Grace-Alice Moon, âgée de 9 ans. L'instruction du bref a été fixée à jeudi matin.

Cette procédure est une conséquence du jugement rendu le 9 avril dernier par l'hon. juge A. Décary, de la Cour de pratique, annulant l'adoption de Grace-Alice par M. et Mme François Amyot, oncle et tante de l'enfant. Le bref d'habeas corpus est dirigé contre M. et Mme Amyot.

Berkis ira à Moscou

Riga, 20. Le général Kristanis Berkis, ministre de la Guerre et commandant en chef de l'armée de la Lettonie, se rendra à Moscou le 1er juin, faire une visite officielle sur l'invitation du gouvernement soviétique.

Foucault admet avoir tiré sur Joseph Sauro

Le meurtrier, qui doit être pendu le 31 mai, rend témoignage contre son complice

Roméo Foucault, qui doit être pendu le 31 mai pour le meurtre de Joseph Sauro, abattu par une balle de revolver le soir du 9 octobre, 1939, boulevard Saint-Laurent, a témoigné pour le ministère public, hier, en Cour d'Assises, contre son présumé complice Paul-Viateur Frigon, accusé du même crime et, pressé de questions par M. Oscar Gagnon, avocat de la défense, admit, avec un sang-froid peu commun, qu'il avait le revolver au poing au moment du meurtre, mais que Sauro fit partir le coup fatal en lui levant le bras pour voir si lui, Foucault, était réellement armé.

Après avoir prêté serment, Foucault répondit aux questions de Me Omer Legrand, C.R., avocat du ministère public, et commença par dire qu'il ne savait pas que le revolver était chargé lorsqu'il le prit dans la poche du paletot de son ami Armand Frigon. Celui-ci accusé de complicité après le fait, le soir du 9 octobre. Ici le témoin relate:

—Moi et Paul-Viateur Frigon, nous cherchions l'occasion de commettre un vol. Dans une taverne, on a pris un verre de bière, puis on a descendu la rue Saint-Viateur jusqu'à Saint-Laurent. Frigon m'a offert d'aller "faire' une pharmacie, mais j'ai refusé. Il m'a dit avant ce projet: "Toi, tu "handsuppera" le commis et moi je prendrai l'argent. Nous avons continué notre route et Frigon m'a dit encore: "Il faut que je fasse quelque chose ce soir. J'ai dépensé mon argent et il m'en faut". Plus loin,, Frigon est entré seul dans un petit restaurant et, voyant qu'il y avait du monde, il est sorti.

—Vous aviez toujours le revolver? demande Me Legrand.

"Bon à faire"

—Non, je le lui avais remis avant d'arriver à la pharmacie. En passant dans une ruelle, moi, qui avais repris l'arme, je lui ai donné le revolver en disant: "Je m'en va chez "nous". Frigon, dit: "Moi, je vais aller dans le nord faire un coup tout seul, mais il a ajouté, en marchant, qu'il connaissait un vieux Juif qui "était bon à faire", parce qu'il avait de l'argent. Il parlait de Sauro que nous avons à ce moment vu dehors devant son resturant. Frigon m'a dit: "Voilà une belle place. C'est le vieux qui a de l'argent". Il me remit donc le revolver et, après être entrés tous deux, moi, j'allai en arrière sous prétexte de boire pour voir s'il y avait quelqu'un et Frigon avait convenu d'acheter des pommes et payer avec un billet de dix piastres pour voir si Sauro avait de l'argent. Je revins vers eux et, à ce moment, je dis à Sauro: "Don't move, it will be bad for you". Sauro se mit à rire et me pris le bras pour voir si j'étais armé. Le coup partit. A ce moment-là où Frigon disait à son tour: "Don't move, you are a dead man". Sauro sortit le premier en courant, Frigon suivait. Moi, je sortis le dernier et me sauvai pour cacher le revolver dans le hangar d'une cour.

Dans l'"Illustration"

Arrivé à ma chambre, je vis Armand Frigon et lui contai ce qui venait de se passer. J'ajoutai que je croyais que personne n'avait été blessé. Le lendemain soir, Armand me dit qu'il avait lu dans l'**Illustration** que Sauro était mort. J'ai revu Viateur Frigon quatre jours après chez son frère Emile, et ce dernier nous dit: "Ne pensez plus à ça. Vous ne l'avez pas fait exprès. J'ai revu Viateur Frigon dans une salle après notre arrestation et je lui ai demandé pourquoi il avait fait une confession, et il me dit: "J'étais fou".

Me Oscar Gagnon, dans un long contre-interrogatoire, fait admettre à Foucault qu'il ne travaillait pas lors du crime et que Frigon, qui gagnait $25 par semaine avait de l'argent en quantité ce soir là. A un moment donné Me Gagnon demande:

—Vous avez joué au pool longtemps avant d'aller dans le nord de la ville?

—Oui.

—Et vous prétendez que vous aviez le revolver dans vos poches tout ce temps sans savoir s'il était chargé?

—Oui.

—Frigon ne s'était jamais servi du revolver?

—Non, et le soir du 9, je l'ai pris sans qu'il le sache. Je voulais simplement faire peur aux gens, et le coup de feu m'a bien surpris. Frigon savait que le revolver était chargé.

—Comment pouvez-vous affirmer cela?

—Il l'a ouvert dans la ruelle avant d'arriver chez Sauro.

—Avez-vous vu les balles?

—Non, c'est Frigon qui m'a dit qu'il y en avait.

—Ainsi, vous jurez qu'à aucun moment vous n'avez cru le revolver chargé?

—Je le jure.

—Et vous apportiez cette arme pour faire peur aux gens?

—Oui et depuis que je suis en prison, je me demande comment ça se fait que j'ai pu consentir à ça.

—Avez-vous vu Sauro par terre sur le trottoir?

—Non.

—Avez-vous essayé de voler après le coup de feu?

—Non.

—C'est vous qui avez consenti à faire le "hold-up"?

—Oui.

—D'après vous, Frigon devait amuser la victime?

—Oui.

—Mais Frigon, lui, n'avait pas besoin d'argent?

—Il m'avait dit qu'il lui en fallait pour se marier.

—Mais vous étiez surtout l'ami de son frère Armand?

—Oui.

—Et vous avez rencontré Viateur par accident?

—Oui.

—Et vous avez apporté le revolver ce soir-là pour "rendre service"?

—Oui.

Ici, le juge Wilfrid Lazure demande au prisonnier:

—Je constate que le chien du revolver ne se lève pas automatiquement. Alors comment se fait-il qu'il était levé au moment du coup de feu. Et vous auriez transporté cette arme toute une soirée avec "chien" levé sans le savoir?

—Je n'avais rien remarqué, mais je sais que Frigon a "ouvert" le revolver avant d'arriver au restaurant de Sauro.

Me Gagnon s'empare du revolver, le montre à Foucault et lui demande:

—Regardez bien cette arme. Il n'est pas nécessaire de l'ouvrir pour savoir si elle est chargée ou non?

—Oui, mais à la noirceur, c'est difficile à voir.

—Et lorsque vous avez pris le revolver de la poche du paletot d'Armand Frigon, vous persistez à dire que vous n'avez pas vu s'il était chargé?

—Je ne m'en suis pas aperçu.

—Qui vous avait dit que l'arme était dans la poche?

—Armand me l'avait dit.

—Mais Viateur étai tabsent à ce moment?

—Oui.

—Le soir du 9 octobre, Viateur Frigon savait-il que le revolver se trouvait dans la poche du paletot de son frère?

—Non.

—Mais on peut ouvrir le revolver sans relever le chien? redemande le tribunal.

—Frigon avait bu de la bière ce soir-là, lui qui n'en prenait jamais.

Le dernier témoin entendu hier après-midi, Fred Lewis, a dit que le revolver produit était celui que lui avait remis Armand Frigon, en octobre 1939, en prétextant que lui, Frigon, ne voulait pas le garder parce que "la femme où il habitait" pourrait le trouver. Le témoin Lewis garda l'arme pendant près de deux mois, mais il ne savait pas qu'elle avait servi au meurtre de Sauro.

Armand Frigon, le premier témoin à la reprise de l'audience, à 2 h. 30, reprit ce qu'il avait déjà dit à l'enquête judiciaire. Il souligna qu'à son arrivée au logis de la rue Sainte-Famille, à onze heures, le soir du 9 octobre, il constata que son revolver n'était plus dans sa poche de paletot. Un peu plus tard, Foucault entra et Armand lui demanda l'arme. Foucault aurait alors relaté le meurtre de Sauro et aurait dit: "Le vieux a voulu se sauver et cela a fait partir le coup". Le témoin déclara que Foucault lui avait dit avoir caché l'arme dans un hangar. C'est Foucault qui alla chercher le revolver pour Armand Frigon lequel le remit ensuite à Fred Lewis.

Armand Frigon continue son témoignage et déclare avoir entendu Viateur lui raconter qu'il avait défendu à Foucault de tirer sur Sauro. En terminant, le témoin jure que Foucault savait le revolver chargé lorsqu'il le prit dans son paletot. Ce soir-là, Armand n'avait pas revu son frère Viateur depuis une semaine.

Dans la matinée Me Gagnon admit, pour épargner une perte de temps au tribunal, que le prévenu Paul-Viateur Frigon se trouvat au magasin de Joseph Sauro lorsque la victime fut tuée par une balle de revolver. La défense admit en plus que le revolver et la balle produits à titre d'exhibits sont bien le revolver et la balle qui ont servi au meurtre. Plusieurs témoins ont ensuite été entendus, Jean Sauro, fils de la victime, identifia son père à la morgue; le Dr Jean-Marie Roussel, médecin-légiste, fit l'autopsie du cadavre et constata que la mort avait été causée par une balle qui avait pénétré les deux poumons et le coeur. Le coup fut foudroyant; il avait été tiré de moins d'un pouce. Enfin, le docteur Rosario Fontaine, qui est aussi expert en balistique, produisit des photos de la balle comparée avec d'autres balles tirées à titre d'expérience avec le revolver produit devant le tribunal.

Avant l'ajournement, Mes Legrand et Gagnon ont déclaré au tribunal que le procès se terminera aujourd'hui, et que le verdict y sera rendu avant cinq heures de l'après-midi.

Le baccalauréat français fixé aux 10, 11 et 12 juin

Les examens du baccalauréat français auront lieu dans les locaux de l'Université de Montréal, 1265 rue St-Denis, les 10, 11 et 12 juin prochains. Ils commenceront le lundi 10 juin à 8 heures précises.

Les candidats qui ne se seraient pas encore fait inscrire, sont invités à se mettre en relations, au plus tard avant le 31 mai, avec le Consulat Général de France, 620 rue Cathcart.

Bulletin météorologique

(Presse Canadienne)

Températures minima et maxima hier:

	Mn.	Mx.		Mn.	Mx.
Dawson	32	64	Regina	50	62
Aklavik	19	40	Winnipeg	50	65
Simpson	32	63	Kenora	39	64
Fort Smith	40	59	Port Arth.	42	56
Pr. Rupert	41	62	Moosonee	40	64
Victoria	49	61	Huntsville	48	67
Vancouver	40	66	Par. Sound	39	66
Kamloops	46	76	London	49	70
Pr. George	30	72	Toronto	46	71
Jasper	30	70	Kingston	48	71
Edmonton	39	71	Ottawa	54	75
Banff	36	65	**Montréal**	**52**	**61**
Calgary	40	67	Québec	42	46
Lethbridge	42	68	Saint-Jean	40	45
Med Hat	39	69	Halifax	38	51
Swift Cur.	40	67	Charlot'wn	36	47
Battleford	35	71	Chicago	52	74
Pr. Albert	49	64	St-Paul	44	75
Saskatoon	44	68			

Pronostics pour les différentes régions climatériques du Canada et de la Nouvelle-Angleterre

Vallées d'Ottawa et du haut St-Laurent. — Vents modérés du sud; partiellement nuageux; chaud; averses en certains endroits.

Vallée du bas St-Laurent. — Vents frais; partiellement nuageux; température quelque peu plus chaude; averses en certains endroits.

Lac St-Jean. — Nuageux; température quelque peu plus chaude; averses.

Golfe et Baie des Chaleurs. — Vents modérés et frais; quelques averses.

Rive nord. — Vents modérés; partiellement nuageux; température quelque peu plus chaude; averses dans les districts de l'ouest.

Ouest des Maritimes. — Vents frais et modérés; quelques averses; brume.

Est des Maritimes. — Vents modérés; partiellement nuageux; quelques averses.

Région des Grands Lacs et Baie Georgienne. — Vents modérés du sud et du sud-ouest; partiellement nuageux; chaud; quelques averses, ce soir.

Nord ontarien. — Partiellement nuageux; modérément chaud; quelques averses.

Lac Supérieur. — Vents modérés et frais; partiellement nuageux; quelque peu plus chaud; averses.

Kenora et Rainy River. — Vents modérés du nord; partiellement nuageux; température ou stationnaire ou quelque peu plus chaude.

Manitoba. — Vents modérés du nord-ouest; beau; modérément chaud.

Saskatchewan. — Beau; :modérément chaud.

Alberta. — Partiellement nuageux; modérément chaud; quelques averses.

Etat du New-Hampshire. — Très nuageux; quelques averses; peu de changement dans la température.

Etat du Maine. — Averses légères; quelque peu plus chaud.

Etat du Vermont. — Quelques averses; peu de changement dans la température.



Graves peines à Chernoff, Bessette, Pageau et Lavoie

Chernoff paiera $4,000 d'amende et passera trois mois en prison

Trois-Rivières, 20. (Du correspondant du *Canada*). — Après s'être avoué coupable à cinq accusations concernant la fabrication et la vente des liqueurs alcooliques, Sam Chernoff et ses compagnons: Pageau, Lavoie et Bessette, ont reçu trois sentences concurrentes de détention au pénitencier ou à la prison et des amendes variant de $2,000 à $1,000.

Ces sentences ont été imposées aujourd'hui par le juge F.-X. Lacoursière après de nombreuses remises qui avaient traîné la cause durant environ deux ans devant les tribunaux.

Quatre autres accusés impliqués dans la même cause ont protesté de leur innocence: ce sont S.-H. Duchesneau, J.-A. Lapointe, L. Perron et S. Harrigan.

Sur l'accusation de "conspiration pour vendre des liqueurs alcooliques illégalement fabriquées", Sam Chernoff fut condamné à trois ans de pénitencier, J.-A. Pageau à deux ans de pénitencier, Lavoie à six mois de prison avec travaux forcés et R. Bessette à six mois de prison avec travaux forcés.

Sur l'accusation de "conspiration pour distiller illégalement des liqueurs alcooliques", Chefnoff fut condamné à trois ans de pénitencier, Pageau à deux ans, E. Lavoie et R. Bessette à six mois avec travaux forcés.

Sur l'accusation de "conspiration pour frauder le gouvernement fédéral" de sommes considérables en droit d'accise, Chernoff fut condamné à 3 ans de pénitencier, Pageau à 2 ans, E. Lavoie et R. Bessette à six mois de prison avec travaux forcés.

Toutes ces sentences devront être purgées concurremment et à partir du 26 février 1940.

Sur l'accusation d'avoir enfreint l'article 169 de la loi d'accise, en ce qui concerne la possession d'alcool illégalement fabriqué, Chernoff et Pageau furent condamnés à $2,000 d'amende, cette amende devant être versée avant le 27 mai prochain, ou à un emprisonnement d'un an à partir de cette date. Lavoie et Bessette furent condamnés à $1,000 d'amende ou à trois mois de prison à partir du 27 mai, comme dans le cas précédent.

Sur l'accusation "d'avoir enfreint l'article 164 de la loi de l'Accise" en ce qui concerne la fabrication illégale de l'alcool, Chernoff et Pageau ont été condamnés à $2,000 d'amende ou à un an de prison et Lavoie et Bessette à $1,000 d'amende ou trois mois de prison, le paiement devant s'effectuer avant le 27 mai prochain.

En plus de rester trois ans au pénitencier, Chernoff devra donc payer $4,000 d'amende ou aller pour deux années supplémentaires en prison. De même Pageau. Quant à Lavoie et Bessette, ils devront payer chacun $2,000 ou aller chacun pour six mois en prison.

La cause des autres accusés qui ont plaidé non-coupable, H. Duchesneau, J.-A. Lapointe, L. Perron et S. Harrigan, ils subiront leur procès le 26 juin prochain.

Projet d'abolition d'un comité à Trois-Rivières

Trois-Rivières, 20. (Du correspondant du CANADA). — Le conseiller L.-H. Hébert a donné avis qu'il proposerait à la prochaine assemblée du conseil le rappel de la résolution du 13 juin 1938 nommant un comité chargé de la revision du règlement de construction.

Ce comité devait se composer du greffier, de la cité, Me Arthur Béliveau, C.R., de l'ingénieur, M. P.-E. Dufresne, du trésorier, M. Jacques Denechaud, et du surintendant des bâtisses. Ce comité n'a jamais siégé, au dire de M. Hébert, et cette résolution n'a jamais eu effet.

Chiffres élevés des arrérages à Trois-Rivières

Un conseiller s'inquiète de cette situation—Le "fardage" des chiffres

Trois-Rivières, 20, (Du correspondant du CANADA). — Le conseiller L.-H. Hébert a soulevé ce soir, en commission permanente, la question de la perception des taxes.

Il a déclaré que $130,000 de taxes municipales et $75,000 de taxes d'eau sont dues à la Ville.

Il fit allusion à la déclaration de l'hon. T.-D. Bouchard, ministre des travaux publics et de la voirie, à l'effet que Trois-Rivières voulait faire du "fardage de chiffres".

"On nous dit, déclara-t-il, que la cité peut emprunter sur le montant des taxes, mais si nous ne percevions jamais la taxe, il serait préférable d'emprunter pour le montant total du budget."

L'échevin Jos. Guay suggéra que la Ville perçoive la taxe de l'eau mensuellement et que des percepteurs soient engagés pour effectuer le travail.

Crtains échevins ont souhaité prendre connaissance de tous les arrérages.

La question reviendra devant le conseil.

DECES

RICHARD. — A Montréal, le 19 mai 1940 à l'âge de 70 ans est décédé M. Alfred Richard, boucher, au marché Bonsecours. Les funérailles auront lieu le mercredi, 22 mai 1940.

Le convoi funèbre partira de sa résidence No 968 rue Cherrier à 8 h. 20, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France où le service sera célébré à 8 h. 30 a.m., et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

DAVID — A l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc, est décédée Mme Vve Henri David. Avis des funérailles plus tard.

FRISON — A Montréal, le 18 mai 1940, à l'âge de 24 ans, est décédé Léopold Frison, époux de Eglantine Gaulin. Funérailles ce matin à l'église Immaculée-Conception à 8 hrs.

LANGLOIS — A Montréal, le 18 mai 1940, à l'âge de 55 ans, est décédé Alexis Langlois, époux de Marie-Laure Gagné. Funérailles ce matin à l'église Ste-Cunégonde à 8 hrs.

LAPOINTE — A Montréal, le 19 mai 1940 à l'âge de 39 ans, est décédé M. Joseph-René Lapointe, fils de Louis Lapointe, 1620 Dorion. Avis des funérailles plus tard.

LARIVIERE — Aux Trois-Rivières, le 19 mai, est décédé Napoléon Larivière, époux de Blanche Dumont, 1949, St-Philippe. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant à 9 heures.

LEDUC — A Boucherville, le 17 mai 1940, à l'âge de 54 ans, est décédé M. J.-Edgard Leduc, époux de Berthe Lefebvre. Funérailles ce matin à l'église St-Pierre Claver à 9 hrs.

LEMAY — A Montréal, le 18 mai 1940, à l'âge de 54 ans, est décédé Joseph Lemay, époux de Rose Hamel. Funérailles ce matin à l'église St-Pierre Claver à 8 hrs.

NADEAU — A Montréal, le 19 mai 1940, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Arthur Nadeau. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant à l'église St-Denis.

PARADIS — A Montréal, le 20 mai, à l'âge de 62 ans, est décédée Laura Papineau, épouse de feu Paul Paradis, ingénieur civil. Avis des funérailles plus tard.

PERRIER — A Montréal, 19 mai 1940 à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Joseph Adélard Perrier, née Zaide Dubuc. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant à l'église Ste-Marguerite.

RAVARY — A l'hôpital Notre-Dame, Montréal, le 19 mai 1940, à l'âge de 67 ans, est décédé Napoléon Ravary, célibataire, frère de Hector et Arthur Ravary. Avis des funérailles plus tard.

RICHARD — A Montréal, le 19 mai 1940, à l'âge de 70 ans, 1 mois et 19 jours, est décédé Alfred Richard, boucher, marché Bonsecours. Les funérailles auront lieu mercredi, le 22 courant à l'église St-Louis de France.

Tél.: 2-2071
Café HENRY Burger
BIERE et VINS
CUISINE FRANÇAISE
Coin des rues Principale et Laval
HULL, P.Q.
Mme HENRY BURGER


CHAQUE GORGÉE
EST U

Dans le Monde



Mlle ROLANDE LEGAULT, fille de M. et de Mme Elzéar Legault, dont le mariage avec M. Jean-Louis Boileau, de Rigaud, fils de M. J.-A.-Emile Boileau, de Montréal, et de Mme Boileau, décédée, sera célébré dans l'intimité le samedi 25 mai, en l'église Sainte-Madeleine de Rigaud. (Photo ALBERT DUMAS)

Ce matin, à neuf heures, en la chapelle Saint-Victor de l'église Notre-Dame de Grâce, a lieu dans l'intimité le mariage de Mlle Charlotte Rolland, fille de M. Léon Rolland, décédé, et de Mme Rolland, avec M. Camille Légaré, fils de M. Arthur Légaré, décédé, et de Mme Légaré. Le choeur et la nef sont décorés de lis, de mufliers, de glaïeuls et de palmes. Pendant la messe un programme musical est exécuté. La mariée, accompagnée de son frère, M. Raymond Rolland, porte une robe en crêpe français camomille, chapeau de paille de Milan noir, des accessoires noirs, une cape de renards argentés et des gardénias au corsage. M. Charles Légaré est le témoin de son frère.

Mme Rolland, mère de la mariée, porte un ensemble en crêpe français gris, un chapeau de paille de même teinte et des orchidées au corsage. Mme Légaré, mère du marié, porte un ensemble en crêpe français noir, chapeau de paille et accessoires noirs.

Après la cérémonie, il y a réception au Club de Réforme où les salons sont décorés de roses, de lis et de palmes. M. et Mme Légaré partent ensuite pour un voyage en automobile. Mme Légaré porte alors un ensemble en crêpe de laine brun et bleu poudre, un chapeau bleu poudre et des accessoires bruns. A leur retour, les nouveaux mariés habiteront Côte-des-Neiges.

* * *

Mme F.-Howard Wilson recevra à l'heure du thé, cet après-midi, en l'honneur de Mlle Suzanne Paquette dont le mariage aura lieu prochainement. Mme P.-E. Paquette, et Mme Charles Des Baillets serviront le thé et les glaces aidées de Mlles Thérèse Des Baillets, Andrée et Marie Davis.

* * *

Le colonel et Mme Henri DesRosiers étaient à Ottawa en fin de semaine.

* * *

Mme Pierre Michaud, Mlle Aida Millen et Mlle Gabrielle Patenaude reçoivent à un déjeuner-buffet, aujourd'hui, en l'honneur de Mlle Yvette Raymond à l'occasion de son prochain mariage.

* * *

Mme Jean-Robert Beaudoin est retournée à Québec après avoir passé quelques jours en ville.

* * *

M. et Mme Emile Latulipe occupent maintenant leur villa à Laval-sur-le-Lac.

* * *

Le samedi 8 juin, à neuf heures (heure solaire), en l'église de Côteau du Lac aura lieu le mariage de Mlle Vienna Berthiaume, fille de M. Avila Berthiaume, décédée, et de Mme L.-J. Denis, autrefois de Notre-Dame de Grâce, avec M. Victor Juillet, de Côteau du Lac.

* * *

Mlle Violette Clermont est revenue d'un voyage de deux mois à Miami, Chicago et Saint-Louis.

* * *

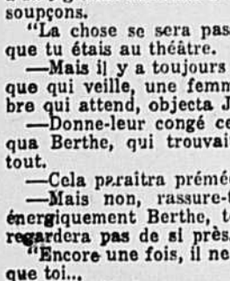
Mlle Mariette Papineau réunissait quelques invitées, hier après-midi, en l'honneur de Mlle Madeleine Duguay à l'occasion de son prochain mariage.

Rumeur entourée de mystère

Washington, 20. — Stephen Early, secrétaire du président a déclaré aux journalistes aujourd'hui : "Je ne connais rien" au sujet de la rumeur voulant que le président Roosevelt songe à former un cabinet de coalition, comprenant plusieurs républicains, à cause de l'inquiétude que la guerre suscite aux Etats-Unis.

Taux un peu plus élevé

Washington, 20. — Le secrétaire de l'Agriculture, Henry Wallace, a annoncé aujourd'hui que le taux du prêt du blé, pour la récolte de 1940, sera en moyenne de 64 cents le boisseau, aux Etats-Unis, contre 63 l'an dernier.



Bottin médical
DE MONTREAL
POUR LE MAINTIEN DE VOTRE SANTE, A CHAQUE MALADIE, SON REMEDE

BRONCHITE:
Sirop Dr Rebarr (.50), efficace, Cie Rebarr, 4915 Ontario Est, CLairval 7303
HEMORROIDES:
Onguent Lasalle, Pharmacie Guizot, 307 Guizot, DUpont 3111
RHUME:
Sirop Cardo-Pin, Pharmacie Quenneville Enr'g., 1871, Mont-Royal E., AMherst 6805
COQUELUCHE:
Sirop Nacin soulage rapidement, Laboratoire Biocalze, 8480 St-Denis, DUpont 1166

PROPOS FÉMININS

La Beauté

Soyez sportive: marchez!

Les beaux jours sont revenus. Bien que le soleil ne se montre pas souvent on s'aperçoit tout de même que l'été est tout près. L'air est plus chaud et déjà plusieurs personnes occupent leur villa.

Pour ne pas être alourdie par la chaleur, il faudrait songer à faire un peu de marche. C'est un très bon exercice recommandé par tous les médecins et les hygiénistes. Qu'on soit à la ville ou à la campagne, il est toujours possible de choisir une route ou une avenue où la circulation n'est pas trop encombrée.

Et puis, il faut avoir des jambes solides et des pieds bien sains. Voici deux exercices excellents pour fortifier les muscles des jambes et leur donner solidité et résistance à la fatigue et à la courbature.

Le premier exercice se fait dans la position en "chandelle".

Couchez-vous sur le dos, les mains sous les reins, ramenez les jambes vers votre tête. Lorsque les hanches sont redressées, levez les pieds en l'air comme si vous menaciez le plafond ; vos épaules reposent seules à terre, et vos mains vous soutiennent en hauteur.

C'est ce qu'on appelle la position en chandelle.

Remuez vos jambes l'une après l'autre comme si vous pédaliez, ceci pendant une trentaine de secondes, puis reposez-vous et détendez-vous.

Deuxième exercice, plus facile :

Debout, vous avancez une jambe, pendant que vous courbez l'autre jusqu'à avoir le genou à terre ; relevez-vous, avancez d'un pas et agenouillez l'autre jambe. Faites ainsi une trentaine de pas, en allongeant votre enjambée le plus possible. Les muscles de la cuisse et de la jambe travaillent avec ce mouvement... à plein rendement.

Si vous mettez en pratique ces conseils, vous serez en état de marcher, car la marche est un sport facile en autant qu'on a bon pied.

Ne marchez pas à petits pas : c'est disgracieux et cela occasionne un tressautement de tout le corps qui est quelque peu ridicule. Sans être masculine d'allure, vous pouvez faire de longues foulées, qui s'accommodent parfaitement des talons plats que l'on porte actuellement.

Ne marchez pas courbée en avant: vous n'êtes pas bossue ni penchée, ne jetez pas votre corps en avant de façon disgracieuse.

Ne marchez pas la tête dans les épaules: habituez-vous à marcher comme les indigènes qui portent leur calebasse ou leur cruche sur la tête, le cou droit. Vous aurez une allure dégagée et distinguée.

Ne balancez pas les bras en marchant : il est entendu que la femme a toujours un bras occupé par son sac, mais il en reste un ! Et celui-ci, souvent, fauche l'espace d'un geste large et disgracieux. Attention ! Que ce bras libre ne soit qu'un balancier qui vous aide à garder un bon équilibre.

Ne comptez pas les cailloux du chemin, c'est-à-dire, ne baissez pas les yeux. Regardez droit devant vous.

Et ne vous déhanchez pas : marchez souplement, élégamment, mais sans raideur.

Conseils Utiles

Aluminium noirci

On éclaircit les vaisseaux d'aluminum noircis en y faisant bouillir des pelures de pommes pendant quelques minutes.

Pour polir le nickel

Pour polir le nickel, frottez un linge mouillé sur du savon jusqu'à ce qu'une mousse épaisse se forme, puis plongez dans le sel et appliquez au nickel. Laissez sécher et polissez avec un linge doux.

Linoleums défraîchis

On peut rendre leur éclat aux linoléums défraîchis en les frottant légèrement et uniment avec un morceau de cire d'abeilles. Polissez ensuite avec un chiffon de flanelle que vous aurez réchauffée dans le four.

M. Norman R. Moray décédé

Mansfield Depot, Conn., 20. — M. Norman-R. Moray, président de l'United States Casualty Company, est mort la nuit dernière, après trois semaines de maladie.



Robe d'après-midi d'une grande simplicité faite de toile de soie française aqua.

Regard sur la Mode

Toilettes très simples

Si l'on regarde un peu attentivement les modèles de toilettes féminines présentées par les grands couturiers français et new-yorkais, on constate facilement que la mode actuelle vise à la simplicité. Pas beaucoup d'innovations, mais quelques changements à ce qui était déjà.

Au printemps nous avons vu les manteaux d'un style militaire tout-à-fait joli et bien de circonstance. Le temps passe et les hostilités en Europe ne cessent pas. Aussi, faut-il suivre les événements, ne pas trop rechercher l'excentricité. D'ailleurs ce serait peine perdue. Il y en a si peu cette saison.

Soyons aussi logiques que les couturiers et mettons en pratique leurs conseils, imitons leur exemple, soyons vêtus avec simplicité.

Pour l'été, les Françaises comme les Américaines et aussi les Canadiennes portent des robes en toile de soie dont nous vous avons montré deux modèles, hier matin. Elles savent aussi que le piqué, le jersey de soie ou de coton, ce dernier pour les robes moins habillées, sont des tissus pratiques.

Dans ces tissus, on taille des petites robes de genre chemisier ou à corsage légèrement drapé ou foncé. Mais encore une fois rien de trop bizarre. Pour les tenues de plage et de sport en général, on choisit des deux-pièces, jupe et blouse ou short et blouse, en grosse toile de couleur naturelle ou dans les teintes pastel.

Les rayés continuent leur vogue; les pois et les quadrillés rivalisent avec eux. Ces imprimés font des toilettes vraiment jolies et d'une simplicité de très bon goût.



Robe de nuit à corsage amincissant fait de crêpe de Chine rose imprimé de petites feuilles blanches.

La Cuisine

Régal aux pommes

7 livres de pommes canadiennes coupées en cubes (laissez la peau); 1-2 livre de noix de Grenoble; 3 livres de sucre; 1 livre de raisins (moitié avec pépins et moitié sans épins); 2 oranges (jus et écorce râpée).

Videz et coupez les pommes en laissant la peau; ajoutez l'écorce d'orange râpée et le jus, le sucre et les raisins (coupés en moitiées); mélangez bien, recouvrez et laissez reposer toute la nuit. Faites cuire lentement, environ 45 minutes en brassant fréquemment et tenez bien couvert jusqu'à ce que les peaux soient absorbées; ajoutez les noix (coupées en morceaux) environ cinq minutes avant d'enlever du feu; les noix ne sont pas indispensables. C'est un mets excellent pour le déjeuner, pour les tartes, avec la viande, les petits pains, les rôties, etc; on peut aussi le mettre dans des bocaux stérilisés et le conserver indéfiniment.

Tarte à la rhubarde

1 chopine de rhubarbe; 1 tasse de sucre; 2 c. à soupe de farine; 1-4 de c. à café de sel.

Lavez, détaillez la rhubarbe par bâtonnets de 1-2 pouce, mêlez-la aux autres éléments; couvrez d'abaisse l'intérieur d'une assiette à tarte profonde, étalez-y l'appareil à l'égalité des bords. Cette tarte peut être cuite entre deux abaisses, ou avec croûte dessous seulement et le dessus grillagé d'étroites lanières de pâte ou garni de meringue; en ce dernier cas, on mélange ordinairement à la rhubarbe 1 ou 2 jaunes d'oeuf battus.

La princesse Clémentine rend visite aux Belges blessés

Angoulème, France, 20. — La princesse Clémentine, fille du roi Léopold II et tante du présent roi de Belgique, est arrivée dans cette ville de l'ouest central de la France aujourd'hui pour rendre visite aux Belges blessés et aux réfugiés malades. Elle s'est rendue à plusieurs hôpitaux et elle a causé avec beaucoup de ses compatriotes, soldats comme civils.

Certificats offerts à 162 volontaires canadiennes

Le Détachement d'aide volontaire compte de nouvelles auxiliaires

Depuis que le Canada est en guerre, un grand nombre de Canadiennes consacrent leurs loisirs à des oeuvres de guerre: soit à la confection de vêtements pour les soldats ou à l'étude des différents services qui peuvent être requis des femmes en temps de guerre.

Sir H. Montagu Allan remettait hier soir, au nom de la Croix Rouge Canadienne, des diplômes de compétences à 162 femmes et jeunes filles qui se sont inscrites dans le détachement d'aide volontaire (V.A.D.).

Dans une brève allocution, le lieutenant-colonel K.-M. Perry, président de la réunion, souligna l'oeuvre de la Croix Rouge canadienne dont il est le président pour la Province. Le docteur Keith Hutchison rappela le but et l'ampleur des cours donnés à ces jeunes femmes.

Cet organisme", dit-il, "prépare les jeunes filles à remplir les fonctions d'infirmières auxiliaires; il existe aussi une section spéciale (C.A.D.), qui voit à l'entraînement des chauffeurs d'ambulances automobiles Aucun des cours ainsi donnés ne comporte de sanction officielle et le statut des diplômées n'a aucun caractère positif; ces cours signifient cependant que ces jeunes filles ont obtenu les qualifications requises pour faire du service outre-mer.

"L'entraînement des jeunes filles comme chauffeurs d'ambulance automobiles, a été dirigé par les soins du Corps Expéditionnaire Canadien (C.A.S.C.). Les compagnies General Motors et Ford ont offert les cours destinés à qualifier les aspirantes pour les fonctions de mécaniciens, ce qui comprend l'apprentissage de la conduite d'une voiture et des réparations d'urgence à effectuer en cours de route. De plus, les jeunes fills ont subi des cours d'exercices militaires, ont appris à prodiguer les premiers soins d'urgence, suivi des cours de soins à domicile et se sont familiarisées avec le déchiffrement des cartes géographiques. Dans ce dernier cas, deux jeunes filles ont recueilli 98% des points et plusieurs d'entre elles ont enregistré au-delà de 90% des points requis.

"En plus d'avoir subi un entraînement de culture physique élaboré, toutes les jeunes filles du détachement d'aide volontaie (V.A.D.) ont suivi des cours pour soins à domicile, ont appris à donner les premiers soins d'urgence, ont fait de l'exercice militaire, et se sont familiarisées avec les principes les plus élémentaires d'hygiène et de diététique. Elles ont terminé les deux premières phases de l'entraînemnt d'aide volontaire et il ne leur reste plus maintenant qu'à suivre des cours d'hospitalisation".

Les divers certificats présentés hier sont les suivants: certificat de soins à domicile de la Croix Rouge; certificat de soins à domicile de l'Association Ambulancière St.John; diplômes décernés pour cours donnés sous les auspices du Corps expéditionnaire Canadien aux chauffeurs d'ambulances automobiles; diplômes pour déchiffrement de cartes géographiques aux chauffeurs d'ambulances. (Deux élèves enregistrèrent 98 pour cent des points lors des examents qu'elles subirent).

Mme W.-D. Chambers, directrice des chauffeurs d'ambulances automobiles et Mme Paterson Smyth, directrice du détachement d'aide volontaire, remirent les diplômes à Sir Montagnu Allan qui les présenta aux femmes et jeunes filles dont les noms suivent. Mlles Andrée Beaubien, Annette Beauchamp, Marie-Rose Boileau, Andrée Boisvert, Simone Clément, Micheline de Roumefort, Germaine Dufresne, Claire Janin, Mme Carlotta Langevin, Mlles Hélène McNichols, Lili Mailland, Suzanne Mathieu, Isabelle Pitre, Mme Jeannine Riopelle, Mlles Jacqueline Trépanier, Madeleine Trudeau, M. Vaillancourt, Emily Adams, Barabara Buchanan, Margaret Carroll, Jean Darling, Ruth Duclos, Marian Ekers, Elizabeth Gray, Mary Hamilton, Mary Hampson, Peggy Kingstone, Mme Margaret Matthews, Mlles Barbara MacCallum, Diana MacDougall, Kathleen McConnell, Catherine O'Sullivan, Jacqueline Ouimet, Alphonsine Paré, Peggy Shaughnessy, Elizabeth Taylor, Isabel Wonham, C. Beauchamp, Barbara Carrique, Beatrice Clare, Maureen Crombie, June Davis, Mme Harriet Grant, Mlle Joan Johnson, Mme Meta MacDonald, Mlles Evelyn Paterson, Lillian Rawlings, Mme Helena Reusing, Mlles Norah Smyth, Lorraine Tasker, Mme F. Tooley, Mme Janet MacDonald, Mlle Lucette Demers, Ninette Demers, Annette Fournier, Hélène Gagnon, Mme Antoinette Labelle, Gisèle Lafond, Fernande Lauzon, Thérèse Limoges, Françoise Ouimet, Bérangère Paré, Henriette Roy, Béatrice St-Aubin, Madeleine Tessier, Gisèle Lapointe, Phyllis Cameron, Veronica Dickson, Esther Galley, Mme Vera Hanson, Mme Elsie Henderson, Mlles Rebecca Jones, Alverda MacNutt, Mme Duncan McEachran, Mlles Helen Marr, Ursula Ormiston, Renée Papineau, Margot Redmond, Mme Glenna Reynolds, Mlles Ann Shaughnessy, Frances Sise, Mme Philip Sise, Mlles Catherine Sneed, Marguerite Starke, Elizabeth Weldon, Percival McKenzie, Florence Balfe, Mireille Beullac, Hannah Church, Frances Coggill, Lorraine Cuddy, Mme Clare Dubeule, Mimi Languedoc, Jeanne Laurin, Valérie St-Laurent, Mme Chella Thornton, Mme Alice Jameson, Mlles Celia Costa, Marguerite Heward, Flora Reid, Phyllis Abbott, Mme John Ballantyne, Simone Beauchamp, Isobel Beckett, Mme Mary Black, Mme Germaine Black, Mlles Dorothy Blair, Mimi Catudal, Raymonde Chevalier, Janet Clouston, Mme Monica Cowley, Mlles Anne Davidson, Patricia Davidson, Mme Mabel Daird, Mlles Mariette Desrosiers, Brenda Duggan, Mme Cecil Faukner, Alma Hart, Dorothy Hearn, Muriel Hearn, Eileen Heaton, Mme Eileen Henderson, Mme Mary Hutchins, Barbara Kemps, Mme Helen Kenyon, Mlles Marjorie King, Eva Logan, Lorraine McKimmie, Elizabeth Miner, Eleanor Miner, Mme Geneviève Morin, Madeleine Morin, Mme Daisy Nicholls, Mme Jessie Ogilvie, Mme Peiler, Mme Peggy Raymond, Mme K. Reid, Mme Catherine Robertson, Mme Doris Ross, Mme Leslie Ross, Mlle Helen Rugh, Constance Short, Margaret Stewart, Ann Sweeney, Bridget Todd, Jacqueline Todd, Margot Trottier, Annie Vail, Joyce Wynn. Joy Armstrong, Marjorie May Ash, Eileen Bryce, Gwendolyn Davidson, Audrey Davis, Patricia Davis, Jean Dixon, Gerry Douglas, Yvonne Ekers, Violet Fraser, Ethel Gardiner, Sheila Griffiths, Mme Jessie Ingham, Mlles Hazel Jackson, Mme Howard Marler, Mlles Freda Pemberton-Smith, Josette Vaillancourt, Ethel Williams, Ruth Williams, Marjorie Wood, Norah Deane Baillie, Madeleine Beaubien, Elizabeth Clouston, Mme Monica Cowley, Mlle Betty Galt, Mme Frances Geddes, Mlle Janet Hutchison, Mme Doris James, Mlles Joan Patch, Marjorie Price, Nadine Shires, Sybil Shires, Mme Janet Taylor-Bailey, Peggy Ekers, Lileda Dodds, Marcia Drummond.

M. Beaudry Leman, vice-président de la Croix Rouge Canadienne dans la province de Québec, félicita les diplômées et Mlle Hélène McNichols et Mary Hamilton offrirent les remerciements à la Croix Rouge Canadienne au nom de toutes les élèves étudiantes. Cette présentation de certificats, avait lieu à la salle Kildonan de l'église Saint-André et Saint-Paul.

Fête des Anciens du collège Bourget

La réunion annuelle des membres de l'Amicale du collège Bourget aura lieu le jeudi 23 mai et le vendredi 24 mai. Ce conventum général, auquel participe un nombre toujours croissant d'anciens, revêtra cette année une solennité particulière: il coïncide avec la bénédiction de la nouvelle chapelle du collège. Son Excellence le délégué apostolique, Mgr Ild. Antoniutti, présidera aux rites sacrés de la consécration, et sera l'hôte de Bourget pour la durée des fêtes.

On procédera également à l'inauguration du splendide hall académique qui complète, avec la chapelle, la puissante aile Senécal, la plus récente étape du développement constant de Bourget vers plus de modernité, plus d'hygiène, vers la création d'une ambiance favorable à tous les progrès intellectuels, aussi bien que spirituels et matériels.

A la colonie Jeanne d'Arc

Les personnes qui désirent bénéficier de la Colonie Jeanne d'Arc pour fillettes pauvres de 7 à 12 ans, devront dans la dernière semaine de mai en faire la demande à la directrice de l'école qu'elles fréquentent. Celles-ci seront autorisées à faire remplir un certain nombre de formules qui leur seront envoyées à cette fin.

La signature du Curé et des références de la part des oeuvres qui auront secouru la famille de l'enfant devront compléter la recommandation de l'école. On choisira parmi les noms ainsi présentés ceux qui seront définitivement admis aux Grèves au cours de l'été.

Le stage sera de trois semaines pour chaque enfant. La direction interne de l'oeuvre est de nouveau confiée aux Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil, et le secrétariat est à leur Institut 5035 rue De Laroche.

Les Guides Catholiques prêtent leur concours pour l'organisation des jeux et la surveillance des enfants.

Feuilleton du "Canada"

Brin de Lilas

par Maxime LA TOUR

No 10 *21 mai 1940*

(Suite)

—Tu comprends bien, fit-elle remarquer à son amie, que mon mari n'admettra pas que personne dans l'hôtel n'ait entendu le moindre bruit.

—Tu n'es pas maligne, reprit Berthe, en riant.

"Rien de plus simple que de parer à sa légitime curiosité et d'égarer ses soupçons.

"La chose se sera passée pendant que tu étais au théâtre.

—Mais il y a toujours un domestique qui veille, une femme de chambre qui attend, objecta Jeanne.

—Donne-leur congé ce soir, répliqua Berthe, qui trouvait réponse à tout.

—Cela paraîtra prémédité.

—Mais non, rassure-toi, affirma énergiquement Berthe, ton mari n'y regardera pas de si près.

"Encore une fois, il ne peut penser que toi...

—Non, dit Jeanne, en baissant les yeux pour cacher la honte qui s'y lisait.

—Alors, la devinant consentante, Berthe, sans plus s'attarder en explications superflues, se dirigea vers une des fenêtres de la pièce.

Celle-ci donnait sur l'avenue du Bois.

Berthe ouvrit la croirée, se pencha sur le balcon et agita son mouchoir.

Puis, elle referma la fenêtre et revint vers son amie qui la suivait du regard sans comprendre.

—Que fais-tu ? demanda Jeanne.

—Je clos le débat, répliqua Berthe, délibérément.

"J'ai appelé Jacques pour qu'il monte.

—Ici? s'écria Jeanne.

—Naturellement, fit Berthe.

—Si Léon arrivait.

—Penses-tu, ricana Berthe.

"Et puis quoi, c'est mon frère après tout...

"On le lui présenterait.

A ce moment, Jacques fut annoncé par un valet de chambre.

Surmontant son trouble, Jeanne fit bonne contenance devant le domestique.

Mais une fois seule en présence du frère et de la soeur, elle sentit que toute résistance serait vaine désormais, qu'elle était leur jouet et qu'il lui feraient accomplir ce qu'ils souhaitaient.

Jacques était entré avec la plus parfaite aisance et une désinvolture tranquille.

Jeanne, très pâle, ne bougeait, ni ne parlait.

Ce fut Marnay qui, tout naturellement, rompit le premier le silence gênant.

—Faisons vite, dit-il, le temps presse.

"Ma soeur a dû vous mettre au courant.

"Il n'y a plus qu'à passer à l'exécution.

Jeanne, étonnée, dévisagea alternativement le frère et la soeur.

—Tu n'as donc pas expliqué notre plan ? reprit Jacques en regardant sa soeur.

—Mais si ! répliqua Berthe.

—Alors, c'est vous, demanda Jeanne stupéfaite, c'est vous qui allez... cabrio...

Elle s'arrêta interdite.

...oler... acheva Jacques en faisant claquer ses doigts comme des castagnettes.

"Je vais avoir cet honneur, si vous voulez bien me conduire à l'endroit propice.

—Il ne vous manquait plus que de jouer ce rôle, ne put s'empêcher de dire Jeanne dédaigneusement.

—Nous n'avons pas le choix des moyens, chère Madame, répondit-il d'un ton persifleur.

"Et puis, vous voudrez bien remarquer que nous travaillons de concert pour notre chère fille...

Il avait prononcé ces derniers mots sur un ton hypocrite qui fit frémir Jeanne d'indignation.

Mais elle eut encore la force de se contenir.

—Du reste, appuya Berthe, pour couper court à toute discussion, il vaut mieux faire cette opération entre soi, sans mettre d'étrangers dans la confidence.

"A nous trois, on est en famille.

Et elle ajouta, marquant nettement son désir d'en finir :

—Veux-tu nous conduire jusqu'au coffre-fort ?

Jeanne fit un gros effort pour se lever.

D'un pas chancelant, automatique presque, elle se traîna vers un petit chiffonnier dans lequel, parmi diverses clés, elle chercha et trouva celle du coffre.

Ensuite, elle guida à travers quelques pièces ses compagnons jusqu'au bureau de son mari.

Elle en ouvrit la porte en tremblant.

Il lui semblait qu'on la regardait, qu'on la suivait, qu'on allait l'appréhender pour lui demander compte de sa forfaiture.

Enfin, elle pénétra dans la pièce, suivie des autres.

Berthe resta près de la porte, aux aguets, pour avertir si elle entendait quelqu'un venir, tandis que Jeanne s'approchait du coffre-fort.

Elle s'y repris à plusieurs reprises avant de pouvoir glisser la clé dans la serrure.

Marnay s'impatientait.

Lui aussi redoutait que quelqu'un ne vint les surprendre à l'improviste.

Enfin, le coffre fut ouvert.

Il était rempli de papiers, de dossiers, de documents, et contenait plusieurs enveloppes fermées.

Jacques en fit rapidement l'inventaire.

Il laissa de côté tout ce qui n'avait d'intérêt que pour Breteuil.

Mais il enleva soigneusement toutes les enveloppes fermées et sous les yeux de Jeanne, incapable d'empêcher cette violation, il en rompit les cachets.

La figure de Marnay s'illuminait à mesure qu'il en découvrait le contenu.

Dans l'une se trouvaient les liasses de billets de banque, qu'il ne prit même pas la peine de compter et qui disparurent dans son portefeuille.

Le geste du misérable avait été d'un tel cynisme que Jeanne eut un haut-le-corps et s'avança vers lui pour le retenir.

Mais Marnay jeta à la jeune femme un regard si féroce qu'elle recula terrositée.

Les autres enveloppes renfermaient soigneusement rangées par valeur, un grand nombre de titres.

Jacques les examina un à un, avec une satisfaction croissante.

Quant il les eut tous estimés, il en fit un voluminux paquet, qu'il se mit en mesure de ficeler soigneusement.

—Vous n'allez pas les prendre tous? s'interposa Jeanne.

—C'est déjà fait! conclut-il d'un air narquois.

—Peut-être n'as-tu pas besoin de tout, hasarda Berthe, prenant faussement la défense de son amie.

—Je suis plus à même que toi de juger, je suppose, lui répondit sèchement Marnay.

Berthe, affectant un air penaud, n'insista pas.

—Je les emporte tous, daigna-t-il expliquer avec condescendance, parce que les cambrioleurs dont nous allons simuler le passage n'auraient pas été assez naïfs pour laisser dans ce coffre autre chose que des papiers sans valeur.

Puis ayant refermé la porte du coffre, il sortit de la poche intérieure de son pardessus un levier d'assez petit calibre.

Il l'appliqua contre la serrure du coffre fort, en exerçant sur elle une pression assez légère, qu'il recommença à plusieurs reprises.

Il exécuta ainsi un certain nombre de pesées, fort peu appuyées d'ailleurs.

Mais cela suffisait pour donner aux yeux peu perspicaces de Jeanne l'apparence d'une effraction, pour simuler la mise en scène d'un cambriolage.

Quelques meubles renversés, des papiers dérangés sur le bureau de travail, achevèrent d'aménager la pièce pour la vraisemblance du fait.

Quand ce fut fait, les trois personnages quittèrent le cabinet de M. Breteuil, non sans s'être assurés qu'aucun des domestiques ne pouvait avoir remarqué leur expédition.

Revenu dans le petit salon ou les deux femmes se tenaient quand il était entré, Marnay ne jugea pas utile de prolonger sa visite.

—Je me retire, dit-il à Jeanne, et je vais agir pour le mieux dans l'intérêt de notre enfant.

Ce mot serra le coeur de la mère.

—N'oubliez pas, s'écria-t-elle d'une voix suppliante, que vous m'avez promis de me la laisser voir.

—Je ne l'oublie pas... Mais laissez-moi choisir moi-même l'heure de cette entrevue.

"Evitez de vous compromettre... attendez dans l'ombre, dans le silence, et vos affaires conjugales s'en trouveront bien.

Il fit demi-tour, sans vouloir en entendre davantage; mais avant de partir, il glissa imperceptiblement à sa soeur ces quelques mots :

—Viens chez moi, tout de suite.

Berthe, d'un clignement d'yeux, montra qu'elle avait compris cet ordre.

Jeanne aurait bien essayé de retenir Marnay: Mais Berthe intervint pour l'en dissuader.

—Je ferai tous mes efforts, lui promit-elle, pour te permettre de voir ta fille.

"Mais, d'ici là, prends bien garde!

Elle resta encore quelques instants avec Mme Breteuil, pour ne pas paraître l'abandonner trop vite.

Elle en profita pour proférer quelques jugements peu bienveillants à l'égard de son frère.

Et quand elle jugea que Jeanne était un peu calmée et remise de ses émotions, elle prétexta une course absolument urgente pour prendre congé.

Jeanne, restée seule, s'abima dans sa douleur.

N'étant plus contrainte, par dignité, de faire bonne figure en présence de son ancien séducteur, qu'elle haïssait à présent plus qu jamais, elle laissa couler ses larmes.

Vers quel désastre n'était-elle pas entrainée par ce misérable!

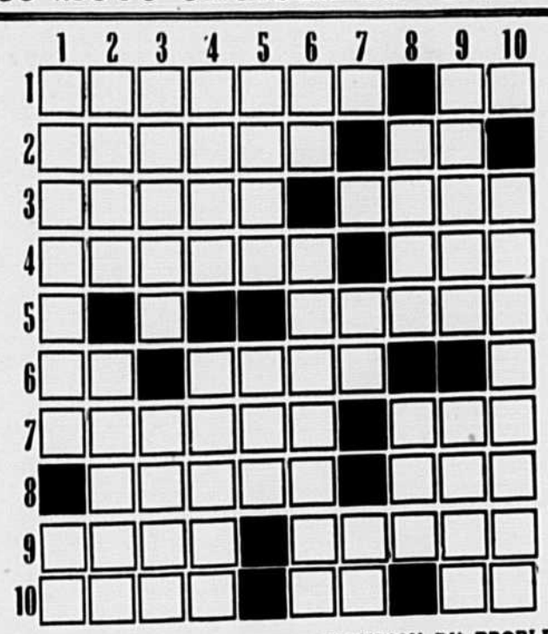
A quel scandale aboutirait la découverte de sa complicité, si jamais son mari se doutait de la vérité.

Durant toute son existence, désormais elle porterait le poids de sa première faute.

Le remords de l'avoir commise, la peur de la voir découverte étaient un mal sans remède, dont rien ne pourrait jamais la guérir.

Ses jours et ses nuits se passeraient dans l'angoisse, dans la honte, dans la douleur. (A suivre)

Les MOTS CROISÉS du "CANADA"



HORIZONTALEMENT

1—Nom du simoun, en Egypte. — Pronom indéfini.
2—Nom de deux espèces de pigeons sauvages. — Particule du dialecte provençal.
3—Rivière de France. — Mesure agraire.
4—Composition qui imite le diamant et les pierres précieuses. — Tesson crâne.
5—Terminée, achevée.
6—Pronom personnel. — Clôture d'épine, de branchages entrelacés.
7—Ensemble des choses qui existent réellement. — Mot arabe signifiant fils.
8—Mère. — Temps du verbe agir.
9—Qui a des dispositions à. — Partie d'or fin pesant un vingt-quatrième du poids total d'un alliage.
10—Paysagiste hollandais, né à Amsterdam. — Temps du verbe avoir. — Article simple.

VERTICALEMENT

1—Rôle de valet de comédie. — Douze mois.
2—Ancien nom de la lance. — Tout appareil producteur de lumière.
3—Qui a une saveur rude et désagréable. — Manie doucement.
4—Regarda en visant. — Avaler en retirant son haleine.
5—Chef-lieu de canton, (Orne).—Gros perroquet.
6—Terminaison de verbe. — Tout ensemble de connaissance fondé sur l'étude.
7—Article simple. — Article contracté.
8—Préfixe signifiant huit. — Débit de boisson.
9—Terre argileuse jaune ou rouge ou brune, dont on fait des couleurs, (pluriel). — Le même en nature.
10—La vie future.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	E	N	O	L	O	G	E		A
2	E	S	A	U		I	L		O	R
3	N		I			G	U	I	D	E
4	S	A	F	R	A	N		D	E	S
5	E	T		E	L	O	G	E		
6		L	A	T	I	N		E	A	U
7	B	A	D	I	N		E		I	L
8	E	S		R	E	S	T	A	N	T
9	T		G	E	A	I			E	R
10	A	L	O	R	S		A	L	E	A

Le Bridge-Contrat

Echanges de renseignements

La main de Sud contient deux couleurs déclarables et un total de trois levées d'honneurs. Nord détient un jeu très puissant puisque sa couleur à coeur est redéclarable; il compte au moins quatre levées d'honneurs avec un soutien moyen à la couleur annoncée par le partenaire à l'ouverture. Sa surenchère de deux levées à coeur est impérative à la manche. Après cette réponse aucun des partenaires ne peut abandonner les enchères avant qu'un contrat de manche satisfaisant n'ait été atteint.

Sud indique maintenant sa couleur à pique. Puisqu'il avait l'intention, depuis sa déclaration initiale, d'annoncer cette suite si le partenaire avait répondu par un coeur, il fait cette nouvelle déclaration au meilleur marché possible pour le moment. Quand Nord soutient les piques, Sud complète la description de sa main en demandant trois sans-atout pour renseigner le partenaire sur quelque force à trèfle.

Nord fait une autre invitation au chelem par l'emploi de la convention du Quatre Sans-Atout et Sud fait la réponse de Cinq Sans-Atout pour indiquer que sa main contient deux As. Nord, n'ayant aucune préférence marquée pour un contrat à couleur demande le chelem à sans-atout.

Donneur : Sud.
Tous vulnérables.

	♠ A V 10 ♡ A R 7 5 3 ◇ D 3 ♣ R 7 6	
♠ 8 6 2 ♡ 8 2 ◇ R 10 9 2 ♣ D V 10 9	N O E S	♠ 9 5 4 ♡ D 10 9 6 ◇ 8 5 ♣ 8 5 4 2
	♠ R D 7 3 ♡ V 4 ◇ A V 7 6 4 ♣ A 3	

Les déclarations :

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ◇	passe	2 ♡	passe
2 ♠	passe	3 ♠	passe
3 SA	passe	4 SA	passe
5 SA	passe	6 SA	tous passent

Alternatives du plan d'attaque

Le Déclarant compte ses levées gagnantes: quatre à pique, deux à trèfle, deux à coeur et quatre à carreau, si cette dernière couleur peut être affranchie. Il a aussi l'alternative de jouer pour quatre levées à coeur et deux à carreau par l'emploi de l'impasse.

Sud s'attaque premièrement aux carreaux en jouant un petit carreau à la dame du mort. Cette méthode est la plus sûre pour limiter à une levée les pertes à cette couleur.

Ouest ne doit pas jouer son Roi à la première demande, puisque ce jeu affranchirait la longue suite du mort; il doit laisser la Dame du mort gagner cette levée. A ce point le Déclarant doit changer son attaque aux coeurs. Si la balance des carreaux n'est pas divisée 2-2, la continuation de cette couleur serait fatale, tandis qu'en jouant un petit coeur au Valet, le contrat sera accompli si Est détient la Dame de coeur ou si les coeurs sont divisés 3-3. Est sera forcé de gagner immédiatement et la balance des levées sera facilement encaissée par le Déclarant.

Cercle de Bridge Laurier

Les joueurs de Bridge apprendront avec plaisir la date de l'ouverture officielle du nouveau Cercle de Bridge Laurier qui a été fixée pour mercredi soir à 8 heures dans leur spacieux local situé au numéro 5041 rue Boyer, près du boulevard St-Joseph. La direction des tournois a été confiée aux populaires Emile Beausoleil et Paul Charette, champions provinciaux pour équipes de deux joueurs, qui ont toute la compétence pour satisfaire les désirs des fervents du duplicata.

Un tournoi duplicata sera tenu à tous les mercredis soirs jusqu'à nouvel ordre et la direction du Cercle invite cordialement tous les bridgeurs de la métropole à leur rendre visite à la première occasion s'ils ne peuvent participer à leur premier duplicata de demain soir pour dames ou messieurs. Nous souhaitons bonne chance à ce nouveau cercle canadien-français.

SEANCE DE LA SOCIETE MEDICALE A L'INSTITUT BRUCHESI

C'est ce soir, à 8 heures 45, que la Société Médicale de Montréal tiendra sa séance clinique à l'Institut Bruchési, sous la présidence du Dr Oscar Mercier.

On nous informe que de nombreux médecins de Montréal et des environs seront mis en nomination et que l'on procèdera à l'élection de nouveaux membres titulaires et correspondants.

Cette séance clinique, consacrée à la tuberculose et aux maladies pulmonaires, comprendra des travaux d'un caractère essentiellement pratique, pouvant intéresser le médecin en clientèle générale.

Après la communication du Dr Lionel Patoine sur les rapports de la tuberculose et du diabète, et le travail du Dr Gaspard Poupart sur les images radiologies chez les cardiaques, le Dr John Corrigan fera des considérations sur les réactions à la tuberculine. Le problème de la tuberculose familiale sera exposé par le Dr J.-E. Marion, et celui des médiastinites par le Dr Omer Manseau. La séance se terminera pas une communication du Dr A.-M. Cholette sur le traitement des adhérences pleurales par le procédé de Jacobaeus.

Tous les médecins sont cordialement invités d'assister, ce soir, à cette séance clinique de la Société Médicale à l'Institut Bruchési. (c.)

Echauffourée de soldats

Saskatoon, 20. — Une vingtaine de soldats ont envahit le Main Cafe, hier soir, et y ont brisé des meubles et de la vaisselle pour environ $300.

Deux volontaires canadiens ont combattu en Norvège

Aldershot, 20, (P.C.-Câble) — Les seuls membres de la première division canadienne qui ont participé à l'action en Norvège contre les Allemands, Arni Johannson de Wynyard, Sask., et Gustav Hansen de Miadstone, Sask., sont retournés à leur camp rapportant le récit de leurs expériences.

Ils étaient partis comme volontaires et en qualité d'interprètes et furent rattachés à une unité expéditionnaire anglaise.

Ils prirent part durant trois jours à la lutte qui avait pour but d'arrêter les Allemands. Ils furent bombardés par des avions, par l'artillerie lourde. Le train dans lequel ils voyageaient sauta à la suite d'une explosion d'une mine. Ils en sortirent indemnes.

En dépit d'affirmations qui voulaient qu'il y eut beaucoup de troupes canadiennes en Norvège, il n'y eut aucune trace de troupes du Dominion dans d'autres secteurs.

Les Canadiens ont fait remarquer que les Anglais et les Allemands étaient très bien équipés mais ils admettaient que les Allemands avaient une supériorité marquée dans les airs.

R. S. V. P.

Répondez si vous le pouvez ! Par Adrien ROBITAILLE

Réponses aux questions posées en page 16

1—On peut en effet traverser l'Europe du nord au sud ou de l'est à l'ouest par la seule voie d'eau. S'il s'agit d'un voyage de l'est à l'ouest ou inversement, la voie tout indiquée est celle du Rhin-Main-Danube. Le Rhin, qui forme une partie de la frontière entre la France et l'Allemagne, compte parmi ses affluents le Main, dont la source est voisine du cours supérieur du Danube. Un canal les réunit maintenant : le canal Ludwig, ainsi appelé du nom de plusieurs anciens rois de Bavière, province où se fait la rencontre. Le Danube part des montagnes du nord de la Suisse et se rend jusqu'à la Mer Noire, en décrivant de brusques coudes au nord et au sud de la Hongrie et dans l'est de la Roumanie. Les Carpathes qui séparent la Pologne (ou ce qui fut la Pologne !) de la Tchécoslovaquie (ou ce qui fut la Tchécoslovaquie !) et le massif du Balkan ou Rhodope, couvert par la Bulgarie et la Vieille Serbie, délimitent son bassin où l'on trouve à peu près toutes les productions désirables, qu'elles soient agricoles ou minières. On en conçoit aisément l'importance vitale pour l'Allemagne, qui en maîtrise aujourd'hui la plus grande partie. Pour s'y soustraire, les Polonais avaient créé un autre canal qui, longeant les Carpathes, unissait le cours supérieur de la Vistule, coulant vers le Nord, et du Pruth, un affluent du Danube, coulant vers le Sud. Ainsi un chemin nord-sud pour traverser l'Europe par eau était créé mais il eût dérivé le commerce de l'Europe Centrale, ce que les Allemands ne voulaient pas. Ils attaquèrent les Polonais en septembre dernier, avant que le canal Vistule-Pruth put être complété. La crainte de sa prompte ouverture fut probablement une des raisons qui précipitèrent leur assaut.

2—C'est Denis Papin. Ne me répondez pas que je confonds et qu'il ne s'agit pas là de l'invention de la machine à vapeur ou de la découverte de son principe. C'est bien le même Papin qui trouva le principe de l'une ou de l'autre. Poursuivant à Cassel ses études sur la vapeur, il créa une première machine fort rudimentaire. Il fallait chauffer l'eau pendant plusieurs minutes avant qu'il se fut amassé assez de vapeur pour pour repousser le piston de fonte. Papin, excédé, eut un jour l'idée de placer au fond du cylindre un peu de poudre noire, celle qu'on employait de son temps pour l'artillerie. En enflammant cette poudre par une mèche dont l'extrémité sortait par l'ouverture servant à introduire la vapeur d'eau dans le cylindre, il obtint une explosion qui repoussa violemment le piston jusqu'à l'autre bout. C'est vers 1707 qu'il rendit publique cette idée, en même temps que toutes celles qu'il avait trouvées sur la vapeur et son pouvoir moteur. Mais, découragé par la destruction du premier bateau à vapeur qu'il venait, la même année, de lancer sur la Fulda et que les mariniers jaloux saccagèrent complètement il abandonna les unes et les autres. Quelques-uns ont coûtume de citer comme l'inventeur de la première automobile, l'ingénieur Nicolas-Joseph Cugnot. C'est à tort, car l'appareil de Cugnot marchait à la vapeur non par un système d'explosions, et il peut être considéré plutôt comme l'ancêtre de la locomotive que comme celui de l'automobile. La caractéristique du moteur d'automobile est en effet la répétition régulière de l'explosion d'un mélange d'air et de gazoline.

3—Le Poncho mexicain serait encore plus incommode pour ceux qui aiment avoir leur parfaite liberté d'allure. En effet, il se passe par-dessus la tête et enserre complètement le corps jusqu'à hauteur des genoux. C'est une simple pièce d'étoffe, mi-partie laine, mi-partie coton, percée d'un seul trou, pour la tête. S'il est gênant pour les gens actifs, on ne peut du moins trouver une protection plus complète. Le poncho est le costume particulier des muletiers indiens mais toutes les autres classes l'ont ensuite adopté. Depuis quelques années, il disparaît, sauf dans les campagnes, à mesure que se poursuit l'américanisation du pays. C'est peut-être dommage, car il ajoutait par ses rayures verticales de couleurs fortement contrastées une note pittoresque au spectacle de la rue dans les grandes villes. Avant eux, les Romains avaient eu la même idée d'un vêtement couvrant tout le corps, les bras y compris. Ainsi habillés, les travailleurs des champs pouvaient continuer leur labeur sous les légères ondées et, lorsque la pluie devenait trop forte, ils n'étaient pas transpercés avant d'avoir eu le temps de se cacher sous un abri quelconque. La Poenula des Latins avait sur le poncho cet avantage qu'elle était souvent fendue des genoux jusqu'au milieu du corps, ce qui permettait de la retrousser par un mouvement des bras et de rejeter les pans flottants sur les épaules. Une plus grande liberté était ainsi accordée au marcheur.

4—C'est Ibn Saoud, souverain de l'Arabie, qui vit encore ainsi que la majorité de ses deux cents épouses. Cet homme est peut-être celui qui à notre époque a connu le plus fantastique destin. Fils d'un chef de tribu, qui fut chassé par un compétiteur, Abdul Aziz III Ibn Saoud passa toute son enfance en exil. Lorsqu'il fut homme, il entreprit de reconquérir sa capitale, Riadh, à la tête d'une vingtaine de compagnons. Cette folle équipée réussit complètement. On était en 1900 et Saoud avait seulement vingt ans. Redevenu maître de son pays, le Nejd, que l'on appelle aussi l'Arabie Centrale ou Arabie Sauvage, il entreprit tout aussitôt de soumettre toute la presqu'île. Il y parvint par deux moyens : militairement, en se mettant à la tête de la farouche secte des Wahabites, fanatiques qui ont entrepris de rendre à la pratique, de l'Alcoran sa pureté primitive et s'y essaient surtout par le sabre ; politiquement, en contractant d'innombrables mariages avec les filles de tous les chefs de tribus voisins. L'Alcoran lui-même ne permet que quatre épouses à la fois. Ibn Saoud, qui avait besoin de toutes ces alliances, tourna la difficulté en les divorçant quelques mois après les noces, quand il en avait eu un enfant. Pour apaiser la colère du beau-père, il n'y avait qu'à lui faire un riche cadeau en lui renvoyant sa fille et à promettre au rejeton une place de choix parmi ses héritiers. Si la colère ne fondait pas avec ces procédés, les Wahabites se chargeaient d'y apporter une solution en rasant le village. Saoud est arrivé aujourd'hui à ses buts et il prend bien soin de n'avoir toujours que quatre épouses "à la fois."

5—Ils sont restés vénaux tout au moins en France et pour les charges d'officiers ministériels. On appelle officiers ministériels les greffiers, huissiers, avoués et commissaires-priseurs. D'après le Nouveau Larousse Illustré, dont l'édition est de 1907 ou à peu près, le caractère de vénalité est conservé à ces charges ; mais l'ouvrage en question oublie d'ajouter s'il s'agit d'un caractère extérieur ou si les postes susdits sont vraiment vendus d'un titulaire à l'autre. Le successeur doit être présenté au ministre ou à son délégué par celui qu'il remplace et exhiber le contrat de cession d'office. Même si ces charges restent vénales, leur trafic ne donne pas lieu du moins aux honteuses tractations que vit fleurir l'Ancien Régime. Les souverains modernes avaient introduit cette coutume de vendre les emplois publics, pour se procurer des ressources. Les rois de France, à partir de Henri IV, taxèrent les fonctionnaires et les magistrats au soixantième du prix de leur charge, leur concédant en retour l'inamovibilité dans leurs fonctions.

Magasins japonais pillés

Tokyo, 20. — Un porte-parole du ministère japonais des affaires étrangères se plaint de ce que des troupes péruviennes ont laissé des émeutiers piller 500 magasins japonais à Lima Pérou.

Permis temporaires

Londres, 20. — Des permis de 22 jours seraient accordés aux automobilistes de l'armée qui seront en congé, au lieu du permis annuel généralement exigé.

La Croix Rouge hollandaise

Une section montréalaise a été ouverte hier après-midi

L'ouverture officielle d'une section hollandaise de la Croix Rouge à Montréal a eu lieu, hier après-midi, à l'édifice Dominion Square.

Une quarantaine de dames et de jeunes filles hollandaises feront partie de cette section dont la présidente est Mme G. P. Luden, épouse du consul général intérimaire de Hollande à Montréal, M. G. P. Luden.

L'hon. Mlle Marguerite Shaughnessy, présidente de la Croix Rouge canadienne, a présidé à l'ouverture officielle. "Vous pouvez être assurées" a-t-elle dit aux dames présentes, "que tout ce que vous ferez pour vos réfugiés et vos soldats leur sera envoyé."

M. Luden a adressé la parole à son tour et il a fait remarquer que tricoter des bas peut bien n'être pas la chose la plus courageuse et la plus héroïque à accomplir, mais qu'il n'en reste pas moins que c'est un travail nécessaire et que c'est en combinant nos efforts que nous parviendrons à vaincre.

Il a également demandé que l'on fasse parvenir de l'argent aux réfugiés qui sont actuellement à Londres.

La section est sous le patronage de Mme F. E. H. Groenman, épouse du ministre de Hollande à Ottawa.

Tél.: HArbour 7733 CLairval 6808
CANADIAN LABOUR WINDOW CLEANING
LIMITED
Lavage de vitres de tous genres par des hommes d'expérience.
Notre main-d'oeuvre est exclusivement canadienne.
PRIX MODERES
T. BEAUDOIN, sec.-très.
460, Notre-Dame Est Montréal

TÂCHANT À RENDRE LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE *meilleur* . . .



QUAND notre Compagnie débuta il y a 60 ans, une partie seulement des capitaux nécessaires à l'aménagement du réseau put être recueillie au Canada. L'American Telephone and Telegraph consentit à fournir la différence — environ le tiers des argents requis.

Les relations qui furent ainsi nouées avec le réseau Bell d'outre-frontière se sont continuées depuis. L'American Telephone and Telegraph Company détient environ 23 pour cent du capital-actions de notre entreprise.

Ces relations ont été précieuses et pour notre Compagnie et pour les usagers du téléphone au Canada. Le vaste service de recherches du réseau Bell — les laboratoires du téléphone Bell — a développé une série continue de perfectionnements adaptés à chaque phase du service téléphonique. Ceux-ci ont été mis à notre disposition au Canada, de sorte que le service téléphonique du Dominion a bénéficié des plus récentes améliorations. Les tarifs sont les plus bas au monde pour un service comparable.

Les Canadiens se servent de leur téléphone plus fréquemment que tout autre peuple de l'univers — conséquence du fait qu'il nous a toujours été loisible de profiter des améliorations d'outillage, des nouvelles méthodes d'exploitation et des économies rendues possibles par la recherche scientifique!

durant soixante ans!



THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA — LOCAL LONG DISTANCE TELEPHONE

1880 1940

60 ANS AU SERVICE DU PUBLIC

G.-M. GRANT,
Gérant

Musique-Cinéma-Lettres-Radio-Théâtre

"La Traviata" au His Majesty's

C'est aujourd'hui soir que sera offert au public la première représentation de la Dominion Grand Opera Company. On sait que le but de ce groupement est d'offrir aux amateurs de musique de Montréal des spectacles de toute première valeur, réalisés par des artistes de Montréal. Durant des semaines, le maître Simeoni et l'orchestre a durement travaillé pour mettre au point cette production. Le choeur se compose exclusivement d'interprètes de Montréal.

Quant aux rôles principaux, on a dû faire appel seulement à quatre artistes étrangers. Ralph Errolle chantera le rôle d'Alfredo dans "La Traviata". Norina Greco appartient à la troupe du San Carlo Opera.

La soirée d'aujourd'hui n'est qu'un commencement. Jeudi, le même groupement présentera "Faust" et si l'expérience est concluante, un programme plus vaste sera envisagé pour la prochaine saison.

Mgr Martin Lajeunesse retourne à ses missions

Son Excellence Mgr Martin Lajeunesse, o.m.i., vicaire apostolique du Keewatin, quittera Montréal ce soir pour ses lointaines missions.

Il s'excuse de n'avoir pu rencontrer personnellement tous ses bienfaiteurs et amis et remercie bien cordialement tous ceux et celles qui lui ont témoigné de la sympathie, plus particulièrement à l'occasion de la mort de sa chère mère et de la partie de cartes organisée au profit de ses oeuvres.

Au HIS MAJESTY'S - CE SOIR
"LA TRAVIATA"
JEUDI SOIR
"FAUST"
par la Dominion Grand Opera Co.
Billets: Tél.: FI. 2488









IMPERIAL
Trois derniers jours
Mickey Rooney
"Young Tom Edison"
aussi
Ann Sothern - William Gargan
"Joe And Ethel Turp Call On The President"

Au Princess



Robert Young et Charles Coburn dans le film "Florian qui remporte un très beau succès au Princess. Le second film au même programme est "The Man from Dakota".

L'horaire des spectacles

PALACE
"Abe Lincoln In Illinois"
10 h. 00, 12 h. 11, 2 h. 33, 4 h. 55, 7 h. 17, 9 h. 39.

CAPITOL
"The Doctor Takes A Wife"
11 h. 12, 1 h. 57, 4 h. 42, 7 h. 27, 10 h. 12.
"Five Little Peppers At Home"
10 h. 00, 12 h. 45, 3 h. 30, 6 h. 15, 9 h. 00.

PRINCESS
"And One Was Beautiful"
11 h. 52, 2 h. 48, 5 h. 45, 8 h. 41.
"Florian"
10 h. 10, 1 h. 06, 4 h. 03, 6 h. 59, 9 h. 56.

SAINT-DENIS
"Quai des Brumes"
1 h. 25, 4 h. 21, 6 h. 57, 9 h. 53.
"Monsieur Bossemans"
12 h. 05, 3 h. 01, 5 h. 37, 8 h. 33.

CINEMA DE PARIS
"Ils étaient Neuf Célibataires"
11 h. 42, 2 h. 07, 4 h. 32, 6 h. 57, 9 h. 22.

LOEW'S
"Typhoon"
10 h. 09, 12 h. 34, 2 h. 59, 7 h. 49 10 h. 14.

La manécanterie de Montréal

Elle donnera un concert le 6 juin prochain à la salle du Gesù

Afin de répondre aux demandes de ses nombreux admirateurs, la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois de Montréal, sous la direction du R. F. Séverin, c.s.c., donnera au Gesù, le 6 juin au soir, un concert de haute valeur musicale.

Le programme promet de satisfaire les plus sévères. En effet, les Petits Chanteurs exécuteront avec tout le charme et la virtuosité qu'on leur connait, un choix varié de pièces des grands maîtres anciens et contemporains tels que: Palestrina, Josquin Des Prés, Gevaert, Vincent d'Indy, Marc de Ranse, Paul Berthier, etc.

De Janequin, notre Manécanterie nous fera entendre "Le Chant des Oyseaux", d'une difficulté d'exécution reconnue par les professionnels même, et que ces enfants nous enlèveront de mémoire, comme tout le concert d'ailleurs, en ajoutant leur interprétation ingénue, cristalline et savoureuse.

En un mot, ce sera un vrai régal polyphonique que la Manécanterie de Montréal offrira à ses auditeurs.

La grande foule au parc Belmont

En dépit du mauvais temps de cette fin de semaine, des milliers de personnes ont assisté à l'ouverture officielle du parc Belmont à Cartierville. Complètement remis à neuf, pourvu d'un éclairage nouveau, le parc Belmont est du meilleur effet.

Quant à Winifred Colleano, elle a recueilli un très beau succès accomplissant ses prouesses à l'émerveillement des spectateurs. Quant à Stan Wood, l'orchestre qu'il dirige créa une atmosphère singulièrement plaisante.

LA BATAILLE DE NARVIK CONTINUE

Stockholm, 20, (P.A.) — Les troupes allemandes qui défendent le port norvégien de Narvik construisent, rapporte-t-on, ici, ce soir, des fortifications le long de la voie ferrée qui va de Narvik à Kiruna, en Suède.

* * *

Londres, 20, (P.C.) — L'Exchange Telegraph Agency fait dire, ce soir, à la radio suédoise qu'un détachement polonais a capturé la rive sud du fjord de Narvik.

ST. DENIS
JEAN GABIN · MICHÈLE MORGAN
QUAI des BRUMES
GUSTAVE LABEAU
Monsieur Bossemans
COLETTE DARFEUIL

CINEMA de PARIS
SACHA GUITRY
se surpasse
ILS ETAIENT NEUF CELIBATAIRES

Trois hommes s'attaquent au camion d'un journal irlandais à Belfast

Belfast, Irlande du Nord, 20. (P. C.) — Trois hommes se sont emparés d'un camion, la propriété d'un journal irlandais de la ville de Dublin, aujourd'hui. Ils ont mis le feu au camion. Ce journal est l'organe officieux du parti du premier ministre Eamon de Valera.

L'Egypte expulse les "taxi girls" étrangères

Plus de cinq cents Espagnoles et Hongroises devront partir

Alexandrie, 20. (P.C.) — Plus de 500 danseuses hongroises et espagnoles ont reçu l'ordre, aujourd'hui, de quitter, d'ici la fin du mois, le territoire égyptien, le gouvernement et les autorités britanniques poursuivant plus énergiquement que jamais la campagne qu'ils ont commencée dans le but de débarrasser le pays des espions qui s'y trouvent.

Le gouvernement égyptien a, en effet décidé que les "taxi girls" étrangères apprenaient beaucoup trop de choses en amusant les soldats et les marins alliés. Les cabarets se sont vus interdire de les reprendre à leur service.

On a aussi défendu aux civils d'Alexandrie de s'approcher à une distance de plus de 600 pieds des zones fortifiées de la ville.

On a demandé à tous les étrangers de se présenter aux préfectures de police dans les 48 heures suivant leur arrivée au pays.

Entretemps la presse égyptienne dit que l'Egypte est intéressée dans deux choses : l'issue des batailles qui se livrent actuellement en France et les intentions de l'Italie.

La légation des Etats-Unis a conseillé aux Américains de quitter l'Egypte et les autres pays du Proche-Orient le plus tôt possible.

L'état de santé de M. Woodsworth est satisfaisant

Ottawa, 20, (P.C.) On a déclaré, ici, ce soir, que l'état de santé de M. J. S. Woodsworth, leader du parti de la CCF est satisfaisant. M. Woodsworth est tombé malade, samedi dernier.

Le discours du budget de l'hon. M. Mathewson

Québec, 20. (Du correspondant parlementaire du CANADA). — L'hon J. A. Mathewson, trésorier de la province de Québec dans le cabinet Godbout, prononcera, demain après-midi à 3 heures, son premier discours du budget à l'Assemblée législative. Le trésorier, ainsi qu'il l'a promis à la Chambre, exposera la situation financière de la province, telle qu'il l'a prise au mois d'octobre dernier, telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle sera suivant les principes qu'il entend poser comme ministre provincial des finances.

Louvain est de nouveau détruite

(Suite de la page 1)

niers quittaient Louvain pour se rendre à Bruxelles, ils aperçurent une foule misérable de réfugiés qui retournaient vers la ville aux trois-quarts détruites. M. Lochner et ses camarades ont passé aussi dans des villages qui avaient subi le même traitement dévasteur que Louvain. Ils ont entendu des villageois leur dire les effets effroyables des bombes que lançaient les avions de bombardement. Dans certaines rues, pas une seule maison n'a été épargnée.

Une bombe a crusé un cratère profond de trente pisd à côté de l'édifice massif de Sternockerzeel. Le choc a arraché une partie du toit de la sompteuse demeure. Tout ce qui s'y trouvait encore était dans le désordre le plus complet. Le rasoir de l'archiduc était sur le grand piano. Des journaux hongrois et de luxueuses publications françaises traînaient pêle-mêle dans les pièces. Dans le boudoir de la reine Zita on a trouvé une copie d'une lettre que l'ex-impératrice avait écrite en français à une parente. Elle y disait: "Comme vous savez, Othon est allé aux Etats-Unis. Félix est aussi de l'autre côté de l'Atlantique. Je suppose qu'il parle "yankee" maintenant".

L'horaire de la journée d'aujourd'hui à la radio

MARDI, 21 MAI

Hrs	CKAC	CBF	CBM	CFCF	CHLP
7.15	Club Chanteclerc				
7.30		NOUVELLES	NOUVELLES		
7.45	Pot-pourri matinal			Orch. Will Osborne	
8.00	Var. Métropolitaines	NOUVELLES	NOUVELLES	NOUVELLES	
8.10				Musicale	
8.15		Chansonnettes	Do you remember ?	Wife Saver	C.H.L.P. aujourd'hui
8.30	Déjeuner musical	Pot-pourri musical		Vocal Vogues	Réveille-matin musical
8.45	Voisinons		Marches en musique	Harvey and Dell	
9.00		Intermède musical	Intermède musical	NOUVELLES	Chansons françaises
9.05		Happy Jack, chant	Happy Jack, chant	Breakfast Club	
9.15		Madame est servie...	Orch. Irving Miller		
9.20					NOUVELLES
9.30	NOUVELLES	Chansons que vous aimes	Escorts and Betty		Orch. Carroll Gibbons
9.45	Smiling Jack		Ed. MacHugh, chanteur		Extraits d'opéras
10.00	Comptoir d'échanges	Vie de famille	NOUVELLES	Homemakers Revue	Chansonnettes
10.15	Capsules mélodiques	Courrier--Confidences	Melody Strings		Pour vous plaire
10.30	Heure récréative	Quelles nouvelles ?	The Man I Married	Concert Hall	Chansonnettes
10.45	Grande Soeur	Matinée musicale	The Right to Happiness	Vegetables for Health	Orch. Louis Bétancourt
11.00	Albert Séguin, piano	Voulez-vous savoir, Mme ?	Singers and Songs	I Love Linda Dale	Vos refrains préférés
11.15	Stars of the Week	Musique symphonique	The Road of Life	Clark Dennis, ténor	Disques de L. Maryanne
11.30	Big Sister		Programme musical	The Travelling Cook	Orch. F. T. Bauer
11.45	Life and love Dr Susan			Affairs of Anthony	Orch. Raymonde
12.00	Allons, c'est parisien	Strings that Sing	NOUVELLES, B.B.C.	NOUVELLES	L'heure féminine
12.05				Melody Time	
12.15	Coquetel musical	Gleen Darwin, baryton	NOUVELLES		
12.20				Musicale	
12.25				The Town Crier	
12.30	La parade du midi	NOUVELLES, B.B.C.	Helen Wyant, organiste	Singing Sam	
12.45	Alimentation	Trio Al Gilbert	NOUVELLES	Rotary Club	
1.00	La famille Gauthier	Orch. Ben Bernie	The Happy Gang	NOUVELLES	NOUVELLES
1.05					L'heure féminine
1.15	NOUVELLES	NOUVELLES		Rotary Club	
1.25	Pianologue				
1.30	Sous les tropiques	Le Réveil rural	La ferme et ses produits	Trio Al Gilbert	
1.45	Le monde féminin			Orch. M. Spitalny	
2.00	Bourse	Chansonnettes	Against the Storm	Gallant Am. Women	Concert Master
2.15	Studio	La rue Principale			
2.30	Mélodies rythmées	U.S. Army Band	Relais de Londres	Time and Tempo	Hit Review
2.45	Valses				
3.00	Sons of the Pioneers	Chefs-d'oeuvre de la mus.	The Story of M. Marlin	Donald Novis Sings	Poèmes symphoniques
3.15	Musique de chambre		Ma Perkins	Cub Reporters	
3.30	NOUVELLES		Pepper Young's Fam	Orch. Al Donahue	
3.35	On the Village Green				
3.45	Quatuor Golden Gate	Causerie sur l'hygiène	The Guiding Light	Crimson Trail	
4.00	Orch. B. Elliott	Fémina Mme P. Casgrain	Backstage Wife	Club Matinee	
4.15	Evénements sociaux		Les plus beaux disques		Just about time
4.30	Neuvaine à St-Antoine	Mlle M. Filiqp, soprano			Le thé dansant
4.45	Console overtones C.B.S.	C.B.F. ce soir			
4.55				Musicale	C.H.L.P. ce soir
5.00	L'heure du thé	NOUVELLES	NOUVELLES	Tea Time	Rendez-vous musical
5.15	Pierre et Pierrette		Causerie E. LeCocq	Eb and Zeb	
5.30	La rue Principale	Bourse de Montréal	Bourse de Montréal	Irene Wicker	Radio-spécial
5.45	Madeleine et Pierre	Programme musical	NOUVELLES BBC	Bud Barton	Résultats du baseball
6.00	Nouvelles sportives	Orch. D. Stabile, N.B.C.		Birth Day Party	Méli-mélo
6.05	C.K.A.C. ce soir			Orch. D. Stabile	
6.15	Ovila Légaré	NOUVELLES B.B.C.	Intermède musical	NOUVELLES	NOUVELLES
6.25			Nouvelles sportives		
6.30	Dates de naissance	Nouvelles sportives	NOUVELLES	Guatemalian Band	Musique sur demande
6.35		NOUVELLES			
6.45	NOUVELLES	Récital d'orgue	A. Reid, organiste	Easy Aces	Résultats du baseball
7.00	Amos 'n' Andy	La Pension Velder	Relais de Londres	Musicale	
7.15	Light up and listen club	Semaine du nettoyage		Light up and listen club	
7.30	Nazaire et Barnabé	Courrier français B.B.C.	G. Lambert, baryton	Oncle Troy	King Jesters
7.45	La voix des tramways	Notre héritage canadien	Causerie Dr F. Tisdall	Nouvelles sportives	Coeur d'enfant
7.55				NOUVELLES	
8.00	Robinson et Munson	Snyder et Ross, pianistes	Snyder et Ross, pianistes	Mutiny on the high Sea	Orch. Johnny Walsh
8.15					Ensemble à cordes
8.30	The Family Man	Talbot-Paquet	The Family Man	Information please	Les débonnaires
9.00	Studio	Concert...	Sur les ailes de l'harmonie	Wings Top Flight Tunes	Drames de la vie
9.30	Les amours de Ti-Jos	Refrains d'hier...	Fibber McGee et Molly	Treasure Trail	Orch. R. Irwin
10.00	Lany Ross, ténor	Studio	Canadian Snapshot	Studio	Concert Master
10.15		Studio	Concert Toscanini		
10.30	NOUVELLES		Comte Athlone	Brent House	Studio
10.45	Four Clubmen				
11.00	Allô, Allô, les sports !			NOUVELLES	Fin des émissions
11.05					
11.10	Orgue			Nouvelles sportives	
11.15	Orch. Eddie Duchin	NOUVELLES	NOUVELLES	Orch. Cecil Golly	
11.25			Deux pianos		
11.30	Orch. Dinahue	Orchestre de danse	Orch. Romanelli	Orch. Glen Gray	
12.05	Orch. de danse	Fin des émissions		Orch. Ruby	
12.15			Fin des émissions		
12.30	Orch. R. Tucker			Ch. Barnet	
1.00	NOUVELLES			NOUVELLES	

Nouveau sous-ministre de pêche maritime à Québec

M. le docteur Labrie s'occupera de l'organisation scientifique, à tous les points de vue, de la pêche maritime dans la province de Québec

Québec, 20. (Du correspondant parlementaire du CANADA). — L'hon. Edgar Rochette qui, depuis son assermentation comme ministre du travail, des mines et des pêcheries maritimes dans le gouvernement Godbout, s'efforce d'apporter un regain de vie au service des pêcheries maritimes, nous annonce aujourd'hui la nomination comme sous-ministre adjoint spécialement affecté au service des pêcheries maritimes, du docteur Arthur Labrie qui, jusqu'à date, agissait comme directeur de la station expérimentale de pêche du gouvernement fédéral à Grande-Rivière en Gaspésie.

Bien que jeune, encore, M. le docteur Labrie est déjà un homme de grande expérience en la matière, il est professeur agrégé de l'Université Laval et chimiste diplômé et docteur en science de cette université.

Il a débuté comme analyste au laboratoire de recherches et d'analyses chimiques en 1933. En 1934, il est allé parfaire ses études de biochimie en Ecosse, à la "Tory Research Station" d'Aberdeen; puis de 1935 à 1936, il a fait un stage à la "Risheries Experimental Station" de Halifax.

Le Dr Labrie est aussi membre de l'Institut canadien de chimie, de la société zoologique de Québec, de la "Nova Scotian Institute of Science".

En annonçant cette nomination, M. Rochette a insisté sur le fait que l'on ne peut faire un succès de nos pêcheries maritimes dans cette province que dans la mesure où nous nous placerons sur le plan scientifique.

—Nous devons aujourd'hui, a-t-il dit, lutter contre une concurrence étrangère conduite par des hommes de science: il est grand temps que nous luttions d'égal à égal sur le même terrain qu'eux.

— Les circonstances favorisent d'autant plus la réorganisation de nos pêcheries maritimes que depuis la déclaration de guerre contre les pays de Scandinavie plusieurs marchés, notamment celui des Etats-Unis offrent de magnifiques débouchés à nos produits de la mer. Avant que des pays étrangers ne s'emparent de ces marchés, nous devons nous équiper, nous, pour conquérir ces marchés. Nous ne pourrons le faire que sous la direction d'hommes de science capables de prévoir les besoins et capables d'adapter notre production à ces besoins.

—En ce sens, a ajouté le ministre, nous sommes assurés que le Dr Labrie peut rendre à notre province de grands services en venant à la fois en aide à nos pêcheurs de Gaspésie et en activant notre commerce.

La publicité augmente dans les journaux

Toronto, 20. (P.C.) — Le lignage de la publicité indiqué par 57 journaux, représentant 83% de la circulation totale montre une augmentation de 3.4% en avril sur le mois correspondant de l'année dernière. C'est ce qu'annonce aujourd'hui le bureau de publicité de l'association canadienne des quotidiens. C'est le quatrième mois consécutif où l'on signale cette augmentation.

Les E.-U. peuvent se suffire en avions

(Suite de la page 1)

plénier. Ils espèrent également que la Chambre des représentants sera également bientôt saisie de cette mesure et que le président Roosevelt pourra vraisemblablement y apposer sa signature vers la fin de la présente semaine.

Dans l'intervalle, aujourd'hui, le comité militaire de la Chambre basse et un sous-comité des subsides étudient le programme soumis par le président Roosevelt. Le major général Henry H. Arnold, chef de l'Aviation américaine, a annoncé que l'on projettait de créer quatre autres centres d'entrainement pour les aviateurs. Ce projet permettrait de disposer de 1,200 pilotes-aviateurs de plus par année. Au sujet des appareils proprement dits, le major-général a déclaré que les Etats-Unis avaient surtout besoin d'avions de bombarlement.

D'autre part, un secrétaire de M. Roosevelt a déclaré qu'il n'était pas au courant des nouvelles à l'effet que le président songerait présentement à constituer un cabinet d'union dont plusieurs républicains feraient partie, à cause de la situation internationale actuelle et à cause de l'ampleur du programme de défense nationale en plan.

En outre, le sénateur Arthur Vandenberg, de l'Etat du Michigan, candidat républicain à la présidence des Etats-Unis, a proposé, à la Chambre haute, la création d'un bureau de direction constitué de civils qui verraient à l'organisation de la production massive des armements.

Le président Roosevelt a demandé au Congrès de voter $35,000,000 additionnels sans tarder pour l'achat de produits tels que du manganèse, du chrome et de l'étain, des produits nécessaires en temps de guerre mais que les Etats-Unis ne produisent qu'en quantités insuffisantes.

Pour sa part, le sénateur Alexander Wiley, républicain de l'Etat du Wisconsin, a dit s'opposer à l'adoption du projet de loi à l'effet de déclarer hors la loi l'usage d'espions patronaux dans l'industrie. Il prétend qu'il serait difficile de mettre fin aux menées d'une cinquième colonne et de permettre au parti communiste de continuer de vivre comme auparavant.

Dans les milieux autorisés, on prévoit que le président Roosevelt adressera vraisemblablement la parole au Congrès pour expliquer comment il entend financer le programme d'armement et de défense nationale qu'il a soumis à l'approbation des Chambres. On rapporte, également, qu'il se peut que le président propose d'élever la limite de la dette des Etats-Unis autorisée par la Constitution.

Deux études de M. Marius Barbeau

Il les présente au congrès de la Société Royale, à London

London, Ont., 20. (P.C.) — Cent vingt-cinq membres ont assisté au congrès de la Société Royale du Canada. Diverses questions relatives aux sciences et aux lettres ont fait l'objet de cette réunion.

M. Marius Barbeau, directeur du Musée National d'Ottawa, a présenté deux études, l'une sur le commerce indien de l'argent, l'autre sur le sucre d'érable et son passé.

Il fit une esquisse historique de la fabrication du sucre d'érable, indiquant son origine indienne, son adaptation et son développement poursivi par les Canadiens français et enfin son industrialisation dans l'est du Canada et dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Dans la littérature et l'histoire il y a eu une excellente étude de M. O. C. Elliott qui avait pour titre "The Viking Relics of Beardmore". La thèse défendue était que les vestiges trouvés à l'endroit indiqué avaient été apportés au Canada dans les temps modernes.

Le président de la Société Royale du Canada, le docteur H. M. Tory, d'Ottawa, a dit, ce soir, que "la Société appuie de toutes ses ressources l'effort de guerre du Canada".

Danse du "bon vieux temps" en plein air vendredi soir prochain

Des comités de citoyens en vue de Maisonneuve ont été formés hier soir en vue de l'organisation de la danse en plein air qui aura lieu vendredi soir à l'occasion de la clôture de la campagne du nettoyage de la Ligue du Progrès Civique. Cette danse en plein air aura lieu aux halles du marché Maisonneuve. Ces abris seront décorés et illuminés pour l'occasion.

La soirée sera sous le patronage des deux députés de Maisonneuve, Me Sarto Fournier, député aux Communes et Georges Caron, député à l'Assemblée Législative et représentant du quartier au conseil municipal. Cinquante couples, vêtus des costumes anciens, prendront part à cette fête.

Il y eut, hier soir, une réunion des organisateurs au bureau du quartier de Maisonneuve. M. Caron a fait un appel aux citoyens du quartier.

Gregory Fitelberg rendu en Angleterre

Londres, 20. (P.C.) — Gregory Fitelberg, chef d'orchestre polonais de 60 ans, s'est réfugié en Grande-Bretagne. Fitelberg était chef d'orchestre de l'Opéra de Varsovie et directeur musical du poste de T.S.F. de Varsovie. En septembre dernier, durant le bombardement, il dirigea l'orchestre qui interprétait de la musique nationale pour maintenir le moral de la population.

Au cinquantenaire de fondation de l'école Chomedy-Maisonneuve



Dans cette photographie, prise aux fêtes du cinquantenaire de fondation de l'école Chomedy-de-Maisonneuve, on reconnaitra, de gauche à droite au premier rang: M. Wilfrid Leduc, marguillier de la paroisse du St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve; Frère Denis, premier élève de l'école à prendre l'habit chez les Frères des Ecoles Chrétiennes; Frère Mérielle, Jos. Gauthier, courtier; l'abbé Charles Toupin, aumônier de l'amicale et aumônier du couvent d'Hochelaga; Frère Hubert, directeur de l'école Chomedy-de-Maisonneuve; Mgr Conrad Chaumont, qui chanta une messe pontificale, assisté de MM. les abbés Georges Rondeau et Saint-Cyr, (M. l'abbé Gérard Hurtubise agissait comme prêtre assistant), M. William Monarque, président de l'amicale; l'abbé Lucien Pineault, curé de la paroisse de Maisonneuve; Me Sarto Fournier, député de Maisonneuve-Rosemont à Ottawa; l'abbé Ouellette, R. Père Georges Lemieux, o.m.i., qui fit le sermon de circonstance; M. Philippe Aubé, premier président-fondateur de l'amicale; Frère Stevens, ancien directeur. Dans le groupe: Frère Conrad, sous-directeur; Frère Augustin, inspecteur; MM. Charette; Lachapelle, Favreau, Albert Comtois, professeur; Frère Bernard, Frère Martin, Frère Romuald, M. Leprohon, Léo De Guise; J. Bachand, Père Forté, s.j., Frère Denis, ancien professeur et d'autres. (Photo CANADA)

Mesures contre les étrangers en Angleterre

Le gouvernement crée aussi des unités antiparachutistes

Londres, 20. (P.C.) — Le gouvernement de la Grande-Bretagne a pris de nouvelles mesures de restrictions contre des étrangers qui vivent au pays, dans le but de prévenir la formation d'une cinquième colonne et de pouvoir mieux répondre à une attaque ennemie.

D'abord le ministère de l'Intérieur a ordonné à tous les étrangers de remettre au gouvernement toutes les armes dont ils peuvent disposer.

Puis une commission spéciale enquête sur les menées et les activités de quelque 3,500 Allemandes et Autrichiennes qui ont jusqu'ici vécu en liberté mais tout en étant sujettes à certaines restrictions.

Enfin, les matelots des navires hollandais qui ont transporté des réfugiés en Grande-Bretagne ne devront pas à l'avenir quitter leurs unités. Des rumeurs circulent à l'effet que certains membres d'équipage de ces navires sont tout simplement des membres d'une "cinquième colonne" nazie.

D'autre part, on annonce que l'enrôlement volontaire d'unités antiparachutistes va bon train. Dans le Lincolnshire seulment, 7,000 volontaires se sont présentés aux bureaux d'enrôlement. L'enrôlement dans les autres provinces est tout aussi satisfaisant. Le révérend Bertram Pollock, évêque de Norwcik, a donné la permission aux membres du clergé dont il a juridiction de se joindre aux déjà nombreux volontaires.

Les Anglais auront leur bière malgré le rationnement

Le ministre des vivres l'annonce en dépit des prohibitionnistes

Londres, 20. (P.C.) — Lord Woolton, ministre des vivres, a annoncé, ce soir, que les Britanniques continueraient d'avoir leur bière en dépit du fait que l'Etat soit obligé de les rationner plus rigoureusement que dans le passé, les conquêtes allemandes en Hollande et en Belgique ayant privé la Grande-Bretagne d'une source importante d'approvisionnement. Il a révélé aussi qu'il avait résisté avec succès aux tentatives qu'avaient faites les prohibitionnistes anglais pour obtenir de lui que le gouvernement rationne plutôt la bière que le sucre.

Il a ajouté, d'autre part, que les îles anglaises devraient trouver ailleurs le beurre, les oeufs et le lait que le Danemark, la Norvège, la Hollande et la Belgique leur fournissaient. Il a dit encore qu'un organisme avait été créé pour permettre que la distribution régulière des vivres dans tout le pays soit poursuivie en dépit des plus violentes attaques aériennes.

Le comte Ciano se rend en Albanie

On dit que cette visite a un signification militaire importante

Rome, 20. (P.A.) — Le comte Galeazzo Ciano, gendre de Mussolini et son ministre aux affaires étrangères, se rendra, demain, en Albanie, avant-poste de l'Italie dans les Balkans, et on ne dissimule pas, ici, que cette visite peut avoir une signification militaire du plus grand intérêt. On a officiellement annoncé que le diplomate fasciste allait inspecteur les travaux publics commencés le 7 avril 1939, dans le pays royaume du roi Zogou Ier, lorsque l'armée du Duce l'occupa, obtenant ainsi une position stratégique de premier choix fichée entre la Yougoslavie et la Grèce.

On a anuusi annoncé, ici, que toutes les écoles italiennes fermeront, cette année, leurs portes le 31 mai, deux semaines plus tôt que d'habitude. A part cela, il n'est rien de changé dans l'attitude que l'Italie a adoptée à l'endroit de la guerre.

Les journaux d'aujourd'hui ont interprété le discours que Ciano a prononcé, dimanche à Milan, à l'occasion de la célébration du premier anniversaire de la signature de l'alliance militaire italo-allemande, comme étant une redéfinition de la politique fasciste plutôt que l'annonce que cette politique était modifiée. On dit encore, ici, cet après-midi, que si les prétentions de l'Italie peuvent être réglées sans la guerre, c'est tant mieux. On ajoute, toutefois, que l'Italie est prête à se battre pour satisfaire ses "aspirations nationales".

L'agence de presse Stefani dit enfin que des Italiens habitant l'île de Malte ont été maltraités par les Britanniques.

Les réunions

L'assemblée du conseil de district des Canadiens de Naissance aura lieu le mercredi 22 mai à 8 heures, à l'hôtel Pennsylvanie. Le conférencier sera M. René Dorion, journaliste. Il a choisi comme sujet: "Nos devoirs à l'égard du Canada".

* * *

Kiwanis Saint-Laurent. — Déjeuner hebdomadaire, demain, à 12 heures 30, à l'hôtel Ritz-Carlton. Le conférencier sera le colonel Wilfrid Bovey, directeur des relations extra-murales de l'université McGill. Il prononcera une causerie sous le titre "Looking Backward and Tinking Forward".

* * *

Rotary Club. — Déjeuner hebdomadaire, aujourd'hui, à 12 heures, 30, à l'hôtel Windsor. Le conférencier sera M. William Baird, gérant du service du fret de la C.P.R. Steamships. Il prononcera une causerie sous le titre "Merchant Shipping in Wartime".

* * *

La Ligue des propriétaires et des hommes d'affaires de l'est de Montréal tiendra son assemblée mensuelle à l'école de la Nativité, 2055, rue Saint-Germain, le mercredi 22 mai à huit heures et demie. Il y aura conférence sur l'état financier de la Ville de Montréal. L'entrée est libre. Le public est invité.

A LONDRES

(Suite de la page 1)

à travers les plaines du nord de la France, ayant pour objectifs d'atteindre les ports de la Manche et de séparer les troupes alliées qui sont en Belgique de celles qui sont en terrtoire français.

Dans les milieux militaires compétents de Londres, on a tendance à considérer la situation, d'une façon générale, comme n'étant ni meilleure ni pire qu'elle ne l'a été au cours des dernières 48 heures. On s'accorde, cependant, pour ajouter que d'une façon ou d'une autre un changement important va se faire très prochainement.

A l'extrémité sud de l'immense poche que les Allemands se sont pratiquée en France, c'est-à-dire entre Rethel et Sedan, les Français semblent conserver maintenant toutes leurs positions, avançant même à la suite de vigoureuses contre-attaques dans certains secteurs.

Du côté nord de la même poche, l'ennemi a cessé d'avancer dans la direction de Paris. Il concentrerait maintenant tous ses efforts dans la direction générale de Cambrai, d'Arras et de Calais. Il est actuellement quelque part près de Saint-Quentin, de Guise et du Cateau.

La manoeuvre que les Allemands exécutent présentement a pour premier résultat de forcer les armées britanniques et belges qui sont encore en Belgique de se replier sur elles-mêmes pour éviter d'être coupées du gros des forces alliées.

Bien qu'il paraisse que l'offensive allemande vers la mer conserve une vigueur étonnante, il est un ou deux faits à ce sujet qui doivent être précisés.

Tout d'abord, la présence d'avant-gardes allemandes près de Saint-Quentin et du Cateau, le long de l'Oise et près de La Fère, ne signifie pas que tout le vaste territoire qui se trouve derrière elles est aux mains des Allemands. Elle signifie simplement que le champs de bataille a été étendu jusque dans les régions de Saint-Quentin et de La Fère. Les unités motorisées ennemies n'occupent pas le sol. C'est à l'infanterie que revient cette tâche et on se demande, sans pouvoir obtenir de précisions làdessus où se trouve maintenant l'infanterie allemande.

De plus, la bataille du nord de la France n'est pas tant une bataille qu'une mêlée générale, s'étendant sur un immense territoire, en rase campagne, des Français se trouvant derrière les lignes allemandes et des Allemands se trouvant derrière les lignes françaises. On n'a encore jamais vu dans l'histoire un semblable mélange et aussi colossal.

En troisième lieu, on est convaincu à Londres que l'offensive allemande perdra de son allant. Déjà elle n'est plus aussi vigoureuse qu'aux premiers jours, et elle le sera de moins à mesure que les colonnes motorisées du Reich s'éloigneront de leurs bases de ravitaillement.

C'est comme ça qu'on voit la situation à Londres. Elle est évidemment toujours extrêmement grave au point de vue militaire. Mais la nomination du général Weygand au poste qu'occupait jusqu'ici le général Gamelin a eu un effet tonifiant aussi bien dans la capitale anglaise que dans la capitale française. Avec le général Weygand on a la certitude, en effet, que les choses vont changer, que la défensive va être abandonnée pour l'offensive. Partout on voit en Weygand le grand apôtre de la victoire, l'homme qui n'a jamais été battu.

On croit généralement enfin à Londres qu'une offensive par les chars d'assaut n'est pas très dangereuse et qu'il n'y a qu'à laisser les tanks ennemis ravager le pays dans lequel ils s'enfoncent. Ce qui compte c'est de stopper l'infanterie allemande. Elle seule est réellement à craindre. Où est-elle réellement ? On croit qu'elle a été perdue par les colonnes motorisées et qu'elle est incapable pour le moment de protéger les lignes de communications grâce auxquelles l'Allemagne compte pour ravitailler ses avant-gardes motorisées.

En Belgique, la retraite stratégique des armées anglaises et belges continuent de s'effectuer avec le plus grand succès. On dit encore à Londres que les forteresses belges de Namur et de Liége tiennent toujours.

L'activité de l'aviation anglaise en France, en Belgique et dans le Reich

Londres, 20. (P.C.) — Les aviateurs anglais, attaquant sans peur bien qu'ils aient affaire à un ennemi qui leur est supérieur dans les airs, continuent, ce soir, d'endommager gravement toutes les bases de ravitaillement et les lignes de communications de l'ennemi, lequel cherche maintenant à atteindre les ports français et belges de la Manche d'où il lui sera possible de lancer une puissante offensive contre la Grande-Bretagne elle-même.

Un bulletin que le ministère de l'air a publié, aujourd'hui, assure que les avions de chasse d'une seule escadrille ont descendu plus de 50 Heinkel, Dornier, Junkers et Messerschmitt, samedi et dimanche. Leurs pertes ont été deux fois moindres.

Un compte-rendu détaillé sur les opérations de l'aviation anglaise pour la journée de samedi répète que des réservoirs d'essence ont été détruits au Hanovre et que des embranchements de voies ferrées ont aussi été endommagés à Cologne. D'autres réservoirs ont sauté à Misbourg. Des routes et des ponts situés sur les lignes de communications de l'ennemi à Gembloux, à Givet, à Dinant et à Namur.

L'attaque contre les réservoirs à essence de l'ennemi a commencé vers minuit et elle a duré deux heures entières. A un moment donné, sept bombes sont directement tombées sur les cibles visées. Trois immenses explosions ont suivi. Des incendies énormes furent aussi allumés.

En revenant en Angleterre, la ville de Brême fut survolée. Les réservoirs bombardés vendredi y brûlaient encore. Un pont sur la Sambre a été détruit. Des colonnes ennemies en marche près de Gembloux furent mitraillées et dispersées.

Le ministère de l'air a aussi dit que des avions de bombardement britanniques avaient, la nuit dernière, touché le pont de Roux, au sud de Bruxelles. Ils ont aussi détruit des wagons et des locomotives ainsi que des voies ferrées. Ils ont enfin attaqué des concentrations de troupes et de tanks dans le secteur de l'Aisne, en France.

Le ministère a admis que quatorze de ses avions de combat et deux de ses avions de bombardement n'étaient pas revenus.

A l'aéroport de Varnes, au nord de Trondjem, les avions anglais ont aussi allumé sept incendies.

L'Amirauté a annoncé, cet après midi, que son destroyer "Whitley", 1,090 tonnes, avait été bombardé et qu'il s'était ensuite échoué.

La Beauharnois détournerait 30,000 pieds cubes de plus

Ottawa, 20. (Du correspondant du Canada.) — Par suite de la guerre et des besoins croissants d'énergie électrique, la Beauharnois se propose d'obtenir l'autorisation du parlement d'utiliser un débit additionnel de 30,000 pieds cubes d'eau par seconde du fleuve St-Laurent. Tel est l'objet d'un bill présenté aujourd'hui en première lecture par l'honorable M. Howe, ministre du Transport.

Par statut, en 1931, le canal, ainsi que les ouvrages connexes de la Beauharnois Light, Heat and Power Compagnie, furent déclarés ouvrages d'utilité publique. Le gouverneur en conseil fut dès lors autorisé à rendre les arrêtés et à établir les règles et règlements qui pourraient être jugés nécessaires ou utiles à l'égard de tout détournement des eaux du fleuve St-Laurent par la compagnie.

La compagnie a déjà vendu ou cedé par contrat toute l'énergie que peut produire le détournement déjà autorisé de 53,072 pieds cubes d'eau par seconde. Elle vient d'acquérir, de la province de Québec, par bail emphytéotique, les droits de la province sur l'énergie hydro-électrique qui peut être aménagée par l'utilisation d'un débit maximum additionnel.

Chez les libéraux du comté de Mercier

A l'assemblée de la Section Immaculée-Conception-Saint-Louis-de-Gonzague de l'Association libérale Mercier, tenue ces jours derniers à la salle Francoeur, 5212, rue Papineau, sous la présidence de M. Paul-Z. Delcourt, on vota des félicitations à M. Oscar Gagnon, secrétaire de la section Saint-Stanislas, et à Henri Morin, président de la section Saint-Pierre-Claver, à l'occasion de leurs récentes nominations à l'administration provinciale.

Le député de Mercier à Québec, M. Jos-A. Francoeur, fut l'objet d'un vote unanime de remerciement de la part des membres présents à cette réunion.

Les orateurs, MM. Eugène Lefrançois, Alberto Brodeur, J.-A. Savard, Fred Duclos, Léo Ratté, Henri Morin et Oscar Gagnon n'eurent que des éloges à l'adresse de celui qui représente le comté Mercier à l'Assemblée législative.

A PARIS

(Suite de la page 1)

réussi à percer la ligne Maginot elle-même. Tout ce qu'ils ont brisé, ce furent des lignes peu fortifiées qui séparaient la France de la Belgique.

"Plus avant les Allemands iront, mieux ils s'étrangleront", a dit aussi, cet après-midi, un porte-parole du ministère de la guerre. Il a expliqué à ce sujet que durant la seconde bataille de la Marne, laquelle dura 41 jours, Ludendorff se fit donner assez de corde qu'il parvint à se pendre tout seul. Cette stratégie très intéressante consiste à obliger l'ennemi à user sa combativité contre des objectifs secondaires, quitte à la contre-attaquer avec vigueur, une fois qu'il est épuisé. On croit que cette phase de la bataille est maintenant commencée.

Il a été impossible, ici, de savoir immédiatement d'une façon certaine si Péronne avait été atteinte par une seule colonne motorisée ou si elle était déjà solidement aux mains de l'ennemi. Laon et La Père, situées à 15 milles au sud-est de Péronne, restent en possession des Français. Le communiqué que l'état-major a publié, ce soir, ajoute, d'autre part, que de violents assauts de l'ennemi contre Montmédy ont été repoussés. Entre Landrecies, sur la Sambre, et Cambrai, située à un peu plus de 20 milles à l'ouest, au nord de l'Escaut, les forces motorisées françaises et allemandes sont aux prises, dans une bataille indescriptible.

A 3 heures cet après-midi, (10 heures, ce matin, heure de l'Est) Paris pouvait encore communiquer téléphoniquement avec Cambrai. A 6 heures, ce soir, la situation restait inchangée au sud de Saint-Quentin, sur une ligne passant un peu au nord de La Fère et de Laon et remontant ensuite vers Rethel puis vers Montmédy. A Montmédy, il est certan que les Français sont parfaitement maitres de la situation. Les attaques que l'ennemi y a livrées lui ont coûté extrêmement cher et elles n'ont donné aucun résultat.

Ce matin, l'état-major avait rapporté que l'Aisne avait été traversée en plusieurs endroits, près de Rethel à l'est de Laon. Les nazis furent encore repoussés dans ce secteur où ils se firent tuer de nombreux soldats et où ils s'en firent aussi capturer un très grand nombre.

Le bureau de M. Raynaud a publié, ce matin, un communiqué spécial pour avertir le peuple de se bien garder contre les manoeuvres par lesquelles l'ennemi cherche à désorganiser les grands centres industriels qu'il ne menace pas encore directement. Le communiqué déclare que le gouvernement prendra des mesures très énergiques contre les personnes qui quitteront leurs villages ou leurs villes sans en avoir reçu l'ordre formel.

Le ministère du travail fait aussi le recensement des réfugiés belges, hollandais et luxembourgeois dans le but de les faire travailler dans les diverses industries du pays, principalement ses industries de guerre.

Le journal **Le Temps** dit que quoi qu'en dise la propagande de Goebbels, le temps travaille contre l'Allemagne. Il a affirmé qu'une victoire des Alliés était inévitable.

Le communiqué que l'état-major français a publié, ce soir, dit:

"Le 20 mai, la poussée allemande a continué avec beaucoup d'intensité dans la région au nord et à l'ouest de Saint-Quentin.

"De nouvelles attaques de l'ennemi ont été repoussées dans la région de Montmédy.

"Notre aviation a continué, toute la journée, de faire preuve d'une grande activité.

"De nombreuses envolées de reconnaissance ont été effectuées et elles ont préparé la voie à nos avions de combat pour des attaques contre les escadrilles de bombardement et contre les colonnes cuirassées de l'ennemi.

"Des bombes de lourd calibre ont été lâchées contre les colonnes ennemies, retardant leur progrès et leur infligeant des pertes très lourdes".

Précautions prises contre les troubles antigermaniques

Le gouvernement de la Saskatchewan veut éviter les manifestations tumultueuses

Saskatoon, 20. (P.C.) — Les autorités militaires et civiles veillent à éviter le retour possible de démonstration qui ont éclaté récemment dans les villes de l'ouest.

Des dommages ont été causés à des propriétés privées comme expressions de sentiments antiallemands et anticommunistes. Des soldats ont causé des dégâts dans un café en fin de semaine. A Vancouver, le rév. Albert Schorman s'est plaint à la police que des vandales avaient détruit 20 fenêtres de l'église luthérienne allemande.

Le gouvernement de la Saskatchewan a donné un appui complet à la ville de Regina pour l'aider à réprimer des démonstrations analogues à celles qui se sont produites la semaine dernière : 9 bâtiments ont subi des incursions les soldats jeudi et vendredi. Les dommages s'élèvent à $5,000 et $6,000.

A Edmonton la police monte la garde à la salle nationale ukrainienne. On a appris que des soldats avaient l'intention d'élever des protestations contre l'organisation d'une fête dans le local du Club Edelweiss.

Il y a six semaines 200 soldats ont envahi la maison de Lou Darby, musicien nègre de Calgary. Les manifestants ont causé des dégâts s'élevant à $500. Les autorités militaires ont arrêté un soldat impliqué dans cette affaire.

A BERLIN

(Suite de la page 1)

B., a déjà atteint les proportions suivantes :

Le fond en est la ville belge de Charleroi, située sur la Sambre. Sa mâchoire nord, qui se dirige vers la Manche, a atteint Tournai, située à 50 milles au nord-ouest de Charleroi. Sa mâchoire sud, qui se dirige aussi vers la Manche, a atteint Cambrai en France. Cambrai est à 35 milles au sud-est de Tournai et à 55 milles au sud-ouest de Charleroi.

(Paris a pu, cet après-midi, à 3 h. (10 heures, ce matin, heure de l'Est) communiquer avec Cambrai, ce qui indiquerait que cette ville est toujours en possession des Alliés.)

Le communiqué allemand qui annonce la capture de Laon dit :

"Des troupes allemandes ont pris Laon d'assaut aujourd'hui. Le drapeau de guerre allemand flotte sur la citadelle de Laon. Au cours de l'avance de Laon vers le sud-ouest, le canal de l'Oise-Aisne a été atteint."

M. Drew suggère la construction de milliers de chars d'assaut

Hamilton, Ont., 20. (P.C.)— Le colonel Drew a déclaré, ce soir, que l'avenir du Canada dépend autant de la guerre actuelle que l'avenir de la France et de la Grande-Bretagne. Il suggéra aussi, dans son discours à la Chambre de commerce junior, que le Canada construise des milliers de chars d'assaut. Il ajouta que les magnats de l'industries lourde devraient se réunir dans ce but. "Les jeunes fermiers de l'Ouest, qui conduisent des tracteurs dans des chemins difficiles, seraient des conducteurs excellents pour ces chars", dit-il. Il dit aussi que l'on devrait produire autant d'avions que le peuvent nos usines.

Jouissez de ce Congé!



Faites votre plein avec

L'HUILE QUI DURE PLUS LONGTEMPS

● Cette fin de semaine, partons faire une randonnée. Toute la campagne est ornée de sa belle parure fraiche et verte d'été. Les bois, les lacs, les collines et les fermes sont revêtus d'une beauté nouvelle. Les grand'routes conduisent aux endroits pittoresques.

Mettez donc votre auto en parfait état pour ce congé. Remplissez le moteur de Nouvelle Marvelube, l'huile moderne pour moteurs modernes.

Les automobiles d'aujourd'hui sont plus puissantes et plus rapides que les anciennes autos. Les moteurs, quoique plus petits et plus légers, sont capables de fournir plus de vitesse et de puissance. La Nouvelle Marvelube a été spécialement mise au point pour satisfaire à tous les besoins de lubrification des moteurs actuels, et pour résister aux plus grandes vitesses, températures et pressions auxquelles ces moteurs sont soumis.

Elle dure plus longtemps—supporte la chaleur extrême. Il vous en faut vraiment moins.

Elle garde votre moteur plus propre, plus nerveux—Elle est faite aussi soigneusement que les huiles pour avions modernes. Vous obtenez plus de puissance du carburant que vous employez. Vous épargnez sur les frais d'entretien.

La Nouvelle Marvelube est la seule huile raffinée d'après ces quatre procédés modernes: Distillation par le vide, Raffinage par Solvant Phénique, Solvant 'Enlève-Cire', et Traitement par Contact avec l'Argile. Faites votre plein aujourd'hui avec "l'huile qui dure plus longtemps".



VOUS AUREZ AVANTAGE

à vidanger votre carter et à le remplir de Nouvelle Marvelube. Le Vendeur Imperial Oil de votre quartier se fera un plaisir de lubrifier le châssis, de vérifier les pneus, la batterie, les bougies d'allumage, etc., d'essuyer le pare-brise, de voir à ce que tout soit en parfait état. Il a les cartes routières Imperial de cette année—elles sont gratuites.

La NOUVELLE Marvelube HUILE POUR MOTEURS

VENDUE PAR LES VENDEURS IMPERIAL OIL — VENDEUR IMPERIAL ★★★ — DANS TOUT LE CANADA

Chronique ouvrière

Les débardeurs bénéficient de nouvelles conditions

La "Gazette Officielle de Québec" publie cette semaine l'entente conclue entre leur union et les compagnies de navigation côtière et intérieure

La "Gazette Officielle de Québec" publie cette semaine, suivant l'entente conclue entre les débardeurs et les compagnies de la navigation côtière et intérieure, un amendement au contrat collectif de travail. Elle précise que le contrat restera en vigueur durant toue la durée de la saison de navigaion sur le port de Montréal.

Les débardeurs sont divisés en deux équipes: celle de jour et celle de nuit. Celle de jour n'obtient pas un meilleur salaire, mais l'équipe de nuit recevra dorénavant 52 cents de l'heure, au lieu de 51 cents. Le taux pour l'équipe de jour est de 50 cents de l'heure. Les porteurs d'eau gagneront 36 cents de l'heure.

Mais l'entente précise que les hommes préposés aux amarres seront rémunérés suivant le taux accordé aux débardeurs. Ils recevront aussi pour chaque appel durant la semaine un minimum d'une heure de salaire et pour chaque appel les dimanches et les jours de fêtes, un minimum de deux heures de salaires.

Le texte de la clause IX est remplacé par le suivant :

"IX. Les débardeurs réguliers seront divisés par groupes et assujettis aux appels ci-après:

Les compagnies appelleront des groupes pour toute heure entre 7.00 a.m. et 12.00 minuit, exception faite des heures stipulées pour les repas. Pour le premier appel du jour, les groupes devront attendre les ordres pendant 15 minutes, sans salaire. La continuation du travail après l'heure des repas ne sera pas considérée comme un appel. Si les groupes sont mis au travail au premier appel, ils recevront un minimum d'une (1) heure de salaire, à moins que le travail sur le navire ne soit terminé en moins de temps. S'ils ne sont pas mis au travail au premier appel, les groupes pourront être appelés pour toute heure subséquente, à l'exception des heures déterminées pour les repas et requis de travailler ou renvoyés, ils recevront un minimum d'une (1) heure de salaire suivant le taux en vigueur pour chacun de ces appels subséquents. Les hommes au travail, requis de se rapporter à une heure subséquente ne seront pas appelés avant une heure après avoir été renvoyés. Les débardeurs ne seront pas requis de travailler à des heures autres que celles déterminées par les appels, à moins que tous les groupes réguliers soient au travail. Les appels seront donnés quand les hommes laisseront le travail. En cas de feu ou dommage possible à un navire ou à la cargaison, les débardeurs requis se rapporteront à toute heure désirée.

Au cas où les employeurs ne diviseraient pas les débardeurs par groupes réguliers, les hommes employés par ces compagnies seront assujettis aux conditions du présent article. Chaque compagnie devra tenir, pour fins d'inspection par le comité paritaire, un registre servant à l'enregistrement des appels.

FÊTE VICTORIA
Des changements auront lieu dans le service ordinaire
entre
MONTRÉAL—VAUDREUIL
RIGAUD — PT. FORTUNE
vendredi, 24 mai
Détails complets dans les horaires ou des agents
Pacifique Canadien

Nouvelle association fondée par les filles et les garçons de table

La première réunion de l'Association des filles et des garçons de table de Montréal, que viennent de fonder les Syndicats catholiques, se tiendra demain soir, à 8 h. à l'école Salaberry, située à l'angle des rues Robin et Montcalm. Les principales questions à l'ordre du jour sont l'étude des règlements de régie interne et les projets de l'association pour améliorer la situation de ces employés.

Les directeurs feront un compte-rendu de leurs travaux depuis la fondation de l'organisme et exposeront en détail la récente grève déclarée à l'hôtel Windsor par un groupe de garçons de table supplémentaires. Plusieurs chefs des Syndicats catholiques y exposeront également les avantages de l'union. Ce n'est pas la première fois que ces employés tentent de s'organiser pour améliorer leur conditions de travail. Les autres tentatives ont échoué, bien qu'il existe une autre union. Il semble, toutefois, que le nouvel organisme obtiendra quelques succès.

Le ministère du Travail approuve les règlements de trois comités paritaires

Le ministre du Travail, l'hon. M. Rochette, annonce cette semaine dans la "Gazette Officielle de Québec" que les règlements du comité paritaire de la construction de Terrebonne sont adoptés. Ce comité aura le droit de prélever, du premier avril 1940 au 31 mars 1941, un impôt d'une demie d'un pour cent sur les salaires.

Le ministre du Travail a prolongé le droit de prélèvement accordé au comité paritaire des directeurs de funérailles de Montréal. L'ancien arrêté ministériel était expiré depuis le 17 mars dernier. Le comité aura le droit de prélever un impôt jusqu'au 4 mai, en attendant l'adoption de ses nouveaux règlements.

Un autre comité, celui de la construction des Cantons de l'Est, obtient le droit d'imposer la carte de compétence à tous les ouvriers de métiers qui travaillent dans une municipalité d'au moins cinq mille âmes. Seuls les journaliers, les plombiers et les électriciens en sont exemptés. Il en est ainsi également des contremaîtres qui travaillent de leurs mains.

Autres nouvelles du monde ouvrier

Le contrat collectif des épiciers et des bouchers de Sherbrooke est abrogé

L'hon. M. Rochette annonce cette semaine l'abrogation de la convention collective de travail des épiciers, des bouchers et des restaurateurs de Sherbrooke. Aucune des parties contractantes n'en avait demandé la remise en vigueur, comme elles ont conclu, il y a quelque temps, une nouvelle entente de travail. Les arrêtés ministériels approuvant les règlements du comité paritaire et lui donnant le droit de prélever un impôt sur les salaires, sont aussi abrogés.

Amendement au contrat collectif de l'industrie des boites métalliques

Le contrat collectif de l'industrie des boîtes métalliques est modifié par l'amendement suivant: "Si un ouvrier est transféré d'une classification à une autre, il sera rémunéré suivant les taux de salaires spécifiés par la classification dans laquelle il travaille."

Dans l'industrie du bâtiment des Trois-Rivières

La "Gazette Officielle de Québec" donne avis cette semaine que "l'industrie de la pulpe et du papier est exemptée des dispositions" du contrat collectif des métiers du bâtiment des Trois-Rivières. L'amendement précise que "cette exemption s'applique aux employés permanents de l'industrie et aux préposés à l'entretien; elle ne s'applique pas au cas de contruction d'un nouvel immeuble."

Amendement à l'ordonnance No 4

L'Office des salaires raisonnables déclare, dans un amendement à l'ordonnance No 4, que "les salariés de la ville de Terrebonne sont classés dans la zone 3, au lieu de la zone 1, sans préjudice aux causes pendantes quant aux frais. La présente résolution est en vigueur depuis le 15 octobre 1939 et le sera jusqu'au premier août 1940".

Réunion du Syndicat des employés de la cité

Le Syndicat des employés de la cité tiendra son assemblée régulière ce soir, à 8 heures à l'école Salaberry, située à l'angle des rues Robin et Beaudry. Tous les membres sont instamment priés d'y assister.

Le conseil des métiers de la construction tient séance ce soir

Le conseil des Métiers de la construction des Syndicats catholiques tient séance, ce soir, à 8 heures au No 1231 est, rue Demontigny. Plusieurs questions d'un intérêt particulier y seront discutées. Tous les délégués sont priés d'y assister.

Classe d'officiers aviateurs de Trenton



Voici la première classe d'officiers qui ont complété leurs cours à l'école d'administration de Trenton établie d'après le plan d'entrainement des aviateurs de l'Empire. Plusieurs de ces officiers ont reçu des postes, récemment, aux quartiers généraux de l'aviation, aux quartiers généraux des districts d'entrainement et dans les écoles. Dans la première rangée, de gauche à droite, on remarque l'officier pilote J.-N. Cantin et le chef d'escadrille S.-A. Terroux; dans la seconde rangée, le chef d'escadrille C. F. Falkenberg et dans la quatrième rangée, l'officier pilote U.-H. Mignon et l'officier pilote W.-E. Poupore.

Changements dans le personnel administratif de Trois-Rivières

Trois-Rivières, 20, (Du correspondant du CANADA) — Le conseil municipal a effectué plusieurs changements dans son personnel. Il a engagé M. Jos. Chandonnet comme chef d'équipe pour l'entretien de Kerbodot, un nouveau quartier de la ville. Le vote fut de quatre à quatre. Son Honneur le maire Pitt vota en faveur de M. Chandonnet. M. J. Beaulieu remplacera M. Lamy au garage municipal. Cette nomination fut faite grâce au vote prépondérant du maire. M. Alcide Lacerte a remplacé M. Marcoux. Le vote fut de 6 à 2, seuls MM. Goulet et Guimont appuyant le maintien de M. Marcoux.

M. Achille Beaudoin a été nommé pour remplacer M. Ovila Saint-Louis. Ce dernier aidera à diriger le trafic sur les ponts du Saint-Maurice.

Le "Seretha" a péri corps et biens

Yarmouth, N.-E. 20. (P.C.) — Un compas ayant appartenu à un navire de pêche de Yarmouth le Seretha, dont on n'a pas eu de nouvelles depuis un mois a été retrouvé prouvant que le bateau a péri corps et biens.

AVIS—

L'honorable M. Edgar Rochette, Ministre du Travail de la Province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des conventions collectives de travail (1 Geo. VI, chapitre 49, amendée par 2 Geo. VI, chapitre 52 et 3 Geo. VI. chapitre 61), donne avis par les présentes, qu'il a reçu une requête d'extension de la convention collective de travail relative à l'industrie de la robe pour dames dont la juridiction territoriale s'étend à la province de Québec.
L'avis de requête d'extension de cette convention a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 11 mai 1940 de la façon suivante :

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des Conventions collectives de Travail (1 Geo. VI, chapitre 49, amendée par 2 Geo. VI, chapitre 52 et 3 Geo. VI, chapitre 61), avis est par les présentes donné par l'honorable Edgar Rochette, Ministre du Travail, que les parties contractantes suivantes lui ont présenté une requête à l'effet que la convention collective de travail intervenue entre :

D'UNE PART :

"The Montreal Dress Manufacturers Guild",

ET, D'AUTRE PART :

"The International Ladies Garment Workers Union and Dress Makers Union Local 262" et "Dress Cutters Union Local 205",

soit rendue obligatoire pour les employeurs et les employés de l'industrie et des métiers visés suivant les conditions ci-après :

I. **Juridiction industrielle :** La présente convention régit l'industrie de la fabrication de vêtement pour dames et enfants, robes et ensembles fabriqués de quelque matériel que ce soit; y compris mais sans que les termes employés ne soient aucunement limitatifs, les robes, ensembles, uniformes, vêtements de plage, de sport et de jeux, blouses, vestons, jupes dépareillées, vareuses, couvre-touts, manteaux d'intérieur, tabliers, kimonos, robes de chambre, de toutes descriptions et le tout fabriqué de soie, soie artificielle, coton, laine ou mélange d'iceux; le tout non assujetti à la convention collective de travail relative à l'industrie de la confection pour dames, arrêté ministériel No 2375, et excluant les vêtements tricotés féminins faits de tissus tricotés quand les tissus et les articles fabriqués sont faits par et dans le même établissement, bas, lingerie, corsets, brassières et gants.

Cette convention s'applique aussi à tous les manufacturiers, entrepreneurs, sous-entrepreneurs et détaillants manufacturiers qui manufacturent ou octroient des contrats pour la manufacture, dans leur propre établissement ou ailleurs, des vêtements mentionnés dans le paragraphe précédent; mais elle ne s'applique pas à tout travail fait en dehors de l'atelier et reconnu dans l'industrie comme travail de fournitures et/ou plissé, plissé piqué et broderie.

II. **Juridiction territoriale :** La juridiction territoriale de la présente convention comprend toute la province de Québec.

III. **Définition des classes : Opérateurs :** Ceux qui, à l'aide de machines à coudre et selon les règles de l'art, assemblent les robes, les ensembles, les robes du soir, les mantes, les blouses ou les jupes pour dames et filles ou enfants, après que ledit vêtement a été taillé; ce terme comprend aussi les opérateurs travaillant ensemble (section operators) qui sont capables et qui actuellement à l'aide de machines à coudre et selon les règles de l'art, exécutent une ou plusieurs des opérations qui comprennent le travail entier de la couture des vêtements énumérés dans ladite convention, mais ce terme ne comprend pas les ouvriers préposés au fonctionnement des machines suivantes, savoir : les machines à boutonnières, les machines à plissés, les machines à plissés piqués, les machines pour faire les bords de robes et les machines pour poser les boutons-pression, et qui sont ci-après appelés "opérateurs de machines spéciales".

Presseurs et presseuses : Ceux qui font le travail de presser partie ou totalité des effets compris dans la juridiction de la présente convention après que le vêtement a été cousu par un opérateur.

Assistants-presseurs et assistantes presseuses : Ceux qui font le travail de pressage accessoire et le pressage à la pièce nécessaire pour que les effets ci-haut mentionnés soient prêts pour l'opérateur.

Examineuses : Celle qui font le travail d'inspection du vêtement une fois terminé pour découvrir les défauts de style et/ou de façon et qui ont une connaissance complète des qualités voulues pour les vêtements.

Mains générales : Ceux qui font les divers ouvrages de manufacture accessoires à la fabrication des vêtements comme, par exemple, le coupage du fil, le nettoyage et les opérations de machines spéciales, machines à boutons-pression, machines à épinglage, machines à couper les bords des robes, ces diverses opérations n'étant pas limitatives eu égard aux divers travaux que peuvent exercer ces ouvriers généraux.

Finisseuses : Celles qui font selon les règles de l'art l'opération de coudre à la main tous les détails, les fournitures ou autres ouvrages nécessaires pour terminer la fabrication du vêtement après qu'il a été cousu par l'opérateur, y compris, sans que les opérations suivantes soient limitatives, l'ouvrage de posage à la main des boutons-pression, des boutons, écharpes, ceintures, boucles, oeillets, et le rabattage des bords.

Drapeuses : Celles qui font le travail du drapage pour préparer le travail des finisseurs.

Définition des coupeurs par classes

Classe I. **Coupeurs compétents :** Ceux qui assortissent les tailles et/ou sur les tissus ou sur le papier, ceux qui étendent ou étirent les tissus, taillent aux ciseaux, à la machine, au couteau ou autrement, suivant les règles de l'art, tous les tissus bruts employés à la fabrication des vêtements visés par la présente convention.

Classe II. **Coupeurs semi-compétents :** Ceux qui font une partie mais non la totalité du travail des coupeurs compétents et qui ne marquent pas les tissus ou n'assortissent pas les tailles ni sur les tissus ni sur le papier, sauf sur les fournitures.

Un coupeur semi-compétent peut s'adresser au comité paritaire pour obtenir la permission de faire le travail d'un coupeur compétent de façon à lui permettre d'avancer dans la classe plus élevée. Cet employé, obtenant pareille permission d'effectuer le travail de la classe voisine plus élevée n'aura pas droit de poursuivre pour un salaire plus élevé que celui qu'il recevait en vertu de son dernier permis.

IV. **Définition spéciale : Employeurs et employés :** Sans limiter en aucune façon les définitions contenues dant la dite convention, tout intermédiaire, détaillant ou autre personne ayant des vêtements fabriqués pour lui sera considéré comme un employeur; tout entrepreneur sera considéré en même temps comme employeur et employé, et tout employeur faisant personnellement le travail d'un ouvrier de l'industrie, tel que défini, devra être considéré comme un employé pour les fins de cette convention et sera sujet aux dispositions de la dite loi et de la dite convention.

V. **Travail effectué par un employeur :** Excepté tel que défini dans les présentes, un employeur ne doit pas travailler comme opérateur, presseur, finisseur, coupeur, assistant-coupeur ou apprenti dans son atelier durant la morte saison ou la saison des échantillons; l'employeur peut faire ces ouvrages en toute autre saison pourvu qu'ils soient faits durant les heures de travail stipulés pour ces ouvriers par les clauses de cette convention.

Si l'employeur est une corporation, les termes de la présente clause s'appliqueront aux directeurs et actionnaires de cette corporation.

Si un employeur se prévaut du droit d'effectuer un travail tel que ci-dessus spécifié, il est convenu que tout le travail disponible dans l'atelier de l'employeur sera en tout temps divisé aussi également que possible entre tous les employés dudit atelier qui sont qualifiés pour effectuer le travail y compris l'employeur.

Nul employeur ou actionnaire dans une corporation, travaillant actuellement comme coupeur, opérateur ou presseur, n'aura le droit d'avoir un coupeur semi-compétent, un ou plusieurs assistants opérateurs, un ou plusieurs sous-presseurs et/ou un ou plusieurs presseurs à la pièce, à moins qu'il n'emploie au moins un coupeur compétent, un presseur et/ou un opérateur suivant le cas, en plus de son propre ouvrage.

VI. **Heures de travail :** Une semaine de travail consiste en quarante-quatre (44) heures de travail réparties en cinq jours et demi de travail comme suit : Les cinq premiers jours de la semaine le travail commence à huit heures du matin et se continue jusqu'à cinq heures de l'après-midi, avec interruption d'une heure pour le lunch. Le samedi, le travail commence à huit heures du matin et se termine à midi. Dans les ateliers où la semaine de cinq jours est en vigueur, la semaine d'ouvrage est répartie en cinq jours de travail comme suit : Les quatre premiers jours de la semaine, le travail commence à huit heures du matin et se continue jusqu'à six heures de l'après-midi, avec interruption d'une heure pour le lunch, et le vendredi, de huit heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi avec interruption d'une heure pour le lunch. Dans tous les cas où la semaine de cinq jours est en vigueur, ou sera mise en vigueur, il est défendu de revenir à la semaine de travail de cinq jours et demi. Tout travail effectué en dehors des heures ci-dessus spécifiées sera considéré comme travail supplémentaire.

Dans aucun cas, on ne doit exécuter aucun travail le samedi après-midi.

L'interruption pour le lunch sera de midi à 1 heure p.m.

VII. **Travail supplémentaire :** Un travail supplémentaire de huit heures sera permis chaque semaine durant les quatre premiers jours de travail. Le salaire pour les quatre premières heures de ce travail supplémentaire sera payé aux taux réguliers et tout autre travail supplémentaire sera payé à raison de temps et demi. Le travail supplémentaire ne devra pas durer plus de deux heures par jour de travail. Quand requis de le faire, aucun employé ne devra arbitrairement refuser d'effectuer du travail supplémentair, tel que ci-dessus spécifié. Durant la période du 1er avril au 30 juin, les employeurs auront le droit de déduire de la période de temps supplémentaire des ouvriers à la pièce tout le temps perdu par les ouvriers à raison de leur retard ou d'absence volontaire de leur travail.

VIII. **Salaire minima pour travail à la semaine ou à la pièce :** Les taux suivants s'appliqueront aux employés énumérés ci-après:

	Par semaine	A l'heure
Coupeurs compétents, Classe I	$35.75	0.81¼
Coupeurs semi-compétents, Classe II	25.85	0.58½
Opérateurs	17.60	0.40.1
Drapeuses	16.50	0.37.4
Faiseuses d'échantillons	17.60	0.40.1
Finisseuses	13.75	0.31.3
Assistants-Presseurs	12.10	0.27.5
Examineuses	13.20	0.30¼
Mains générales	12.10	0.27¼

Aucun taux à la pièce ne peut être fixé à moins qu'il ne soit égal aux minima ci-haut.

Clause spéciale concernant les échelles de salaires minima pour les presseurs et les presseuses :

	Par semaine	A l'heure
Presseurs	24.00	0.54½
Presseuses	16.00	0.36½

Une augmentation de dix pour cent (10%) doit être donnée à ces métiers de presseurs et presseuses, et la division exacte de cette augmentation doit être déterminée, et la proportion concernant les presseurs et presseuses doit être décidée par l'arbitre impartial et sera mise en vigueur aux termes de cet acte d'après la décision rendue par ledit arbitre impartial.

En aucun temps cette augmentation totale concernant les métiers ci-haut mentionnés ne devra dépasser le dix pour cent.

Aucun taux pour le travail à la pièce ne devra être fixé à moins qu'il ne rapporte un taux de salaire équivalent aux minima ci-dessus mentionnés.

IX. **Défense de réduire les salaires et les taux.** Il est défendu à tous les employeurs qui paient actuellement des taux de salaires à la semaine ou à la pièce plus élevés que ceux qui sont spécifiés dans la présente convention, de réduire ces dits taux qui devront être maintenus.

X. **Apprentis :** Les employeurs employant sept coupeurs compétents et semi-compétents ou plus, auront droit d'employer un apprenti. Les ateliers employant moins de sept coupeurs compétents et semi-compétents n'auront pas le droit d'employer aucun apprenti.

Un apprenti coupeur est celui qui apprend le métier et les apprentis coupeurs qui travaillent pour la première fois dans l'industrie visée par la présente convention après la mise en vigueur de la dite convention, doivent travailler selon l'échelle de salaires suivantes :

	Par semaine
Pour commencer	$ 7.00
Après 6 mois	9.00
Après 12 mois	11.00
Après 18 mois	14.00
Après 24 mois	18.00
Après 30 mois	20.00
Après 36 mois	25.85

Subséquemment, le salaire sera le même que pour les coupeurs semi-compétents.

Le nombre des apprentis des autres métiers dans tous atelier, n'excèdera pas quinze pour cent (15%) du nombres des employés d'un atelier donné. Un apprenti opérateur, finisseur, presseur, examinateur, ouvrier général, est un commençant et devra être payé d'après l'échelle suivante :

	Par semaine
Premiers six mois	$ 7.00
Deuxième six mois	8.40
Troisième six mois	10.00
Quatrième six mois	12.10

XI. **Responsabilité du travail exécuté hors des ateliers :** Chaque fois qu'un marchand de gros, un sous-entrepreneur, un détaillant, un entrepreneur, un manufacturier, ou toute autre personne, donne du travail à un atelier extérieur, et ce en vertu d'un permis spécial du comité conjoint ou non, tel marchand de gros, sous-entrepreneur, entrepreneur, détaillant, manufacturier ou toute autre personne, sera conjointement et solidairement responsable avec les personnes à qui le travail sera donné, des taux de salaires et conditions de travail, tel qu'établi par la présente convention.

XII. **Travail à la maison défendu :** Il est défendu de donner du travail aux ouvriers pour que ceux-ci le fassent à la maison.

XIII. **Contrats individuels :** Aucun employeur ne doit faire de contrats individuels avec un ou des employés visés par la présente convention, ni exiger ou accepter aucun dépôt, en argent comptant ou autres valeurs, d'un employé, et il est défendu de conclure aucune convention avec aucun employé en particulier, lui garantissant une durée d'engagement, sauf que l'employeur a le droit de retenir le salaire de pas plus de trois jours d'ouvrage comme garantie d'avis de congé.

XIV. **Système de contrats :** A l'intérieur d'un atelier il est défendu d'accorder des contrats ou des sous-contrats, sauf lorsqu'un contrat général est octroyé pour tout l'ouvrage. En pareil cas, le manufacturier sera conjointement et solidairement responsable avec l'entrepreneur de l'application de tous les termes et conditions de la présente convention.

XV. **Jours de fêtes :** Aucun travail ne doit être effectué durant les jours de fêtes suivants :

Noël, Jour de l'an, Vendredi Saint, Fête de la Saint-Jean-Baptiste, Fête de la Confédération, Fête du Travail.

Les employés auront le droit de s'abstenir de travailler n'importe quel autre jour de fête.

XVI. **Horloge enregistreuse :** Chaque employeur doit maintenir une horloge enregistreuse dans son atelier au moyen de laquelle tous les employés devront enregistrer leurs heures de travail.

XVII. **Etats relatifs au travail à la pièce :** Tous les employeurs devront fournir à leurs employés travaillant à la pièce, dans leur enveloppe de paie, un état indiquant clairement le nombre de pièces fabriquées ainsi que le taux relatif à chaque opération et le nombre d'heures de travail.

XVIII. **Un seul système de travail :** L'employeur aura le choix d'établir dans son atelier ou dans les différents départements de son atelier, un système de travail à la semaine ou à la pièce, ou les deux, pourvu que les taux de salaires soient en conformité avec la présente convention. Ceci ne permettra pas à l'employeur d'avoir un département opérant sur les deux bases, à la semaine et à la pièce. Cette disposition ne s'appliquera pas aux faiseurs d'échantillons ou aux assistants-presseurs.

XIX. **Permis :** Le Comité conjoint pourra, si la preuve est jugée suffisante, émettre des permis spéciaux en faveur des employés dont la production est insuffisante, autorisant le travail à des conditions inférieures à celles qui sont stipulées dans la présente convention.

XX. **Dispositions générales :** Tous les salaires devront être payés au complet en argent.

Il est aussi obligatoire pour tout employeur d'afficher une copie de la présente convention dans un endroit bien en vue de son établissement, imprimée en français et en anglais, de façon que les employés puissent en prendre connaissance en tout temps.

Cette convention remplace toutes les conventions individuelles qui peuvent exister entre employeurs et employés, à l'exception des conventions collectives qui existent actuellement entre les diverses parties aux présentes, sauf que, dans aucun cas, les salaires payés ne doivent pas être inférieurs au minimum fixé dans la présente convention et que les heures de travail ne doivent être supérieures au maximum fixé dans la présente convention.

La présente convention deviendra en vigueur à compter de la date de la publication dans la **Gazette officielle de Québec** de l'arrêté ministériel approuvant la présente requête, et demeurera en force jusqu'au 1er avril 1942 et se renouvellera automatiquement chaque année après cette date à moins que soixante jours avant le 1er avril de chaque année, l'une ou l'autre des parties à la présente convention ne donne avis à l'autre partie de son intention d'abroger ladite convention.

Durant les trente jours à compter de la publication de cet avis, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés peuvent désirer formuler contre la présente requête.

GERARD TREMBLAY,
Sous-ministre du Travail.

Ministère du Travail,
Québec, ce 11 mai 1940. 2295-o

AVIS—

L'honorable M. Edgar Rochette, Ministre du Travail de la Province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des conventions collectives de travail (1 Geo. VI, chapitre 49, amendée par 2 Geo. VI, chapitre 52 et 3 Geo. VI. chapitre 61), donne avis par les présentes, qu'il a reçu une requête d'extension de la convention collective de travail relative à l'industrie des matériaux de construction dont la juridiction territoriale s'étend à la province de Québec
L'avis de requête d'extension de cette convention a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 11 mai 1940 de la façon suivante :

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des conventions collectives de travail (1 Geo. VI, chapitre 49, amendée par 2 Geo. VI, chapitre 52 et 3 Geo. VI, chapitre 61), avis est par les présentes donné par l'honorable Edgar Rochette, Ministre du Travail, que la Fédération nationale catholique des Métiers du Bâtiment lui a présenté une requête à l'effet que la convention collective de travail intervenue entre :

D'UNE PART :

Brodies's Limited, 1070, rue Bleury, Montréal; National Granite Works Limited, 892 ouest, rue Sherbrooke, Montréal; Scotstown Granite Company, Limited, Scotstown, Québec; Silver Granite Company Limited, 1117 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal; Deschambault Quarry Corporation, St-Marc des Carrières; Québec; Stanstead Granite Quarries Company Limited, Beebe, Québec, W. M. Haselton Granite Quarries, Beebe, Québec,

possédant et exploitant des carrières de granit et des ateliers de taille de granit et faisant affaires dans toute la Province de Québec,

Quinlan Cut Stone Limited, 4414 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal; Morrison Quarry Company Registered, 1070, rue Bleury, Montréal; Martineau Fils Limitée, 517 ouest, rue Marie-Anne, Montréal; H. R. Hutchison, 3726, rue St-Ambroise, Montréal; Lasalle Stone & Marble Company Limited, Ave Lafleur, Ville LaSalle, P.Q.; Missisquoi Stone & Marble Company Limited, Philipsburg, P.Q.; Joseph-O. Gauthier, St-Marc des Carrières, P.Q.; Deschambault Quarry Corporation, St-Marc des Carrières, P.Q.; Arco Stone Company Limited, 2565 est, rue Bélanger, Montréal; Martin & Fils Enregistrée, 5761, rue De Normanville, Montréal; Fournier & Frères, 35 avenue Victoria, Lachine, P.Q.,

tous propriétaires d'ateliers ou de carrières de pierre à chaux, de pierre à sable, de pierre artificielle ou de toute autre pierre, à l'exception du granit et du marbre, et constituant le groupe prépondérant des employeurs dans cette industrie faisant affaires dans toute la province.

Missisquoi Stone & Marble Company, Limited, Philipsburg, P.Q.; Smith Marble & Construction Company Ltd., 207, Avenue Van Horne, Montréal; Pizzagalli Terrazzo Tile Manufacturing Co., Ltd., 165 ouest, rue Jean-Talon, Montréal; Deery Marble Company Limited, 6554, rue Durocher, Montréal; Lasalle Stone & Marble Company Limited, Ave. Lafleur, Ville Lasalle, P.Q.; Canadian Flooring Tile Co. Ltd., 27 ouest, rue Jean-Talon, Montréal; Paul-Ovide Lepage, 4094, rue Parthenais, Montréal; Art Tile & Ceramique Company, 6557, rue Garnier, Montréal,

tous propriétaires d'ateliers de marbre et de terrazzo et comprenant le groupe prépondérant des employeurs de ladite industrie faisant affaires dans toute la province;

ET, D'AUTRE PART :

La Fédération nationale catholique des métiers du bâtiment; Les filiales de la Fédération nationale catholique des métiers du bâtiment, comprenant: Le Syndicat national des tailleurs de pierre de Montréal; Le Syndicat national catholique des briqueteurs-maçons et tailleurs de pierre du Canada, section No 1, Québec; L'Union nationale catholique des tailleurs de pierre des Trois-Rivières; Le Syndicat catholique des travailleurs aux carrières de St-Marc,

soit rendue obligatoire pour les employeurs et les employés des industries et métiers visés suivant les conditions ci-après:

SECTION I
Industrie du granit

I. **a. Juridiction industrielle :** La présente section régit toutes les opérations d'extraction, de cassage, de concassage et de finition du granit.

b. Juridiction territoriale: La juridiction territoriale de cette section comprend toute la Province de Québec.

II. **Zones:**

Zone I. La Zone I comprend la cité de Québec, l'île de Montréal, la cité de Sherbrooke et la cité des Trois-Rivières.

Zone II. La Zone II comprend toute la Province de Québec à l'exception de la Zone I.

III. **Taux de salaires:** Les taux de salaires minima seront les suivants pour chacun des métiers mentionnés ci-après :

Métiers	Salaires horaires Zone I	Zone II
Tailleurs de granit	$ 0.70	$ 0.60
Préposés au lettrage et aux dessins sur composition	0.70	0.60
Compagnons tailleurs de granit préposés aux machines à surface ou au jet de sable	0.70	0.60

	Zone I et II
Préposés aux machines à surface	$ 0.50
Préposés au jet de sable	0.50
Forgerons	0.50
Polisseurs à la machine	0.50
Polisseurs à la main	0.40
Apprentis polisseurs—1ère année	0.25
Opérateurs de grue (Hoist)	0.45
Opérateurs de grue mobile (Crane)	0.45
Opérateurs de scie à chasse (Gang saw)	0.45
Opérateurs de machines à carborundum	0.45
Carriers	0.40
Manoeuvres	0.30
Ingénieurs en chef	0.60
Ingénieurs-mécaniciens	0.50
Assistants-ingénieurs	0.45
Chauffeurs	0.45
Apprentis-tailleurs de granit :	
1ère année	0.20
2ème année	0.25
3ème année	0.35
4ème année	0.50
Surveillants	$15.00 par semaine

IV. **Durée du travail:** La durée maximum de travail des tailleurs de granit, des apprentis tailleurs de granit et des préposés au lettrage sera de quarante-cinq (45) heures par semaine et de huit (8) heures par jour, pour les cinq (5) premiers jours de la semaine et de cinq (5) heures le samedi. Il n'y aura aucune limitation quotidienne ou hebdomadaire de la durée du travail pour les surveillants. La durée du travail des forgerons sera de huit (8) heures par jour dans les ateliers et cinq (5) heures le samedi, dans les carrières de neuf (9) heures par jour et cinq (5) heures le samedi. La durée maximum du travail pour les autres métiers mentionnés à l'article III de la présente section, sera de cinquante (50) heures par semaine, soit neuf (9) heures par jour pour les cinq (5) premiers jours de la semaine et de cinq (5) heures le samedi.

V. **Travail supplémentaire:** Tout travail supplémentaire sera rémunéré au taux de salaire et quart par rapport au salaire régulier.

VI. **Apprentissage: a.** Quatre (4) années constitueront la période d'apprentissage relativement au métier de tailleur de granit. Aucun apprenti ne pourra commencer la période de son apprentissage avant d'avoir atteint l'âge de seize ans ou après avoir dépassé l'âge de vingt ans.

b. Il est interdit d'employer plus d'un (1) apprenti pour chaque huit (8) tailleurs de granit engagés dans chaque atelier.

VII. L'employeur pourra engager des ouvriers dont la capacité de travail a été diminuée en raison de leur âge, ou de certaines infirmités, à des taux inférieurs aux salaires minima fixés à l'article III de la présente section, mais un seul ouvrier de cette catégorie est autorisé par dix (10) tailleurs de granit normaux, le comité paritaire devant déterminer le pourcentage d'incapacité.

SECTION II
Industrie du marbre

I. **a. Juridiction industrielle:** La présente section régit toutes les opérations de l'industrie du marbre, terrazzo, tuile ou opérations similaires.

b. Juridiction territoriale: La juridiction territoriale de cette section comprend la province de Québec.

II. Les taux de salaires ci-dessous mentionnés seront payés pour chacun des métiers ci-après :

Métiers	Salaires horaires
Tailleurs de marbre	$0.60
Apprentis-tailleurs de marbre:	
1ère année	0.20
2ème année	0.25
3ème année	0.35
4ème année	0.50
Opérateurs de compresseurs	0.35
Ajusteurs de scie (setters)	0.35
Aides	0.30
Mécaniciens (millrights)	0.40
Opérateurs de machines à scier (gang saws)	0.40
Opérateurs de machines à carborundum (grosses ou petites)	0.50
Apprentis-opérateurs de machines à carborundum:	
Premiers 6 mois	0.35
Deuxième 6 mois	0.40
Troisième 6 mois	0.45
Polisseurs de face (bed rubber face)	0.45
Polisseurs de bouts (bed rubber end)	0.35
Polisseurs à la machine (marbre et terrazzo)	0.40
Polisseurs à la main	0.35
Menuisiers pour boîtes (boxers)	0.35
Mouleurs de terrazzo	0.55
Opérateurs de grue (cranemen)	0.40
	par semaine
Surveillants	15.00

III. **Durée du travail:** La durée maximum de travail des tailleurs de marbre et des apprentis-tailleurs de marbre sera de quarante-quatre (44) heures par semaine, de huit (8) heures par jour et de quatre (4) heures le samedi, la durée maximum du travail pour les autres métiers mentionnés à l'article II de cette section sera de cinquante-cinq (55) heures par semaine, de dix (10) heures par jour et de cinq (5) heures seulement le samedi. Il n'y aura aucune limitation quotidienne ou hebdomadaire de la durée du travail pour les surveillants.

IV. **Travail supplémentaire:** Tout travail supplémentaire sera rémunéré au taux de salaire et quart par rapport au salaire régulier.

V. **Apprentissage: a.** Quatre (4) années constitueront la période d'apprentissage pour le métier de tailleur de marbre et dix-huit (18) mois d'emploi ininterrompu constitueront celle des opérateurs de machines à carborundum.

b. Il est interdit d'employer plus d'un (1) apprenti pour chaque cinq (5) compagnons de chaque catégorie des métiers mentionnés dans la présente section; toutefois on pourra employer un (1) apprenti par trois (3) opérateurs de machines à carborundum.

c. Aucun apprenti ne pourra commencer son apprentissage avant d'avoir atteint sa seizième année.

VI. L'employeur pourra engager des ouvriers dont la capacité de travail a été diminuée en raison de leur âge ou de certaines infirmités, à des taux inférieurs aux salaires fixés à l'article II de la présente section, mais un (1) seul ouvrier de cette catégorie est autorisé pour chaque dix (10) tailleurs de marbre normaux, le Comité paritaire devant déterminer le pourcentage d'incapacité.

SECTION III
Industrie de la pierre

I. **a. Juridiction industrielle:** La présente section régit tout travail de finition dans l'industrie de la pierre à chaux, de la pierre à sable, de la pierre artificielle, des blocs de ciment et industries similaires, autres que celles du granit et du marbre.

b. Juridiction territoriale: La juridiction territoriale de cette section comprend toute la province de Québec.

II. Les taux de salaires seront les suivants pour les métiers ci-après mentionnés :

Métiers	Salaires horaires
Tailleurs de pierre	$0.60
Apprentis-tail

Inspection des Fusiliers et du Maisonneuve

Le général Tremblay bornera ses inspections à ces deux régiments

Le général Thomas Tremblay, inspecteur général des troupes de l'est du Canada, a passé le régiment de Maisonneuve en revue, sur le Champ-de-Mars, hier après-midi, et ce matin, il fera l'inspection du régiment des Fusiliers Mont-Royal, au même endroit.

On croit que le général va limiter ses inspections à ces deux régiments avant le départ des troupes pour les camps d'été.

Hier après-midi, le général Tremblay s'est rendu à la caserne du Maisonneuve, rue Rose-de-Lima accompagné du brigadier J.-P.-U. Archambault, commandant du district no 4, et du lt-col. W. H. Van den Berg, des quartiers généraux, pour y contrôler des affaires de régie interne. Le général a terminé son inspection, le soir, vers 7 heures.

Cérémonie commémorative à Pointe-Claire

La mémoire de ceux qui combattirent durant la dernière Grande Guerre sera justement honorée vendredi après-midi prochain, à 3 heures, au cours d'imposantes cérémonies qui se dérouleront au Champ d'honneur de Pointe-Claire sous les auspices du Last Post Fund. C'est ce qu'a annoncé hier soir M. Norman Holland, président du "Last Post Fund", en ajoutant que les cérémonies en questions revêtaient cette année une signification toute particulière à cause du conflit actuel.

La cérémonie proprement dite débutera par le déploiement du drapeau, qui sera arboré à son mât; puis suivra l'inspection de la garde d'honneur par le brigadier J.-P.-U. Archambault, D.S.O., commandant du district militaire No 4; puis des discours seront prononcés: un en anglais par le brigadier Archambault et un en français par Me Elphège Marier, C.R., député fédéral de Jacques-Cartier; enfin des prières seront récitées par des représentants des clergés catholique et protestant, et l'on fera l'appel nominal. Des gerbes de fleurs seront ensuite déposées sur les tombes des disparus.

Des soldats de la force militaire canadienne en service actif, des représentants de divers services, y compris des soeurs infirmières et des vétérans du "Last Post Fund", accompagnés de leurs officiers, participeront à cet événement. M. Holland a exprimé l'espoir que le public se ferait un devoir d'assister aux cérémonies de cette année, en aussi grand nombre que possible.

Afin de faciliter le transport des vétérans sur les lieux, M. Holland a aussi annoncé que des dispositions spéciales avaient été prises pour réserver des autobus, qui quitteront le terminus des autobus à 2 heures précises de l'après-midi. Des tarifs réduits ont été consentis aux vétérans pour la circonstance.

M. Holland a aussi ajouté que d'autres cérémonies auraient également lieu vendredi prochain, sous les auspices du "Last Post Fund".

Victoire Quesnel n'ira pas en Angleterre

Victoire Quesnel ne pourra pas aller rejoindre son fiancé, le sergent Charles Chevalier qui est actuellement en Angleterre. On se souvient que l'hiver dernier, ces fiancés voulaient se marier par procuration et que la loi anglaise s'y opposait. Alors, le sergent Chevalier, a demandé à sa fiancée de se rendre en Angleterre où serait célébré le mariage.

Mlle Quesnel qui, est âgée de 19 ans, aurait accepté cette solution avec empressement, mais son père, M. Napoléon Quesnel, s'y oppose. Il dit qu'il est trop dangereux d'habiter l'Angleterre actuellement. "Sa mère ne consentirait pas, non plus" dit M. Quesnel, "au moins, pas avant que la situation devienne moins précaire. Si elle attend jusqu'à la fin de la guerre, il reviendra et elle n'aura pas besoin de faire ce long voyage".

Bingo au profit du Vestiaire des pauvres

Le 28 mai à 7 h. 30, dans le soubassement de la chapelle St-Christophe, 427 est rue des Commissaires, une soirée de bingo sera donnée au profit de l'oeuvre du Vestiaire des pauvres. Elle sera placée sous la présidence de Me Léonard Trépanier, avocat et M. A. Bourque, épicier en gros.

Pour information, appeler Soeur Ste-Madeleine, HArbour 3906.

La mobilisation néo-zélandaise

Wellington, Nouvelle-Zélande, 20. — M. Peter Fraser, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, diffusait hier le plan dressé par l'état-major néo-zélandais. Il pourvoit à trois mois d'entraînement de l'armée territoriale, à la suite desquels d'ailleurs seuls quelques officiers et sous-officiers seront versés dans l'active. Les soldats de la deuxième réserve seront armés. M. Fraser a noté la nécessité de remplacer les mobilisés qui étaient à l'emploi des industries de base; il fait prévoir que le ministère, dans ce but, limitera certains travaux publics afin de libérer de la main-d'oeuvre.

LE CONGRES DE L'ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE

MM. les docteurs Armand Fortier et K. Carver sont les délégués du Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à la réunion de l'Association dentaire canadienne



Le Dr ARMAND FORTIER

qui se tient à Toronto, à l'hôtel Royal York, du 21 au 28 mai.

A ce congrès assistent deux délégués des provinces de Québec et de l'Ontario et un délégué de chacune des autres provinces. Le congrès étudie des problèmes d'hygiène, de coopération entre les provinces et de législation.

M. le docteur Fortier est aussi délégué du Collège aux fêtes organisées par l'Ontario Dental Association pour commémorer le centenaire de la fondation, à Baltimore, de la première école dentaire autonome. Cette fête sera célébré pour le Canada, le 28 mai, à Toronto.

Construction d'un magasin militaire pour l'aviation canadienne au camp Borden

Ottawa, 20. — Une information du ministère de l'approvisionnement nous apprend qu'à la suite d'une commande faite cette semaine, on commencera immédiatement la construction d'un magasin militaire pour l'aviation canadienne au Camp Borden. Ce contrat, le sixième qu'on ait accordé cette semaine pour des ouvrages de construction, a été donné à la Compagnie Bennett-Pratt Ltd, de Toronto. Il comporte une dépense d'environ $22,000. L'immeuble, construit en bois, sera terminé à la fin de juillet.

La convention de la construction à Trois-Rivières

Trois-Rivières, 20. (Du correspondant du **Canada**) — Un amendement important a été apporté à la convention collective de l'industrie de la construction dans le district de Trois-Rivières. En vertu de cet amendement, l'industrie de la pulpe est exemptée de la convention pour les travaux d'entretien, mais elle y est assujettie en ce qui a trait à la construction nouvelle.

La fête de Dollard célébrée le 24 mai

Des réjouissances champêtres seront organisées, le soir, au parc Lafontaine

Sous les auspices des Jeunesses Laurentiennes, le 24 mai, solennité de Dollard, sera célébré au parc Lafontaine par un grand ralliement de toute la jeunesse canadienne-française.

On assistera à une véritable fête champêtre, au milieu d'un décor romanesque et dans un atmosphère des plus franchement patriotiques. Soirée de variétés populaires, composée de chants canadiens et de musique du terroir.

Les Rossignolets de l'Ecole Meilleur, gagnants du drapeau lors des concours de chants patriotiques, seront dirigés par le Frère Richard et interpréteront des chansonnettes de chez nous.

De plus, la fameuse fanfare de l'Académie Roussin dont la popularité va grandissante exécutera le programme musical.

Deux orateurs prendront la parole. Ce sont le notaire L.-A. Fréchette, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et M. R. Beaudet, président général des Jeunesses Laurentiennes. Les autorités de la police municipale ont assuré le service d'ordre. Tout s'organise pour commémorer dignement la fête de Dollard, le soir du 24 mai, au parc Lafontaine.

Les Jeunesses Laurentiennes annoncent qu'ils vendront à cette occasion des spécimens du drapeau de Carillon, emblème officiel des Canadiens-français, fournissant ainsi à leurs compatriotes l'occasion de porter à la boutonnière l'emblême national.

Il y a vingt-cinq ans

(Par la Presse Canadienne)

Le 21 mai 1915 — Le sénat italien a adopté une loi donnant au gouvernement les pleins pouvoirs en cas de guerre. L'Allemagne rapporte que 104,000 soldats alliés ont été faits prisonniers par les armées austro-allemandes sur le front de l'Est depuis le 1er mai. L'armée expéditionnaire russe en Perse débarque à Enzeli.

Entretien de M. Marcel Gaboury avec M. Girouard et M. Léopold Desilets

Québec, 20. (Du correspondant parlementaire du CANADA)— M. Marcel Gaboury, avocat, directeur de la Sûreté provinciale, était à Québec aujourd'hui et a eu une entrevue avec l'hon. Wilfrid Girouard, procureur général, avant de conférer avec M. Léopold Désilets, assistant du procureur général, et le Lieut.-Col. Léon Lambert, directeur-adjoint de la Sûreté provinciale.

Vol des pierres d'un pont pour bâtir une maison

Trois-Rivières, 20. (Du correspondant du **Canada**) — Un autre témoin a été entendu en contre-preuve aujourd'hui, dans la cause de Robert Champagne et Albert Guillemette, accusés d'avoir volé plusieurs tonnes de pierre au pont du Pacifique Canadien sur le St-Maurice, dans le but de se construire une maison. Le juge Léon Lajoie rendra son jugement le 27 mai.

AVIS—

L'honorable M. Edgar Rochette, Ministre du Travail de la Province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des conventions collectives de travail (1 Geo. VI, chapitre 49, amendée par 2 Geo. VI, chapitre 52 et 3 Geo. VI, chapitre 61), donne avis par les présentes, qu'il a reçu une requête d'extension de la convention collective de travail relative à l'industrie de la construction dont la juridiction territoriale s'étend à l'Ile de Montréal, l'Ile Bizard.

L'avis de requête d'extension de cette convention a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 11 mai 1940 de la façon suivante :

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des Conventions collectives du Travail (1 Geo. VI, chapitre 49, amendée par 2 Geo. VI, chapitre 52 et 3 Geo. VI, chapitre 61), avis est par les présentes donné par l'honorable Edgar Rochette, Ministre du Travail, que La Chambre de Construction, inc., lui a présenté une requête à l'effet que la convention collective de travail intervenue entre:

D'UNE PART:

La Chambre de Construction, inc.: L'Association des Maitres-Plombiers de la province de Québec, section de l'Association des Marchands détaillants du Canada inc.,

ET D'AUTRE PART:

Le Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal; La Section des compagnons plombiers et mécaniciens en tuyauterie du Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal inc.; "The Building and Construction Trades Council of Montreal and Vicinity,

soit rendu obligatoire pour les employeurs et les employés de l'industrie et les métiers visés suivant les conditions ci-après:

I. **Juridiction territoriale:** La juridiction territoriale de la présente convention comprend l'Ile de Montréal, l'Ile Bizard et tout autre territoire pouvant être mentionné ci-après.

Toute la province de Québec constituera la juridiction territoriale en ce qui touche le métier du travailleur en fer structural, le métier de poseur de gigleurs et le métier de mécanicien de machines génératrices à vapeur et de chaudronniers.

II. **Juridiction professionnelle:** La présente convention s'applique et s'étend à tout travail de construction et opérations en bâtiment, y compris les opérations d'ouvriers qualifiés employés dans les édifices publics, faisant du travail de paysagiste (excepté le travail d'entretien), travaillant sur les routes, et couvre tout travail d'érection, de réparation et de démolition.

b. La présente convention s'appliquera à tout travail régi par la Loi des Mécaniciens en Tuyauterie (Chapitre 176A, S.R.Q. 1925 et ses amendements) et aussi par le règlement numéro 1341 de la cité de Montréal et exécuté dans tout édifice, y compris les réparations, l'amélioration, la réfection ou l'entretien.

III. **Taux de salaires:** Les taux minima de salaires seront les suivants:

Métiers	Taux horaire
Couvreurs d'amiante	$0.66
Briqueteurs et poseurs de blocs de ciment	0.88
Calfats (construction)	0.50
Charpentiers, menuisiers et mécaniciens (millwrights) dans la construction, y compris les opérations suivantes: formes à béton (boutique ou chantier) l'érection de paravents (bois ou métal) châssis, fenêtres, divisions en acier et "weatherstrips"	0.77
Finisseur en ciment	0.61
Poseurs de liège isolateur	0.66
Electriciens	0.83
Mécaniciens — érection d'ascenseurs, (voir texte)	
Opérateurs de grues	0.72
Opérateurs de malaxeurs à vapeur	0.61
Opérateurs de malaxeurs à gazoline	0.55
Opérateurs de compresseurs	0.55
Chauffeurs (construction)	0.55
Porteurs d'oiseaux	0.50
Journaliers (ouvriers non qualifiés)	0.44
Contremaitre-paysagistes	0.50
Paysagistes (non qualifiés)	0.33
Poseurs de lattes en métal	0.83
Poseurs de lattes en bois ou en tout autre matériel	0.61
Poseurs de lattes en bois (au mille)	3.50
Poseurs de tuile Linoleum, cireurs et polisseurs	0.60
Aides et apprentis dans le posage de tuile Linoleum	0.40
Poseurs de marbre	0.88
Maçons (pierre) (y compris tailleurs sur chantier)	0.88
Peintres, opérateurs de machines à asperger, décorateurs et vitriers	0.66
Peintres (fer structural)	0.66
Plâtriers (uni ou d'ornement)	0.88
Poseurs de tuile	0.77
Couvreurs ardoise ou tuile	0.72
Couvreurs, composition	0.55
Poseurs de bardeaux	0.55
Faiseurs de planchers en mastic	0.72
Finisseurs de planchers en mastic	0.55
Préposés aux bouilloires (travail de plancher seulement	0.61
Poseurs d'acier d'armature (béton)	0.61
Ouvriers tôliers (érection)	0.72
Poseurs de gicleurs	0.85
Opérateurs de pelles (à vapeur, gazoline ou électricité) par semaine	44.00
Lorsqu'employés moins que 44 heures pendant une semaine	0.99
Erecteurs — fer structural (toutes catégories)	0.83
Poseurs de tuile — caoutchouc ou asphalte	0.60
Gréeurs	0.55
Chaudronniers (boiler makers), érecteurs, y compris mécaniciens de machines génératrices à vapeur	0.83
Aides	0.61
Poseurs de terrazzo	0.66
Opérateurs de machines à polir le terrazzo (sec)	0.55
Opérateurs de machines à polir le terrazzo (humide)	0.50
Transport général par camion et remorquage	0.33
Charretiers, conducteurs d'attelage double	0.33
	(par semaine)
Vérificateurs du matériel et pointeurs (sans limite de la durée journalière du travail)	19.80
Surveillants (sans limite de la durée journalière du travail)	16.50
Hommes de cour (sans limite de la durée journalière du travail)	19.80

IV. Les travailleurs engagés dans la cité de Montréal pour travailler à l'extérieur seront payés conformément aux taux spécifiés à l'article III de cette convention.

V. Les poseurs de gicleurs demeurant habituellement dans la cité de Montréal recevront vingt cents l'heure en plus du taux régulier de $0.85 lorsqu'ils seront requis de travailler en dehors de l'Ile de Montréal.

VI. Les contracteurs qui n'emploient pas d'ouvriers qualifiés mais qui exécutent eux-mêmes, de leurs propres mains, des travaux du métier du bâtiment seront considérés comme hommes de métier, pour les fins de la présente convention, et recevront au moins 25% de plus l'heure que le ou les taux du ou des métiers visés. Les dispositions de cet article s'appliquent également à toute affaire de famille ou à toute entreprise, société ou compagnie, en proportion du nombre de membres qui y sont engagés.

VII. Toute opération exécutée sur le lieu de toute construction existante ou devant exister, nécessitant l'érection (ou fabrication) de fer structural, de réservoir et autres travaux avec métal laminé et l'installation de bouilloires et réservoirs portatifs seront rémunérées au taux minimum de quatre-vingt-trois (83) cents l'heure.

Toutefois, l'installation de réservoirs et bouilloires portatives pesant moins de deux tonnes sera considérée comme du travail de gréage et rémunérée au taux minimum de cinquante (50) cents l'heure.

Il peut y avoir un apprenti par travailleur en fer structural employé sur tout chantier, ou un apprenti lorsque le nombre de travailleurs en fer structural employés est moindre que sept.

VIII. Le travail supplémentaire ne peut être exécuté que sur permis accordé par le Comité paritaire des métiers de la construction pour le district de Montréal et sera payé salaire et demi quant au salaire régulier. Tout travail exécuté le Jour de l'An, le Vendredi Saint, la Fête de la Reine Victoria, le jour de la Confédération, le Fête du Travail, le Jour d'Actions de Grâce, le jour de Noël et les dimanches sera payé au taux de salaire double.

IX. Avec l'exception ci-après spécifiée, les heures de travail, en ce qui touche les hommes de métier expérimentés, seront distribuées comme suit: huit (8) heures par jour, entre 8.00 a.m. et 5.00 p.m., les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendre et quatre (4) heures le samedi, entre 8.00 a.m. et 12.00 midi, le tout devant constituer un maximum de quarante-quatre (44) heures par semaine.

Les paysagistes et opérateurs de pelles, vu la nature saisonnière de leur travail, peuvent être employés sur une base maximum hebdomadaire de cinquante-cinq heures sans limitation quotidienne de la durée du travail.

Toutefois, là où le maximum hebdomadaire des heures de travail est limité par Loi ou convention à quarante-quatre, les opérateurs de pelles recevront quarante- quatre dollars par semaine.

Les conducteurs d'attelages doubles, et les employés d'entreprises de camionnage en général, de transport et de remorquage peuvent aussi travailler sur une base de cinquante-cinq heures par semaine sans limite de la durée journalière du travail.

A cause de la nature de leurs opérations les travailleurs sur planchers en mastic, les finisseurs en ciment et poseurs de terrazo ne seront pas sujets aux heures du commencement et de la cessation du travail.

Les travailleurs sur planchers en mastic et les finisseurs en ciment peuvent travailler une heure supplémentaire, chaque jour, aux taux réguliers, lorsque l'employeur le juge nécessaire.

X. La durée maximum du travail, en ce qui touche les journaliers non-qualifiés sera de neuf (9) heures par jour et cinquante (50) par semaine.

Le taux pour travail supplémentaire, salaire et demi, s'appliquera pour tout travail exécuté en dehors de ces dites heures.

Les surveillants, les vérificateurs de matériel et les hommes de cour ne seront sujets à aucune limitation ou disposition se rapportant aux heures de travail.

XI. Les équipes doubles ou supplémentaires ne seront pas sujettes aux heures spécifiées pour le commencement et la cessation du travail. Elles ne devront pas, cependant, travailler plus de huit (8) heures par jour ou quarante-quatre (44) heures par semaine dans le cas d'hommes de métier expérimentés et d'apprentis, ou neuf (9) heures par jour et cinquante (50) par semaine dans le cas de journaliers non qualifiés. Ces équipes doubles ou supplémentaires recevront les taux réguliers.

XII. Les heures ci-après spécifiées seront basées sur l'heure solaire ou l'heure avancée, suivant l'heure en vigueur dans la localité où les travaux sont exécutés.

XIII. Tout travail urgent lequel, pour raisons jugées suffisantes, ne peut être exécuté pendant les périodes journalières de travail ci-haut mentionnées, peut être fait en d'autres périodes de la journée sur permis accordé par le Comité paritaire des métiers de la construction, aux taux réguliers; cependant il demeure sujet à la limite de huit heures par jour et de quarante-quatre heures par semaine.

Pour les opérations à l'extérieur, entre le 1er novembre 1940 et le 31 mars 1941, on pourra travailler le samedi après-midi aux taux réguliers sur permis accordé par le Comité paritaire des métiers de la construction mais, on ne devra, en aucun cas, dépasser le maximum hebdomadaire de quarante-quatre ou de cinquante heures, tel que prévu ci-haut.

XIV. Sera considéré comme travail supplémentaire, tout travail exécuté par un mécanicien ou un apprenti après la durée de huit (8) heures les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi ou de quatre (4) heures le samedi, et tout travail exécuté le Jour de l'An, le Vendredi Saint, la fête de la Reine Victoria, le jour de la Confédération, la fête du Travail, le jour d'Actions de Grâce, le Jour de Noël et les dimanches.

XV. Les conventions contractuelles de bonne foi signées avant la sanction de l'arrêté ministériel ci-haut mentionné sont exemptes de l'application des dispositions de la présente convention; de telles conventions, toutefois, demeurent assujetties à la convention collective de travail en vigueur lors de l'exécution de telles conventions.

XVI. Tout contrat intervenu entre un employeur et un ou plusieurs employés sur une base de travail à la pièce ou à contrat ou pour un prix fixe sera de nul effet et est défendu, à l'exception des contrats pour l'attage en bois.

XVII. **Machines génératrices à vapeur: Entendue du travail:** Le travail du mécanicien sur machines génératrices à vapeur comprend l'érection de l'acier, la disposition d'accessoires sur les bases ou supports, le posage et le roulage des tubes, d'ajustement des éventails, pulvérisateurs, brûleurs, etc. et l'assemblage des parties sous pression ou non, le tout ayant trait auxdites machines.

Les aides peuvent assister ces mécaniciens dans les différentes opérations concernées mais ils devront toujours travailler sous la surveillance d'un mécanicien expérimenté. Dans cette catégorie, il y aura un aide par quatre mécaniciens employés.

XVIII. **Posage de tuile à base de linoleum, caoutchouc et asphalte:** Les opérations dans ce métier, en raison des exigences incontrôlables, seront sur une base maximum hebdomadaire de quarante-huit heures, sans limitation de la durée journalière du travail et ne seront pas sujettes aux heures de commencement et de cessation du travail. Toutefois, tout travail exécuté en plus de la durée hebdomadaire de quarante-huit heures sera rémunéré au taux de salaire et demi sur le salaire régulier.

Un aide ou apprenti par mécanicien sera permis sur chaque chantier, et que ce soit un aide ou un apprenti, il devra assister le mécanicien.

XIX. **Métier d'érecteur d'ascenseur: Les conditions et dispositions suivantes s'appliqueront spécialement à ce métier, à savoir:**

Juridiction territoriale: La juridiction territoriale sera la suivante:

Limite sud: la frontière américaine.

Limite est: une ligne imaginaire du nord au sud passant à un point situé à 25 milles à l'ouest de la cité de Québec.

Limite ouest: la ligne de séparation des provinces d'Ontario et de Québec jusqu'à la ville de Hawkesbury — et une ligne se dirigeant vers le nord partant des limites ouest de la ville Hawkesbury.

Classification du travail. a: L'érection et l'assemblage de machineries d'ascenseurs électriques, hydrauliques, et à vapeur avec courroie, de dressoirs électriques, d'ascenseurs de résidence, à l'air compressé ou mues à la main, d'escalateurs, d'escaliers électriques, de consoles d'orgues et d'ascenseurs d'orchestres, et

b. Le travail de réparations en général et de modernisation effectué sur les appareils énumérés dans le paragraphe **(a)**, et

c. Le service à contrat, pour examen régulier ou l'entretien des appareils énumérés dans le paragraphe **(a)** pour une période minimum de un mois.

Heures de travail:

d. La journée régulière de travail sera de huit (8) heures, entre 8.00 a.m. et 5.00 p.m., de lundi au vendredi inclusivement et de quatre heures le samedi, entre 8.00 a.m. et 12.00 midi. Toute autre heure de travail sera considérée comme heure de travail supplémentaire et payée aux taux énumérés aux paragraphes **(e), (f), (g)** et **(h).**

e. Le travail excuté le dimanche et les jours de fêtes, tel que stipulé ci-après, sera considéré comme travail supplémentaire et rémunéré à raison de salaire double.

f. Lorsqu'il s'agira de rappels (call backs) sur le service à contrat, à l'exception des dimanches et jours de fêtes, les employés recevront salaire et demi.

g. Lorsqu'il s'agira de rappels (call back) sur le service et à contrat, les dimanches et jours de fêtes les employés recevront salaire double.

h. Pour le service à contrat, là où l'employeur a un contrat dans un immeuble seulement ou dans des immeubles adjacents, pour l'examen et l'entretien d'un assez grand nombre d'ascenseurs pour garantir l'emploi continuel d'un ou plusieurs hommes pendant seize (16) heures, les hommes ne recevront pas les taux pour travail supplémentaire entre 4.00 p.m. et 12.00 minuit, excepté les dimanches.

Les hommes recevront rémunération pour cinquante-deux (52) heures par semaine pour quarante-huit (48) heures d'ouvrage. Il y aura deux équipes qui travailleront chacune pendant huit (8) heures, une devant être employée 8 heures durant le jour et l'autre 8 heures jusqu'à 12.00 minuit. Les jours de fête, un employé travaillera huit (8) heures durant le jour; il n'y aura pas d'équipe de nuit et les hommes travailleront alternativement pendant les jours de fête c'est-à-dire qu'on travaillera pendant une fête et l'autre pendant la suivante. Le travail exécuté le dimanche sera considéré comme travail supplémentaire et rémunéré à raison de salaire double.

Taux de salaires: Les taux minima de salaires, du 1er mai au 31 dcembre 1940, seront les suivants:

Travaux de construction, réparation et modernination:

	l'heure
Mécanicien	0.91
Aide	0.64
Travaux de service à contrat:	
Mécanicien	0.82
Aide	0.58
Travaux d'inspection à contrat:	
Mécanicien	0.82
Aide	0.58

et

Les taux minima du 1er janvier 1941 au 30 avril 1941, seront les suivants:

Travaux de construction, réparation et modernisation:

	l'heure
Mécanicien	0.98
Aide	0.69
Travaux de service à contrat:	
Mécanicien	0.88
Aide	0.62
Travaux d'inspection à contrat:	
Mécanicien	0.88
Aide	0.62

Fêtes légales: Les fêtes légales seront les suivantes: le Jour de l'An; le Vendredi Saint; le 24 mai, le 1er juillet; la fête du Travail; le jour d'Action de Grâce; le jour de l'Armistice; le jour de Noël.

Il n'y aura pas de travail le jour de la fête du Travail excepté dans le cas d'un travail urgent.

Définitions:

Le travail de construction est défini, par les présentes, comme étant l'érection et l'assemblage des appareils énumérés à **(a)** et la démolition de ces appareils.

Le travail de réparation comprend les réparations en général sur les appareils énumérés à **(a).**

Le travail de modernisation comprend tout travail exécuté sur les appareils énumérés à **(a)** dans un édifice occupé afin d'y apporter les dernières améliorations.

Le travail de service à contrat comprend le travail régulier d'examen ou d'entretien des appareils énumérés à **(a)** exécuté à contrat pour une période minimum d'un mois.

Les contrats d'inspections sont ceux obtenus d'une compagnie d'assurance pour l'inspection d'un groupe d'ascenseurs et le rapport sur leur état.

XX. Métier de mécanicien en tuyauterie: Les conditions et dispositions suivantes s'appliqueront spécialement à ce métier, à savoir:

1. **Juridiction territoriale:** La juridiction territoriale est la suivante:

Zone 1. — L'Ile de Montréal;

Zone 2. — Les comtés d'Argenteuil, Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Deux-Montagnes, Huntingdon, Labelle, Laprairie, Laval, Soulanges, St-Jean & Iberville, Terrebonne, Vaudreuil, Verchères. Dans toutes les municipalités de la zone 2, les taux de salaire seront sujets à une réduction de 20%.

2. **Taux de salaires:** Les taux de salaires minima suivants devront être payés dans la juridiction territoriale mentionnée au paragraphe "b" du présent article:

Apprentis:	l'heure
1ère année	0.25
2ième, 3ième et 4ième année	0.30
Compagnons junior:	
1ère année	0.60
Compagnons	0.75
Poseurs de gicleurs	0.85
Ouvriers préposés à l'entretien, par année	$1,560.00
Soudeurs en tuyauterie	0.75
Installateur de brûleurs à l'huile et souffleurs	0.75

3. **Heures de travail:** La duré maximum du travail sera de huit (8) heures par jour répartie entre 8.00 a.m. et 5.00 p.m., les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, et de quatre (4) heures, réparties entre 8.00 a.m. et midi, le samedi, le tout devant constituer une durée maximum de quarante-quatre (44) heures par semaine.

4. **Ouvriers préposés à l'entretien: a.** L'expression "ouvrier préposé à l'entretien" dans les métiers de mécanicien en tuyauterie et de plomberie, désigne tout ouvrier qualifié et licencié, d'accord avec le Chapitre 176A, S.R.Q., 1925 et amendements et avec le règlement numéro 1341 de la cité de Montréal, employé à l'année par le même employeur.

b. Les ouvriers préposés à l'entretien recevant un salaire d'au moins quinze cent soixante dollars ($1,560.00) et qui, à cause de la nature de leur emploi, sont requis de répondre à des appels urgents en tout temps du jour ou de la nuit pour la protection d'édifices ou d'immeubles, sont par les présentes exclus des taux de salaire pour travail supplémentaire.

c. Les ouvriers permanents (qualifiés selon le chapitre 176A, S.R.Q., 1925 et amendements et par le règlement No 1341 de la cité de Montréal, dénommés habituellement "ouvriers préposés à l'entretien" travaillant dans les églises, chapelles ou immeubles servant d'église ou de chapelle, séminaires, universités, collèges, couvents, monastères, orphelinats, asiles ou refuges, devront recevoir un taux de salaire minimum de $1,144.00 par année.

d. La durée maximum de travail pour les préposés à l'entretien sera de 48 heures par semaine, sans limitation journalière de la durée du travail; ils pourront exécuter tout autre travail si l'employeur les juge compétents à faire tel travail sans rémunération supplémentaire.

e. Tout travail supplémentaire exécuté par des ouvriers préposés à l'entretien en plus de 48 heures sera payé selon les taux de l'heure fixés au paragraphe "c" du présent article.

f. Les employeurs peuvent déduire du salaire de l'ouvrier préposé à l'entretien $3.00 par mois par chambre, si tel ouvrier loge dans l'établissement ou $3.00 par semaine s'il est logé par ses employeurs à l'extérieur. Une déduction maximum de vingt-cinq (0.25) cents par repas est autorisée si l'ouvrier est nourri dans l'établissement.

g. Les ouvriers engagés dans la cité de Montréal pour être employés en dehors de la juridiction territoriale mentionnée au paragraphe "b" du présent article devront recevoir les taux spécifiés au paragraphe "c" du présent article.

h. Les poseurs de gicleurs résidant dans la cité de Montréal recevront $0.20 de l'heure en plus du taux régulier, quand ils sont requis de travailler en dehors de l'Ile de Montréal.

i. Les maitres-plombiers, détenteurs d'une licence comme tels, selon la Loi des mécaniciens en tuyauterie (Chapitre 176A, S.R.Q., 1925, et ses amendements, ainsi que le règlement No 1341 de la cité de Montréal) exécutant eux-mêmes ou par leurs ouvriers un travail régi par les lois et règlements ci-haut mentionnés, recevront $1.00 de l'heure avec augmentation proportionnelle au temps supplémentaire, s'il y a lieu.

5. Travail supplémentaire: Tout travail supplémentaire sera rémunéré au taux de salaire et demi par rapport au taux régulier. Tout travail exécuté le jour de l'An, le Vendredi-Saint, l'Immaculée-Conception, le jour de la Confédération, la St-Jean-Baptiste, la fête du Travail, le jour de Noël, l'Ascension et les dimanches, sera rémunéré au taux de salaire double.

Les samedis, de midi à minuit, le taux de salaire sera de temps et demi. Tout travail supplémentaire fait par un apprenti devra être payé sur la même base que dans le paragraphe précédent.

6. Le système de la double équipe ou de l'équipe supplémentaire ne sera pas sujet aux prescriptions relatives à l'aménagement des heures de travail. Cette durée ne doit cependant pas excéder huit (8) heures par jour ou quarante-quatre (44) heures par semaine. Telles équipes travailleront au taux régulier.

7. a. Il est formellement stipulé par les présentes que tout contrat intervenu entre un employeur et un ou plusieurs employés sur une base de travail à la pièce ou à forfait sera nul.

b. Les taux stipulés dans cette convention s'appliqueront à tous travaux de mécaniciens en tuyauterie exécutés soit à l'intérieur ou à l'extérieur des boutiques.

8. Aucun employeur n'aura le droit de punir ou de menacer de punir tel que par congédiement ou suspension, directement ou indirectement, un ouvrier qui s'absentera du chantier un jour de fête religieuse; tout employeur violant les prescriptions du présent paragraphe sera passible des pénalités prévues à l'article 48 de la loi.

9. a. Apprentissage: 1. Aucun apprenti ne pourra exercer le métier de mécanicien en tuyauterie sans s'être au préalable inscrit et avoir obtenu une carte d'apprenti des autorités provinciales selon le chapitre 176A, S.R.Q., 1925 et amendements et le règlement 1341 de la cité de Montréal.

b. Les apprentis travaillant dans la cité de Montréal, dans la plomberie seulement, ne pourront travailler sans s'être inscrits comme apprentis au Comité paritaire. Ces apprentis devront être inscrits dans un registre tenu spécialement dans ce but par le Comité paritaire administrant la convention collective des métiers de la construction dans la juridiction territoriale mentionnée au paragraphe "b"

c. Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, les organisations professionnelles, parties contractantes de cette convention, auront le droit d'inscrire les apprentis. Les dites organisations professionnelles devront cependant à chaque trimestre précisé par le comité paritaire faire rapport complet sur les dossiers des apprentis par elles enregistrés. Ces rapports seront compilés et centralisés par le comité paritaire.

d. Dans les métiers de la plomberie et chauffage, dans la juridiction territoriale mentionnée au paragraphe "b", un maitre-plombier aura le droit d'employer pas plus d'un apprenti pour chaque compagnon ou compagnon junior et pas plus d'un compagnon junior par trois compagnons seniors par boutique.

Quand cinq compagnons sont employés, deux compagnons juniors peuvent être employés et un compagnon junior par chaque cinq compagnons employés en plus des cinq premiers.

e. Le comité paritaire des métiers de la construction ou les organisations professionnelles autorisées à ce faire qui désirent contrôler l'apprentissage de leurs membres, devront fournir à chaque apprenti un livret dit "livret d'apprentissage" qui devra indiquer les périodes de travail passées au service de chaque employeur.

f. Les employeurs devront indiquer sous leur signature, les dates de commencement ou de cessation du service de l'apprenti.

g. Les livrets d'apprentissage devront être bilingues et uniformes, qu'ils soient émis directement par le comité ou par les organisations professionnelles; ces livrets, toutefois, devront porter le sceau de l'association ou corporation les émettant.

h. Les apprentis en plomberie de la cité de Montréal qui fréquentent une école technique ou de métier recevront de la part du comité paritaire un crédit proportionné à la durée de leurs études et aux résultats de leurs examens.

XXI. Peinture et décoration: Tout travail préparatoire fait par les peintres et décorateurs sera sujet aux taux minima établis par ces métiers.

XXII. Métiers de couvreurs et d'ouvriers tôliers: Les dispositions et conditions suivantes s'appliqueront spécialement à ces métiers, à savoir:

Les mécaniciens et les appareils pourront travailler une heure supplémentaire, par jour, si l'employeur le juge nécessaire.

Il pourra y avoir un apprenti par trois mécaniciens employés et quatre années complètes constitueront la période d'apprentissage.

Le salaire des apprentis sera égal à celui des journaliers pour les deux premières années d'apprentissage; la troisième année, ils recevront 60% du salaire des mécaniciens et la quatrième, 75% de ce salaire.

La période d'apprentissage pour les couvreurs en composition sera de deux années complètes.

XXIII. La présente convention ne s'applique ni s'étend aux personnes engagées dans des entreprises d'agriculture et en retirant leur existence, ou à leurs agents.

Tout travail de construction dans les cimetières est déclaré, par les présentes, exempt de l'application de cette convention.

XXIV. La période d'apprentissage dans les opérations de paysagiste sera de quatre années.

L'apprenti paysagiste recevra un minimum de trente cents l'heure pour les deux premières années et trente-cinq cents l'heure pour les deux autres années de son apprentissage.

XXV. Certificat de compétence: Les certificats de compétence, en ce qui touche les hommes de métier expérimentés, seront obligatoires dans toutes les municipalités d'une population de cinq mille âmes ou plus dans la juridiction territoriale de la présente convention. Ces certificats seront émis suivant les articles vingt-sept (27) et trente-trois (33) inclusivement de la Loi ci-haut mentionnée.

XXVI. Lors de la sanction de cette convention, par arrêté ministériel, le Comité paritaire, organisé pour l'exécution de la convention précédente dans la juridiction professionnelle visée par la présente convention, continuera d'exister et aura charge d'application de cette convention jusqu'à ce qu'un nouveau comité soit formé, succédera à l'ancien et aura tous les droits et ressources de l'ancien comité; il assumera toutes les responsabilités de l'ancien comité en vertu de ladite convention précédente.

XXVII. Cette convention deviendra en vigueur lors de la sanction d'un arrêté ministériel devant l'

Ouvert JOUR et NUIT
SERVICE PARFAIT
Cuisine Canadienne
Huitres - Homards en saison
BIERE et VINS
Salons privés pour dames
Café La Patrie Ltée
DESROSIERS, prop. 175 est, rue Ste-Catherine



Pour les renseignements complets sur la finance, les sports et les nouvelles mondiales, lisez
Le Canada

Les Royaux achètent le premier but Gus Suhr de Philadelphie

CHRONIQUE SPORTIVE

Par **Phil SEGUIN** Rédacteur en chef du sport

Les Royaux ont retrouvé leur aplomb

Les Royaux ont eu un regain de vie en fin de semaine à Buffalo. Ils ont retrouvé leur "oeil" au bâton, frappant pas moins de six circuits en deux parties, et leurs lanceurs se sont montrés plus effectifs qu'ils ne l'ont été généralement depuis deux semaines. Espérons que le retour au Stade aujourd'hui ne les replongera pas dans leur "léthargie".

Le terrain de Buffalo n'est pas très grand et ceci explique peut-être le grand nombre de coups de circuits, mais il faut quand même un coup formidable pour réussir un circuit, en quelque terrain que ce soit. La plupart de ces coups n'auraient peut-être été bons que pour des deux-buts au Stade local, mais rien n'empêche qu'un deux-buts est toujours quelque chose.

S'ils peuvent continuer à frapper avec le même entrain, et si leurs lanceurs tiennent bon, les Royaux amélioreront leur position dans le classement en peu de temps. Un des nouveaux venus a fait belle figure dimanche, quoique tous ses efforts aient été annulés par l'orage qui a interrompu la partie à la cinquième manche, dimanche à Buffalo. Nous voulons parler d'Al Hollingsworth, qui a tenu les Bisons en respect sans difficultés pendant trois manches après s'être tiré habilement d'une impasse à la première reprise. Hollingsworth promet donc d'être utile aux Royaux, et ce ne sera pas sans besoin.

Deux autres nouveaux lanceurs, Lee Grissom et Max Macon, n'ont pas encore été mis à l'essai. Grissom fera probablement ses débuts dans l'uniforme des Royaux aujourd'hui contre Rochester. Il n'aura pas la tâche facile contre les Red Wings, qui se disputent actuellement la première place avec Jersey City et qui sont de redoutables frappeurs.

Les Royaux ont enfin trouvé hier un frappeur qui, ils l'espèrent leur permettra de laisser moins de coureurs échoués sur les buts. Gus Suhr a ajouter été un frappeur redoutable dans les ligues majeures, et comme il est gaucher, il devrait remporter des succès ici, où la clôture de droite n'est pas très éloignée du marbre.

Avec l'acquisition de Suhr, les Royaux ajoutent de la puissance à leur alignement, qui n'est pas déjà à dédaigner lorsqu'il s'agit de frappeurs redoutables.

Roman, la "bête noire" de Bimelech

Roman s'est affirmé comme la "bête noire" de Bimelech samedi après-midi dans le mille Withers. Tout comme dans le Derby du Kentucky, Roman s'est élancé en tête du peloton au début de la course de samedi, et Bimelech s'est épuisé à le poursuivre. Lorsque Bimelech a finalement rattrapé Roman, un autre cheval, Corydon, était moins fatigué, et il les a dépassé tous deux sans trop de difficultés pour remporter une victoire facile et causer un autre grand désappointement à ceux qui avaient parié sur les chances de Bimelech.

Le porte-couleurs du colonel Bradley a été quelque peu malchanceux dans cette course. En effet, après avoir contourné la dernière courbe, il s'est trouvé pris entre Corydon et Roman et il a dû ralentir quelque peu afin de trouver de la place pour courir. Ceci lui a enlevé sa dernière chance de reprendre le terrain perdu, mais Bimelech n'aurait probablement pas pu rejoindre Corydon dans le dernier furlong, car il était fatigué et il avait perdu sa rapidité.

Ceci démontre donc que Bimelech est loin d'être un second Man O'War, comme on se plaisait à le proclamer l'hiver dernier. Bimelch a été battu aisément par Gallahadion dans le Derby, et il avait repris son prestige en gagnant le Preakness, mais sa défaite de samedi lui enlève toute chance d'être considéré parmi les immortels du turf.

La défaite de Bimelech amène une situation toute nouvelle chez les trois-ans. Le championnat de cette catégorie est à la portée de plusieurs chevaux, et comme il reste encore plusieurs courses importantes à disputer, la lutte sera probablement fort intéressante d'ici la fin de la saison.

Il semble que la situation d'il y a deux ans va se répéter. En 1938, Lawrin avait gagné le Derby, mais il n'avait fait rien qui vaille après cela et un cheval différent avait ensuite gagné chacune des classiques du début de l'été — le Preakness, le Withers, les stakes Belmont et la classique d'Arlington.

Pour en revenir au Derby, une vieille tradition dit qu'un vainqueur du Futurity de Belmont ne peut et n'a jamais gagné le Derby. Or comme Bimelech avait gagné le Futurity, l'an dernier, on a excusé sa défaite au Derby en se basant sur cet adage.

Le Futurity et le Derby

On n'a jamais cherché cependant à savoir pourquoi un cheval qui a gagné le Futurity ne peut répéter cette victoire dans le Derby. Le vainqueur du Futurity doit posséder une grande rapidité, mais il n'a pas besoin d'endurance, comme cette course n'est que de six furlongs et demi. Lorsqu'on arrive au Derby, cependant, les chevaux doivent courir un mille et un quart, et il leur faut garder leur vitesse pendant tout ce trajet.

Les trois-ans prennent part à deux ou trois courses avant le Derby. Ces courses sont supposées les mettre en parfaite condition pour la classique du Kentucky, mais généralement c'est plutôt le contraire qui se produit, car, après un repos de tout l'hiver, les chevaux ont besoin d'une longue préparation avant de pouvoir courir plus d'un mille. Ils ne possèdent pas assez d'énergie pour conserver leur rapidité tout ce temps, et c'est pourquoi on a vu Bimelech, Roman et d'autres faiblir après avoir couru moins d'un mille dans le Derby.

Le bon sens nous dit que le programme est mal organisé. En effet, pourquoi ne pas suivre le programme qui existe en Angleterre pour les Deux Mille Guinées, le Derby et le Saint-Léger ? La Triple Couronne Américaine qui est formée du Derby, du Preakness et des stakes Belmont, est de beaucoup plus difficile à gagner qu'en Grande-Bretagne.

En Angleterre, les Deux Mille Guinées, qui sont d'un mille, sont d'abord disputées, puis le Derby d'Epsom est couru environ deux mois plus tard, sur une distance d'un mille et 885 verges. Enfin, il y a le Saint-Léger, qui est d'un mille et trois-quarts, trois mois après le Derby.

Comparons ceci aux trois courses qui peuvent donner la Triple Couronne à un cheval aux Etats-Unis. Les trois-ans doivent d'abord courir le Derby d'un mille et un quart. Une semaine plus tard, ils sont de nouveau en lice pour le Preakness, d'un mille et trois seizièmes, et les stakes Belmont, d'un mille et demi, sont disputés un mois après le Preakness.

La besogne est donc fort lourde pour les chevaux, et il n'est pas étonnant qu'un vainqueur du Derby soit souvent impuissant pendant le reste de la saison après cette victoire. En comparaison, la façon dont on entraîne les chevaux pour les grandes classiques du turf américain ressemble à un instructeur qui entraînerait un coureur pour un sprint de 100 verges et qui le ferait ensuite participer à une épreuve d'un mille.

Lorsque le trois-ans ne peut tenir bon, on dit que la race décline et que lorsque les chevaux d'aujourd'hui n'ont pas autant d'endurance que ceux d'il y a 25 ou 30 ans. Et cependant, personne n'a expliqué pourquoi Sir Barton a été le premier cheval, en 1919, à gagner la Triple Couronne.

HIGGINS MENE DETROIT A UN TRIOMPHE 10-7

"Pinky" frappe trois circuits et fait compter sept points

Détroit, 20. (P.A.) — Frank "Pinky" Higgins a frappé trois circuits à trois apparitions consécutives au bâton, faisant compter sept points, et il a permis aux Tigers de Détroit de battre les Red Sox de Boston 10 à 7, aujourd'hui.

Cette défaite réduit l'avance de Boston en tête de l'Américaine à une partie et demie, comme Cleveland a battu les Yankees aujourd'hui.

Higgins a frappé ses deux premiers quatre-buts contre Lefty Grove et l'autre contre Jack Wilson. Herb Hash, qui a remplacé Grove au commencement de la septième et qui a donné deux buts sur balles avant de céder sa place à Wilson, a été le lanceur perdant.

Schoolboy Rowe a été envoyé à la rescousse de Tommy Bridges avec un frappeur retiré à la cinquième et il a reçu le crédit de la victoire.


Jimmy Foxx

Deux simples et une longue chandelle de Ted Williams ont donné l'avantage à Boston à la première manche et, à la troisième, Grove a porté le score à 2-0 avec un circuit.

Détroit a compté trois points à la quatrième, mais Jimmy Foxx a frappé son 10e circuit de la saison avec les buts remplis à la cinquième. Ceci a donné une avance de trois points à Grove, mais Lefty n'a pu la garder, Higgins frappant un circuit avec deux coureurs sur les buts à la seconde moitié de la cinquième.

Boston a repris les devants à la sixième, mais un ralliement de quatre points à la septième a assuré la victoire aux Tigers. Higgins a frappé son troisième circuit avec deux coureurs sur les buts au cours de ce ralliement, et Birdie Tebbetts a ensuite compté le dernier point lorsqu'il a frappé un quatre-buts à son tour.

BOSTON	ab	p	cs	ra	DETROIT	ab	p	cs	ra
Finney cd	5	2	3	1	Bartell ac	3	0	1	1
Cramer ce	5	0	3	3	McCosky ce	5	0	1	3
Williams cg	5	1	2	3	Gehringer 2b	2	2	0	5
Foxx 1b	4	1	1	1	Greenberg cg	3	1	1	3
Cronin ac	3	0	1	0	York 1b	5	2	2	9
Doerr 2b	4	0	0	1	Higgins 3b	5	3	3	0
Tabor 3b	3	1	1	0	Fox cd	4	1	1	2
Desautels r	2	0	0	6	Tebbetts r	4	1	2	4
xNonn'kamp	1	0	0	0	Bridges l	2	0	0	0
Glenn r	0	0	0	0	Rowe l	2	0	1	0
Grove l	1	2	1	0					
Hash l	0	0	0	0					
Wilson l	0	0	0	0					
Harris l	1	0	0	0					
Total	34	7	12	24	Total	35	10	12	27

x—Frappa pour Desautels à la 8e.

Boston ..... 101 041 000— 7
Détroit ..... 000 330 40x—10

Sommaire:—

Erreur: Aucune. Points produits par Williams Grove Finney, Foxx 4, Higgins 7, Tebbetts 2, York. Deux-buts: Tebbetts, York, Bartell. Circuits: Grove, Foxx, Higgins 3, Tebbetts. Sacrfees: Cronn, Greenberg, Grove. Doubles-jeux: Bartell à Gehringer à York (2). Laissés sur les buts: Boston 6; Détroit 8. Buts sur balles de Grove 4; Hash 2; Bridges 4. Retirés au bâton, par Grove 4; Harris 1; Bridges 2. Coups sûrs, sur balles de Grove, 7 en 6 manches; Hash, 0 en 0 manche (lança à 2 frappeurs à la 7e); Wilson, 4 en 2-3 manche; Harris, 1 en 1 1-3 manche; Bridges, 7 en 4 1-3 manches; Rowe, 5 en 4 2-3 manches. Lanceur gagnant: Rowe. Lanceur perdant: Hash. Arbitres: Pipgras, Summers et Quinn. Temps 2.16. Assistance: 7,951.

3ème défaite de suite de Brooklyn

Brookyn, 20. (P.A.) — Les Dodgers de Brooklyn ont encaissé leur troisième défaite consécutive, 6-4, aujourd'hui, aux mains des Cubs de Chicago, qui ont frappé 13 coups sûrs contre quatre lanceurs de Brooklyn.

Bill Lee a blanchi les Dodgers pendant cinq manches et il a reçu le crédit de la victoire quoiqu'il ait été chassé du monticule à la sixième lorsque les Dodgers ont compté tous leurs points. Babe Phelps a frappé un coup de circuit avec deux coureurs sur les buts au cours de ce ralliement.

Hugh Casey a commencé la partie pour Brooklyn et il a subi sa troisième défaite de la saison. A la deuxième manche, trois simples consécutifs et un retrait au premier but ont donné deux points aux Cubs. Chicago a compté de nouveau à la quatrième grâce à deux simples et un but sur balles.

Les Cubs se sont assuré la victoire avec un ralliement de deux points à la sixième et à la septième. Al Todd a compté le dernier point de la partie lorsqu'il a frappé un circuit avec les buts vides.

CHICAGO	ab	p	cs	ra	BROOKLYN	ab	p	cs	ra
Rogell 2b	4	1	2	4	3 Reese ac	4	0	1	2
Cavarretta 1b	4	1	1	1	0 Walker cg-cc	3	1	2	4
Gleeson cc	3	0	2	3	2 Lavagetto 3b	3	1	0	2
Leiber cd	3	0	2	1	0 Phelps r	4	1	1	5
Nicholson cg	5	1	1	0	0 Camilli 1b	3	1	1	5
Russell 3b	5	1	1	1	3 Cull'nbine cd	3	0	0	2
Todd r	5	1	2	6	2 Gilbert cc	2	0	1	3
Mattick ac	5	1	1	2	3 Koy cg	2	0	1	0
Lee l	2	0	0	0	2 Hudson 2b	4	0	0	4
Raf'aberger l	0	0	0	0	0 Casey l	1	0	1	0
French l	1	0	1	0	0 Tamulis l	1	0	0	0
					xMancuso	1	0	0	0
					Kimball l	0	0	0	0
					Hamlin l	0	0	0	0
					zzDurocher	1	0	0	0
Total	41	6	13	27	15 Total	32	4	8	27

z—Frappa pour Tamulis à la 7e.
zz—Frappa pour Hamlin à la 9e.

Chicago ..... 020 102 100— 6
Brooklyn ..... 000 004 000— 4

Sommaire:—

Erreurs: Hudson, Reese. Points produits par Rogell, Cavarretta, Gleeson, Todd 2, Mattick, Phelps 3, Koy. Deux-buts: Cavarretta, Gleeson, Reese, Camilli. Circuits: Phelps, Todd. Sacrifice: Rogell. Double-jeu: ee à Mattick à Cavarretta. Laissés sur les buts: Chicago 11; Brooklyn 5. Buts sur balles de Casey 1; Tamulis 1; Lee 3; Raffensberger 1. Retirés au bâton, par Casey 1; Lee 4; French 3; Tamulis 1. Coups sûrs, sur balles de Casey, 7 en 3 2-3 manches; Kimball, 1 en 1 manche; Tamulis, 5 en 3 2-3 manches; Hamlin 0 en 1 manche; Lee, 6 en 5 1-3 manches; Raffensberger, 1 en 2-3 manche; French, 1 en 3 manches. Mauvais lancer: Tamulis. Lanceur gagnant: Lee. Lanceur perdant: Casey. Arbitres: Dunn, Jorda et Sears. Temps 2.32. Assistance: 6,826.

CINCINNATI EST ECRASE 13-4 PAR LES BEES

Lopez et Rowell frappent des circuits—Deuxième défaite de Thompson

Boston, 20. (P.A.) — Les Bees de Boston ont exécuté deux grands ralliements, aujourd'hui, un de cinq points à la troisième manche et un autre de six points à la quatrière, et ils ont écrasé les Reds de Cincinnati 13 à 4.

Aidé des circuits de Al Lopez et Carvell Rowell, chacun avec deux coureurs sur les buts, le lanceur Dick Errickson a triomphé facilement. Errickson a accordé 11 coups sûrs bien aspacés aux Reds.

Lopez a frappé son coup aux dépens de Gene Thompson, le lanceur perdant, à la troisième manche, et Rowell a réussi le sien contre Red Barrett, qui venait de remplacer Johnny Hutchings, à la quatrième.

Cette défaite est la deuxième de Thompson, contre cinq victoires, depuis le début de la saison. Les Bees ont frappé 13 coups contre les cinq lanceurs de Cincinnati au cours de la partie. Johnny Rizzo a été le meilleur frappeur des Reds avec trois coups simples en quatre essais.

CINCINNATI	ab	p	cs	ra	BOSTON	ab	p	cs	ra
Werber 3b	3	2	1	0	2 Sisti 3b	4	1	2	1
Frey 2b	4	0	2	1	2 Cooney cc	5	1	1	1
Goodman cd	3	0	1	1	0 Hassett 1b	5	2	11	0
Gamble cd	2	0	0	2	0 West cd	4	2	1	0
McC'mick 1b	4	0	0	10	1 Ross cg	3	2	1	2
Lombardi r	2	0	1	1	0 Rowell 2b	4	2	2	6
Baker r	1	1	0	4	1 Warstler 2b	1	0	0	1
Rizzo cg	4	0	3	2	0 Lopez r	4	3	2	1
McC'mick cc	3	0	0	1	0 Miller ac	3	0	2	4
Joost ac	4	1	2	1	2 Errickson l	3	0	0	0
Thompson l	0	0	0	0	0				
Barrett l	0	0	0	0	0				
V'der Meer l	2	0	1	0	2				
xRiggs	1	0	0	0	0				
Riddle l	0	0	0	0	0				
Total	33	4	11	24	11 Total	36	13	13	27

x—Frappa pour Vander Meer à la 8e.

Cincinnati ..... 102 000 010— 4
Boston ..... 015 601 00x—13

Sommaire:—

Erreurs: Joost, Hassett. Points produits par Goodman, Werber, Frey, Joost, Miller, Ross, Rowell 4, Lopez 2, Hassett, West, Sisti. Deux-buts: Werber, Vander Meer, Miller, Hassett. Trois-buts: Hassett. Circuits: Lopez, Rowell. Sacrifices: Frey, Thompson, Errickson. Doubles-jeux: Sisti à Rowell à Hassett; Miller à Rowell à Hassett; Warstler à Miller à Hassett. Laissés sur les buts: Thompson 2; Hutchins 2; Vander Meer 3; Errickson 4. Retirés au bâton, par Vander Meer 3; Riddle 1; Errickson 1. Coups sûrs, sur balles de Thompson, 6 en 2 2-3 manches; Hutchings, 3 en 2-3 manche; Barrett, 3 en 0 manche; Vander Meer, 1 en 3 2-3 manches; Riddle, 0 en 1 manche. Lanceur perdant: Thompson. Arbitres: Goetz, Reardon et Pinelli. Tmps 1.52. Assistance: 1,512.

BASEBALL D'UN COUP D'OEIL

Internationale

Hier

Baltimore 11, Syracuse 2 (arrêtée à la 6e, pluie)
Newark à Jersey City, remise, pluie
Seules parties au programme

Le classement

	G.	P.	P.C.	Diff.
Rochester	16	8	.667	....
Jersey City ..	17	9	.654	....
Baltimore	19	11	.633	....
Newark	13	14	.481	4½
Buffalo	10	13	.435	5½
Montréal	10	14	.417	6
Syracuse	8	14	.364	7
Toronto	8	18	.308	8

Aujourd'hui

Rochester à Montréal (4 h. p.m.)
Newark à Jersey City
Syracuse à Baltimore
Buffalo à Toronto

Américaine

Hier

Détroit 10, Boston 7
Cleveland 10, New-York 2
Philadelphie 8, St-Louis 4
Chicago 5, Washington 4

Le classement

	G.	P.	P.C.	Diff.
Boston	18	7	.720	....
Cleveland	17	9	.654	1½
Détroit	14	11	.560	4
Philadelphie ..	12	14	.462	6½
Washington ..	12	15	.444	7
St-Louis	10	14	.417	7½
Chicago	10	16	.385	8½
New-York	9	16	.360	9

Aujourd'hui

Boston à Détroit
New-York à Cleveland
Philadelphie à St-Louis
Washington à Chicago

Nationale

Hier

Boston 13, Cincinnati 4
Chicago 6, Brooklyn 4
New-York 6, Saint-Louis 0
Philadelphie 8, Pittsburgh 7

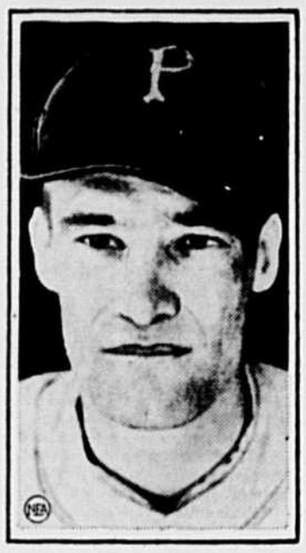
Le classement

	G.	P.	P.C.	Diff.
Cincinnati ...	18	7	.720	....
Brooklyn	16	8	.667	1½
Chicago	16	12	.571	3½
New-York	14	11	.560	4
Philadelphie ..	11	12	.478	6
Saint-Louis ..	10	17	.370	9
Boston	8	15	.348	9
Pittsburgh ...	6	17	.261	11

Aujourd'hui

Cincinnati à Boston
Chicago à Brooklyn
St-Louis à New-York
Pittsburgh à Philadelphie

LE NOUVEAU 1er BUT DES ROYAUX


GUS SUHR

Yanks retombent en 8ème place

Cleveland écrase les Yankees 10-2—Al Smith n'accorde que trois coups

Cleveland, 20. (P.A.) — Al Smith, un lanceur gaucher que les Indiens de Cleveland ont "repêché" de Buffalo l'hiver dernier, a tenu les Yankees de New-York à trois coups sûrs aujourd'hui et il a donné une victoire 10-2 aux Indiens de Cleveland. Cette défaite a fait retomber les Yankees en dernière place de la ligne Américaine.

Smith n'a accordé qu'un coup — un deux-buts de Buster Mills à la deuxième — pendant les huit premières manches, mais à la neuvième, Bill Knickerbocker a frappé un simple, Joe DiMaggio a reçu un but sur balles et Bill Dickey les a fait compter tous les deux avec un deux-buts.

Spud Chandler a blanchi les Indiens pendant trois manches, mais la pluie a alors interrompu la partie de plus d'une demi-heure, et Chandler avait perdu son efficacité à la quatrième. Jeff Heath a mené l'attaque de Cleveland avec deux circuits.

En tout et partout, les Indiens ont frappé 17 coups sûrs contre trois lanceurs des Yankees.

NEW-YORK	ab	p	cs	ra	CLEVELAND	ab	p	cs	ra
Kn'k'b'k'r ac	4	1	1	3	3 Boudreau ac	5	1	2	0
Rolfe 3b	3	0	0	3	2 Weatherly cc	4	1	1	1
Henrich cd	4	0	0	0	0 Chapman cd	5	2	3	1
DiMaggio cc	1	1	0	1	0 Trosky 1b	4	1	1	9
Rosar r	1	0	0	0	0 Heath cg	4	3	2	6
Dickey r	3	0	1	2	0 Keltner 3b	5	2	3	2
Mills cg	4	0	1	1	0 Hemsley r	3	0	1	2
Gordon 2b	3	0	0	1	4 Pytlak r	1	0	0	0
Dahlgren 1b	3	0	0	13	0 Mack 2b	4	0	2	5
Chandler l	1	0	0	0	2 Smith l	4	0	2	1
Hadley l	1	0	0	0	1				
Donald l	1	0	0	0	0				
Total	29	2	3	24	12 Total	39	10	17	23

New-York ..... 000 000 002— 2
Cleveland ..... 000 153 01x—10

Sommaire:—

Erreur: Dickey. Points produits par Heath 3, Weatherly, Keltner 2, Smith 2, Hemsley, Dickey 2. Deux-buts: Mills, Dickey, Keltner 2, Smith, Hemsley. Trois-buts: Boudreau 2. Circuits: Heath 2. But volé: Chapman. Doubles-jeux: Knickerbocker à Dahlgren; Gordon à Knickerbocker à Dahlgren; Boudreau à Mack à Trosky. Laissés sur les buts: New-York 4; Cleveland 9. Buts sur balles de Hadley 4; Smith 4. Retiré au bâton, par Donald 1. Coups sûrs, sur balles de Chandler, 10 en 4 manches (aucun de retiré à la 5e); Hadley, 6 en 2 1-3 manches; Donald, 1 en 1 2-3 manche. Mauvais lancer: Hadley. Balle passée Dickey. Lanceur perdant: Chantler. Arbitres: Moriarty, Hubbard, Rommell et Rue. Temps 2.05. Assistance: 7,000.

Phillies, 8; Pirates, 7

(à Philadelphie)

PITTSBURGH	ab	p	cs	ra	PHILADELPHIE	ab	p	cs	ra
Handley 3b	4	1	1	1	3 Marty cc	2	0	0	1
P. Waner cd	5	1	2	3	0 Berger cg	3	0	1	0
Elliott cc	5	1	1	1	0 Bragan ac	4	1	2	2
DiMaggio ce	0	0	0	0	0 Mahan 1b	1	0	12	0
Vaughan ac	4	1	2	3	6 Arnovich cg	4	1	1	1
Fletcher 1b	4	0	1	12	2 Klein cd	4	2	2	0
VanRob's cg	5	1	1	1	0 May 3b	4	1	3	3
F. Young 2b	3	1	0	1	3 Mueller 2b	4	1	2	3
Berres r	4	1	1	4	1 Atwood r	4	0	2	2
M. Brown l	3	0	1	0	0 zzzD. Young	0	1	0	0
Butcher l	0	0	0	0	0 Pearson l	0	0	0	0
Lanning l	0	0	0	0	0 Smoll l	1	0	0	0
Lanahan l	0	0	0	0	0 zMartin	1	0	1	0
					Hoerst l	1	0	0	1
					zzWarren	0	0	0	0
					zzzzMulcahy	0	1	0	0
Total	37	7	10	26	15 Total	37	8	14	27

z—Frappa pour Smoll à la 6e.
zz—Frappa pour Hoerst à la 9e.
zzz—Courut pour Atwood à la 9e.
zzzz—Courut pour Warren à la 9e.

Pittsburgh ..... 004 000 030— 7
Philadelphie ..... 000 000 107— 8

Sommaire:—

Erreurs: P. Waner, May. Points produits par Elliott, Vaughan, Fletcher 2, Berres, M. Brown 2, Klein, Arnovich 2, May 2, Berger 2. Deux-buts: Vaughan, Bragan. Trois-buts: Fletcher, May 2. Circuit: Klein. Doubles-jeux: F. Young à Vaughan à Fletcher; Berres à Handley à Fletcher; Fletcher à Vaughan à Fletcher. Laissés sur les buts: Pittsburgh 8; Philadelphie 6. Buts sur balles de Pearson 2; Hoerst 3; Lanahan 3. Retirés au bâton, par M. Brown 2; Hoerst 1. Coups sûrs, sur balles de Pearson, 4 en 2 1-3 manches; Smoll, 1 en 3 2-3 manches; Hoerst, 5 en 3 manches; M. Brown, 8 en 8 1-3 manches; BButcher, 3 en 0 manche (lança à 3 frappeurs); Lanning, 2 en 0 manche (lana à 2 frappeurs; Lanahan, 1 en 1-3 manche. Lanceur gagnant: Hoerst. Lanceur perdant: Lanahan. Arbitres: Ballanfant, Campbell et Klem. Temps 2.28. Assistance: 1,000.

MYATT A KNOXVILLE

New-York, 20. (P.A.)— Le troisième but George Myatt, un ancien porte-couleurs des Giants de New-York qui était avec Jersey City depuis le début de la saison, a été envoyé sous option au club Knoxville de la Southern Association aujourd'hui. Jersey City avait retourné Myatt aux Giants samedi.

SUHR SE RAPPORTERA AUX ROYAUX AUJOURD'HUI AVEC JIMMY RIPPLE

Le prix d'achat de Suhr n'a pas été révélé — Ripple est définitivement cédé par les Dodgers aux Royaux—Chervinko est vendu au club Macon

Les Royaux ont acquis de nouveaux renforts hier soir lorsqu'ils se sont assuré les services du vétéran premier but Gus Suhr, qui était avec les Phillies de Philadelphie. Suhr avait obtenu son congé récemment des Phillies et il a obtenu un boni, dont le montant n'a pas été révélé, pour signer un contrat avec les Royaux.

Le premier but actuel des Royaux, Gene Hasson, n'est pas un frappeur assez "régulier", et Bert Haas, qui est un autre premier but, a été transformé en voltigeur, de sorte que Suhr pourra probablement prendre sa place régulière au premier but dans une couple de jours, dès qu'il se sera délié les muscles par quelques exercices.

Suhr n'a joué que rarement depuis le début de la saison avec les Phillies. Il n'a servi la plupart du temps que comme frappeur de relève. Gus doit arriver ici aujourd'hui, et il sera probablement prêt à jouer dans trois ou quatre jours. L'acquisition de Suhr signifie peut-être que Gene Hasson sera vendu ou échangé, mais Hasson restera avec les Royaux quelques jours encore, en cas de besoin.

Ripple vient ici

M. Hector Racine, le président des Royaux, a aussi annoncé hier soir que le voltigeur Jimmy Ripple avait définitivement été cédé sous option aux Royaux. Les Dodgers de Brooklyn avaient donné à Ripple un délai de quatre jours pour tenter de se trouver une place avec un autre club des ligues majeures.

Ripple n'a pas réussi et il a donc accepté de revenir porter les couleurs des Royaux, avec lesquels il a brillé pendant six saisons avant d'être vendu aux Giants de New-York à l'automne de 1935. Jimmy doit se rapporter aujourd'hui.

M. Racine a de plus annoncé que Paul Chervinko avait été vendu au club Macon de la ligue Sally, que Red Norris, un jeune lanceur droitier, avait été envoyé au club Elmira, de la ligue Eastern, et que les Royaux avaient donné leur congé à Frank Malseed et Bruno Shedis, deux lanceurs. Malseed et Shedis deviennent donc la propriété du club Saint-Hyacinthe, de la ligue Provinciale.

Leo Norris, qui avait été envoyé sous option à Elmira la semaine dernière, avait refusé de se rapporter, mais il a apparemment changé d'idée et il semble prêt à aller jouer à Elmira. Leo était encore à Montréal hier, cependant.

Suhr, le nouveau premier but des Royaux, est un vétéran de plus de 10 saisons dans les ligues majeures. Il avait obtenu son congé des Phillies il y a quelques jours, et les Royaux lui ont donné un boni, dont le montant n'a pas été révélé pour lui faire signer un contrat. Suhr signera son contrat dès qu'il sera arrivé ici. On l'attend au cours de la journée.

Gus a établi un record pour le nombre de parties consécutives dans la ligue Nationale. De 1931 à 1936, Gus a joué dans 784 parties consécutives des Pirates de Pittsburgh, abaissant de loin l'ancien record de la Nationale. Lou Gehrig détient cependant le record pour les ligues majeures avec 2,130 parties consécutives.

Suhr a fait ses débuts dans les majeures avec Pittsburgh en 1930, après avoir porté pendant cinq ans les couleurs du club San Francisco de la ligue du Pacifique. Il est resté avec Pittsburgh jusque vers le milieu de la saison dernière, lorsqu'il a été vendu aux Phillies.

Gus est un frappeur gaucher et il a 32 ans. L'an dernier, dans 62 apparition avec Pittsburgh et 67 avec Philadelphie, il a conservé une moyenne au bâton de .303, faisant compter 57 points. Il a frappé 23 deux-buts, neuf trois-buts et 5 circuits au cours de la saison.

Les Royaux commenceront aujourd'hui une série de trois parties avec les Red Wings de Rochester. Lee Grissom lancera probablement cet après-midi.

CE QU'ILS FONT

	P.	Ab.	Ca.	2b	3b	C.	Pcs	Pc.
LaMaster	4	2	1	0	0	0	0	.500
Stainback	24	105	37	5	2	3	15	.232
Staller	24	101	34	8	4	2	17	.337
Ross	23	87	29	6	0	0	12	.333
Haas	20	64	20	3	1	4	20	.313
Hartje	12	26	7	2	1	2	7	.269
Becker	19	67	18	4	0	0	9	.269
Boll	24	99	26	2	0	2	12	.263
Hasson	21	77	20	6	0	2	16	.260
Deal	16	44	11	4	0	2	5	.250
Hughes	4	13	3	1	0	0	0	.231
Crouch	7	14	3	1	0	0	1	.214
Berger	23	79	14	3	0	2	8	.177
Wicker	7	18	1	0	0	0	2	.056
Rachunok	6	9	0	0	0	0	1	.000
Hutchinson	7	6	0	0	0	0	0	.000
Scariot	3	0	0	0	0	0	0	.000
M. Norris	1	0	0	0	0	0	0	.000
Lucas	4	5	0	0	0	0	0	.000
Porter	3	6	0	0	0	0	0	.000
Bass	3	5	0	0	0	0	1	.000
Chervinko	1	1	0	0	0	0	0	.000

LES LANCEURS

	P.	Ml.	Ca.	bb	Rab	G.	P.	Pc.
Wicker	7	54	36	14	25	5	1

Filisteo gagne le handicap Queen's Cup à la piste Woodbine

DU SOIR AU LENDEMAIN

Par Paul PARIZEAU

L'esprit de compétition dans le golf

Il nous est arrivé souvent d'avoir à répondre à des lecteurs qui s'informaient au sujet des salaires gagnés par tel ou tel joueur de baseball ou de hockey. La question des salaires est toujours d'un grand intérêt pour le public et maintes fois on se demande quelles ressources sont celles d'un joueur de golf professionnel qui, en général, ne peut pas gagner suffisamment de bourses au cours d'une année pour vivre exclusivement du golf. Il est qu'un golfeur doit souvent batailler contre plusieurs adversaires redoutables, dans chaque tournoi important, et que le nombre des joueurs qui gagnent des sommes suffisantes pour vivre est la minorité. Il faut cependant considérer que chaque joueur professionnel, quand il a du talent, est représentant d'une grande compagnie et que cela lui vaut un salaire raisonnable qui, en plusieurs cas, égale celui des meilleurs joueurs de baseball.

Certain journaliste américain écrivait récemment que les manufacturiers de golf sont en train de faire disparaître l'esprit de compétition dans le golf mais ce nous semble être une fausse conception. Il y a plus de vingt ans déjà que les manufacturiers se servent des golfeurs les plus en vue pour faire connaître leurs marchandises et en promouvoir la vente. Les hommes d'affaires dépensent de fortes sommes dans ce domaine et ils font tout en leur possible pour aider l'Association de golf professionnelle à organiser le plus grand nombre de tournois possible afin que les golfeurs puissent jouer plus souvent et attirer un plus grand nombre de spectateurs. Il arrive même souvent que des manufacturiers prêtent de l'argent au golfeur qui n'a pas le sou, mais il n'y a pas raison de croire que les golfeurs professionnels ont perdu l'esprit de compétition et qu'ils sont tout simplement devenus des vendeurs bien mis représentant les différentes firmes américaines.

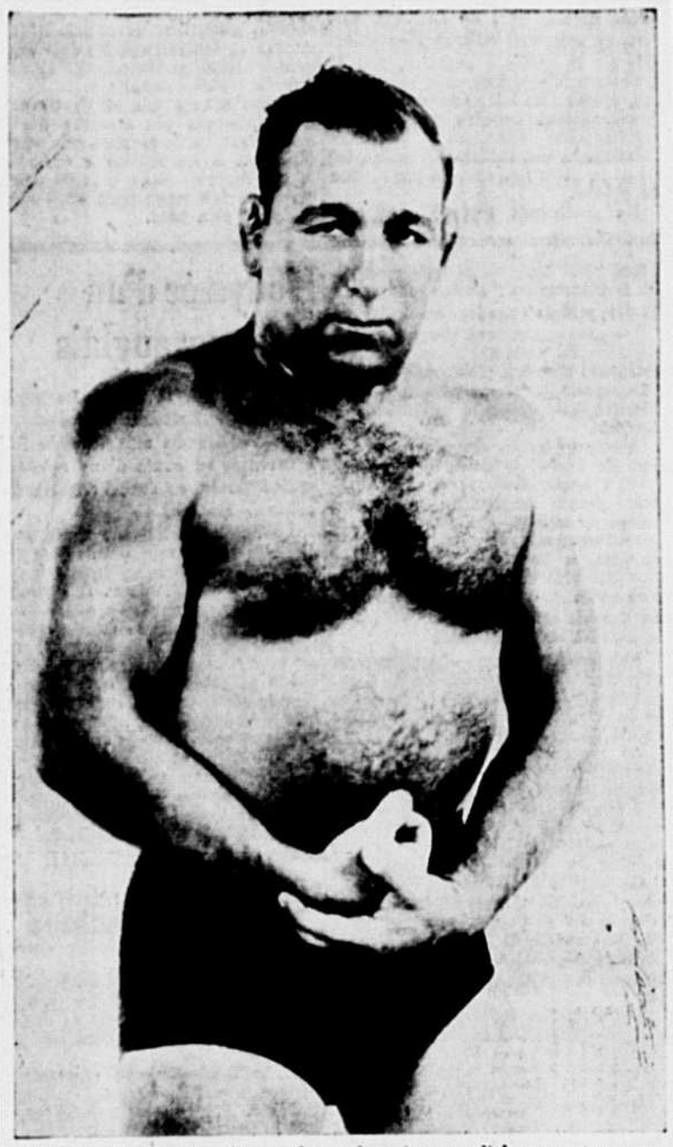
L'esprit de compétition est probablement plus développé aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois et cela est dû pour une bonne part au fait qu'un plus grand nombre de jeunes gens s'adonnent au golf précisément parce qu'ils y trouvent quelques perspectives de succès. Comme conséquence, plus grand est le nombre de golfeurs et plus nombreux sont les bons joueurs qui se signalent. Il est permis de croire qu'il y a aujourd'hui cinq bons joueurs de golf pour un qui existait autrefois.

Un plus grand esprit de combat se signale dans le golf d'aujourd'hui, expliquait un grand manufacturier, que durant cette Ere d'Or du sport d'il y a une décade. Il est vrai qu'un bon nombre de golfeurs sont souvent à l'emploi du même manufacturier. En dehors des links ces golfeurs sont de grands amis. Leurs épouses prennent le lunch ensemble et les garçons voyagent ensemble de tournoi en tournoi. Mais sur le parcours de golf c'est une toute autre affaire ; chaque joueur déploie ses meilleurs atouts avec l'espoir de gagner la plus grosse part de la bourse. Chaque golfeur professionnel possède un esprit de combativité car il ne saurait devenir bon golfeur autrement. Chacun sait par ailleurs que la grosse part des bourses est le partage de celui qui termine avec le meilleur score. Les bourses en jeu dans chaque tournoi suffisent amplement à faire naître l'esprit de combat chez les joueurs les moins enflammés.

On fait quelquefois remarquer que les professionnels de l'Ere d'Or semblaient se livrer une bataille plus véritable que les golfeurs d'aujourd'hui à l'allure joviale. On se plait à rappeler les noms de Hagen et Sarazen, deux ennemis se défiant d'un regard au milieu d'un match. Il y avait sûrement un brin de jalousie professionnelle entre ces deux golfeurs mais cette rivalité a été inspirée pour une grande partie par les journaux. Et chacun d'eux a pu constater que c'était une bonne affaire.

Il ne faut pas croire qu'avec Jones, Armour, Hagen et les autres étoiles de leur temps, a pris fin les beaux jours du golfeur professionnel. Plus nombreuses sont même les bourses auxquelles le golfeur d'aujourd'hui peut aspirer. Pour 1940 ces bourses se totalisent à quelque $180,000 après avoir été d'environ $175,000 au cours des trois dernières années. En 1938, Sam Snead a fait plus d'argent que Joe DiMaggio, soit près de $35,000 dont le cinquième grâce aux bourses gagnées dans les tournois. Il est probable que Henry Picard a gagné une moyenne de $15,000 par année depuis quatre ou cinq ans et l'on peut dire la même chose de Paul Runyan, Craig Wood, Dick Metz, Horton Smith, Gene Sarazen, Ralph Guldahl, Jimmy Thompson et quelques autres.

IL DEFENDRA SON TITRE CONTRE L'ANGE DEMAIN



"Dynamite" Joe Cox, l'impopulaire champion mondial, rencontrera un adversaire redoutable demain soir lorsqu'il défendra son titre contre Maurice Tillet l'"Ange", qui n'a connu que des victoires dans les quelque 60 combats qu'il a livrés depuis son arrivée en Amérique il y a trois mois.

Yvon Robert lancera un défi au vainqueur du match Joe Cox-Maurice Tillet

Robert veut rencontrer le vainqueur du combat de championnat qui sera disputé demain soir. Yvon rencontrera Jim Coffield demain

Yvon Robert se présentera aujourd'hui devant les membres de la Commission Athlétique pour lancer un défi au vainqueur du grand match de championnat de demain soir entre Dynamite Joe Cox et Maurice Tillet au Forum.

Robert, qui doit figurer au même programme, a annoncé hier qu'il était prêt pour une rencontre de championnat et qu'il allait déposer une somme de $500 entre les mains des commissaires pour démontrer sa bonne foi.

Personne plus que lui-même a été impressionné par sa performance de la semaine dernière contre Léo Henning. "Je me sentais à mon meilleur. Jamais je ne m'étais senti en aussi grande forme", a dit Yvon. "Henning est un solide adversaire et pourtant j'ai joué avec lui comme je l'ai voulu. Je suis tellement convaincu de pouvoir reprendre mon titre que je vais demander dès demain une rencontre avec le vainqueur du match Cox-Tillet".

Robert devra cependant vaincre Jimmy Coffield demain soir avant de pouvoir livrer un match de championnat. Mais Yvon ne doute pas du résultat de ce match. Il avoue que Coffield est un lutteur de grande expérience mais il ne croit pas avoir de difficulté à le renverser.

Entretemps, les conversations vont leur train au sujet du match principal. On se demande un peu partout si l'Ange continuera sa marche triomphale ou s'il connaîtra la défaite pour la première fois depuis son arrivée en Amérique.

Les experts hésitent à se prononcer. Ils penchent bien d'un côté ou de l'autre mais ils ajoutent toujours un "si..."

Il est probable que les paris se feront au pair lorsque les deux hommes embarqueront dans l'arène pour se disputer la victoire et le titre de champion du monde.

Cox a révélé hier avant son départ pour Québec qu'il avait perfectionné une prise secrète pour ce match. "J'ai vu l'Ange livrer quelques matches et j'ai préparé une arme contre laquelle il sera impuissant", a dit le champion. "Je savais que tôt ou tard, je serais forcé de le rencontrer et j'ai préparé un plan de bataille. Demain soir, vous me verrez appliquer une prise nouvelle, une prise spéciale que j'ai pratiquée secrètement depuis un mois. Je suis certain de pouvoir avoir raison de l'Ange avec elle".

Comme on le pense bien, Cox n'a pas voulu dire en quoi consistait cette arme secrète. Mais Jimmy Coffield et Leo Henning, deux lutteurs avec lesquels il l'a pratiquée, avouent que cette prise est la plus formidable qu'ils aient encore vue. "Cette prise empêchera l'Ange d'avoir recours à sa façon favorite de triompher de ses adversaires", disent-ils.

La direction du Forum a déclaré que la vente des billets allait si rondement que le vaste amphithéâtre serait probablement rempli à capacité pour ce grand match.

Pour résultats et inscrits des courses VOIR PAGE 13

LA BOXE

VALENTINE FERA FACE A DUBROFSKY LE 28

C'est Joe Dubrofsky, gagnant du titre des poids plume du tournoi des Golden Gloves 1940 à Montréal, qui sera l'adversaire du redoutable Lou Valentine, lors du tournoi international qui sera tenu à Montréal, au Forum, le 28 mai prochain, entre les champions américains et canadiens. Ce combat qui sera la semi-finale d'un programme fort intéressant, sera de cinq rondes. Valentine a confirmé ce matin aux organisateurs qu'il serait présent en temps voulu pour parfaire son entrainement ici.

De son côté Dubrofsky, ancien champion du Canada, bien préparé qu'il est par son active participation aux Golden Gloves, au cours desquels il a livré maints combats victorieux, continue quand même de se maintenir dans sa meilleure forme.

Ballon au panier à la Palestre

Hier après-midi, à la Palestre Nationale, l'équipe junior du collège Jean-Brébeuf décrochait les honneurs de la ligue intercollégiale en gagnant la partie finale contre l'équipe de l'école primaire supérieure Querbes.

C'était pour les jeunes collégiens leur quatrième victoire consécutive. Après avoir vaincu les équipes du collège Ste-Marie, et du Mont-St-Louis ils comptaient leur deuxième victoire sur l'équipe d'Outremont.

La force des vainqueurs ne fut pas tant dans le jeu extraordinaire de tel ou tel joueur que dans l'ensemble parfait et le jeu de passes continuelles qu'avait développé leur instructeur le R. P. MacKey.

La partie fut très contestée. Ce n'est que dix secondes avant la fin du jeu que Bastien assura la victoire à son équipe en comptant son troisième point. Côté et Abad avaient déjà un point chacun à leur actif.

Gérard Côté prendra part au marathon pour le championnat amateur

Gérard Côté, vainqueur du marathon de Boston dans un temps record, partira lundi pour Toronto où il prendra part au grand marathon de vendredi pour le championnat amateur du Canada. La distance de ce marathon est celle du marathon de Boston, soit 26 milles et 385 verges. Côté s'est bien entraîné pour cette épreuve et il a la grande ambition d'en sortir vainqueur.

Côté partira de Toronto samedi prochain pour se rendre à Salisbury Beach où aura lieu un autre grand marathon le 30 mai. Il reviendra ensuite à Saint-Hyacinthe où il attend des nouvelles favorables pour la position qu'on lui a promise.

Le 8 juin, Côté sera l'invité d'honneur de l'Union américaine des raquetteurs à Lewiston, Maine.

ASSEMBLEE DE LA LIGUE DU NORD

L'assemblée finale pour la formation de la Ligue du Nord aura lieu jeudi soir le 23 mai courant, chez R. Menard, 10752 St-Denis, DU. 2305. Cette ligue de balle molle a été très populaire dans les années passées, lorsque le St-Laurent. Pont Viau, Ahuntsic, Sault, Montréal-Nord et St-Vital en faisaient partie. Il est à souhaiter que tous les vieux clubs se réuniront ce soir-là. Laval-des-Rapides est un nouveau membre. M. Fernand Villeneuve, le populaire sportsman de Laval-des-Rapides a accepté de faire partie de cette ligue. Les parties commenceront dimanche le 26. Donc encore une fois ceux qui ont l'intention de se joindre à la Ligue du Nord ne ne manque d'assister à cette assemblée car ce sera la date finale pour l'acceptation des clubs. Pour renseignements téléphoner à R. Menard, DU. 2305.

REELU PRESIDENT



M. LOUIS LETOURNEAU

le doyen des sportsmen actifs de la métropole, qui vient d'être réélu président du Montreal Jockey Club.

CHOIX DU JOUR

A WOODBINE
1—Cup Winner, Lingster, Devastator.
2—McMark, Spring Moon, Little Sergeant.
3—Stockwood, Sky Warrior, First Crop.
4—Silent Shot, Lorraine S., Fight Talk.
5—King's Colors, Stem Winder, Joss Stick.
6—Silvos, Blasco, Don Mariner.
7—Kid Glove, Pitchblende, Leo D.
8—Winged Victory, Standout, Stack Arms.

A BELMONT
1—Stairs, Neddie Lass, Tedall.
2—Latour, Battle Won, Rancho's Boy.
3—Good Flavor, Gold Buckle, Radio Gold.
4—Omission, Maegay, Ilensign.
5—Galsac, Ossabaw, Tarbrush.
6—Conde Rico, Short Distance, Olympus.
7—Confiado, Maeda, No Sir.
8—Glad Eye, Flying Duke, Attracting.

A DETROIT
1—Hypo, Sea Cadet, Hadnogal.
2—Brown Moss, Joe Greenock, Head Master.
3—My Town, Be Betty, Big Jack.
4—Baltee, Blue Play, Yellow Mask.
5—Ginger Ted, Blind Impulse, Veiled Prophet.
6—Bonny Clabber, Gaona, Madcap Yankee.
7—False Point, Stella Mc, Ravenna.
8—Golden Leo, Extremus, Millchic.

A SUFFOLK DOWNS
1—Ghost Train, Whooper, Sunabell.
2—Miss Gallant, Peanut Lady, Darkmelus.
3—Philomel, Winabeau, Chance Yen.
4—Keetonga, Lost Gold, Fancy Free.
5—Patrol Scout, Go Home, Patapsco.
6—Orrades, Friendly Paul, Tedium.
7—Victory March, Totache, Mumble.
8—Sun Kincaen, Payrack, Blackmail.

LE FAVORI GAGNE PAR UNE LONGUEUR

Candar cause une surprise dans la deuxième course

Toronto, 20. (P.C.)— Filisteo, cheval originaire d'Argentine appartenant à M. H. C. Hatch, a vaincu cinq autres concurrents aujourd'hui pour remporter les honneurs du handicap Queen's Cup, course principale au programme à la piste Woodbine. Favori dans les paris, Filisteo a payé seulement $2.95 pour $2. au mutuel.

Cerisse 111, appartenant à Art Halliwell, a terminé deuxième par une longueur et Ridge a pris le troisième argent une autre longueur en arrière. Une assistance de 6,000 a été témoin de la course.

Candar, cheval représentant l'écurie Hugh Wilson, un outsider, a remporté la victoire dans la deuxième course. Candar a battu Light Birch de l'établissement Cosgrave par une longueur et quart et il a rapporté une somme de $37.10 pour $2. à ceux qui avaient parié sur ses chances. Grâce à la victoire de Candar par suite de celle de Wise King dans la première, le pari-double a payé $212.

Wise King, appartenant à B. A. Languir a battu un autre inscrit de l'établissement Halliwell en triomphant de Irene's Bob par une longueur dans la première course. Bernardine W. a pris la dernière part de la bourse dans cette course de six furlongs.

M. Louis Létourneau réélu président du Montreal Jockey Club

M. H.-Louis Létourneau, sportsman bien connu de la métropole, a été élu président du Montreal Jockey Club, au meeting annuel tenu hier. M. Gordon M. Webster en est vice-président et M. Jules Dugal, secrétaire-trésorier et gérant-général.

Les directeurs sont MM. John M. Pritchard, l'honorable Donat Raymond, J.-E. Savard, l'honorable Alphonse Raymond, Georges-A. Laurin.

M. Jules Dugal a déclaré hier que les perspectives pour la prochaine saison de courses sont des plus brillantes.

La réélection de M. Louis Létourneau comme président tient en activité le sportsman le plus vieux de Montréal. Avec la mort de feu Fred Richard, le président de Blue Bonnet est maintenant le doyen des personnalités du sport dans la métropole.

LIGUE PROVINCIALE

Hier

Trois-Rivières à Granby, remise, pluie.

Seule partie au programme.

Le classement

	G.	P.	Moy.
Sherbrooke	4	0	1.000
Québec	2	1	.667
Trois-Rivières	1	1	.500
Granby	1	2	.333
Saint-Hyacinthe	1	2	.333
Drummondville	0	3	.000

Aujourd'hui

Sherbrooke à St-Hyacinthe (6h.15)
Granby à Trois-Rivières (6h.)
Québec à Drummondville (6h.)

Giants, 6; Cards, 0

(à New-York)

ST-LOUIS	ab	p	cs	r	a	NEW-YORK	ab	p	cs	r	a
Lake 2b	4	0	0	2	3	Whiteh'd 3b	5	1	2	0	1
S. Martin 2b	3	0	0	0	1	J. Moore eg	5	0	1	2	0
Slaughter ed	4	0	0	3	0	Demaree cc	2	1	0	2	0
Medwick eg	4	0	2	1	0	Ott ed	2	3	2	3	0
Mize 1b	4	0	2	8	0	Danning r	3	1	2	7	0
T. Moore cc	4	0	1	3	0	Young 1b	3	0	1	6	0
Padgett r	4	0	0	4	0	Glossop 2b	4	0	0	1	3
Orengo ac	3	0	1	3	4	Melton l	4	0	1	1	2
Davis l	1	0	0	0	2						
xGutteridge	1	0	0	0	0						
Lillard l	0	0	0	0	1						
xxJ. Martin	1	0	0	0	0						
White l	0	0	0	0	1						
Total	33	0	6	24	12	Total	31	6	9	27	8

x—Frappa pour Davis à la 8e.
xx—Frappa pour Lillard à la 8e.

St-Louis	000 000 000— 0
New-York	302 010 00x— 6

Sommaire:—

Erreur: Glossop. Points produits par Danning 5, Ott. Trois-buts: Danning, Melton. Circuits: Danning, Ott. But volé: Whitehead. Doubles-jeux: Orengo à Lake à Mize; Lake à Orengo à Mize; Melton à Jurges à Young. Laissés sur les buts: New-York 8; St-Louis 7. Buts sur balles de Davis 3; Lillard 3; Melton 1. Retirés au bâton, par Melton 6; Davis 1; White 2. Coups sûrs, sur balles de Davis, 6 en 4 manches; Lillard, 2 en 3 manches; White, 1 en 1 manche. Frappé par le lanceur, par Lillard (Danning). Lanceur perdant: Davis. Arbitres: Barr, Magerkurth et Stewart. Temps 2.02. Assistance: 4,289.

A's, 8; Browns, 4

(à Saint-Louis)

PHILADELPHIE	ab	p	cs	r	a	ST-LOUIS	ab	p	cs	r	a
Lillard ac	4	0	0	3	4	Strange ac	3	1	1	4	1
Moses ed	3	2	2	1	0	Radcliff cd	5	0	2	2	0
McCoy 2b	4	1	0	4	5	McQuinn 1b	5	0	1	13	0
Johnson eg	4	2	2	1	0	Gallagher eg	5	1	2	0	0
Siebert 1b	5	0	1	11	0	Laabs cc	3	1	2	2	0
Hayes r	5	2	2	3	1	Berardino 3b	4	0	0	1	4
Chapman cc	3	0	0	2	0	Heffner 2b	4	0	1	0	6
Rubeling 3b	4	1	2	2	3	Swift r	3	0	0	5	1
Dean l	2	0	1	0	0	Bildilli l	1	0	0	0	1
						Kennedy l	1	0	0	0	0
						xHoag	1	0	0	0	0
						Trotter l	0	0	0	0	0
						xxLary	0	1	0	0	0
Total	34	8	10	27	13	Total	35	4	9	27	13

x—Frappa pour Kennedy à la 7e.
xx—Frappa pour Trotter à la 9e.

Philadelphie	011 140 010— 8
St-Louis	010 000 012— 4

Sommaire:—

Erreur: Aucune. Points produits par Johnson 3, Heffner, Moses, Hayes 2, Siebert 2, Radcliff, Laabs, McQuinn. Deux-buts: Laabs, Gallagher, Dean. Circuits: Johnson, Moses, Hayes 2, Laabs. Sacrifice: Dean. Double-jeu: Heffner à Strange à McQuinn. Laissés sur les buts: Philadelphie 7; St-Louis 9. Buts sur balles de Dean 5; Kennedy 1; Bildilli 4; Trotter 2. Retirés au bâton par Dean 2; Kennedy 3; Trotter 1. Coups sûrs, sur balles de Bildilli, 4 en 4 2-3 manches; Kennedy, 3 en 2 1-3 manches; Trotter, 3 en 2 manches. Mauvais lanceurs: Dean 2. Lanceur perdant: Bildilli. Arbitres: McGowan, Kolls et Geisel. Temps 2.08. Assistance: 1,302.

BASEBALL DE LA SEMAINE

Internationale:	J.	V.	S.	D.	L.	M.	M.
1—Baltimore	1	6	5	12	11	..	..
2—Buffalo	—	—	6	4	—	..	..
3—Jersey-City	—	5	10	0	—	..	..
4—Montréal	—	—	9	6	—	..	..
5—Newark	—	—	—	1	—	..	..
6—Rochester	—	—	9	—	—	..	..
7—Syracuse	—	—	—	5	2	..	..
8—Toronto	4	—	7	—	—	..	..
Nationale:							
9—Boston	4	—	13	4	13	..	..
10—Brooklyn	—	4	2	6	4	..	..
11—Chicago	5	4	4	7	6	..	..
12—Cincinnati	—	7	3	5	4	..	..
13—New-York	—	6	6	5	6	..	..
14—Philadelphie	—	2	8	6	8	..	..
15—Pittsburgh	—	—	5	5	7	..	..
16—St-Louis	—	3	6	6	0	..	..
Américaine:							
17—Boston	7	—	—	—	7	..	..
18—Chicago	—	1	0	10	5	..	..
19—Cleveland	—	18	2	5	10	..	..
20—Détroit	—	—	8	—	10	..	..
21—New-York	—	6	3	1	2	..	..
22—Philadelphie	—	—	6	4	8	..	..
23—St-Louis	5	—	—	10	4	..	..
24—Washington	—	1	3	12	4	..	..
Asa. Américaine:							
25—Columbus	—	..	—	6	..	..	..
26—Indianapolis	—	..	—	6	..	..	..
27—Kansas City	5	—	—	15	..	..	..
28—Louisville	—	..	5	6	..	..	..
29—Milwaukee	—	6	10	7	..	..	..
30—Minneapolis	—	5	—	10	..	..	..
31—St-Paul	1	—	3	5	..	..	..
32—Toledo	—	..	3	16	..	..	..

Orioles, 11; Chefs, 2

(à Baltimore)

SYRACUSE	ab	p	cs	r	a	BALTIMORE	ab	p	cs	r	a
Leip 2b	3	1	0	1	4	Newsome ac	4	2	1	3	2
Rosen cc	2	1	0	1	1	Collins cc	4	1	1	3	0
Juelich 3b	2	0	1	2	2	Benjamin ed	1	1	0	0	0
Johnson cd	3	0	1	0	0	Graham cd	2	2	2	1	0
R. Porter eg	3	0	0	1	1	Howell eg	3	1	1	1	0
Warren r	2	0	0	2	0	Etten 1b	3	0	1	5	0
Walters 1b	2	0	0	7	1	Nagel 3b	3	2	2	0	1
Phillips ac	1	0	0	1	2	Corbett 2b	2	1	0	2	0
Rambert l	1	0	0	0	1	Redmond r	2	0	0	5	0
Swigart l	1	0	0	1	1	Collier l	3	1	2	0	0
Total	20	2	2	16	13	Total	27	11	10	18	3

Syracuse	000 002— 2
Baltimore	207 011—11

Sommaire :—

Erreurs: Phillips 3, Warren. Leip. Points produits par Benjamin, Graham 2, Etten 2, Nagel 2, Collier 2, Juelich, Johnson. Deux-buts: Etten. Circuits: Nagel, Graham. Buts volés: Collins, Benjamin, Graham. Laissés sur les buts: Syracuse 3; Baltimore 3. Buts sur balles de Collier 3; Swigart 3. Retirés au bâton, par Collier 2; Rambert 1; Swigart 1. Coups sûrs, sur balles de Rambert, 6 en 2 manches (aucun de retiré à la 3e); Swigart, 4 en 3 1-3 manches. Mauvais lancer: Swigart. Lanceur perdant: Rambert. Arbitres: Boyer, Swanson et Schroeder. Temps 1.30.

Les éliminatoires du tournoi omnium auront lieu lundi prochain

New-York, 20. (P.A.) — 1,136 golfeurs prendront part, lundi prochain, sur 25 parcours différents aux rondes de qualification du tournoi omnium national et à la fin de la journée, la liste des éligibles sera réduite à 139, plus les 31 joueurs automatiquement exemptés des épreuves de qualification.

La liste d'inscrits de 1,167 est la sixième plus considérable de l'histoire. Le tournoi proprement dit sera tenu du 6 au 8 juin sur le parcours du club Canterbury, près de Cleveland.

Pari-double

A Suffolk Downs	$62.80
A Woodbine	212.00
A Détroit	144.60
A Charlestown	28.20

TOUJOURS SATISFAISANT!

Daoust



SOULIERS de GOLF

Choix de dix modèles différents pour HOMMES et DAMES

Avec pointes assujetties avec un rivet ou pointes détachables "Philipps". Les modèles sont fabriqués dans le genre mocassin, complètement bruns ou complètement blancs ou combinaisons de couleurs, en veau souple, en Scotch grain ou en veau naturel ciré.



En vente dans tous les magasins d'articles de sport et dans tous les magasins à rayons.

Fabriqués par DAOUST LALONDE & CIE, LIMITEE, Montréal

Spécifiez

Haig & Haig



Le Plus Vieux Nom de Scotch

DISTILLÉ, MÉLANGÉ ET EMBOUTEILLÉ EN ÉCOSSE PAR HAIG & HAIG LIMITED, EDIMBOURG, ÉCOSSE

IL N'Y A PAS DE MEILLEUR SCOTCH WHISKY EMBOUTEILLÉ

L'hon. M. King annonce la création d'un ministère de l'aviation militaire

(Suite de la page 1)

que cette division servira à la défense du Canada au pays même ou outre-mer, suivant que les circonstances l'exigeront. Toutes ces mesures sont prises d'accord avec les désirs du commandement allié et sont naturellement le résultat de la visite du ministre de la défense nationale, M. Rogers, qui vient de rentrer au pays. Incidemment, à un interrupteur qui se plaignait du retard, le premier ministre eut la réponse toute prête et déclara qu'il avait précisément attendu l'approbation du ministre de la défense.

Les effectifs de l'armée canadienne mobilisée s'élèvent actuellement à plus de cent mille hommes, y compris la marine et l'aviation. Le premier ministre précise que nos troupes coopèrent déjà à la défense de certaines points stratégiques de Terre-Neuve et qu'elles étendront leurs opérations à la région de l'Atlantique.

La marine canadienne n'existait guère en 1914. Aujourd'hui, elle constitue une unité active qui n'est pas sans importance. Elle comprend 6,614 hommes, dont 125 officiers et 100 subalternes servent dans la marine britannique. En mars prochain, il est prévu, dans les estimés, que le personnel atteindra 1450 officiers et 10,000 marins. Le Canada possède actuellement 7 destroyers, 15 pêcheurs de mines, 6 navires contre les sous-marins, 15 bateaux de pêche servant de réserve, et 51 vaisseaux auxiliaires. De plus, trois navires marchands très rapides sont actuellement transformés en croiseurs légers et seront bientôt en service. D'autres petites unités sont armées. Nous avons en construction 90 vaisseaux, dont 54 pour patrouille et 18 dragueurs de mines. Vingt chantiers maritimes au Canada sont actuellement occupés à cette fin, et la production va bon train.

A la demande du Royaume-Uni, certaines unités navales canadiennes feront désormais la patrouille dans les Antilles et dans le Nord de l'Atlantique. Et déjà la marine royale canadienne opère en parfait accord avec la marine royale britannique.

Au chapitre de l'aviation, l'escadrille 112 sera bientôt dépêchée outre-mer où elle servira de renforts à l'escadrille 110 qui y est déjà rendue.

Tous les efforts seront faits pour hâter et perfectionner au pays l'entraînement des aviateurs et des mécaniciens.

En égard du plan d'entrainement aérien, le premier ministre rétablit les faits. Il s'agit d'un plan concerté en l'Angleterre, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le plan doit coûter $600 millions de dollars, répartis sur une période de trois ans. Les trois dominions y contribuent effectivement en argent, le Canada assumant la plus large part, soit $350 millions de dollars. La contribution de l'Angleterre n'est pas en argent, mais sous forme d'avions et d'outillage. Pour répondre aux critiques qui trouvent que le plan n'avancent pas assez vite, M. King souligne que le Canada a fait pleinement sa part jusqu'à date. Il cite les termes même de l'entente pour le prouver. Sujet aux désirs de l'Angleterre et à la disponibilité d'avions pour l'entrainement des aviateurs, avions, encore une fois, qui doivent être fournis par l'Angleterre, le Canada entend pousser à fond l'exécution du plan. Ceci sous la direction d'un nouveau ministre de l'air, et du sous-ministre, M. James-S. Duncan, de Toronto, dont le premier ministre fait le plus grand éloge.

Il se flatte d'avoir obtenu les services émérites d'un homme de ce calibre, dont l'énergie et les hautes qualités expliquent le succès à la tête de l'unes des grandes entreprises du Canada. M. Duncan consacre maintenant tout son temps et toutes ses aptitudes au service du pays.

Pour le reste, le gouvernement prend toutes les mesures pour que la livraison des commandes de matériel ne souffre pas de retard.

Tous les champs d'aviation, construits par le ministère des transports seront terminés cette année. C'est mieux que les prévisions. Les travaux se poursuivent nuit et jour. Le coût sera de $20 millions de dollars.

Les bâtisses s'érigent aussi rapidement que possible. Les contrats sont désormais accordés sans soumission, sur la base de prix fixés dans les soumissions antérieures. Les prix sont imposés aux entrepreneurs.

Au cours des six dernières semaines, le Canada a expédié, de toutes sources, la moitié autant d'avions que durant les sept mois précédents.

Les industries canadiennes ont reçues des commandes représentant une de $275,000,000 dont $200,000,000 du Royaume-Uni de ses alliés et $75,000,000 du gouvernement canadien. On construit 82 aéroports et on travaille à 175 autres projets de construction, y compris des défenses côtières et des défenses anti-aériennes. Le gouvernement a commandé 9,000 véhicules-moteurs d'une valeur globale de $14,000,000 dont 3,000 sont déjà outre-mer. On a donné des commandes de munitions d'une valeur de $80,000,000 et on étudie le projet de construction d'une large usine d'explosifs.

En même temps on parachève le programme de la production des armes légères. Pour tout cela, il faut payer. Si l'on tient compte des seules dépenses de guerre, c'est deux millions par jour. Si l'on ajoute à cela les autres dépenses ordinaires et extraordinaires, c'est trois millions de dollars par jour. Voilà ce à quoi doit faire face le contribuable canadien. C'est assez pour qu'il réfléchisse et exige, de ceux qui le gouvernent, de la méthode, de la prudence et une certaine mesure.

L'adresse adoptée

Le gouvernement libéral prouve sans tarder qu'il ne procède pas autrement. Et, afin que personne ne perde le sens des réalités et pour éviter aussi une catastrophe, le gouvernement se propose de faire voter incontinent une somme de 700,000,000 de dollars pour fins de guerre. Telle est la portée d'une résolution qui fut présentée ce soir par le ministre des Finances, M. Ralston, dès que l'adresse fut adoptée à l'unanimité à la suite de cinq discours par le premier ministre, le chef de l'opposition, M. Coldwell, à la place de M. Woodsworth, du groupe C.C.F., et de Mme Nielsen, la nouvelle femme-député qui fit grande impression sur la Chambre.

Le premier ministre ne put commencer son discours qu'à 5 h. 25, après que le chef conservateur, M. Hanson, eut parlé pendant tout près de deux heures. M. King a rappelé que vendredi dernier M. Hanson avait offert toute sa coopération au gouvernement.

Aussi le premier ministre s'attendait-il hier à n'avoir qu'à féliciter le leader de l'opposition et ses collègues à ce sujet. Il s'attendait aussi à ce que les remarques de M. Hanson ne reportent pas aux batailles politiques pré-électorales. Si la situation était grave la semaine dernière, elle l'est davantage maintenant. De sorte qu'il est à espérer qu'au cours du débat les députés ne recommenceront pas les batailles électorales. C'est l'un des plus importants devoirs des députés de commencer à étudier les problèmes courants et les effets que la guerre ne manquera pas d'avoir sur la vie nationale. M. Hanson a critiqué également la brusque dissolution des chambres le 25 janvier dernier. A la lumière des événements actuels ne vaut-il pas mieux qu'un nouveau parlement soit réuni maintenant, avec un mandat aussi clair de faire la guerre le mieux possible ? Il ne faut pas oublier que en temps de guerre les responsabilités d'un premier ministre sont lourdes. Seul il est responsable de la dissolution des chambres. Si c'était à recommencer, il le ferait encore, vu ce qui est arrivé depuis. Lorsqu'il a pris la résolution d'aller au peuple, M. King n'aurait pas songé uniquement à son parti.

Huit provinces approuvent l'assurance-chômage

Hier après-midi le premier ministre a mentionné qu'au cours de la présente session, le gouvernement présenterait un projet national d'assurance-chômage. Pour cela il est nécessaire que le gouvernement fédéral possède le pouvoir constitutionnel. M. King était heureux d'annoncer que presque toutes les provinces consentirait à un amendement constitutionnel en vue de l'assurance-chômage.

Il a nommé huit provinces qui ont déjà donné leur consentement à la modification de la constitution, — la province de Québec était du nombre, — et il a ajouté que l'Alberta préfère tout d'abord étudier ce que dit de l'assurance-chômage le rapport de la commission Sirois. Plus tard l'Alberta tiendra également à étudier le projet que le gouvernement fédéral a l'intention de proposer.

Télégramme à M. Churchill

Lorsqu'il reprit son discours à 8 heures hier soir, M. MacKenzie King a donné lecture d'un télégramme qu'il avait adressé dans la journée (20 mai) à M. Winston Churchill, premier ministre du Royaume-Uni, télégramme dont voici le texte :

"De même que mes compatriotes canadiens, j'ai entendu le discours que vous avez fait à la population du Commonwealth avec des sentiments profondément émus et avec une profonde admiration et fierté.

"Cet après-midi notre nouveau parlement commencera l'étude de l'organisation de guerre du Canada. Les membres de la Chambre des Communes renouvellent l'engagement du gouvernement de faire le plus grand effort possible en vue d'organiser les ressources et la puissance de notre pays pour l'heureuse poursuite de la guerre. Dans cet effort, je sais que le gouvernement aura l'entier appui du parlement et de la population du Canada.

"En ces heures graves et sombres, je désire vous renouveler ainsi qu'au gouvernement et à la population du Royaume-Uni l'assurance que nous avons donnée ainsi qu'à votre prédécesseur, de la pleine coopération de notre Dominion dans la lutte contre les forces du mal déversées sur le monde. Nous rassemblerons toutes les forces du pays en vue d'une pleine contribution à la victoire du droit qui doit prévaloir et qui prévaudra".

Les aubains d'origine ennemie

Il importe de ne pas persécuter les aubains d'origine ennemie. M. King fit un appel dans ce sens à la fin de son discours. Ce sont des canadiens d'adoption qui sont des citoyens comme nous. Par contre, ceux-ci doivent se souvenir qu'ils jouissent ici de libertés que nous sommes à défendre au péril de notre vie.

Le très hon. M. King

Le premier ministre a annoncé que l'exécution du programme du gouvernement pour la poursuite de la guerre durant l'exercice courant, coûtera $700,000,000. Ce programme comprend la formation d'un corps d'armée de campagne, le recrutement d'une troisième division et l'avancement du départ de la deuxième division pour outre-mer.

Un nouveau ministère

M. King a annoncé qu'il demandera au parlement d'approuver la création d'un ministère de l'Aviation militaire, lequel sera chargé de surveiller l'exécution du projet d'entrainement des aviateurs du Commonwealth.

Il demanda aux membres de la Chambres des Communes de ne pas retarder l'étude des projets du gouvernement, c'est-à-dire de toujours accorder préséance aux affaires ministérielles. Pour la guerre, on dépensera plus de $2,000,000 par jour durant l'exercice fiscal courant, et pour l'administration proprement dite, $1,000,000 par jour.

Le programme en raccourci

M. King a donné une liste détaillée de l'effort de guerre projeté par son gouvernement et qui, dit-il, est déjà en voie d'exécution.

1) On avancera la date de l'envoi outremer de la deuxième division de l'armée canadienne.

2) On avancera la date de l'envoi outre-mer des autres renforts de la première division.

3) On activera le recrutement des renforts pour la deuxième division, lesquels se rendront outremer le plus tôt possible.

4) On formera un corps d'armée canadien de campagne, conformément aux ententes conclues avec le ministère britannique de la guerre.

(Ce corps d'armée comprendra, outre les deux divisions et leurs unités ancillaires, les troupes additionnelles nécessaires, ce qui nécessitera l'envoi outremer de plusieurs milliers d'hommes, outre ceux dont il a déjà été question).

5) On commencera le recrutement d'une troisième division, disponible pour le service en territoire canadien ou outremer, selon les besoins.

6) On mettra en service actif,— à la demande du gouvernement du Royaume-Uni, certaines formations navales et militaires nécessaires aux Antilles et dans l'Atlantique-nord.

7) On enverra outremer l'escadrille No 112 de l'armée de coopération, comme réserve à l'escadrille No 110, présentement outremer.

8) On prendra tous les moyens voulus d'accélérer la formation de piotes et d'aviateurs pour servir sur le champ de bataille le plus tôt possible.

(Le gouvernement canadien a déjà trouvé le moyen d'accélérer l'exécution du plan d'entrainement des aviateurs du Commonwealth, afin que pilotes, observateurs et mitrailleurs soient plus vite disponibles pour le service actif. On a pris des mesures aussi pour hâter l'établissement d'aérodromes et d'entrepôts. On donnera plus d'envergure au plan.

9) On accordera au ministère des munitions et de l'approvisionnement certains pouvoirs spéciaux qui ne seraient pas accordés en temps normal et qui permettront de hâter l'approvisionnement en équipement et en munitions.

Attribution du ministère de l'Aviation militaire

Le premier ministre dit que ces décisions "sont en voie d'exécution. Il ajouta que le gouvernement attendit le retour du ministre de la Défense, l'hon. M. Rogers, qui vient de rentrer d'un voyage en Europe, pour décider de former un ministère de l'aviation. Le nouveau ministre aura la charge du plan d'entrainement des aviateurs.

Il annonça de plus que le ministère des munitions et de l'approvisionnement, dont le titulaire actuel est le ministre du Transport, M. Howe, sera bientôt confié à un ministre qui y consacrera tout son temps.

Des actes, plus de mots

La population du Canada s'attend à des actes et non pas à des paroles, dit M. King lorsqu'il reprit son discours à la reprise de la séance, ce soir. "Il n'y a pas de place pour la partisannerie politique durant la crise la plus grave qu'ait connu l'histoire de l'humanité.

Ce n'est pas le temps de se justifier ni de s'accuser ou de se villipender. Le caractère de l'ennemi s'est révélé dans tout ce qu'il a de barbare.

M. King dit qu'il tenterait de faire le résumé de ce que son gouvernement a fait, des mesures qui sont prises et en voie d'exécution, et des mesures projetées. "Cependant, il y a des choses qui ne peuvent être rendues publiques maintenant, dit M. King, et l'on comprendra facilement pourquoi."

La défense pose des problèmes nouveaux

Le premier ministre demande à la Chambre de peser les actes du gouvernement actuel dans leur ensemble et sous leur véritable jour. Il rappelle que le problème de la défense a été modifié par les progrès de l'aviation.

La puissance militaire ne se mesure plus au nombre des hommes sous les armes, dit M. King; le progrès de l'aviation nécessite des préparatifs plus élaborés de défense, particulièrement de la défense des ports de l'Atlantique.

La comparaison des dépenses de l'Aviation cette année avec celles de 1914 souligne cette différence. Cependant, on ne peut donner un état trop détaillé de ces dépenses, parce que cela donnerait une idée du détail des préparatifs.

Durant les huit premiers mois de la guerre actuelle, le Canada a dépensé plus du double de ce qu'il avait déboursé pendant la période correspondante de la guerre de 1914.

On avait estimé que l'effort de guerre, en 1940-1941 coûterait $500,000,000; ce chiffre a été modifié et porté à $700,000,000. Cela veut dire $2,000,000 par jour pour l'effort de guerre seulement; en tout, pour l'administration ordinaire et pour les dépenses de la guerre, le Canada dépensera plus de $1,100,000,000 soit plus de $3,000,000 par jour.

Les prévisions budgétaires pour l'année financière courante comprendront $100,000,000 pour la marine, chiffre environ 30 fois plus élevé que pour les mêmes fins durant la même période de la dernière guerre, et trois fois la dépense totale du Dominion pour les mêmes fins durant toute la dernière guerre.

Les industries canadiennes ont obtenu des commandes de guerre se totalisant à date à $275,000,000, dont $200,000,000 de la Grande-Bretagne et de ses alliés et $75,000,000 du gouvernement canadien.

Il y a présentement 20 chantiers maritimes occupés à la construction de 90 navires de guerre, et le programme de construction navale est plus avancé que l'on ne prévoyait.

En marche également, il y a la construction de 82 aérodromes et 175 autres entreprises dont des travaux de fortification côtière et de défense anti-avions.

Le gouvernement a commandé 9,000 véhicules-moteurs au coût global prévu de $14,000,000; environ 3,000 de ces véhicules sont déjà rendus outremer. Les commandes de munitions atteignent $80,000,000. Le gouvernement envisage présentement la construction d'une fabrique d'explosifs.

De plus, la production des armements de faible calibre est accélérée autant que possible. On s'efforce d'utiliser autant que faire se peut, des matériaux d'origine canadienne.

La marine canadienne

Le 10 mai 1940, la marine canadienne comprenait 952 officiers et 5,662 hommes; l'effectif est de 1,450 officiers et 10,000 hommes. La marine se compose de 7 contre-torpilleurs, 15 dragueurs de mines 6 navires anti-sous-marins, 15 navires de réserve, 51 vaisseaux auxiliaires, trois navires marchands rapides que l'on est présentement à convertir en croiseurs et 90 navires en construction, dont 54 de patrouille et 18 pêcheurs de mines.

L'aviation

L'Aviation canadienne, — indépendamment du plan d'entrainement des aviateurs du Commonwealth — comptait, le 10 mai 1940, 1,389 officiers et 10,926 aviateurs. Une escadrille de coopération est déjà rendue outremer et une seconde escadrille est à l'entrainement. La section aérienne de défense du territoire canadien comprend neuf escadrilles; trois escadrilles additionnelles y seront ajoutées.

81,519 soldats sous les armes

L'armée canadienne compte 81,519 hommes. La première division, compte 23.438 hommes. Cela comprend les troupes ancillaires. En plus, il y a 240 hommes aux quartiers généraux à Londres.

L'effectif de la deuxième division sera de 24,645 hommes. Il y a aussi 16,282 hommes en service à différents postes de défense, 9,036 aux postes de défense côtière, 1,665 à la surveillance des endroits stratégiques et 6,223 à d'autres postes. On peut dire que plus de 100,000 sont en service actif.

Le Canada contribue à la défense de Terreneuve

Des renforts seront organisés pour onze unités territoriales, dit M. King. Les Canadiens contribuent à la défense de Terre-Neuve et de d'autres points dans l'Atlantique.

Le recrutement se continuera, poursuit le premier ministre; dans la marine le recrutement se fera au fur et à mesure que les nouveaux navires seront ajoutés à la flotte; le recrutement pour l'aviation se fait au moyen du plan d'entrainement des aviateurs.

Ce plan a été soigneusement préparé; c'est un travail de longue haleine et on ne peut le modifier sans que le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni se consultent. Il comporte environ 110 unités.

De nouvelles unités sont formées chaque semaine. C'est le programme établi. En trois ans, le plan aura entraîné une dépense totale de $600,000,000. La contribution du Canada sera d'environ $350,000,000. Il faudra 40,000 officiers, aviateurs et civils, pour exécuter le plan.

L'opinion commune que l'on se fait que ce projet n'avance pas nait du fait que l'on n'en comprend pas bien la portée ni l'importance. C'est l'effort individuel le plus considérable que le Dominion ait jamais tenté.

Ce plan a été préparé en Angleterre pour instruire un grand nombre d'aviateurs pour plus tard, quand il faudra remplir les cadres, et non pour aujourd'hui.

Le Royaume-Uni contribue "en nature" à l'exécution de ce plan. L'Angleterre doit fournir les avions en nombre suffisant, du genre voulu, pour assurer la réussite du plan.

La production sera accélérée à l'extrême limite et l'entrainement sera intensifié. Cela est essentiel pour assurer le triomphe des Alliés. Le gouvernement a pris toutes les mesures possibles pour protéger le pays contre le sabotage par la propagande et les autres moyens.

Le premier ministre fit deux appels en terminant. Il demanda à tous les citoyens d'origine étrangère de ne pas oublier que le Canada et les Alliés font la guerre pour préserver la liberté dont ils jouissent présentement au Canada. Il demanda ensuite à la population de ne pas perdre son sang-froid et de s'abstenir de toute persécution à l'endroit de ceux qui partagent notre citoyenneté et nos idéals.

Le chef conservateur

Le chef du parti conservateur, qui parla avant M. King, demanda au gouvernement de mettre toutes les ressources du pays au service de la guerre. "Si le gouvernement n'exerce pas son mandat de poursuivre la guerre avec toutes les forces et toutes les ressources du pays, dit-il, la population pourra bien s'indigner et réclamer un gouvernement qui le fera. Cela est arrivé en Angleterre, et cela peut se produire ici."

M. Hanson prononçait son premier discours depuis son élection au poste de "leader" conservateur. Il amorça le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Il critiqua le gouvernement pour ce qu'il aurait "envoyé outremer une première division pauvrement vêtue et équipée d'armes antiques.

Puis il demanda au premier ministre, l'hon. M. King, ou à ses ministres, de répondre aux questions suivantes.

1.—Exécute-t-on aussi rapidement que possible le plan de formation aérienne de l'empire?

2.—Quand le plan permettra-t-il au pays d'envoyer des hommes outre-mer?

3.—A quel point en est-on rendu pour la formation de la deuxième division?

4.—Quelles mesures a-t-on prises pour consolider la première division?

5.—Le Canada a-t-il mobilisé nos ressources et nos usines industrielles à leur pleine capacité?

"Il ne fait aucun doute que le gouvernement n'est pas intéressé à recruter ses soldats pour servir outremer, déclara M. Hanson. Le peuple du pays s'alarme de l'indifférence du gouvernement. Il aurait fallu une situation plus grave au front pour "convaincre le gouvernement" que le Canada est en guerre", dit-il.

M. King nia l'accusation de M. Hanson, à savoir que le gouvernement avait refusé, avant l'entrée du Canada en guerre, de se rendre compte de ce qui se produisait outre-mer et d'avoir continuellement indiqué que ses travaux de défense ne regardaient que la défense nationale seulement.

"Notre véritable ligne de défense est la marine anglaise, à laquelle nous ne contribuons ni un dollar ni un homme", a affirmé M. Hanson.

Il ajouta encore que la seule menace à la sécurité du Canada, ce sont "les dictateurs de l'Europe", et notre ligne de défense contre ce danger, les frontières anglaises et françaises.

"Pourquoi ne pas être honnêtes avec nous-mêmes et avec le peuple et ne pas admettre cet état de chose"? demanda M. Hanson. Les Canadiens ne veulent pas devoir leur sécurité aux Etats-Unis, bien qu'ils voient avec beaucoup de plaisir la bonne volonté de ce pays.

La production va être encore accrue en Grande-Bretagne

Paris, 20. (P.C.) — L'agence de presse française Havas, dans une dépêche qu'elle date de Londres, fait dire, ce soir, aux milieux bien informés de la capitale anglaise, que le premier ministre Churchill va annoncer, demain, ou faire annoncer que le gouvernement prendra des mesures extrêmement énergiques, peut-être l'étatisation des principales industries du pays, pour accroitre la production de guerre.

En soulignant surtout qu'il faut construire plus d'avions que jamais, M. Churchill accroîtra le nombre des ouvriers ainsi que celui des heures de travail, modifiera certaines lois ouvrières et centralisera les services de production du gouvernement sous une direction plus centralisée.

Havas ajoute que si M. Churchill n'annonce pas ces mesures dès demain c'est qu'il ne sera pas tout à fait prêt à les mettre à exécution. Si ces mesures vont à l'encontre de certaines lois existantes elles seront corrigées plus tard.

L'odyssée d'un aviateur anglais

Londres, 20. (P.C.) — Le capitaine Harold Balfour, sous-secrétaire parlementaire du ministère de l'Air, a raconté, au cours d'une allocution radiodiffusée, ce soir, l'odyssée d'un aviateur anglais.

Le capitaine Balfour avait précédemment causé avec des aviateurs revenus d'envolées au-dessus de la France et des Flandres. Il a raconté qu'un aviateur anglais a sauté de son appareil après que ce dernier eut été touché par le feu ennemi ,et qu'il est atterri près d'une colonne d'avant-garde de chars. L'aviateur sauta sur l'un de ces chars. Il s'aperçut aussitôt que ce véhicule était allemand. Il resta sur ce char pendant quelque temps jusqu'à un point où il put sauter sur la terre ferme et parvenir ensuite dans les lignes alliées. Le jour suivant, l'aviateur était de nouveau parmi ses compagnons d'escadrille.

M. Power, ministre de l'Aviation militaire

(Suite de la page 1)

toute l'aviation militaire du Dominion et aussi la responsabilité, suivant les engagements du Canada, de l'exécution du plan d'entrainement aérien de l'Empire.

Le sous-ministre du nouveau ministère sera M. James Duncan, de Toronto. Il avait été nommé récemment sous-ministre de la Défense nationale, section de l'Aviation.

L'aviation civile, toutefois, restera sous la juridiction du ministère des Transports.

Le premier ministre, le très honorable M. King, a annoncé à la Chambre des communes la nomination prochaine d'un ministre de l'Aviation.

On prévoyait la formation d'un ministère de l'Aviation depuis plusieurs mois, étant donné que la contribution la plus importante du Canada à la cause des Alliés se fera par l'entrainement des aviateurs.

Le premier ministre du Canada a aussi indiqué qu'un nouveau ministre sera nommé pour diriger le ministère des Transports ou celui des Munitions et des Approvisionnements. L'hon. M. Howe dirige actuellement les deux ministères. On ne connait pas, cependant, le choix du gouvernement pour ce poste.

Depuis sa nomination à la Défense nationale, section de l'Aviation, il y a six semaines, M. Duncan, un ancien directeur d'usine, s'est constamment intéressé au plan d'entrainement aérien. Il a visité les bases aériennes les plus importantes du centre du pays.

M. Power et M. Duncan travailleront en collaboration étroite pour l'aviation militaire et coopéreront également avec les sections des forces de combat.

M. Power est âgé de 52 ans et est né dans la province de Québec. Il servit outre-mer durant la Grande Guerre. Elu à la Chambre des communes en 1917, il fut toujours réélu par la suite. Il a été ministre des Pensions et de la Santé nationale de 1935 à 1940.

Les Etats-Unis en faveur des Alliés

(Suite de la page 1)

est venu pour les Etats-Unis de se déclarer pro-alliés.

"En présence de l'indécision italienne et de la position des Etats balkaniques, beaucoup pourrait être fait pour le moral de la cause alliée et la sauvegarde des principes spirituels, si les Etats-Unis déclaraient leur position," a dit l'évêque Davis.

La fin ou le maintien de la neutralité des Etats-Unis ne devrait pas être déterminé par la crainte de l'invasion ou par une croyance erronée que l'isolement est possible, a-t-il ajouté. Il faut se décider en examinant la seule question de savoir quelle politique sera la plus favorable à la paix à venir du monde.

* * *

Washington, 20. (P.A.) — La Croix-Rouge américaine a câblé aujourd'hui en France $500,000 pour aider à faire face aux formidables besoins de 5,000,000 de réfugiés belges et français fuyant les zones de combat.

M. Wayne Chatfield Taylor, délégué de la Croix-Rouge américaine en Europe a téléphoné aux quartiers généraux que beaucoup de réfugiés fuyant des zones où la bataille fait rage étaient malades et blessés et que beaucoup d'entre eux avaient été forcés d'abandonner des membres de leurs familles mourant sur le bord des routes.

M. Norman H. Davis, président de la Croix-Rouge, a annoncé que l'organisation achèterait pour $1,000,000 d'ambulances, hôpitaux de campagne, d'instruments de chirurgie et autres approvisionnements pour être envoyés immédiatement en Europe. En outre il envisage d'envoyer $500,000 en espèces.

* * *

New-York, 20, (P.C.) — Le New York Times écrit aujourd'hui: La Grande-Bretagne et la France combattent pour la démocratie et la liberté dans une union trop solide pour être brisée soit par la terreur d'une guerre totale ou par l'offre d'une paix malhonnête.

Nous ne pouvons prévoir le résultat des grandes batailles qui se déroulent dans le nord de la France mais une chose est certaine, dit l'éditorial du Times, c'est que l'alliance entre la France et la Grande-Bretagne ne pourra jamais être brisée. Ces deux pays ont un courage qui ne s'est jamais plus magnifiquement manifesté que dans cette heure de grande épreuve.

ÉCHOS de la Session Fédérale

Ottawa, 20. (P.C.) — Le ministre des Transports, l'hon. M. Howe a présenté à la Chambre, aujourd'hui, un projet de loi pour accorder aux chemins de fer nationaux des droits à perpétuité sur une nouvelle route pour entrer dans la ville de Vancouver. Cette loi ratifiera une entente relative à l'utilisation de certaines voies par le Canadien National conjointement avec le Victoria & Eastern Railway.

M. Howe a aussi présenté un projet de loi pour la nomination des vérificateurs du Canadien National.

* * *

La crainte de perdre des marchés à cause du tour imprévu des énénements en Europe a été l'une des causes de la chute des prix du blé la semaine dernière, a dit le ministre du Commerce, l'hon. M. Mackinnon, aujourd'hui à la Chambre des Communes. Et c'est ce qui explique, dit-il, l'intervention du gouvernement à la Bourse de Winnipeg.

M. MacKinnon a fait cette déclaration en réponse à M. E. E. Perley, député conservateur de Qu'Appelle.

* * *

Le premier ministre du Canada le très honorable M. King, a commencé son discours à 5 h. 25; il parla immédiatement après le chef de l'opposition conservatrice, l'hon. M. Hanson. Il annonça que huit des neuf provinces du Dominion approuvent le projet d'assurance-chômage qui sera soumis sous peu aux Communes; la neuvième, l'Alberta, a demandé le temps d'étudier le rapport Sirois et de prendre connaissance du détail du projet avait de se prononcer.

* * *

M. King a annoncé que le parlement sera invité à approuver la création d'un nouveau ministère: ce sera le ministère de l'Aviation militaire.

* * *

L'effort de guerre du Canada coûtera environ $2,000,000 par jour durant l'exercice financier courant. M. King a révélé ce fait dans son discours d'aujourd'hui à la Chambre des Communes. De plus, on commencera incessamment l'organisation d'une troisième division.

* * *

M. R.-K. Smith, directeur des services maritimes du ministère du Transport, a été nommé président de l'Office national des ports. Il succède à M. R. O. Campney. Sa nomination a été annoncée aujourd'hui à Ottawa. M. J.-G. Macphail le remplace au poste de directeur des services maritimes.

* * *

Le ministre du Transport, M. Howe, a présenté un projet de loi plaçant le transport par camion et autobus à la frontière internationale sous le contrôle de la commission des transports. C'est la première mesure vers la règlementation du transport routier par le gouvernement fédéral. Jusqu'ici, le transport routier est de la juridiction des autorités provinciales. C'est le premier projet de loi résultant de l'étude du problème de la concurrence entre le transport par rail et le transport routier.

40 pour cent de nos exportations vont aux E.-U.

Notre Dominion a acheté 67 pour cent de ses importations de ce pays

Buffalo, Etat du New-York, 20. (P.A.) — Dans un discours prononcé au cours du banquet annuel de la Chambre de commerce de la ville de Buffalo, M. Edward J. Noble, sous-secrétaire du Commerce des Etats-Unis, a souhaité que les Etats-Unis aient encore de meilleures relations commerciales avec le Canada. M. Noble fut dans l'impossibilité de se rendre à Buffalo. C'est un haut fonctionnaire du département du Commerce qui a donné lecture de son discours.

M. Noble a souligné que durant l'année terminée le 31 mars, le Canada a vendu aux Etats-Unis 40 pour cent de toutes ses exportations et qu'il a, d'autre part, acheté des Etats-Unis 67 pour cent de toutes ses importations. Il a de plus déclaré que les dépenses des touristes américains dans le Dominion du Canada contribuent au développement des industries et des ressources naturelles de ce pays.

RESERVISTES APPELES SOUS LES ARMES PAR L'IRLANDE DU SUD

Dublin, 20. (P.C.) — On a officiellement annoncé, ici, aujourd'hui, qu'au cours de la fin de semaine certaines classes de réservistes avaient été appelées sous les armes en Irlande du Sud.

BRILLANT EXPLOIT D'AVIATEURS ANGLAIS

Londres, 20. (P.C.) — Voici ce qu'on a rapporté, ici, ce soir, du front français: "Huit fois des avions de bombardement anglais tentèrent de détruire un pont allemand. Ils échouèrent huit fois. Les pilotes et les équipages de quatre appareils demandèrent alors à leur commandant la permission d'aller finir cette besogne. Cette permission leur fut accordée. Les quatre avions partirent. Aucun d'eux ne revint mais le pont fut détruit."

Les citoyens de Midland réclament la démission du très hon. M. King

Midland, Ont., 20. (P.C.) — Le Midland Citizen's War Service Committee a demandé la démission de l'hon. M. King, ce soir, dans une résolution présentée par le maire O. H. Smith et adopté par l'assemblée. Elle "accuse le gouvernement de ne pas s'être donné un bon chef, de ne pas avoir informé le public et créé d'opportunité pour pour les services de guerre."

Weygand prépare une vigoureuse contre-offensive

On dit à Bâle, en Suisse, qu'elle partira de Valenciennes et de Rethel

Bâle, Suisse, 20, (P.A.) — On a rapporté, ici, aujourd'hui, que les armées alliées, sous la vigoureuse direction de leur nouveau commandant suprême, le général Maxime Weygand, préparent une foudroyante contre-offensive, destinée à écraser la poche que les Allemands ont réussi à se pratiquer en France, entre Valenciennes et Rethel.

On ajoute, à Bâle, que le général Weygand, un ami intime du maréchal Foch, veut couper la tumeur nazie dont souffre la France et dont l'extrémité sud est toujours à 80 milles au nord de Paris.

Les observateurs neutres qui sont dans cette ville suisse ajoutent que le fait que les Alliés massent des troupes britanniques et belges, dans la région de Valenciennes, et des forces françaises imposantes, près de Rethel et à Reims, indique nettement que quelque chose de grand se prépare. On dit encore que l'armée française concentrée au sud de Rethel dispose de plusieurs divisions cuirassées et motorisées qui sont prêtes à foncer en avant malgré tous les bombardements aériens que l'ennemi pourra lui infliger.

Grande soirée au Monument national

Concours organisé par le comité des loisirs de la Saint-Jean-Baptiste

Le comité des loisirs de la St-Jean-Baptiste a organisé, hier soir, un concours auquel ont pris part les représentants de 26 sections. Le programme était très varié, puisqu'il comportait un grand nombre de concurrents et que chacun était libre de choisir le morceau ou la pièce qui lui plaisait.

Il serait assez difficile de donner une appréciation de la valeur de chaque concurrent, mais on peut tirer de cette soirée quelques remarques générales qui semblent ressortir de l'ensemble.

Très certainement, une soirée comme celle-là est une initiative très louable, puisqu'elle contribue à éprouver et à affermir le talent de ceux, ou de celles, qui y participent activement, et qu'elle est, à n'en pas douter, une occasion de faire connaitre ceux des nôtres qui ont du talent, et ils sont certainement nombreux.

Le président général de la St-Jean-Baptiste, M. L.-A. Fréchette, a dit que le succès de cette soirée était dû à M. Emile Pigeon, directeur du comité des loisirs, à M. C.-A. Chagnon et à M. Arthur Lapierre, directeur artistique, ainsi qu'à tous les officiers de section qui ont bien voulu envoyer des représentants. Il a également remercié M. le maire Houde d'être présent.

M. le maire a félicité tout le monde et il a souhaité que nous puissions voir tous ces artistes plus souvent. Il a encouragé les concurrents à l'effort, car ce n'est pas sans efforts que l'on parvient à se développer, a-t-il dit.

Sir Harry Lauder à Aldershot

Aldershot, 20, (P.C.) — Sir Harry Lauder, malgré ses 70 ans, n'en a pas moins réussi à impressionner les troupes canadiennes, aujourd'hui, par sa voix qui lui valut autrefois des succès extraordinaires. Il a chanté en présence des soldats actuels de l'armée active du Canada tout comme il l'avait fait pour les pères de plusieurs de ses auditeurs d'aujourd'hui.

Il a amusé ses 1,300 auditeurs, soldats et officiers de la première division, dont était le major-général A. G. L. McNaughton, commandant général de la première division.

Le théâtre de la garnison était rempli à sa pleine capacité. Sir Harry Lauder a interprété nombres de chansons écossaises favorites. Il fera de même demain et après-demain afin que quelques mille autres Canadiens puissent l'entendre.

Heureuses envolées d'un hélicoptère

Bridgeport, Connecticutt, 20. (P.A.) — Un ingénieur en aéronautique natif de Russie a démontré aujourd'hui combien était utile l'hélicoptère.

M. Igor I. Sikorsky s'est installé dans cette invention et s'est bientôt élevé verticalement de l'aéroport de Bridgeport. Rendu dans les airs, tel un automobiliste, il manœuvra tantôt à droite, tantôt à gauche. Il descendit ensuite. Il atterrit sans difficulté. Une fois de plus, il décolla. Au cours de ses courtes envolées, M. Sikorsky a voulu démontrer comme il est facile de diriger cet appareil.

Cet hélicoptère de Sikorsky a été inventé en 1908. Depuis il a été délaissé en faveur d'appareils plus conventionnels.

L'hélicoptère est un appareil mû par des sustentateurs, des hélices rotatifs à axe vertical.

On veut grouper les anciens soldats pour combattre la "5e colonne"

Toronto, 20. (P.C.) — L'armée expéditionnaire canadienne de la première grande guerre doit être reformée pour intensifier l'effort de guerre du Dominion, a dit le général Victor Williams, récemment chargé de diriger la campagne de la Canadian Corps Association contre les activités subversives.. "Le Canada doit se tenir en éveil. Il existe un réel danger, bien que beaucoup de gens restent incrédules. Ce mouvement contre la "cinquième colonne" sera un mouvement national."

LE DOMAINE DU TURF

LES INSCRITS

Détroit

PREMIERE COURSE — Bourse $800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furs: Hardy Jim 119, Termotime 106, My Buddy 109, Someone Else 111, Fight On 114, Sea Cadet 111, Pepper 111, Hadnogal 119, Snapelock 12, Jack W. 106, Domiworth 111, Hypo 117.

DEUXIEME COURSE — Bourse $800, à réclamer, 3 ans, 6 furs: Coast to Coast 111, Head Master 116, Nancys Son 111, Lochee 111, Joe Greenock 1116, Bafcee 111, Crack Flavor 116, Star Wind 11, Brown Moss 111, Vignette 111, Lambeth Way 111, Arkadel 106.

TROISIEME COURSE — Bourse $800, à réclamer, 2 ans, 4 1-2 furs: Dubblin Daisy 99, Big Jack 112, Amos Greenock 112, Darby d'Or 112, Rocky Hill 107, My Town 112, Bo Betty 104, Olelia 109, Honey Time 109, Arizona Lady 109, Codorniz 109.

QUATRIEME COURSE — Bourse $900, à réclamer, 3 ans, 6 furs: Flying Waters 110, Manyatime 111, Blue Play 119, Ambuscade 110, Baltee 115, Columbia's Boy 106, Yellow Mask 108.

CINQUIEME COURSE — Bourse $1,000 allouées, 3 ans, 6 furs: Ginger Ted 113, May Dig 108, Kantaka 103, Veiled Prophet 108, Blind Impulse 113, Certain Party 104.

SIXIEME COURSE — Bourse $800, à réclamer, 4 ans, 1 mille 1-16: Gaona 111, Madcap Yankee 109, Telepathy 117, Bonny Clabber 109, Dr Holmes 111, Geo. Krehbiel 111, Acute 112, Hill Jimmy 106, Dixie Girl 112, Witful 109, Spring Meyer 106, Extended 117.

SEPTIEME COURSE — Bourse $800, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille 70 verges: Nancy Sue 112, Joaney B. 112, Jacopo Belle 112, Rich Girl 112, Stella Mc 112, Ravenna 112, Dear Me 112, Sunwine 117, Carolster 112, Four Bagger 117, False Point 117, Kievananna 112.

HUITIEME COURSE — Bourse $900, à réclamer, 3 ans, 1 mill 7e0 verges: Seven Devils 109, Jo Mary 108, Extremus 113, Golden Lea 107, Mighty Step 111, Millchic 106.

Woodbine

PREMIERE COURSE — Bourse $700, à réclamer, The York Plate, 4 ans et plus, 6 furs: Devastator 117, Robert's Macaw 106, Colonel Bud 109, Cup Winner 117, Skyros 111, Lingster 106, Thirty Below 106, Thornlea 111.

DEUXIEME COURSE — Bourse $700, à réclamer, The Bend Or Plate, 4 ans et plus, 6 furs: Bob's First 112, McMark 115, Spring Moon 109, Silent Sea 106, Little Sergent 111, Norsweep 107, Miss Fawn 115, Ucha 107.

TROISIEME COURSE — à réclamer, The Thich Thorne Hurdle, 4 ans et plus, 1 mille 5 furs: Sir Rollie 145, Stenorian 145, aSky Warrior 135, Speyford 135, aNo Trouble 140, Flo Arlesian 135, Stockwood 140, First Crop 130.

a—Entrée: Mrs H. et J. G. Fair

QUATRIEME COURSE — Bourse $700, à réclamer, The Windsor Plate, 4 ans et plus, 6 furs: Fight Talk 116, Gawaine 116, Papalico 111, Cville Lad 113, Golden Bough 108, Rolling Past 108, Lorraine S. 111, Silent Shot 111, Belledare 106, Swiss Guard 113, Trajectory 116, Ivory Tip, Wee Princess 111.

CINQUIEME COURSE — Bourse $800, à réclamer, The Gateside Plate, 3 ans et plus, 6 furs: King's Colors 106, Billie Day 101, Joss Stick 109, Stem Winder 114, Casino Pete 106, Cyrus P. 117.

SIXIEME COURSE — Bourse $700 allouées, The Grosvenor Plate, 3 ans, 6 furs: Don Mariner 118, Greek Goddess 107, aBlasco 118, Duking 102, bSally Portia 107, Discovery Post 118, Front Attack 112, bSilvos 112, aBrulot 118.

a—Entrée: ercheres Stables
b—Entrée: J. E. F. Seogram

SEPTIEME COURSE — Bourse $700 à réclamer, The Falmouth Plate, 4 ans et plus, 6 furs: Miss Vercheres 104, Blue Wren 109, Leo D. 120, Ardawn 106, Primbud 114, Pitchblende 111, Tabmark 109, Kid Glove 114.

HUITIEME COURSE — Bourse 700, à réclamer, The Bendigo Plate, 4 ans et plus, 1 mille 1-16: Standout 116, Winged Flight 111, Bit of Action 116, Stack Arms 111, Zecwee 111, Winged Victory 116, Drayton Lad 116, Mr Maginnis 116.

Belmont Park

PREMIERE COURSE. — 7 furlongs: Miquelon 116, All Lady 111, Tedall 116, Scintillator 116, Neddie Lass 108, Career Girl 103, The Knife 98, Plot 109, Pompeius 111, Miss Selection 111, Scarlet Flame 98, aStairs 111, Bold As Brass 114, City Judge 114, Aussi aPanorama.

a—Entrée I. Bieber.

DEUXIEME COURSE. — 4 1-2 furlongs: Latour 115, Maeaca 112, Hasty Purchase 115, Triphammer 112, Right As Rain 107, Matab 112, Aethel Queen 107, Maevic 112, Peace Day 115, aBattle Won 118, Sans Peur 115, Prima Donna 109, bHoof Heart 112, Easy Goer 118, No Cloud 112, Rancho's Boy 112, bTwo Kick 115, Sunareve 104, Pessimist 112, Sunington 112, aTake Wing 115, I'm The Guy 112, Hup Nancy 115, Our Florence 115.

a—Entrée Howe Stable.
b—Entrée W. H. Gallagher.

TROISIEME COURSE. — 7 furlongs: Maehero 114, Mill River 114, aPlay Pence 114, Radio Gold 114, Ritorno 111, Departed 116, aGood Flavor 116, Jack Fly 116, Lantana 111, Gold Buckle 116, Maescend 103, Mr. Knick 111, Gallant Risk 103, Bow Tip 111.

a—Entrée I. Bieber.

QUATRIEME COURSE. — 5 furlongs: Oh Oh 106, Blensign 118, Omission 118, Maegay 112, Cleo Louise 115.

CINQUIEME COURSE. — 2 milles: aFillip 2nd 142, Annibal 154, Ossabaw 154, Galsac 149, aTarbrush 142, Bachetor Philip 142, Button Button 131.

a—Entrée C. M. Kline.

SIXIEME COURSE. — 1 1-16 mille: Rex Flag 116, Olympus 117, Short Distance 105, Conde Rico 118, Charlotte Girl 105.

SEPTIEME COURSE. — 1 1-16 mille: Sandy Boot 115, No Sir 119, Maeda 120, Confiado 122, Anthology 114, Bogert 109.

HUITIEME COURSE. — 1 1-16 mille: Glad Eye 116, Wedgeport 120, Dark Phaona 115, Flying Duke 117, Chin Music 116, Tonypandy 112, Yannie Sid 115, Swing Band 107, Attracting 112.

Suffolk Downs

PREMIERE COURSE. — 6 furlongs: Ghost Train 107, Whooper 115, Bright Sox 118, Falkland 107, Orphan Lass 107, Prum 107, Dark Zeni 112, Slavic 107, Sunabell 118, Ballony 107, Bucks Image 115, Time Interval 102, Steward 112, Steady Don 112, Paper Drops 112, My Gracious 112.

DEUXIEME COURSE. — 6 furlongs: Axelson 115, Peanut Lady 107, Buddys Sister 107, Miss Gallant 110, Tony Weaver 113, Merry Onig 110, Darkmelus 110, Athanasian 110, Atum Re 115, Balover 106, Betrothed 110, Petesar 116, Copin 115.

TROISIEME COURSE. — 4 1-2 furlongs: Philomel 117, Chance Yen 117, Rosalie R. 117, Battle Nux 117, Winabeau 117, Moo 117, Star Blink 117.

QUATRIEME COURSE. — 4 1-2 furlongs: Lost Gold 120, Eselkay 114, Fancy Free 114, Codoll 111, Keetonga 112, Overflowing 111.

CINQUIEME COURSE. — 6 furlongs: Patapsco 113, Trina 110, Flying Up 113, Patrol Scout 113, Indian Lodge 113, Mask and Wig 115, Go Home 117, Sun Time 113, Doubt Not 112.

SIXIEME COURSE. — 1 mille et 70 verges: Tedium 108, Panorascope 109, Friendly Paul 114, Orcades 111, Listaro 112.

SEPTIEME COURSE. — 1 mille et 70 verges: Victory March 115, Boheau 115, Totache 114, Mumble 111, Tetratown 110, The Loom 110.

HUITIEME COURSE. — 1 1-16 mille: Payrack 115, Col. Greenock 112, Sun Kincsen 113, Special Racket 113, Blackmail 113, Sir Windsor 105, Post Office 108.

LES RÉSULTATS

Belmont Park

PREMIERE COURSE — 2 milles — 1er The Immortal II, Sessa 4.50, 3.40, 2.90; Promoter 153, Passmore 6.20, 3.70; Coxswain 133, Bland 4.10. Temps 3.52 4-5. Tell Morne, Htrem Honey, Ceppice, Little Duchess, Big March, Wrackonite ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE — 5 furs: Highland Queen, James 6.10, 3.70, 3.00; Not Yet 117, Robertson 5.10, 3.90; Miss Thirteen 117, Nash 4.10. Temps .59. Hy Happy, Ball Player, Sport Fan, Amazonian ont aussi couru.

TROISIEME COURSE — 6 furs: Sky Argo 114, Eccard 22.80, 9.10, 4.80; Soldierette 108, DeCamillas 8.90, 5.70; Soigne 110, B. Fels 7.50. Temps 1.12 2-5. Spillway, Mahdi, Belle High, Clap In, Bright Beam, Greeny ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE — 4 1-2 furs: Starry Hope 117, Anderson 14.80, 5.40, 3.50; aSun By 117, Gilbert 3.00, 2.50; Alaking 117, Robertson 4.10. Temps .52 2-5. Shaum G., Staretor, Martian, Premiar Avril, Minnelusa, Bryan Station, Beans, aGay Mate ont aussi couru.

a—Couples.

CINQUIEME COURSE — 6 furs: Black Bun 112, S. Renick 21.00, 8.10, 4.80; Wise Barrister 111, Anderson 5.00, 3.90; Search 116, A. Robertson 5.10. Temps 1.12. Noroton, Pontneuf Get Off, White Mask Deep End, Knickerbocker Jewell Dorsett ont aussi couru.

SIXIEME COURSE — 1 mille — Counter Glow 118, Durando 6.60, 4.00, 2.80; Shipmate 122, Gilbert 5.90, 3.90; Spanish Duke 118, James 2.60. Temps 1.37 4-5. Dixie Man, Hi Kid, Oranoma ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE — 1 mille 1-16: Miss Ponne 112, Algaier 3.90, 2.80, 2.40; Michigan Flyer 111, Durando 2.90, 2.60; Bright Sonina 112, Donoso 3.20. Temps 1.44 4-5. Dissembler Day is Done, Sir Time ont aussi couru.

HUITIEME COURSE — 1 mille 1-8: Mantagna 114, Anderson 7.50, 3.20, 2.80; Spanish Way 122, James 3.60, 2.90; Bailiwick 114, Donoso 2.90. Temps 1.52. Fencing, Bea Belle Gen. L., Setterbrain ont aussi couru.

Woodbine

PREMIERE COURSE — 6 furs: Wise King 120, S. Young 3.85, 2.95, 2.50; Irenes Bob 112, Meynell 4.60, 3.80; Bernardine W. 112, Lindbergh 3.55. Temps 1.14. Play Book, Thermal, Gallare, Maple Tints, Amhurst, Wimbledon, Banff, Locknut ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE — 6 furs: Candar 117, McTague 37.10, 22.75, 15.00; Light Birch 110, ourtney 15.70, 11.50; Loteer 107, S. Birley 22.00. CTemps 1.14 3-5. Roving Lesley, Colored Artist, Last Steel, In Front, Speak, Icy Wind, Trickys Son, Vicereine ont aussi couru.

TROISIEME COURSE — 1 mille 5-8: Circling Home, McCullen 30.70, 9.45, 4.40; King Kong 145, McKenna 3.25, 2.95; Solar Time 145, King 2.95. Temps 3.06. Stentorian, bRural Shower, bIda Regan, Leven Miss, Barbara May ont aussi couru.

b—Entrée: Couples.

QUATRIEME COURSE — 6 furs: Mons Memories, McTague 10.00, 4.60, 3.50; Koracan 107, S. Young 6.80, 4.40; Village Bud 112, R. Watson 5.90. Temps 1.15. Timely Flight, Youngman, Belstone, Miss Wooler, Annie Jenkins Barbara H., Adrift, Orange Liz, Point Lace ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE — 6 furs: Hasty Triumph, Lindbergh 4.45, 3.25, 2.80; Worthy Duke 113, Young 4.30, 3.50; Nicobar 103, Spine 6.10. Temps 1.13 2-5. Darq Revpe, Penabud, Equerry ont aussi couru.

SIXIEME COURSE — 1 mille 70 verges: Silisteo 122, R. Watson 2.95, 2.35, 2.25; Cerisse III 110, C. Sith 3.40, 2.70; Ridge 102, Spine 3.15. Temps 1.45 2-5. Bar Fly, Second Helping ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE — 6 furs: Brilliant Stone, C. Smith 16.15, 5.20, 3.35; Bunny Rabbit 102, Lindbergh 2.95, 2.45; Golden Thought 113, Young 2.80. Temps 1.13 1-5. Prince Gale, Toby T., The Calf ont aussi couru.

HUITIEME COURSE — 1 mille 1-16: Voliris 115, McTague 15.35, 5.90, 4.50; My Mother 115, C. Smith 3.75, 3.10; Red Pirate 117, Osborne 4.80. Isleworth, Chinsilla, Stormblown Bally Boy, Cotter ont aussi couru.

Suffolk Downs

PREMIERE COURSE — 6 furlongs: Apropos 112 W. Taylor 21.60 8.80 5.00; King Cotton 117 Richard 8.00 4.60; Posterity 114 Marrero 3.60. Temps 1.13 3-5. Warlaine, John Allen, Roy T., Night Chase, ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE — 6 furlongs: Guy Fawkes 112 Berger 4.00 3.00 3.00; Count Dean 114 Ross 5.80 4.00; Pause 110 Johnson 6.50. Temps: 1.14. Flash Falsh, Old Joe, Saxons Pride, Gleeman, Gamester, Pug Knows, ont aussi couru.

TROISIEME COURSE — 4 1-2 furlongs: Port 120 Rosen 7.20 4.40 2.20; Optimal 120 Berger 5.00 3.80; Gayman 120 Meade 5.00. Temps: .54 4-5. Uncle Jimmie Pari King, Quakerlad, Meritorious, Cascades, ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE — 4 1-2 furlongs: Tidy Whisk 113 W. Taylor 6.60 5.00 3.80; Marclaire 119 Berger 10.00 5.40; Within 104 Bassett 4.00. Temps: .54. Daily Delivery, Blue Lily, Kilocycle, ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE — 6 furlongs: The Fo 116 Rosen 16.80 6.40 4.40; Dusky Duke 116 Berger 4.20 3.40; Playhouse 105 Mearle 6.00. Temps: 1.13 1-5. Molda, Ramases, Super Chief, Equistar, ont aussi couru.

SIXIEME COURSE — 1 mille et 70 verges: Dunade 112 Atkinson 7.60 4.40 3.00; Be Jabbers 122 Dupps 6.20 3.40; Forever Prince 110 Bodiou 2.80. Temps: 1.44 Bootless, Silent Witness, Kenyon C., ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE — 6 furlongs: Halcyon Boy 104 W. Taylor 12.00 6.20 3.20; Floragina 104 Bassett 4.80 2.80; Prairie Dog 111 Richard 2.60. Temps: 1.13 1-5. Winning Chance, Tow Rope, Remarkable, Double B., Cooling Spring, ont aussi couru.

HUITIEME COURSE — 1 1-8 mille: Conrad Mann 15 1Mearle 8.00 3.40 2.80; Supreme Flag 120 Richard 3.2 03.00; Erins Sun 109 McMullen 4.40. Temps: 1.55 4-5. Red Rogue, Agnes Knight, Joy Flag, ont aussi couru.

Détroit

PREMIERE COURSE. — 6 furlongs — Mandas Baby 112, Quintero 6.00, 3.60, 2.40; Spindletop, 115, Gonzalez 4.60, 3.20; Mount Kala 112, Barnes 9.60. Temps: 1.17. Ina Dear, In Lilting, Lady Tichner, Killarney Lass et Masked Visitor ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE. — 6 furlongs — Joaney B., 112, Leblanc, 18.60, 7.60, 4.40; Come Home, 113, Smolinski, 3.60, 2.60; Molida 118, Quintero 3.40. Temps: 1.18. Cold Moon, Star O'Manna, Beth Bohn, Lachiquita, cDorothy Jean, Gala Nutter, eSusiebell et Emmaline ont aussi couru. c—Champ.

TROISIEME COURSE. — 4 1-2 furlongs. — Betty's Broom, 115, Cornay, 8.20, 4.00, 3.00; Termo-Day, 110, Dickinson, 7.20.$ Temps: :57. Grist Isalot, Grier's Star, Chance Sord, Meggy et Dotso ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE. — 6 furlongs — Hamlin, 117, Dew, 5.40, 3.80, 3.00; Kenneth K., 117, Leblanc, 11.00, 5.20; Dutch Dame, 101, Eads, 4.80. Temps: 1.17 4-5. Miss Frakes, cJimmy R., cMad Sweep, cLucky Hattie, Quinlan, Bookman, Veldt et Leila D. ont aussi couru. c—Champ.

CINQUIEME COURSE. — 6 furlongs — Nicholas S., 115, Eads, 6.00, 3.00, 2.40; Belle Elan, 110, Quintero 3.80, 2.60; Autograph 108, Leblanc 3.60. Temps: 1.16 4-5. Imperial Javna, Mammoth, Siva ont aussi couru.

SIXIEME COURSE. — Otto's Choice 114, Smolinski, 5.60, 3.00, 2.60; Monon Lad 108, Eads, 3.80, 2.80; Paddy 116, Cornay, 2.60. Temps: 1.16 1-5. Star Lina, Merrily San, Tuleyries, Lin, Ann's Princess ont aussi couru.

Pour mettre fin à la propagande subversive en Nouvelle-Ecosse

Halifax, 20. (P.C.) — Le procureur général, M. J. H. MacQuarrie, a révélé, ce soir, que son département prendra des poursuites contre ceux qui distribuent de la propagande subversive. M. MacQuarrie endosse le jugement rendu par le juge E. R. E. Chevrier, de la Cour suprême de l'Ontario, jugement qui déclare le parti communiste illégal au Canada.

Enquête officielle sur un grand incendie

Glace Bay, N.E., 20, (P.C.)—Une enquête officielle au sujet de l'incendie qui a détruit des installations de la "Dominion Coal Company" d'une valeur de $200,000 a commencé ici à huis-clos. Dix témoins ont été entendus après quoi la séance s'est ajournée au lendemain.

Communiqués officiels

Voici les communiqués officiels publiés hier au sujet de la guerre :

COMMUNIQUES DU SOIR

Les troupes Alliées

Londres, 21, (lundi) (P.C.)—Voici le texte du communiqué publié, tôt ce matin, par le haut commandement anglais :

"Les forces alliées ont repoussé les attaques répétées des formations motorisés et autres au sud de la rivière Scarpe et contre leurs positions sur l'Escaut.

"Les troupes belges ont beaucoup contribué à la réussite de cette bataille défensive qui se poursuit encore."

L'Aviation anglaise

Londres, 20, (P.C.)—Voici le texte du communiqué publié par le ministère de l'Air de la Grande-Bretagne, ce soir :

"Des avions de bombardement anglais ont maintenu leurs attaques contre les voies de communications ennemies, hier soir. Ils se sont aussi attaqués à des raffineries de pétrole dans le nord-ouest de l'Allemagne.

"Au sud de Bruxelles, nos appareils ont bombardé des gares et des ponts de chemin de fer. A Roux, une bombe a touché un pont de chemin de fer. Des routes permanentes et des approvisionnements en route ont aussi subi des dommages. Dans le secteur de l'Aisne, nos unités ont également bombardé des concentrations de troupes et de chars.

"Près de Sedan, des camions stationnés ont pris feu.

"Un grand nombre d'appareils de l'aviation anglaise ont pris part à ces attaques, mais seulement deux bombardiers ne sont pas revenus à leurs bases, malgré le feu intense des canons anti-avions allemands .

"L'aéroport de Vaernes, au nord de Trondheim, a aussi connu des attaques successives hier soir. Des "Hudson" ont bombardé et mitraillé un grand nombre d'avions ennemis qui reposaient sur cet aéroport. Ils ont causé beaucoup de dégâts et sept incendies.

"De jour en jour, nos avions de combat font preuve d'un courage sans pareil. Tout le jour, ils doivent livrer des combats aux forces supérieures de l'ennemi chasser les formations d'avions de bombardement qui harassent les troupes alliées, et s'attaquer aux escortes des avions de combat. Presque chaque fois, nos avions sont retournés à leurs bases après avoir infligé des pertes à l'ennemi et ont décollé de nouveau et continué le combat aérien.

"Au cours d'envolées de reconnaissance au-dessus de la France et de la Belgique, hier, une escadrille de "Hurricane" a rencontré plus de 100 appareils ennemis. Plusieurs combats se sont engagés, et notre escadrille a disposé de onze appareils nazis dont huit étaient des avions de combat.

"Un jeune pilote qui est venu successivement aux prises avec quatre "Heinkel", en a détruit trois. Des rapports préliminaires reçus jusqu'ici confirment que l'aviation anglaise a détruit 30 appareils ennemis, hier, et en a endommagé plusieurs autres. De tels résultats ne s'obtiennent pas sans pertes. Quatorze de nos avions de combat sont disparus".

Le Haut Commandement français

Paris, 20. (P.C.-Havas). — Voici le texte du communiqué publié par le haut commandement français, ce soir:

"En ce jour du 20 mai, la poussée allemande s'est continuée de façon très intense au nord et à l'ouest de Saint-Quentin.

"De nouvelles attaques ennemies ont été repoussées dans la région de Montmedy.

"Rien de nouveau sur les autres parties du front.

"Notre aviation a fait des siennes durant le jour. De nombreuses envolées de reconnaissance ont permis à nos formations d'avions de bombardement de s'attaquer à l'ennemi. De lourdes bombes ont touché des colonnes. Ces bombes ont retardé leur avance et elles ont infligé plusieurs pertes à l'ennemi".

Le haut commandement allemand

Berlin, 20. (P.C.) — Voici le texte du communiqué spécial publié, ce soir, par le haut commandement allemand:

"Les troupes allemandes se sont emparées de Laon, aujourd'hui. Le drapeau des troupes allemandes flotte sur la citadelle de Laon.

"Dans leur avance de Laon vers le sud-ouest, les troupes allemandes ont atteint le canal de l'Aisne à l'Oise".

COMMUNIQUES DU MATIN

Le haut commandement français

Voici le texte du communiqué publié, ce matin, par le haut commandement français:

"Nos troupes luttent vigoureusement dans la région au nord de Saint-Quentin pour contenir l'avance ennemie. Dans le voisinage de Réthel, des éléments ennemis qui avaient réussi à passer l'Aisne ont été repoussés au cours de la nuit.

"Dans la région de Montmédy, les Allemands ont renouvelé leurs attaques avec la même intensité. Ils ont été repoussés.

"Au cours de la nuit, nos avions de bombardement ont exécuté avec une extrême vigueur le plan de désorganisation du ravitaillement de l'ennemi."

Le haut commandement allemand

Berlin, 20, (P.C.-Havas)—Voici le texte du communiqué publié, ce matin, par le haut commandement allemand :

"En Belgique, la poursuite de l'arrière-garde de l'ennemi se continue.

"La Sambre a été franchie et on a atteint l'Escaut dans la poursuite de l'ennemi. Les troupes anglaises s'enfuient en direction des ports de la Manche, pendant que dans la région de Maubeuge et au sud de Valenciennes l'armée française qui retraite vers le sud a été repoussée.

"L'ennemi a subi de lourdes pertes, notamment en fait de chars d'assauts, et se replie à l'ouest.

"Au sud-ouest de cette région, nos chars d'assaut et nos troupes motorisées ont atteint le champ de bataille de 1916 de la Somme sur la route de Cambrai à Péronne. Nos unités de combat ont attaqué une colonne d'assaut qui remontait vers le nord et l'ont forcée à se replier.

"Au cours des engagements de chars d'assaut des derniers jours en Belgique, le premier lieutenant Nolde s'est distingué à la tête d'un bataillon de chars d'assaut par son sang-froid extraordinaire.

"Au cours de la journée du 19 mai, l'aviation allemande a poursuivi ses attaques contre les communications de l'adversaire et ses lignes de retraite dans le nord de la France et en Belgique. Les attaques contre les aéroports ennemis se sont poursuivies avec succès.

"Au cours d'une reconnaissance armée au-dessus de la mer du Nord au large de la côte franco-belge, deux contre-torpilleurs ennemis ont été détruits outre un contre-torpilleur, un torpilleur français et trois navires marchands jaugeant au total 15,000 tonnes qui ont été sérieusement endommagés.

"Les pertes totales de l'adversaire hier se sont élevées à 143 avions dont 93 ont été descendus au cours d'engagements aériens, 15 par des batteries antiavion et le reste détruit sur le sol. Trente et un appareils allemands manquent à l'appel.

"Au cours de la nuit du 19 au 20 mai, les avions anglais ont attaqué de leurs bombes et sans but apparent l'ouest de l'Allemagne. Un certain nombre de civils ont été tués et blessés. Le seul objectif militaire atteint a été un camp pour prisonniers de guerre. Quelques-uns des prisonniers ont été tués".

Le budget de la ville de Québec

Les revenus pour l'année fiscale sont évalués à $4,613,267

Québec, 20. (P.C.) — D'après les prévisions budgétaires soumises, aujourd'hui, au conseil de ville, Québec équilibrera son budget à la fin de l'année 1940-41. Le conseil commencera l'étude du budget, jeudi.

Les revenus pour l'année fiscale sont évalués à $4,613,267 et les dépenses ont été fixées au même montant.

L'an dernier, les revenus de la ville se sont chiffrés par $4,589,502 et les dépenses par $4,918,518, laissant un déficit de $329,015. Le déficit fut comblé par un emprunt qu'on compte rembourser cette année grâce au revenu d'une taxe de vente que le gouvernement a autorisé la municipalité à percevoir. La taxe de vente rapporterait $600,000 par an.

Le taux de la taxe générale reste à 1.65. Les revenus de la canalisation sont évalués à $729,797; les revenus spéciaux, à $56,000, et ceux d'autres sources, à $180,250. Les intérêts sur les taxes dues sont de $200,000.

Le service de la dette municipale coûtera, croit-on, la somme de $1,-917,207; l'assistance publique, $356,-352; les allocations de chômage, $50,652 et les travaux publics, $694,-208. Les autorités disent que, pour équilibrer le budget, il a été nécessaire de diminuer les dépenses de $305,-251.

L'inondation a causé peu de dégâts à Sainte-Catherine

Portneuf, 20. (P.C.)— Les eaux qui débordèrent des rivières Sainte-Anne, Bras du Nord et Jacques-Cartier, la semaine dernière à Saint-Raymond et à Sainte-Catherine, ont commencé de se retirer. Les inondations ont causé peu de dégâts, mais elles ont interrompu la circulation sur certaines routes.

Le rendement de la sidérurgie à 73%

New-York, 20. — Le taux de rendement de la sidérurgie pour la semaine commencée aujourd'hui a été établi à 73 pour cent de la capacité contre 70 pour cent la semaine précédente, soit une augmentation de 3 points, suivant l'American Iron & Steel Institute.

Le tableau ci-dessous indique les taux de production des semaines correspondantes et les changements:

	Taux P.C.	Chang. Points	Chang. P.C.
1940	73.0	+3.0	+4.3
1939	48.5	+3.1	+6.8
1938	29.0	—1.7	—5.5
1937	30.0	—1.2	—1.3
1936	69.4	+0.3	+0.4
1935	42.8	—0.6	—1.4
1934	54.2	—2.4	—4.2

Il faut tenir compte des frais d'entretien d'une habitation

Du fait de la loi fédérale sur le Logement le financement de la construction de nouvelles demeures est devenu tout simple et facile selon un système de payements mensuels comme un loyer. Cependant les nouveaux constructeurs qui bénéficient de ce mode de paiement doivent faire entrer en ligne de compte dans leur budget de construction les besoins d'entretien qui s'ajouteront au cours des années à venir à leur paiement régulier.

C'est une constatation aujourd'hui bien prouvée qu'avec l'aide de la loi nationale sur le Logement, on peut construire pour un montant réduit couvert par des mensualités moindres que le loyer qu'un tel logis comporterait ordinairement. Et conséquemment des constructeurs sont tentés d'ajouter du luxe et des surplus à leur construction pour en arriver au montant qu'ils payaient auparavant pour leur logement, sans considérer les dépenses d'entretien qu'il faudra rencontrer avec les années. Car ils sont dès lors des propriétaires et comme tels, ils doivent voir aux réparations.

Entre autres choses qu'il faut calculer, mentionnons la peinture, réparations au toit, aux boiseries extérieures et intérieures, au système de chauffage, de plomberie et d'électricité. C'est pourquoi on conseille au constructeur de petites maisons de ne pas dépasser les $4,000 à $5,000 comme mise de fonds capitale et d'employer l'insul-brick à l'extérieur ou les panneaux isolants. La raison en est qu'ils sont plus économiques d'achat et ne requièrent aucun entretien. De plus, ils servent d'isolant et réduisent les frais de chauffage. Sur le toit, on conseille, les bardeaux d'asphalte coloriés et variés qui non plus ne demandent ni peinture ni réparation. Ils ne s'usent pas ni se tordent par suite du temps, comme le font les bardeaux de bois. Leur couleur résiste au soleil et durera autant que la maison.

COMMERCE et FINANCE

Assemblée annuelle du "Pain Moderne"

Election des administrateurs et officiers pour le prochain terme

L'honorable M. Alfred Leduc, auparavant directeur de la compagnie Le Pain Moderne Canadien Ltée, a été élu président de la compagnie, à



L'HON. ALFRED LEDUC

l'assemblée annuelle tenue le mardi, 14 mai.

L'honorable M. Wilfrid Gagnon a été élu directeur. MM. J.-E. Labelle, c.r. et L.-A. Daigle ont été réélus au conseil d'administration et M. Albert Hudon, auparavant directeur, a été élu vice-président.

Le marché des denrées est stable

Les marchés ont été stables hier, en Bourse de Commerce. Au comptant, 200 caisses du 92 points du Québec ont changé de mains à 23 cents et trois lots de 75 caisses du 38 points à 22¼c. A terme, le novembre a été négocié à 24¾ cents.

D'après le rapport du ministre fédéral de l'agriculture, les arrivages de la semaine dernière, ont été à Montréal, comme suit: (arrivages par camions exceptés).

Beurre, 13,568 caisses; fromage, 9,-204 caisses; oeufs, 30,247 caisses.

Le même rapport cote le fromage d'Ontario, blanc et coloré, fabrication courante, prix de la Bourse de Commerce et autres prix.

PRIX DU BEURRE

Livraison immédiate :
Québec, 92 points, frais, 22¾—23c.
Québec, 36 points, frais, 22¼-21¼c.
Marché à terme:
Juin, 23 c.d.
Novembre, 24¾ c.t.

PRIX DES OEUFS

Au comptant	Au wagon	Petites quantités
A-1 gros		32
A-gros	23½-24	28
A-moyens	21½-22	27
Poulettes	19	25
B	21	26
C	18½	23

Bourse du commerce:

	Est.	I. A.
A-gros	23	-23½c
A-moyens	21½	-22 c
A-poulettes	19	-19½c
B	21	-21½c
C	18	-18¾c

(En cents la douzaine. — Les oeufs en petites quantités sont vendus en boîtes de carton aux détaillants. Libres, ils se vendent 2 cents de moins la douzaine. D. demandé; O. offert; T. traité; S.R. ou I.A. sous réserve; L.F. inspecté par le gouvernement fédéral.)

Moyennes des actions à New-York

Compilées par la Presse Associée

	30 IN.	15 RR.	15 UT.	60 ST.
Ferm. hier	58.0	14.5	32.6	40.6
Ferm. ant.	57.8	14.3	32.2	40.4
Il y a 1 mois	71.6	18.9	38.8	50.0
Il y a 1 an	64.5	17.8	36.5	45.7
Haut 1940	74.2	20.5	40.6	52.2
Bas 1940	57.8	14.3	32.2	40.4
Haut 1939	77.0	23.8	40.6	53.9
Bas 1939	58.8	15.7	33.7	41.6

Groupe de 60 actions depuis 1927:

	1927-38	1932-36	1927-29
Haut	75.3	72.8	157.7
Bas	33.7	16.9	61.8

Dividendes déclarés

Howey Gold Mines, dividende intérimaire de deux cents par action, payable le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 1er juin.

Acme Gas and Oil Co., dividende intérimaire d'un cent par action, payable le 10 juin aux actionnaires inscrits le 31 mai.

Guysborough Gold Mines, dividende intérimaire initial de 2 1-2 cents par action, payable le 20 juin aux actionnaires inscrits le 19 juin.

Produits alimentaires

Henderson King & Charland Ltée, membres du Can. Commodity Exch., 485, rue McGill

	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
BEURRE				
Au comptant :				
Québec No 1	23⅞	23	....	....
Québec No 2	22⅞	23¼	....	....
Ventes :				
Bourse des denrées				
Qué 200 No 1	....	23	....	....
Qué 223 No 2	....	22⅞	....	....
A terme :				
1 novembre.	....	24¾	....	....
OEUFS				
Au comptant :				
"A" gros	23	23½	....	....
"A" moyens.	21¼	22	....	....
"A" poulette	19	19½	....	....
"B" gros	21	21½	....	....
"B" moyens.	21	21½	....	....
"C"	18¼	18¾	....	....

On demande d'accepter e plan de réorganisation de la Brown Company

Boston, 20. — Dans une lettre envoyée actuellement à tous les déteneurs de valeurs connus de la Brown Company, les deux comités de sauvegarde des obligataires, le comité des créanciers et le comité des actionnaires privilégiés ainsi que des représentants des actionnaires ordinaires et de la compagnie leur demandent d'accepter promptement le plan de réorganisation de la compagnie récemment présenté à la Cour fédérale de Portland, Maine.

Le blé se ressent de la politique des prix "minima"

Avances atteignant plus de 7 cents par boisseau au début de cette semaine

Winnipeg, 21. — Les prix du blé ont mal commencé la semaine et ils accusaient hier sur ce marché des gains de 2 1-4 à 2 1-8 cts par boisseau.

La fixation de prix minima semble avoir forcé les baissiers à acheter hier et ce facteur jointe aux meilleures nouvelles des autres marchés expliquerait la meilleure tenue des options hier sur ce marché. L'envoi de 750,-000 boisseaux de blé canadien outremer hier fut aussi bien vu.

* * *

Buénos-Aires, 21. — Les options enregistraient hier sur ce marché des hausses de cinq cts par boisseau.

* * *

Chicago, 21. — Les futurs se comportaient bien au début de cette semaine, enregistrant, en effet, en fin de séance hier des avances de 4 3-4 à 6 1-2 cts par boisseau. A un moment donné, les avances enregistrées hier atteignirent même jusqu'à 7 3-4 cts; c'était un contraste avec les 34 cts de pertes, accusées la semaine dernière. L'établissement de prix minima, c'est-à-dire que les prix ne pouvaient pas descendre hier plus bas que ceux atteints en fermeture samedi, fut cause de la meilleure tenue des cours hier sur ce marché. La nouvelle de prêts plus élevés par le gouvernement sur la récolte de 1940 fut aussi bien vue.

Marché des grains

Par THOMSON & McKINNON
Edifice Banque Royale
Winnipeg

| | Ferm. ant. | Ouv. | Haut | Bas | Clôt.

Le marché boursier était plus calme hier, tandis que le blé montait

Potins et commentaires

Les stocks avaient encore l'allure irrégulière au début de cette semaine à Wall Street, mais nombre de valeurs étaient plus résistantes qu'antérieurement et on pouvait en dire autant pour bon nombre de titres transigés hier sur les Bourses de Montréal et de Toronto. Quant aux prix du blé, ils s'affermissaient hier sur les marchés de Winnipeg, Chicago et même de Buénos-Aires. La semaine a mal débuté sur les Bourses de Londres et de Paris, puisque la tendance était irrégulièrement à la baisse hier sur ces marchés.

* * *

Si on en juge par le fait que les prix du blé accusèrent hier des avances de 5 à 7 cents par boisseau, à la suite de l'établissement de "prix minima", c'est à se demander si on établira pas avant longtemps cette même politique pour les valeurs boursières comme nous l'avons réclamé dès mardi dernier. Quoiqu'il advienne, cette fermeté des prix du blé hier constitue un facteur favorable pour les stocks mobiliers, d'autant plus que le rendement de l'acier vient d'augmenter de 3 p.c., cette semaine. Bien que ces facteurs et les perspectives d'un relèvement des affaires, à la suite de la poursuite d'une campagne intense d'armements en Amérique du Nord porteraient à croire que la tendance sera meilleure, "la crainte de l'inconnu" continuera d'influer défavorablement sur le sentiment spéculatif, d'autant plus que l'avance allemande ne semble pas encore enrayée pour de bon et que les leaders fascistes semblent préparer le peuple italien à la guerre. Comme Mussolini aurait rejeté l'appel de paix, lancé récemment par Roosevelt, il importe de surveiller attentivement les prochains agissements de l'Italie, car le marché se ressentirait défavorablement de l'entrée en guerre de Rome contre les Alliés, tout comme il refléterait heureusement toute victoire alliée, dans les combats actuels sur la Meuse.

* * *

Le prix de la pulpe accuserait une intéressante augmentation au cours du troisième trimestre de cette année, suivant le New-York Journal of Commerce. Comme on parle d'avances de $12.50 à $13.50 la tonne, et comme le bulletin d'hier de McCuaig Bros. & Co., laisse entendre que le rendement de nos moulins à papier atteindra probablement 90 p.c., de leur capacité en juin, en regard de 56 p.c. actuellement, il s'en suit donc que l'avenir de nos papeteries, en bonne posture financière semblerait intéressant.

* * *

S'il faut en croire le Dr E. A. Goldenweiser, directeur du Federal Reserve Board de N.-Y., "l'or serait un actif de peu de valeur actuellement et on ne saurait se prononcer sur sa valeur dans l'avenir". Quant au secrétaire du Trésor des E.-U., M. Morgenthau, il déclarait récemment, qu'advenant le triomphe des forces hitlériennes, on peut s'attendre à la disparition des systèmes monétaires indépendants et au règlement des balances entre nations au moyen de transferts ou de dépôts, comme cela se pratique entre les divers états outre-frontière. Dans de telles circonstances, l'or ne serait plus utile, mais, comme Hitler n'a pas encore réussi à triompher des Alliés, que l'on se garde donc de tout noir pessimisme, tout en suivant attentivement les prochains développements outre-mer.

* * *

Plus de 85 pour cent de la population du Thaï dépend directement de la récolte de riz pour son existence suivant le Bulletin des Renseignements Commerciaux.

* * *

On calcule que la production du sirop et du sucre d'érable en 1940 aux Etats-Unis sera à peu près au niveau de la moyenne des dix années passées (1930-39), ou d'à peu près 22,500,000 livres si nous l'évaluons en sucre.

* * *

Suivant certains extraits de la lettre publiée hier par Potter & Co., membres des Bourses de Montréal et de Toronto, les valeurs mobilières en général se vendraient présentement à des prix hors de proportion avec leurs pouvoirs de gain et leurs dividendes, d'où l'importance d'y songer par deux fois avant de se débarrasser à sacrifice de leurs titres en portefeuille, pour la bonne raison que l'argent, provenant de ces ventes à sacrifice, ne vaudrait guère mieux que les valeurs liquidées, advenant le triomphe d'Hitler (ce qui n'est guère probable). Dans les circonstances actuelles, mieux vaut tenir ses comptes bien protégés et attendre les bonnes nouvelles; c'est alors que les stocks seront témoins d'un essor sensationnel.

Un "boom industriel", à la suite de la course effrenée aux armements

Tout comme au début de la semaine dernière, les stocks eurent encore l'allure erratique hier, aussi bien à Wall Street que sur les Bourses de Londres, Paris, Montréal et Toronto.

Les agissements des Nazis, cause de la nervosité des spéculateurs

Cette hésitation persistante des valeurs boursières sur les principaux marchés de l'Europe et de l'Amérique est due, évidemment, aux appréhensions, soulevées en maints milieux financiers, industriels et commerciaux par les perspectives d'une domination du Vieux Continent par l'Allemagne. Si cette possibilité (peu probable, cependant, pour peu que les Empires anglais et français s'empressent de mettre au service des forces militaires alliées toutes leurs vastes ressources) a pour effet de rendre les spéculateurs européens fort nerveux, nous n'hésitons pas à dire qu'elle influe aussi sur le moral des spéculateurs, canadiens et américains. Déjà, on commence à craindre les agissements de la "cinquième colonne" dans notre pays et outre-frontière et, si on s'évertue actuellement à prévenir toute surprise de ce côté, à Ottawa aussi bien qu'à Washington, il faut bien reconnaître, toutefois, que l'oncle Sam semble même appréhender ses agissements en Amérique du Sud. Personne n'ignore que les colonies allemandes et italiennes sont nombreuses dans la plupart des républiques latines et que, de plus, la plupart des peuples de ces pays parlent l'espagnol. Comme l'Espagne est présentement administrée par un dictateur (Franco) et que ce dernier est redevable de sa victoire, contre les loyalistes, au concours d'Hitler et de Mussolini, on se demande, en maints milieux politiques et financiers aux Etats-Unis, si Berlin et Rome ne peuvent pas compter sur leurs partisans et leurs sympathisants dans l'Hémisphère Sud pour faire dominer leurs idées ou encore pour accroître leur commerce à la cessation des hostilités.

Le conflit actuel et ses répercussions sur le commerce de l'Amérique

Ce n'est pas un secret pour personne que ce sont les perspectives d'un bouleversement général dans les conditions économiques dans la plupart des pays, belligérants ou non, et d'un chambardement général du commerce mondial, à l'issue du conflit actuel, qui semblent la cause de l'état de nervosité actuel, non seulement des financiers, mais aussi et particulièrement des commerçants et des industriels. S'il n'y a aucun doute que les relations commerciales internationales sont appelées à se ressentir de la guerre actuelle, qui semble en train de vouloir devenir la plus grande guerre encore enregistrée dans l'histoire du monde, il n'en est pas moins vrai que pour le moment le Canada et les Etats-Unis voient leurs exportations se maintenir à des niveaux passablement élevés. Que dis-je, il y a même amélioration dans le commerce extérieur de ces deux pays depuis le commencement de la guerre. Sait-on que nos expéditions de marchandises à l'étranger au cours du mois dernier seulement se sont chiffrées à $83,565,008, contre $50,311,424 au cours du même mois l'an dernier ? Quant aux envois de produits américains à l'extérieur, ils n'ont cessé de progresser, de leur côté, depuis quelque temps. Suivant certains estimés, les exportations des Etats-Unis auraient, en effet, accusé un accroissement de 33 pour 100 durant les six premiers mois de la guerre, par rapport au total enregistré durant la même période l'an dernier. Point n'est besoin d'insister sur le fait que le gros des envois a consisté en coton, métaux, produits chimiques, avions, etc.

Bien que la demande pour les produits du Canada et des Etats-Unis ait été fort élevée depuis quelque temps, il faut bien reconnaître que les commandes des Alliés depuis le commencement de la guerre sont loin d'avoir été aussi fortes qu'en 1914 et c'en est assez, évidemment, pour expliquer le désappointement enregistré en maints milieux industriels de l'Amérique du Nord.

Les perspectives "d'un boom industriel" et la tendance du marché

Si les commandes octroyées par la France et l'Angleterre aux fabriques canadiennes et américaines ne correspondirent pas aux attentes jusqu'ici, il n'en est pas moins vrai que ces deux pays leur ont donné à date pour plus de $1,000,000,000 et qu'ils se proposent de placer avant longtemps pour $600,000,000 d'autres commandes d'armements. L'exécution de ces dernières, la décision du gouvernement Roosevelt de dépenser plusieurs milliards de dollars (plus de $3,000,000,000) cette année et l'intention bien arrêtée de nos autorités fédérales de pousser activement notre effort actuel de guerre sont autant de facteurs qui nous portent à croire qu'il y aura un "boom industriel" avant longtemps sur ce continent, pourvu, bien entendu, qu'il ne survienne rien d'inattendu outre-mer.

Dans de telles circonstances, il semble que ceux qui disposent abondamment de fonds feraient bien de considérer les possibilités de maints titres industriels, cotant présentement à des niveaux hors de proportion avec leur valeur intrinsèque. Ce nous semble d'autant plus logique que la majorité des opinions, exprimées au début de cette semaine par les services financiers américains, invitent quelque peu à l'optimisme. C'est ainsi que Poor's ne craint pas de dire que, malgré les récents succès allemands, la bataille est loin d'être finie et que son issue est toujours douteuse, d'où la nécessité de garder ses valeurs en portefeuille actuellement. Ce service affirme, de plus, que les stocks des entreprises susceptibles de fabriquer des armements sur une haute échelle paraissent plus attrayants que les autres, du point de vue spéculatif, mais qu'il semble préférable de ne les accumuler que sur un avilissement. Quant à Brookmire, il n'hésitait pas hier à inviter les spéculateurs à s'armer de courage et à ne pas oublier que la crise d'hystérie traversée ces jours-ci par le marché ne durera pas longtemps, et que les stocks de guerre et même les stocks de construction connaîtront de meilleurs jours, probablement avant longtemps. Enfin Trader, affirmait hier dans Barron, que les commandes des Alliés, la poursuite du programme d'armements de Roosevelt, les secours de plus en plus abondants aux chômeurs et enfin les perspectives de prêts fort élevés consentis aux fermiers par Washington sont autant de facteurs permettant de s'attendre à un relèvement prochain des conditions économiques aux Etats-Unis. Comme ce relèvement influera d'autant plus sur notre économie nationale que notre pays se propose de pousser activement son effort de guerre, il s'en suit donc que les valeurs industrielles canadiennes semblent aussi intéressantes en ce moment que celles de Wall Street et que leur accumulation graduelle ne serait pas une mauvaise affaire, si comme nous l'espérons tous, les Alliés finissent par opposer à la force nazie une résistance à toute épreuve.

Marcel CLEMENT

Bourse de MONTRÉAL

La semaine a mal débuté sur le marché local. 27 gains, contre 64 reculs. Papeteries et métaux, plutôt lourds. Transactions modérées sur le Curb local

La liste locale s'est plus ou moins bien comportée hier au début de cette semaine. En effet, après un début hésitant hier, le gros des stocks faisait preuve d'une certaine fermeté, puis redevenaient lourds, pour enfin clôturer hésitants.

Sur 145 titres échangés hier sur ce marché, 27 accusaient des avances, pendant que 64 étaient à la baisse et que 54 demeuraient inchangés.

Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'élevait à 35,800 actions, comparativement à 36,200 actions échangées durant le cours de la dernière séance.

Les titres de cies de transport accusaient des variations modérées et le C.P.R. se fixait à 5, en regard de 5 1-8 en fin de seamine. Les titres communs de la C.S.L. se fixaient à 4, contre 3 3-4 samedi, tandis que les titres de priorité de cette même compagnis clôturaient à 12 3-8, en regard de 13 1-4 samedi.

Noranda pasait de 55 à 55 1-8 parmi les métaux et Nickel se fixait à 30 en regard de 30 3-4 samedi et Smelters passait de 32 à 31.

Asbestos baissait de 1 pt à 16 parmi les spécialités.

Les titres de cies d'outillage ferroviaire étaient fermes et Canadian Car gagnait 1-4 pt à 7 1-4, tandis que les titres de priorité de cette entreprise demeuraient stationnaires à 16.

Celanese attirait l'attention spéculative parmi les textiles en reculant de 1 1-2 pt à 24 1-2.

Montreal Power s'avilissait d'une fraction à 26 5-8 parmi les utilités publiques.

Le total des transactions enregistrées hier sur le Curb local s'élevait à 29-100 actions, comparativement à 28,100 actions échangées durant le cours de la dernière séance active.

Les papeteries avaient l'allure erratique et Price Bros. à 12 perdait 1 point et St-Lawrence Corp. priv. à 11 1-2, reculait de 3-4 pt. Abitibi à 7 demeurait inchangé, mais Fraser reculait de 3-4 pt à 10 et St-Larewnce Paper, priv. à 30 baissait de 2 pts.

Les avionneries étaient bien supportées et Fleet demeurait ferme à 5 et Fairchild à 3 1-4 gagnait 1-4 pt.

Robert Mitchell baissait de 1 pt à 8 parmi les spécialités.

Eldorado attirait l'attention parmi les mines en glissant aussi bas que 43. Siscoe clôturait ferme, au contraire, à 71.

B.A. Oil reculait d'une fraction parmi les pétroles.

La consommation de coton augmente

Elle a été de 31,484 balles en avril contre 15,956 en 1939. Pour les quatre mois

Suivant le Cotton Institute of Ca- la consommation de coton a encore augmenté substantiellement en avril comparativement au mois correspondant de 1939.

Le nombre de balles ouvertes dans les moulins canadiens durant avril a été de 31,484 contre 15,956 balles durant le mois correspondant de l'an dernier. Pour les quatre premiers mois, la consommation de coton brut a été de 126,486 balles contre 64,345 balles durant la même période de 1938.

Voici un état comparatif de la consommation et un tableau des fluctuations de l'indice de la consommation:

	Balles de 500 livres		Indice	
	1940	1939	1940	1939
Janvier	27,266	14,412	174.9	92.5
Février	35,740	15,296	221.5	94.9
Mars	31,996	18,681	207.4	121.2
Avril	31,484	15,956	167.8	89.1
Quatre mois	126,496	64,345	....	....

	Balles de 500 livres		Indice	
	1939	1938	1939	1938
Janvier	14,412	18,437	92.5	147.6
Février	15,296	16,640	94.9	102.6
Mars	18,681	19,935	121.2	128.7
Avril	15,956	18,913	89.1	104.9
Mai	18,605	18,860	107.9	108.6
Juin	21,299	18,057	124.4	104.3
Juillet	20,280	15,226	126.0	93.9
Août	24,466	17,363	148.4	107.5
Septembre	22,665	20,406	152.1	136.3
Octobre	24,755	19,293	143.3	111.1
Novembre	31,870	18,247	166.0	94.6
Décembre	27,752	19,365	171.3	119.6
Douze mois	255,987	220,751	....	....

Moyennes de la Bourse de Montréal

Par le Montreal Stock Exchange et le Montreal Curb Market

	10 Util.	20 Ind.	30 Com.	10 Pap.	15 Or
Ferm. hier	x54.8	x63.1	x60.3	x82.60	68.14
Chang. net	—0.3	—0.7	—0.6	—2.97	+0.32
Ferm. ant.	55.1	63.8	60.9	86.57	67.82
Il y a 1 sem.	60.1	70.6	67.1	105.59	76.26
Il y a 1 mois	66.3	86.7	75.9	150.58	86.98
Il y a 1 an	65.0	68.7	67.5	65.32	111.82
Haut 1940	69.2	92.2	84.4	152.62	100.81
Bas 1940	54.8	63.1	60.3	82.60	67.82
Haut 1939	70.1	93.8	84.9	155.52	126.48
Bas 1939	55.9	63.2	62.7	80.78	86.66
Haut 1938	69.2	88.8	81.9	150.69	130.77
Bas 1938	57.6	61.1	60.5	68.84	103.06
Haut 1937	92.5	122.3	109.5		146.50
Bas 1937	70.3	96.2	93.9		126.56

10 utilités, 20 industriels et 20 combinés—1926 égale 100.

x—Nouveaux bas pour 1940.

Cours moyens de la Bourse de Toronto

Par le Toronto Stock Exchange

	20 Int.	20 Or	10 Métal.	10 Pétr. Ouest
Ferm. hier	96.30	89.85	64.40	21.79
Chang. net	—.56	—.22	+.14	—.21
Ferm. ant.	96.86	90.17	64.26	22.00
Il y a 1 sem.	108.54	97.18	65.98	24.59
Il y a 1 mois	122.86	109.12	80.03	30.14
Il y a 1 an	111.31	118.15	84.59	29.26
Haut 1940	128.84	123.80	88.97	33.31
Bas 1940	96.30	89.85	64.26	21.79
Haut 1939	129.85	128.95	104.12	45.00
Bas 1939	97.75	100.35	79.59	21.07
Haut 1938	131.11	127.19	105.56	50.85
Bas 1938	97.66	101.86	64.47	25.77
Haut 1937	187.67	168.59	136.94	124.12
Bas 1937	110.63	96.27	63.95	26.56

A la Bourse de New-York

New-York, 20. (P.A.) — Le conseil des gouverneurs de la Bourse de New-York a renommé M. William M. Marin, président du marché pour une autre année commençant le 1er juin.

NOS BANQUIERS



M. H.-T. O'NEILL

On a annoncé au siège social de la Banque Royale du Canada, hier, la nomination de M. H.-T. O'Neill, depuis deux ans gérant adjoint senior de la principale succursale de la Banque Royale à Montréal, au poste de gérant de la succursale de Toronto. Il succède à M. R.-M. Boyd qui devient surintendant des succursales de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard. M. O'Neill est entré au service de la Banque Royale en 1914, à Port Hope. En 1923, il a été promu au poste d'inspecteur adjoint attaché au département du surintendant à Toronto et en 1931 il a été nommé gérant adjoint de la succursale de Toronto. Cinq ans plus tard, il a été promu gérant de la succursale de Stratford, Ontario. Il a quitté ce poste en 1938 pour venir à Montréal. M. C.-B. Neapole, depuis quatre ans inspecteur dans le département du surintendant à Vancouver, a été transféré à la succursale de Montréal pour remplir la vacance causée par la nomination de M. O'Neill.

Commercial Alcohols a réalisé de meilleures recettes

Durant l'année terminée le 31 mars. 41 cents par action ordinaire contre 30c.

Le rapport financier de la Commercial Alcohols Limited pour l'exercice arrêté au 31 mars dernier indique une autre augmentation des profits d'exploitation et des profits nets ainsi qu'une augmentation de plus de $60,000 du fonds de roulement.

En présentant le rapport du conseil aux actionnaires, le président, M. C. C. Kertland, déclare que les opérations et les ventes de la compagnie durant l'année ont été très satisfaisantes et que quoique les restrictions imposées sur les importations par l'Australie et la Nouvelle-Zélande aient réduit le volume du commerce d'exportation de la compagnie, les affaires au Canada ont plus qu'effacé ces pertes. Durant l'année, déclare-t-il, la somme de $22,763 a été investie dans de l'outillage qui facilitera les opérations et aura pour résultat de faire obtenir de meilleurs bénéfices à la compagnie.

Le bénéfice d'exploitation à $152,289 se compare avec $121,423 l'année précédente. Après avoir pourvu à toutes les déductions, y compris l'impôt sur le revenu, le profit net a été de $97,429 contre $73,091 il y a un an. Après avoir pourvu aux dividendes privilégiés et ordinaires, une somme de $59,518 a été ajoutée au compte de surplus qui est maintenant de $129,976. Le profit net équivaut, après avoir pourvu aux dividendes privilégiés, à 41 cents par action ordinaire contre 30 cents l'année précédente.

Le bilan indique un fonds de roulement de $233,365 contre $172,843 il y a un an. Les disponibilités sont de $267,119.

Voici un état comparatif du compte des profits et pertes :

	— 31 mars — 1940	1939	1938
	$	$	$
Prof. net d'exp.	152,289	121,423	102,655
Sal. de l'exéc.	14,420	14,380	13,750
Hon. des dir.	940	960	1,240
Dép.	18,738	17,075	26,572
Imp. sur le rev.	20,666	15,504	10,710
Profit net	97,429	73,091	48,930
Div. priv.	20,000	20,000	15,000
	77,429	53,091	33,930
Div. ord.	17,911	.....	.....
	59,518	53,091	33,930
Solde ant.	66,093	14,331	*19,598
Rés. cont.	.....	4,490	.....
Ajust.	§4,365	.....	.....
	129,976	71,912	14,331
Taxes pr. per	.....	5,819	.....
Surplus reporté	129,976	66,093	14,331

*—Déficit
§—Re: période antérieure

Fonds de roulement :

	— 31 mars — 1940	1939	1938
	$	$	$
Disponibilité	247,119	201,149	152,256
Exigibilité	33,754	28,305	29,168
Fonds de R.	233,365	172,843	123,088

BILAN:
ACTIF

	— 31 mars — 1940	1939
	$	$
Encaisse	32,024	47,066
Oblig. du Dom.	35,000	.....
Co. rec.	32,097	23,352
Inventaires	155,308	118,769
Cont.	12,689	11,961
Payé d'av. etc.	11,659	4,542
Imm.	368,448	195,876
Droits, contr., et.	113,652	111,152
Total	760,880	512,720

PASSIF

	— 31 mars — 1940	1939
	$	$
Co. pay.	6,786	6,687
Rés. pour taxes	21,968	16,618
Div. priv. pay.	5,000	5,000
Rés. re: dép.	168,547	.....
Cap. priv.	250,000	250,000
§Cap. ord.	178,602	168,322
Surplus gagné	129,976	66,093
Total	760,880	512,720

§—188,280 actions émises et en cours au 31 mars 1940.

Obligations Internationales

Cours fournis Par ABBOTT, PROCTOR & PAINE 201, Notre-Dame ouest

		Haut	Bas	Dern. Vente
24000	Argentine 4's, 1972	71⅜	71⅛	71⅛
3000	Australie 5's 1955	51	50⅜	50⅜
48000	Brésil 6½'s 1957	10⅜	10⅛	10⅛
40000	Canada 5's 1952	91⅜	91	91⅛
2000	France 7½'s 1941	83	80	80
4000	France 7's 1949	108	107	107½
35000	Allemagne 5½'s '65	15	13⅜	14⅛
3000	Italie 7's 1951	42½	41	42½
15000	Japon 5½'s 1965	63	62⅜	63
2000	Milan 6½'s 1952	29½	29⅜	29½
5000	San Paulo 7's 1940	22⅜	22½	22⅜

Bourse de NEW-YORK

Wal Street était moins actif hier que durant le cours des séances précédentes. Retraite tardive des aciéries. Avionneries, plus populaires..

New-York, 21. — Les stocks étaient passablement résistants au début de cette semaine à Wall Street, mais il y avait encore de nombreux points faibles. Les nouvelles de guerre primaient encore tout, mais nombre de spéculateurs attachaient plus d'importance qu'antérieurement aux nouvelles économiques de plus en plus favorables. La meilleure tenue des prix du blé fut aussi bien vue des spéculateurs, ainsi que la hausse de 3 points dans le rendement de la sidérurgie cette semaine.

Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'élevait à 1,240,000 actions, comparativement à 1,663,270 échangées durant le cours de la courte séance de samedi. Le taux de l'argent à vue était de 1%.

L'indice de 60 stocks industriels, compilé par la Presse Associée accusait une variation peu prononcée.

Il était évident que nombre de valeurs retraitaient en fin de séance hier, mais plusieurs clôturèrent, toutefois, plus haut que leurs niveaux à l'ouverture. Comme les aciéries donnèrent le signal de la retraite, maints autres compartiments de valeurs s'en ressentirent défavorablement.

Am. Can se distinguait parmi les spécialités en se hissant de 2 pts à 95. Eastman Kodack reculait, par contre, de 1 1-2 pt à 158 1-2.

Les métaux rencontraient aussi du support et Am. Smelting se hissait de 1 1-2 pt à 37 3-4. Anaconda à 22 1-4 gagnait 1-8 pt.

Les aciéries furent l'objet de mouvements variés, mais elles clôturaient fermes et U.S. Steel à 50 3-8 gagnait 3-8 pt et Bethleem Steel ne reculait que de 1-8 pt à 76 1-2.

Les ferroviaires étaient fort bien supportés et N.-Y. Central Ry et Chesapeake & Ohio Ry clôturaient tous deux à la hausse.

Les papeteries paraissaient résistantes et Int. Paper à 13 clôturaient inchangé, tandis que les titres de priorité de cette compagnoe s'avançaient de 1-2 pt à 51 1-2.

Les moteurs avaient de nouveau l'allure erratique et Chrysler baissait de près de 1 point à 61 1-4, tandis que Gen. Motors gagnait 1-2 pt à 43.

Les valeurs canadiennes transigées hier sur le marché américain étaient encore lourdes et Int. Nickel reculait de 1-2 pt à 22 1-8 et le C.P.R. paraissait hésitant à 3 1-4.

Meilleurs bénéfices de l'Abitibi P. & P.

En avril et durant les quatre premiers mois de l'année

Les bénéfices de l'Abitibi Power and Paper Company pour le mois d'avril se totalisent à $525,116 contre $175,446 il y a un an et $383,152 en mars.

Durant les quatre premiers mois de cette année, la compagnie a fait $1,745,639 de bénéfices comparativement à $613,699 la période correspondante de l'an dernier. Les bénéfices de 1940 comprennent $441,561 de prime sur le change américain, dont $127,980 attribuables au mois de janvier, $107,149 au mois de février, $98,875 au mois de mars et $13,557 au mois d'avril.

En avril, la compagnie a expédié 30,798 tonnes de papier-journal contre 26,964 en mars et 24,293 un an auparavant. Les envois de mai se chiffrent à 48,000 tonnes contre 27,201 tonnes l'an dernier. Les expéditions de pâte blanchie ont été de 5,672 tonnes en avril contre 3,261 tonnes l'an dernier et 6,001 tonnes en mars 1939. Celles de mai, soit 6,000 tonnes, se comparent à 3,435 en 1939.

Curb de New-York

Ventes	Titres :	Haut	Bas	Clot.
700	Aero Sup B	6	5⅝	5⅝
950	Alum Co A	160	155	155½
100	Alum Ltd	76	76	76
5600	Am Cyan B	32	29¼	29½
1400	Am Gas & El	29	27¼	27½
100	Am Marach	½	½	½
500	Am Sup	¼	¼	¼
100	Assoc G & E	⅛	⅛	⅛
1400	Bath Ir W	12	11⅛	11⅛
2200	Bell Air	23	21½	21½
4500	Bliss E W	17⅝	16⅛	17¼
100	Blue Ridge	1	1	1
1600	Braz Tr	4¼	3¾	4
3900	Brew Aero	13⅛	12	12
300	Bunk H & S	10⅜	9⅜	10⅜
100	Burry Bisc	⅝	⅝	⅝
4600	Can Marc	½	½	½
100	Carib Syn	⅞	⅞	⅞
400	Carrier C	7⅜	7⅛	7⅛
150	Chesebro	102	100	102
900	Cit Serv	5½	5⅛	5½
6200	Do priv	68	64¾	68
800	Col O & G	1⅝	1½	1½
100	Cons G & E	70½	70½	70½
100	Cop Bess	7⅜	7⅜	7⅜
100	Cosden P	1⅝	1⅝	1⅝
3300	Creole P	18	16¾	16¾
200	Crocker Wh	4	3¾	4
100	Crown C P	2⅜	2⅜	2⅜
25	Duke Pow	70	70	70
500	Eagle P L	7⅜	7½	7⅜
14200	El Bd & Sh	5	4¾	4⅞
1500	Do priv	55⅞	54⅜	55
600	Fairch Av	10	9½	9½
50	Fan Farm	19⅜	19⅜	19⅜
1300	Ford A	10	9¾	9¾
25	Do B	9½	9½	9½
1600	Ford Mot	1⅝	1⅝	1⅝
300	Froedt G P	18	17⅜	18
200	Gt A & P nv	97½	92½	96
100	Gulf Oil	32	32	32
500	Humble O	50¼	49¼	50¼
900	Imp Oil	7⅞	7⅝	7⅝
300	Int H E P	7	6⅞	6⅞
100	Int Indus	1½	1½	1½
5200	Int P & P war	3⅜	3	3
4200	Int Pet	11⅜	10⅜	11
100	Lake Shore	13⅛	13⅛	13⅛
2700	Lone Star Gas	8⅝	8½	8½
300	Mas Harris	2⅛	2⅛	2⅛
700	Mesabi Ir	⅜	⅜	⅜
700	Molybden	6⅜	6½	6½
1100	Nat Fuel G	11⅛	10⅝	11⅛
200	Nat Rub M	3⅜	3⅜	3⅜
200	Nat T & M	1⅝	1⅝	1⅝
200	N J Zinc	53	52	53
2100	Niag Hud P	3⅞	3⅝	3⅝
100	Do B war	½	½	½
200	Niag Sh Mb	4	4	4
100	Nor St P A	9¼	9¼	9¼
1400	Olde Dist	4	3⅞	4
6900	Pantepec O	3⅛	3	3
200	Pennroad	1⅜	1⅜	1⅜
700	Pioneer Gl	1⅝	1½	1½
400	Pit Bow	6½	6⅜	6½
200	Pitts P G	80	80	80
2400	St Reg Pap	2⅞	2⅝	2⅞
400	Seibrig	4⅝	4½	4½
250	Sher Wms	75½	75	75
100	So Penn O	33¼	33¼	33¼
300	St Oil Ky	18	17⅝	17⅝
500	Do Ohio	31½	30⅜	31
1100	Technicolor	10⅜	10⅛	10¼
1000	Trans Lux	1⅛	1	1
200	Tricont w	5-16	5-16	5-16
1100	Unit Gas	1	1	1
200	Un L & P A	13-16	⅜	13-16
500	Waco Air	4⅞	4¾	4¾
600	Wrt Har xd	3⅞	3⅝	3⅞

Les affaires au Canada et aux Etats-Unis

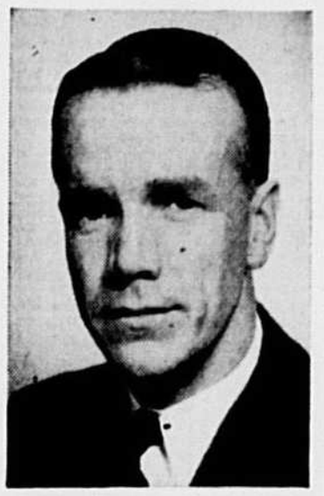
Les affaires ont ralenti quelque peu au Canada et aux Etats-Unis en mars d'après des indices préparés par la Banque de la Nouvelle-Ecosse et calculés d'après des indices fournis par le Federal Reserve Board des Etats-Unis et par le bureau fédéral de la statistique.

Quoiqu'il y ait eu un ralentissement de l'activité industrielle, l'indice de la production industrielle exagère certainement le déclin. L'embauchage au Canada et le nombre de wagons chargés se sont assez bien maintenus. Aux Etats-Unis, la diminution de la production industrielle et de l'embauchage dans les manufactures est attribuable au recul des affaires dans les industries de l'acier, du fer, des textiles et du cuir.

Voici un état comparatif de ces indices :

	Mars 1940	Fév. 1940	Jan. 1940	Déc. 1939	Nov. 1939	Oct. 1939	Mars 1939
Emb. dans les manuf. :							
Canada	120.5	120.2	119.6	118.2	115.8	112.9	104.9
Etats-Unis	99.0	100.8	102.7	103.3	102.1	99.9	92.8
Production Ind. :							
Canada	117.5	126.0	134.2	127.9	128.5	129.3	106.6
Etats-Unis	94.2	99.7	108.8	117.1	113.4	110.7	89.6
Charg. de wagons :							
Canada	75.9	77.3	80.2	80.9	79.2	82.3	67.1
Etats-Unis	65.8	69.6	74.3	74.3	78.2	76.3	62.9

DANS LE MONDE DE LA PUBLICITE



M. A.-R. McGILL,

qui a été nommé gérant du bureau de Montréal de Kenyon & Eckhardt Limited. M. McGill était au service de Cockfield, Brown & Company, Limited, à Montréal et précédemment il était adjoint à l'agent général de la publicité du Pacifique Canadien. La firme Kenyon & Eckhardt Limited, est associée à la maison Kenyon & Eckhardt Inc., de New-York.

Profit plus élevé de Bowaters

Durant l'exercice terminé le 21 décembre 1939, la Bowater's Newfoundland Pulp and Paper Mills Ltd a fait une bénéfice de $2,172,866 contre $1,275,394 en 1938. Toutes déductions faites, il est resté un bénéfice net de $341,696, comparativement à un déficit de $492,819 en 1938.

Au bilan, il y a un actif disponible de $8,058,389 contre un passif exigible de $2,692,486, laissant un fonds de roulement de $5,365,903, au lieu de $5,083,000 au 31 décembre 1938. A la fin de l'année, le surplus s'établissait à $2,261,647 contre $1,919,951 l'année précédente.

Forte augmentation des recettes du Canadien National

Le revenu net d'avril est de $1,365,398 plus élevé que celui de 1939. Les 4 mois

Le bilan d'avril 1940 du Canadien National accuse une augmentation de $1,365,398 des recettes nettes comparativement au mois de 1939 correspondant et une amélioration de $9,093,297 au même chapitre durant les quatre premiers mois.

Au cours d'avril, les recettes d'exploitation se sont élevées à $17,666,164 contre $14,452,302 en avril 1939, une augmentation de $3,213,862. Les dépenses d'expoitation ont été de $15,977,183 contre $14,128,716 durant la période de 1939 correspondante, une augmentation de $1,848,464. Les recettes nettes se sont élevées à $1,688,981

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par JONES, HEWARD & CO., 249 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal

Ventes	Stocks	Ouv.	Haut	Bas	Dern. vente	1940 haut	1940 bas
20	Agnew-Surpass	11¾	.....	.....	.....	12¼	10¾
335	Algoma Steel	9	.....	.....	.....	16¾	9
1614	Asbestos	16½	16½	16	16½	26¼	16
155	Ass Brew	14	.....	.....	.....	19½	14
575	Bathurst A	10	10	9¼	9¼	15¾	8¾
200	Bawlf Grain	15	.....	.....	.....	175	10
67	Bell Telephone	152	.....	.....	.....	169	150
1000	Bdsmilian	6¼	6¼	6	6	10¾	5¾
5	B C Power A	25	.....	.....	.....	30	25
810	Bruck Silk	5	.....	.....	.....	7	4½
36	Bldg Products	14½	.....	.....	.....	17¼	13½
.....	Can Cement	4¾	.....	.....	.....	8¼	3¾
111	Do Priv	85	.....	.....	.....	93	85
825	Can Steamship	3¾	4¼	3¾	4	8¼	3¾
1382	Do Priv	13¼	13¼	12¾	12¾	21¾	12¾
295	Can Car	7¼	7¼	7¼	7¼	16¾	6¾
416	Do Priv	16	.....	.....	.....	28¼	16
880	Can Celanese	25	35	24½	24½	37½	24½
1	Do Priv	115	.....	.....	.....	128	115
30	Can Cottons	110	.....	.....	.....	120	101
35	Can Foreign Inv	10½	.....	.....	.....	14¾	10
200	Can Ind Al A	185	.....	.....	.....	2¾	165
25	Do B	175	.....	.....	.....	3¼	175
9030	Can Pac Ry	5	5¼	4¾	5	8¼	4¾
225	Cocshutt Plow	5¼	.....	.....	.....	9	5¼
1960	Con Smelting	31½	32	31	31	48¾	29
20	Crown-Cor	26	26½	26	26½	32	26½
50	Dist Seagrams	23	.....	.....	.....	27½	22¼
160	Dom Bridge	65	25	24¾	24¾	40	24¾
15	Dom Coal Priv	18	.....	.....	.....	22	17½
705	Dom Steel Coal B	9	9	8½	8½	12¾	8¼
50	Dom Tar	4½	.....	.....	.....	8¼	4
80	Dom Textile	79	.....	.....	.....	90½	79
860	Dryden	5½	5½	5	5	11¾	5
50	Foundation Co	8	.....	.....	.....	15¾	7¾
65	Gatineau	11½	.....	.....	.....	16¼	10
60	Gen Steel Wares	6	.....	.....	.....	10¾	5¾
25	Gen Steel W Pfd	80	.....	.....	.....	98	80
25	Gurd	5½	.....	.....	.....	10¼	5½
295	Gypsum	3½	3½	3	3	5½	3

Ventes	Stocks	Ouv.	Haut	Bas	Dern. vente	1940 haut	1940 bas
170	Hamilton Bridge	4	.....	.....	.....	8¼	4
50	Hudson Bay	23	.....	.....	.....	34	23
240	Hollinger	11	.....	.....	.....	15	11
100	Howard Smith	16	.....	.....	.....	23¾	15
395	Imp Oil	12	12	11½	11½	15¾	11½
10	Imp Tobacco	14	.....	.....	.....	16½	14
100	Industrial Accept	26½	26½	25¾	25¾	29	25¾
1100	Int Nickel	30	30¾	30	30	46¾	30
220	Int Pete	17¾	17¾	17	17	24	17
25	Lae of the W	16¾	.....	.....	.....	27	16¾
520	Massey-Harris	3½	3½	3¾	3¾	6¾	3¼
986	Mont Power	27¼	27¼	26½	26¾	31¾	26½
25	Mont Telegraph	41	.....	.....	.....	45	40
210	Nat Breweries	29¾	29¾	29½	29½	38	29½
245	Nat Steel Car	45	.....	.....	.....	69	45
540	Noranda	55	.....	.....	.....	78¾	55
71	Ogilvie	25¼	.....	.....	.....	32½	25¼
10	Do Priv	150	.....	.....	.....	160	150
100	Power Corp	7½	7½	7¼	7¼	11¾	7
1790	Price	12¾	13¼	12	12	24	12
25	Quebec Power	14¼	.....	.....	.....	17¾	14
546	St Law Corp	3	3	2¾	2¾	5¾	2½
1230	Do Priv	12	12½	11½	11½	21	11¾
107	St Law Paper P	30	30	26	26	32½	26
999	Shawinigan	17¼	17¼	17	17	24¾	16
1	Sher Williams P	116	.....	.....	.....	126	116
25	Simon & Sons	8½	.....	.....	.....	9	8½
100	So Can Power	11	.....	.....	.....	15	11
5	Steel of Canada	67	.....	.....	.....	86½	65
215	United Steel	3½	3½	3¼	3¼	6¼	3¼
25	Wabasso	25	25	24	24	37	24
60	Winn Electric A	140	140	125	125	2½	115
20	Do B	110	.....	.....	.....	2¾	110
	Banques:						
34	Commerce	159	159	158	158	178	158
4	Montreal	197	.....	.....	.....	212	197
8	Nouvelle Ecosse	300	300¾	300	300¾	312	300
42	Royal	160	.....	.....	.....	190	160
	Obligations:						
2	Mont Power N	48½	.....	.....	.....	50	48½

CURB DE MONTRÉAL

Cours fournis par L. G. BEAUBIEN & CIE, 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

Ventes	Titres:	Ouv.	Haut	Bas	Clot.	—Année— haut	bas
1750	Abitibi P & P Co	1.15	1.30	1.15	1.30	2¾	1.10
3175	Do 6's priv	7¾	8	7	7	17½	6¾
20	Alum Ltd	115	..	..	..	145	114
75	Bathurst P P B	2¾	..	2½	..	5	1.75
855	Brit Am Oil Co	18	..	17¾	..	23¾	18
60	B C Packers	15	..	..	..	19¾	15½
100	Can & Dom Sug	30½	..	..	..	35	29½
1	Can Nor P priv	100	..	..	..	111	100
145	Can Brew Ltd	1.60	..	..	..	2¾	1.40
160	Can Marconi Co	.90	..	..	..	1.50	.90
60	Can P & P In priv	2	..	..	..	2	2
200	Com Alcohols	2	..	..	..	2½	1.80
30	Cons Div Sec priv	9	..	..	..	10	9
2825	Cons Pap Corp	4½	4¾	4¼	4½	8½	4
425	Cub Aircraft	1.10	..	1.00	..	3¾	.90
440	Donnacona P A	4¾	5¼	4¾	5	10	4¾
100	Do B	3¾	..	..	..	8¾	3½
215	Fairchild Aire	2	..	3¼	3	6½	2¾
450	Fleet Aircraft	5	..	4¾	5	10	4
205	Ford M of Can A	16	..	15½	..	22¾	15½
10	Fraser Co's Ltd	9½	..	..	..	20	9½
3625	Do V T Cert	10½	11	10	..	21¾	10
20	Freiman 6's priv	31	..	..	..	38	35
100	MacLaren P & P	13	..	..	..	22	12½
25	Massey Har priv	32	..	..	..	59	32
25	McColl Fr priv	96	..	..	..	101½	96
65	Melchers D priv	4½	..	..	..	6¾	2½
55	Mitchell & Co	8½	..	8	..	15¾	7
30	Page Her T Ltd	101	..	..	..	111½	100
50	Noorduyn Avia	5¾	..	5	..	6½	5
2	South Can priv	101	..	..	..	112	100½
1	Walker G & W	35	..	..	..	43¾	34
3	Do priv	18	..	..	..	20¾	19¾

Ventes	Titres:	Ouv.	Haut	Bas	Clot.	—Année— haut	bas
	Mines:						
600	Aldermac Copper	.16½	..	.16	..	.35	.16
1500	Arntfield Gl M	.06	..	..	..	.16½	.06
500	Big Missouri M	.09	..	..	..	.12	.09
1000	Cent Cadillac	.08	..	..	..	.20	.08
1000	Cons Chibou G	.09	..	..	..	.16	.09
6000	Duparquet M'g	.01¾	..	..	..	.02¾	.01¼
700	East Malartic	2.90	..	2.85	..	4.10	2.75
800	Eldorado Gl M	.45	..	..	..	1.25	.45
50	Falconbridge Nc	2.00	..	..	..	5.00	2.95
1100	Francoeur Gl M	.26	..	..	..	.88	.26
1856	J M Consol G M	.01½	..	..	..	.04¾	.01½
1000	Jolliet Quebec	.03	..	..	..	.08½	.03
500	McVittie Gr M	.07½	..	..	..	.07½	.07½
700	Malartic G F	.81	..	..	..	1.45	.81
1200	O'Brien Gl M	.75	..	..	..	1.82	.75
700	Pend Oreille	1.10	1.12	1.10	1.12	2.10	1.10
400	Perron Gold M	1.50	..	..	..	2.11	1.45
450	Pickle Crow	2.60	..	..	..	4.15	2.60
2020	Sherritt Gord M	.69	..	..	..	1.15	.65
700	Siscoe Gold M	.70	.71	.70	.71	.95	.72
1000	Sladen Malartic	.29	..	..	..	.61	.29
1600	Sullivan Cs M	.60	..	..	..	1.00	.60
500	Wood Cadillac	.11	..	..	..	.31	.10½
205	Wright Harg M	5.50	..	..	..	8.20	6.20
	Huiles:						
100	Anglo-Can Oil	.56	..	..	..	1.03	.61
950	Home Oil	1.50	..	..	..	3.10	1.30
1000	Homestead O G	.02¾	..	..	..	.07	.02¾
155	Royalite Oil	21	..	20¾	..	36	20¾

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par ABBOTT, PROCTOR & PAINE, 201, ouest, rue Notre-Dame, Montréal

Stock et div. Taux en $	Ventes en 100s	Haut	Bas	Clot.
Adams Expr's .25	10	5¾	5½	5½
Air Reduction 1.75	17	40½	39¼	39¼
Alleg Ludlum .75	28	20¾	19¼	19¼
Allied Chem'l 9	10	156	150½	150⅝
Allied Mills 1.00	16	12½	12	12
Allis-Chalm 1.25	22	29¾	28	28
Am Bank N F.10	4	7¾	7½	7½
Am Brake Sh 1.30	8	35	33	34
Am Can A4	22	95¼	92	92
Am Car & F	26	26¾	25	25
Am Com Alc	11	5	4⅞	4⅞
Am Loco	37	14½	13	13½
Do priv	6	46½	43½	44¼
Am M & Fdy .80	9	10¾	10¼	10¼
Am Power & Lt	21	2¾	2½	2½
Do 6 pv 5.55	3	43	41¾	41¾
Do 5 pv 4.62½	6	36	35	35
Am Radiator .30	77	6	5½	5⅞
Am Rolling M	31	12	11¾	11⅞
Am Smelting 3	12	38	36¾	38
Am Steel Fdy .25	28	25⅜	23⅝	24
Am Sugar	3	16	15½	15½
Am Tel & Tel A 9	22	174	173	153½
Am Tobacco A5	6	76	74¾	74¾
Do B A 5	10	77	76	76
Am Water W	45	7⅜	6⅞	6⅞
Am Woolen	13	8	7½	7½
Do priv 3.00	9	35¼	32½	32½
Am Zinc Ltd	18	5¾	5	5⅛
Anaconda 1.25	112	23½	22¼	22⅝
Armour Ill	47	5	4⅞	4⅞
Armstrong Cr 2	4	21	20	20
Atchison S F	24	15⅜	15	15
Atl Refi Co t A1	22	20¾	20	20¼
Aviation Corp	134	6¾	6⅝	6⅝
Baldwin CT	105	16¾	15¾	16¼
Balt & Ohio	20	3¾	3¼	3⅜
Bendix Avia'n 2.25	68	32¼	30¾	30¾
Bethlehem St 2.50	189	80	76	76⅜
Boeing Air	115	22⅝	20⅜	21
Bohn Alum 1.00	5	23	22½	22½
Borden's Co 1.40	17	19⅝	18¾	19⅛
Borg Warner 1.35	27	16½	16	16⅛
Briggs Mfg 1.50	36	17¾	15⅝	15⅝
Bklyn Un Gas 1.00	3	16¾	16	16⅜
Budd Mfg Co	20	3⅜	3½	3⅜
Bullard .50	17	27⅜	26⅞	27
Burroughs Ad .40	8	9	8½	8½
Byers A M	3	8	7⅞	7⅞
Calif Packing .25	9	17¾	16	16½
Canada Dry .50	14	14⅞	14¼	14¾
Canadian Pacific	34	3½	3⅛	3⅛
Case J I	1	49½	49⅛	49½
Caterpillar Tr A2	14	49	47	47⅜
Celan Corp 1.00	38	25⅜	24	24½
Cerro de Pasco 4	21	28½	27	27⅝
Ches & Ohio 2.75	30	33⅝	32⅞	33
Chrysler 5.25	80	64¾	61¾	61¾
Coca Cola 5.25	9	111	109	109
Colgate Palm 1	12	12¼	11⅞	11⅞
Collins & Aik †2.75	6	23	21½	21½
Col Gas & El .20	95	5	4⅞	4⅞
Cons Copper .30	10	6⅜	5⅞	6
Com Solvents	9	9⅞	8⅝	9
Com Edison 1.75	77	28¼	27¼	27⅝
Congol Nairn 1.50	4	16¼	15½	15⅝
Con Ed's N Y A2	66	25⅞	25¼	25⅞
Cons Oil A.80	124	6⅝	6⅜	6½
Cont Corp .50	14	13¼	12¾	13
Cont Bak A	9	8¾	8¼	8¼
Do B	7	¾	¾	¾
Cont Can 2	10	36	35½	36
Cont Insur'ce 2	15	31¼	30⅝	30⅝
Cont Motors	163	3¾	3⅝	3¾
Cont Oil 1	21	20¼	19¼	19⅜
Corn Prod Ref A3	20	50¼	49	49
Com & South	43	1	15-16	1
Crane Co .60	10	16	15½	15¾
Crown Cork	10	25	24	24¾
Crown Zeller 1.00	25	15⅜	14¼	14¼
Crucible Steel	17	33	31½	31½
Curtiss Wr	425	10⅜	9½	9⅞
Do A 2.50	41	26	25	25
Deere & Co N .75	8	16¾	16¾	16⅝
Del & Hudson	16	12⅛	10⅝	10⅝
Dist Seagrams 2	11	15¾	14⅝	14⅝
Dome Mines 2	18	13	12⅝	12⅝
Douglas Air 3	59	87	83	83
Du Pont De N 7.50	17	161½	160	160
Eastman Kod A6	6	139	138	138½
Elect Auto Lt 3.25	11	31½	29¼	30⅝
Electric Boat .60	53	14¼	13¾	13⅞
Elect Pow & Lt	26	4	3⅝	3⅝
Do 7 priv	5	24½	24	24
Fairb Morse 2.75	15	35	32½	34⅜
Fidelity Ph 2.00	8	30	29½	29½
Firestone T R 1	9	15½	15	15⅛
First Nat St A 2.50	4	35	34½	35
Flintkote 1.00	15	12⅞	12⅜	12½
Freep't Sulp 1.50	8	30¾	29⅜	29⅝
Gen Amn Tr 2.87½	4	42	41	41
Gen Baking .60	7	6⅞	6	6⅛
Gen Cable	9	5¼	4⅞	5
Gen Cigars 1.50	5	16¼	15¾	15⅝
Gen Electric 1.50	95	30½	29⅜	30¼
Gen Food 2.25	26	41	40	40
Gen Motors 3.50	145	44¼	42⅝	43⅜
Glidden .50	6	13	12⅝	12⅞
Goodrich 1.00	28	12¼	11⅜	11½
Goodyear 1.25	60	15⅜	15	15
Granby .90	6	6¼	5½	5½
Grt Nor Or Ct 1.25	17	13¼	12½	13⅛
Grt Nor Ry priv	50	20⅝	19¼	19½
Grt West Sug 2	13	22¼	21¾	21⅝
Greyhound N 1.40	58	10¾	10⅛	10⅝
Hiram Walker A4	7	23⅛	22	22
Homestake A4.50	49	40½	38¾	40¼
Houdaille H'B 1	18	10½	9¾	9¾
Houston Oil	13	4¼	4¼	4¼
Howe Sound 4	1	33⅜	33¼	33¾
Hudson Bay 1.75	6	15½	15	15
Hudson Motors	13	3⅞	3⅝	3¾
Ill Cent Ry	28	7⅝	7	7⅛
Ind Rayon .75	6	19⅜	19	19
Inland Steel 4.50	4	74	73	73½
Inspiration	38	10⅝	9¾	9⅞
Interlake Iron	49	8¾	8	8⅛
Int Harvest A1.60	25	47½	46¼	47
Int Nickel Ltd 2	48	23	22	22
Int Pap & P Nv	139	14⅜	12¾	13
Do priv 1.25	49	53¾	50½	51
Johns-Manv F2.75	8	54	53½	54
Kennecott 2.00	55	29½	28	28¾
Kimberly Cl 1.75	1	33	33	33
Kresge S S 1.35	11	22¼	21½	22¾
Kroger G & B 2.60	14	27	26	27
Lambert Co 1.50	4	13½	12½	12½
Lee R & T *2.75	11	19⅜	18¾	19
L-O-F Glass 2.75	6	36	35	35⅝
Ligg & M B 5	1	97	96	96
Lockheed *1.00	270	35¾	33	33¼
Loews Inc 2.50	10	25	24½	24¾
Loft K	150	22¾	21	21⅜
Lorillard Co 1.40	9	20¼	19⅞	20⅛
Louis & Nash 5.25	3	43½	42	42

Stock et div. Taux en $	Ventes en 100s	Haut	Bas	Clot.
Mack Trucs .50	10	21¼	20	20
Macy Co 2	32	23¼	22½	23¼
Marshall F A.40	21	11	9⅞	10¼
G L Martin 1.00	113	39⅞	37½	37⅞
May Dept Str 3.00	1	40¼	40¼	40¼
McIntyre Porc 3.00	1	52	52	52
McKeespt T P	5	7	6⅞	6⅞
Mead Corp	17	9½	8⅝	9¼
Miami Copper	18	8¼	8	8
Midland Steel 5.00	4	29¼	28	28
Mosanto Che 3.00	5	97	94¾	96
Montg Ward 2.25	61	38¾	37	37
Murray Corp	18	5	4¾	4¾
Nat Biscuit 1.60	21	20	19¼	19¾
Nat Cash Reg 1	13	11¾	11	11⅛
Nat Dairy P A.80	22	14	13⅝	14
Nat Distillers A2	22	20¼	19⅝	19⅞
Nat Lead .87½	60	17	16⅝	16⅞
Nat Pr & Lt A.60	30	6½	6¼	6⅜
Nat Steel 1.80	10	56	54⅝	55⅜
Newport Ind	28	8	7⅝	8
N Y Central	124	11⅞	11	11
Norf & West .15	3	189	182¼	182¼
Nor Americ *1.20	44	17¼	16⅝	16⅝
Nor Am Avia 1.40	174	21⅜	20¼	20¼
Nor Pacific	39	5¾	5¼	5¼
Ohio Oil	33	6½	6¼	6⅜
Omnius 1.50	15	9¾	9	9¼
Otis Elev .95	19	13¼	12⅝	12⅞
Owens Ill G 2	5	52	50⅜	50⅜
Pac Gas & El A2	29	28¼	27	27¼
Pacard Mot	106	3	2⅞	3
Paramount .15	72	5½	5	5
Penn R R 1.00	66	18	16⅞	16⅜
Penny J C 5.00	4	80	79	80
Phelps Dodge 1.50	28	31½	30	30¾
Ph Morris Ltd 5.00	7	78	77	77
Phillips Pete A2	22	33	31⅝	32¼
Pressed St Car	32	9¾	9	9⅜
Proctor & G 2.00	9	59½	58¼	58⅝
Pub Ser N J 2.50	12	34	33⅜	34½
Pullman Inc A 1.00	25	19⅝	19	19½
Pure Oil .25	58	8½	8	8¼
Pan Am Airw.	30	15⅜	15	15½
Radio Corp .20	139	5¼	4⅞	5
Rayonier Inc	21	19⅛	17⅝	18
Rayonier Pfd 1.00	2	28	27	27
Remington R .80	20	7	6⅝	6⅝
Republic Steel	182	18	16½	16⅜
Reynolds T B 2.30	30	37¼	36	36
Safeway Strs *2.75	8	37	35¾	37
St Joseph Lead 2.00	2	33	33	33
Schenley Dist	62	9¼	8¾	9
Sears Roebuck 4.25	29	66¼	65	66
Servel & Co 1.25	11	10	9¾	9¾
Shell Un Oil .50	8	9	8⅝	8⅝
Simmons Co 1.75	9	14¾	14	14¾
Socony Va .50	124	8⅝	8¼	8½
Sou Cal Edison 1.90	6	25½	25⅛	25⅜
Sou Pacific	72	8¾	8	8
Sou Railway	53	10⅝	10	10¼
Sou Rwy Pf	11	17¾	17	17
Sperry Corp 2.00	29	41	40	40
Spiegel Inc .60	20	6¾	6¼	6¼
Stand Brands .42½	32	5¾	5⅝	5⅝
Stand Oil Cal 1.05	27	19½	19	19
Stand Oil Ind 1.25	52	24½	24	24
Stand Oil N J *1.25	48	35½	34¼	34½
Stewart Warn .£5	4	5⅜	5⅜	5⅜
Stone & Webst .25	38	6½	6¼	6¼

Stock et div. Taux en $	Ventes en 100s	Haut	Bas	Clot.
Studebaker	72	7⅜	6⅞	6⅞
Superheater .60	2	17	16½	17
Swift & Co A1.20	19	20	19½	21¼
Texas Corp A2	47	38⅝	37¾	38¼
Texas Gulf A2	15	29⅛	28⅝	29⅛
Tide W Assoc .70	61	10⅝	10⅜	10½
Timen Roller 2.75	9	40	38¾	39
Twentieth cff F.50	39	6¾	5½	5⅞
Union Bag & P 15	29	12¼	11⅝	11⅝
Union Carbide 2.10	31	70	68	68¾
Union Pacific 6	1	84½	82½	83⅝
Unit Aircraft 2.00	134	50¼	46⅝	47
Unit Air Lines	90	15⅝	14	14¼
Unit Carbon A3	1	49½	49½	49½
Unit Corp	65	1⅝	1½	1½
Unit Corp Pf 4.25	12	32	31	31
Unit Fruit 4.00	13	64	62	62¼
Unit Gas Imp A1	28	11¾	11	11
U S Gypsum 4.00	5	65½	64½	64½
U S Ind Alcoh	8	17⅞	17¼	17⅞
U S Pipe & F A2.00	10	25¾	24½	24½
U S Rubber	59	19¼	18	18½
U S Rubber Pfd 12	7	77	75	76
U S Smelters 3.50	5	46½	45¼	45⅛
U S Steel 1.00	261	52⅞	49½	50
U S Steel Pf A7	14	111	110	110½
Vanadium S 1.00	49	35¾	33¼	33¾
Walworth Co	19	3⅞	3¾	3¾
Warner Pic's	42	2¼	2¼	2⅛
West'n Union	13	16¾	16	16⅛
Westing A B .75	12	20½	19¼	19⅝
Westingh El 4.25	11	89⅝	88½	88½
White Motor	17	9½	8⅝	9
Woolworth A2.40	40	32¼	30½	31¾
Worth Pump	17	19	17	17
Yellow Truck	45	13¼	12¼	12½
Youngst S & T 25	54	36⅜	33⅜	33⅝
Zenith Radio 1.00	2	10¼	10	10¼

VENTES

Lundi	1,240,000
Samedi	1,660,000
Total de l'année à date	
1940	99,015,000
1939	92,061,000

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé ou payable dans 12 mois, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividende.

†—Ex-dividende.
*—Plus dividende supplémentaire sous forme d'actions.
§—Payé depuis la division des actions.
††—Ex-droits.
‡‡—Payable en actions de priorité.
A—Sur une base régulière annuelle.
C—Payable partie en actions de priorité.
D—Payable en billets.
E—Payable en bons.
F—Payé au cours des derniers douze mois; dividende différés, omis ou encore, aucune décision prise lors de la dernière assemblée.
K—Total des quatre dernières déclarations.

Moyennes des obligations à New-York

Compilées par la Presse Associée

	20 RR.	10 IN.	10 UT.	10 Fgn.
Ferm. hier	x86.1	100.5	x93.3	38.0
Ferm. ant.	52.0	100.4	94.0	37.6
Il y a 1 mois	57.8	103.1	97.1	46.7
Il y a 1 an	54.2	99.5	95.5	61.2
Haut 1940	59.9	103.6	97.5	53.5
Bas 1940	51.6	100.4	93.3	37.6
Haut 1939	64.9	102.0	97.5	64.0
Bas 1939	53.4	95.8	90.4	41.7

x—Nouveaux bas pour 1940.

Investment trusts

Par ABBOTT, PROCTOR & PAINE, 201 Notre-Dame ouest

Prix sujet aux fluctuations du marché

	Offre	Dem.
*Affiliated Fund	2.34	2.57
*Boston Trust	12.63	13.58
*British Type Investors	11	17
Can.-America Trust 2nd S	4	.....
Can. Int'l Trustee "Modif	4¾	5½
Commonwealth Int'l Corp.	.....	3.01
*Cumulative Trust Shares	4.15	4.30
*Fundamental Inv. Inc.	14⅛	14½
*Fundamental Trust Sha A	4.30	4.40
*Fundamental Trust Sha B	3.95	.....
*Independence Trust	1.90	2.00
*Mass. Inv. Trust	16.87	18.14
*Quarterly Income Shares	6	6¾
*Supervised Shares	8.00	8.70
United Bond and Share	7	.....
*United Fixed	2.00	2.10
*United Insurance Trust	1½	.....
*United N. Y. Bank Trust	¾	.....
American Depositor Corp.		
*New Corporae T. S. Acc	2.47	2.53
*New Corporate T. S.

Gin MELCHERS
Produit de Melchers Distilleries Limited, Montréal et Berthierville

Le Canada

16 MONTREAL, MARDI 21 MAI 1940

Profitez de notre CONCOURS nouveau genre !
EMMAGASINEZ vos FOURRURES cette année
Tous les détails accompagnent la police.
Appelez HA. 8191
pour votre commande
LAS DESJARDINS & Cie LIMITÉE
1170 rue St-Denis Montréal

Présumé cambrioleur trouvé blessé par les détectives

On croit que l'inculpé avait réussi à prendre la fuite avec un complice, à l'issue d'une chasse à l'homme dans laquelle quatre coups de feu avaient été tirés par un agent

Aux petites heures, hier matin, l'agent Fischer faisait sa ronde habituelle rue Notre-Dame, à Lachine, lorsqu'en arrivant au magasin "Spot Groceteria", à l'angle de la 8e avenue, il vit de la lumière à l'intérieur et constata la présence insolite de deux individus.

Passant alors à l'arrière du magasin, il vit que la porte avait été enfoncée et il pénétra résolument dans le magasin. Devant son irruption inopinée, les voleurs s'esquivèrent par le devant après avoir lancé des boîtes de conserves à travers la vitrine pour se frayer un passage.

Le policier tira quatre coups de feu dans la direction. L'un des bandits fut atteint à la jambe, mais tous deux réussirent à prendre la fuite dans une auto qui stationnait à proximité.

Arrêtant alors un automobiliste qui passait à cet instant, l'agent de police et son chauffeur improvisé se lancèrent à la poursuite des voleurs qu'ils suivirent jusqu'à Ville-St-Pierre, mais là, ils les perdirent de vue.

L'agent Fischer appela alors le poste de police de Lachine pour avoir l'aide de la radio-patrouille et entreprendre des recherches. Le capitaine-détective Ephrem Coulombe, qui commande la brigade de la police nocturne, ayant été avisé, la Sûreté municipale de Montréal, fit une descente dans un garage de la rue Versailles et y découvrit une auto correspondant au signalement de celle qui servit aux cambrioleurs recherchés.

Le numéro des plaques permit de découvrir le nom du propriétaire, Arthur Verdun. Les policiers se rendirent immédiatement au domicile de ce dernier. Ils le trouvèrent blessé à la cuisse. Aucun doute ne semblant subsister, Verdun fut arrêté et conduit à l'hôpital Western où il se rétablira sous la garde de la police. Il n'a pas voulu livrer le nom de son présumé complice, mais la police est déjà sur une bonne piste.

L'inspecteur Frank Pitre et l'agent Roméo Brière, ont aussi fait enquête dans cette affaire.

Section hollandaise de la Croix Rouge



Voici la section hollandaise de la Croix-Rouge dont l'inauguration officielle a eu lieu hier après-midi. Dans le groupe, on remarque, au centre, assise, Mme C. P. Luden, présidente de la section, et debout derrière, l'hon. Mlle Marguerite Shaughnessy, présidente de la Croix-Rouge, et à gauche, M. C. P. Luden, consul général intérimaire de Hollande.

Le prix de gros du sucre blanc passe de $4.80 à $5.15 le cent livres

On a annoncé, hier, que le prix de gros du sucre blanc granulé, qualité standard, provenant de la canne ou de la betterave, sera augmenté de $4.80 à $5.15 le cent livres à Montréal. Cette augmentation sera en vigueur à partir de ce matin et dans tout le pays.

M. S. R. Noble, de Montréal, contrôleur du sucre pour le Dominion, a déclaré que cette hausse du prix avait été approuvée par l'Office des prix et du commerce en temps de guerre sur sa recommandation. Il a expliqué que cette augmentation était nécessaire pour défrayer la hausse des prix du sucre brut. Il a ajouté qu'il ne s'attendait pas à voir augmenter encore le prix du sucre brut d'ici un an.

M. Noble a aussi dit qu'afin de prévenir les profits exagérés sur les inventaires, le contrôleur achetait des raffineries et des sucriers, tous leurs inventaires de sucre, brut ou raffiné, et les leur revendaient sur la base des nouveaux prix.

M. Godbout forme un comité pour l'épargne

Afin que tous puissent collaborer à l'effort de guerre du Canada

Québec 20. (Du correspondant parlementaire du **Canada**). — L'hon. Adélard Godbout, premier ministre de la province, vient de nommer un comité qui organisera la propagande en faveur de l'achat des certificats d'épargne de guerre.

Les membres de ce comité sont M. Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique, qui dirigera la propagande dans les écoles ; M. Adrien Morin, sous-ministre suppléant de l'Agriculture, qui dirigera la propagande auprès de la classe agricole ; M. Gérard Tremblay, sous-ministre du travail qui dirigera la propagande auprès des ouvriers : M. Cyrille Vaillancourt, président de la Fédération des caisses populaires, qui s'occupera de la propagande auprès des petits épargnants des villes et des campagnes ; le lieut-colonel J.-L. Boulanger, chef de cabinet du premier ministre, qui sera gérant de liaison et représentant de l'hon. M. Godbout dans le comité.

Le comité a déjà tenu une réunion et il se réunira de nouveau demain. En coopération avec M. Napoléon Charest, de Montréal, président du comité de la province de Québec pour la vente des certificats d'épargne de guerre, on dressera un plan de campagne pour que le plus grand nombre possible de citoyens achètent des certificats.

Le certificat, émis par le gouvernement fédéral, se vend $5 et rapporte un intérêt de 3 pour cent. Aucun citoyen ne peut en posséder pour plus de $500.

Fête en l'honneur de M. Joseph Jean et de M. F.-J. Leduc

Le samedi 25 mai, à 8 h., à la salle de l'école La Visitation, 10590, rue Hamelin, près du boulevard Perras, aura lieu un diner-réception offert à MM. Joseph Jean, député de Mercier à la Chambre des Communes, et F.-J. Leduc, député de Laval à l'Assemblée législative.



M. F.-J. Leduc



M. Jos. Jean

Cette soirée est organisée par les électeurs du Sault-au-Récollet; comme le nombre des places est limité, les personnes désireuses d'assister à cette fête feraient bien de se procurer leurs billets au plus tôt, aux adresses suivantes: DUpont 2953 et DUpont 3422.

Faits divers

Morte subitement

Mme Albert Ward, âgée de 60 ans, qui habitait 640, rue Bourgeois, s'affaissa, un peu avant 7 h. 30 hier matin, en son domicile. Un interne de l'édifice de l'ouest de l'hôpital Général de Montréal, ne put que constater le décès. On transporta le corps à la morgue, où un verdict de mort naturelle fut rendu en Cour du coroner.

Blessée par un taxi

Mlle Viola Wallace, 42 ans, rue Pierce (appartement 215), traversait la chaussée, vers l'ouest, un peu après 2 h., hier après-midi, à l'angle de la côte du Beaver-Hall et de la rue Lagauchetière, lorsqu'elle fut renversée par un taxi. Le chauffeur de celui-ci, M. Paul Masse, 3621, Lorne-Crescent, stoppa promptement à la suite de l'accident. Mlle Wallace fut transportée à l'édifice du centre de l'hôpital Général de Montréal, souffrant de graves lacérations au visage. Elle se brisa aussi quatre dents et l'on craint qu'elle se soit aussi fracturé le crâne dans l'accident. L'agent Brault, du service de la circulation municipale, fit les constatations d'usage.

Décédé dans la métropole

M. Willie Primeau, âgé de 60 ans, qui demeurait à Beauharnois, mourut, hier matin à l'hôpital St-Luc, où on l'avait transporté d'urgence, quelques heures plus tôt. Un verdict de mort naturelle, fut subséquemment rendu en Cour du coroner.

Sur une bouteille brisée

Ernest Clark, garçon de 13 ans, dont les parents habitent 723, rue Walnut, s'infligea une large coupure au bras droit, vers 3 h. 30 hier après-midi, en tombant sur des débris de bouteille. On le transporta d'urgence à l'édifice de l'ouest de l'hôpital Général de Montréal, puis on le transféra à l'édifice du centre de la même institution, où les autorités nous déclarèrent, hier soir, que l'enfant avait perdu beaucoup de sang dans l'accident, mais que son état n'était pas grave.

Verdict d'accident

Me Richard-L. Duckett, coroner du district de Montréal, a rendu un verdict de mort accidentelle hier, dans le cas de Gisèle Boucher, 2 ans, 207, rue St-Rémi, tuée dans un accident de la rue survenu, un peu après 7 h., samedi soir.

Enquête sur la mort du commandant Burke

Toronto, 20. (P.C.) — A l'enquête de l'Amirauté sur la mort du commandant Fred Burke qui a péri lors du naufrage de l'Arlington, M. F. Frank Wilkinson a déclaré qu'il était possible que le commandant, après avoir fait une chute n'ait pu sortir de sa cabine et ait ainsi péri.

Le pont Gouin est dangereux

La Ville de St-Jean en fait faire l'examen par son ingénieur

St-Jean, Québec, 20. (Du correspondant du CANADA). — Le conseil municipal a autorisé, ce soir, l'ingénieur de la ville à faire un examen minutieux du pont Gouin déjà trouvé dangereux par d'autres ingénieurs. On projette de reconstruire ce pont, mais comme le gouvernement fédéral effectue d'importants travaux de creusage sur le Richelieu, on veut savoir auparavant où Ottawa posera le pont bascule sur le nouveau pont.

Le conseil s'est aussi opposé à la construction de grandes routes ne reliant que les villes. Les conseillers sont d'avis que les villages perdront ainsi beaucoup de revenus que leur apportent les touristes. On écrira en conséquence au ministère provincial de la Voirie.

Québec tente de régler la grève de Drummondville

Drummondville, 20. (Spécial au **Canada.**) — Le secrétaire général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, a déclaré, ce soir, au cours d'une réunion des grévistes, que M. Miron est allé à New-York conférer avec les directeurs de la Canadian Celanese. "Le ministère provincial du Travail tente de régler la grève générale", a-t-il dit.

Cette assemblée était tenue spécialement pour les ouvrières. Elles ont acclamé à plusieurs reprises les chefs de la grève et ont affirmé leur décision de ne retourner au travail qu'à la reconnaissance de leurs droits par la compagnie.

Tous les grévistes sont paisibles. De nombreux piquets de grève font les cent pas devant les usines.

Le Club Letellier-de-St-Just se réunira lundi prochain

Le lundi 27 mai, à la salle Robin, il y aura une réunion du Club Letellier-de-Saint-Just, sous la présidence de M. Ivanhoë Bélisle. Me Paul Galt-Michaud, conseiller juridique du club, sera le conférencier. Tous les membres y sont cordialement invités.



M. IVANHOE BELISLE

La conférence aura pour titre: "Letellier-de-St-Just".

Visite industrielle de la Chambre cadette

Les membres de la Chambre de commerce des jeunes de Montréal visiteront, ce soir, à 7 heures, la fabrique de Kraft Phoenix Cheese Ltd., située à 40, Bates Road, Outremont. Une réception suivra.

Le conseil de la Chambre cadette invite tous les membres de la Chambre sénior à se joindre aux jeunes hommes d'affaires pour cette visite. Tous sont priés de se rendre aux bureaux de la Chambre pour 6 h. 30.

Garder le visage français de notre province

L'hon. Bernard Bissonnette au diner annuel des hôteliers de la campagne

L'honorable M. Bernard Bissonnette, président de l'Assemblée législative, a demandé, hier soir, aux hôteliers de la campagne réunis à l'hôtel Windsor, de faire tout en leur possible pour conserver à la province de Québec, son caractère français.

"On vous a dit, on vous a répété cent fois de garder au Québec son visage vraiment français, a dit M. Bissonnette. Comprenez que c'est ce caractère ethnique qui attire le touriste américain et autre et que c'est lui qui le ramènera."

M. Bissonnette a aussi attiré l'attention sur les façons de recevoir le touriste. Il a insisté sur l'accueil courtois que doit recevoir tout visiteur, sur la nécessité de maintenir dans les hôtels une grande propreté et sur les façons d'aménager un établissement afin d'assurer tout le confort possible aux visiteurs.

"Si vous voulez obtenir de bonnes routes, si vous voulez que le gouvernement provincial apporte diverses améliorations recommandées par votre association, encouragez le tourisme. Ce sont des millions qui viennent enrichir le trésor provincial et qui ne vous coûtent que des attentions délicates aux touristes", a-t-il continué.

Il fit remarquer que la province attendait plus de touristes cette année que jamais auparavant et qu'il faut les accueillir cordialement et les inciter à revenir visiter le Québec.

M. J.-C. Nadon, député de Gatineau, M. J.-L. Gagnon, président sortant de l'Association, et M. Pierre Beaubien ont aussi porté la parole.

Assemblée annuelle

A l'assemblée annuelle tenue hier après-midi, M. J.-Léo Gagnon a présenté un rapport traitant du travail de l'Association durant l'année et des initiatives qu'elle a prises. Il a aussi parlé des relations cordiales du bureau de direction de l'Association avec le gouvernement provincial et ses divers services. Enfin, il a aussi insisté sur la nécessité de conserver au Québec, sa physionomie française.

Un nouveau conseil a été élu pour l'année. Il se compose de M. François-de-Salles Gervais, de Contrecoeur, président; M. J.-M. Charbonneau, de Rigaud, 1er vice-président; M. J.-E. Chaput, de Joliette, 2e vice-président et M. J.-A. Moreau, de Sherbrooke, secrétaire-trésorier.

Londres, mardi, 15. (P.C.) — Le **Times** publie, ce matin, un article de fond su rle rapport Sirois. Il dit que ses recommandations deviendront des questions politiques d'un brûlant intérêt sitôt que la guerre aura pris fin.

M. Houde défend son administration de la municipalité

Il attaque ceux qui critiquent les dirigeants, sans connaître la politique

Le 12e banquet annuel du club des Jeunes Employés de chemin de fer de Montréal avait lieu hier soir à l'hôtel Ritz-Carlton.

L'invité d'honneur était Son Honneur le maire de Montréal, M. Camillien Houde, qui fut présenté par M. William Gray et remercié par M. William Ellis.

Dans un débit pressé, mordant et aisé, M. Houde, dès les premiers mots, s'éleva contre "les ignorants qui se mêlent de critiquer les chefs sans connaître un mot à la politique".

Faisant allusion à la commission qui vient d'être instituée pour gérer les affaires de Montréal, M. Houde entreprit de se justifier aux yeux de ceux qui ont attaqué sa politique et qu'il classe dans la catégorie de ceux qu'il a battus aux élections, leur faisant perdre beaucoup d'argent sans résultat.

Le maire a rappelé les travaux qu'il fit entreprendre lors de ses passages successifs à la tête de la métropole, travaux qui visaient à l'amélioration de notre ville et constituaient en même temps des travaux de chômage. Sa gestion, a-t-il ajouté, n'a jamais laissé prise aux scandales où des millions sont en cause. Il ne s'est jamais plaint de ses prédécesseurs, "qui lui laissaient les finances dans un état lamentable", et il n'a jamais laissé de déficits à ses successeurs.

M. Houde a rappelé également ses longues et vaines tentatives auprès des gouvernements pour tenter d'attirer leur attention sur le problème sans cesse plus angoissant du chômage. Il a lutté pendant sept années en vain pour mettre à jour ce que révèle maintenant le rapport Sirois.

M. Houde ne veut pas que ses compatriotes pensent que la politique n'est pour lui qu'un moyen de s'enrichir, et il s'est efforcé de faire comprendre les difficultés qu'un chef rencontre dans la direction d'une cité cosmopolite où différentes races et langues sont représentées par des milliers d'individus.

Le maire critiqua ensuite la législation du gouvernement central qui dit aux travailleurs: "Si vous ne travaillez pas, vous recevrez quand-même de quoi vous nourrir, vous vêtir, vous loger..." "Une telle politique ne peut qu'encourager le chômage, et comment le faire cesser, si le gouvernement refuse les crédits nécessaires à l'entreprise de travaux permettant précisément d'employer les chômeurs ?"

En terminant, M. Houde lança un avertissement: "Attention ! La période d'après-guerre verra sans doute les plus dures épreuves de ce pays !"

M. H.-Emile Enthoven sera le conférencier au diner de la Chambre des jeunes

Le diner-causerie de la Chambre de commerce des jeunes qui aura lieu dans la salle de bal de l'hôtel Windsor, le mercredi 22 mai prochain, promet de réunir un grand nombre des membres de cette association.

M. H.-Emile Enthoven, professeur d'histoire diplomatique moderne aux universités de Leyde et d'Amsterdam, conférencier à ce banquet, saura intéresser vivement son assistance.

Universitaire, compositeur et écrivain, on le connait surtout au Canada par ses volumes d'histoire et ses études d'histoire politique. Il a publié entre autres, les ouvrages suivants: "De Tanger à Agadir — une étude sur la question marocaine"; "La Chute de Delcassé" "Fritz von Holstein", "Guillaume III, roi des Pays-Bas".

Actuellement, M. Enthoven prépare une étude en plusieurs volumes sur les tentatives de paix pendant la grande guerre de 1914-1918.

Il voyage aux Etats-Unis et au Canada dans le but de donner une série de cours et de conférence dans les universités et devant les associations économiques et politiques, sur les questions d'actualité européenne.

Congédiement de tout employé communiste

Toronto, 20. (P.C.) — Le major Ralph Day a dit aujourd'hui que le congédiement immédiat serait appliqué à tout fonctionnaire de Toronto qui aurait quelque lien avec une organisation fasciste ou communiste. Le public est invité à communiqué à l'Office de contrôle de la ville toute information précise prouvant que tel employé est membre d'un groupement semblable.

M. A. Guyon dirigera la police des liqueurs

Québec, 20. (Du correspondant parlementaire du CANADA). — L'hon. Wilfrid Girouard, procureur général, a annoncé officiellement aujourd'hui la nomination de M. A. Guyon au poste de directeur de la police des liqueurs de Montréal et de M. R. Lemire, au poste de directeur de la police des liqueurs de Québec.

La police des liqueurs ayant été séparée de la Sûreté provincialep, par une loi présentée par le procureur général, les postes de directeurs ont été créés et les titulaires ont été assermentés aujourd'hui, immédiatement après leur nomination officielle.

Vol audacieux à Saint-Hyacinthe

C'est le second vol important perpétré dans cette ville en une semaine

St-Hyacinthe, 20. (De notre correspondant) — Un vol audacieux a été commis de bonne heure dimanche matin, au magasin de meubles J. Jetté, à l'angle des rues St-Antoine et St-François, sur la place du Marché. Les voleurs se sont emparés d'une somme d'argent d'environ $375.00 après avoir enfoncé le coffre-fort, ainsi que de plusieurs appareils de radio portatifs.

Le vol a été constaté ce matin, à l'arrivée des employés de l'établissement. M. Josephat Jetté, le propriétaire, était passé à son magasin vers 11 h. dimanche soir, mais n'avait rien constaté d'anormal. Les cambrioleurs sont entrer dans l'établissement en enfonçant une petite fenêtre juste au-dessous du toit, du côté de la buanderie Rousseau.

Ils ont pris le coffre-fort qui était sous une table dans le bureau du magasin, et l'ont traîné jusque dans un passage conduisant à l'entrepôt arrière. Là ils ont enfoncé la porte du coffre-fort et ont fait main basse sur l'argent qu'il contenait. Puis ils sont partis en emportant cinq ou six appareils portatifs de radio. En tout, les pertes sont évaluées à quelque $650.00.

Le chef de police Bourgeois, de la police municipale a été avisé du vol dès sa découverte; il a aussitôt commencé une enquête, avec l'assistance des constables Girard et Foisy. Les recherches se poursuivent.

Il est à noter que c'est le second vol important dans notre ville depuis une semaine. En effet, dans la nuit du 12 au 13 mai dernier, des voleurs pénétrèrent par un puits d'air dans l'établissement de quincaillerie A. Blondin Ltée, rue Cascades, et s'emparèrent de l'argent contenu dans les tiroir-caisses soit environ $600.00, ainsi que d'un appareil de radio et d'autres articles. On est enclin à croire que les deux vols sont le fait de la même bande d'individus.

POUR TELEPHONER AU "CANADA"
dans le jour
HArbour 5131
SOIR, DIMANCHE ET FETES :
Police, incendies, accidents HA. 5131
Sport HA. 5134
Directeur de l'Information HA. 3461
Atelier de composition HA. 1432
Service d'Information HA. 3507
Rédacteur en chef HA. 8454
Circulation et expédition HA. 5136

Enfant broyé à mort sous les roues d'un camion, à Ville-Saint-Pierre

Michel Manis, âgé de 4 ans, dont les parents habitent 184, rue Saint-Jacques, à Ville-Saint-Pierre, fut blessé mortellement, vers une heure, hier après-midi, dans un accident de la rue survenu près de sa demeure. Il tomba soue les roues d'un camion, conduit par M. Charles Goyette, domicilié 8, 9e avenue, à Lachine. Celui-ci stoppa promptement après l'accident. On transporte l'enfant à l'hôpital Saint-Joseph de Lachine, où les médecins tentèrent vainement de lui conserver la vie. La victime succomba peut de temps après son arrivée à l'hôpital. On transporta le cadavre à la morgue, où une enquête sera tenue, aujourd'hui, par Me Richard-L. Duckett, coroner du district de Montréal. Le chef Lavallée, de la police de la municipalité de Ville-Saint-Pierre, fit les constatations d'usage.

A l'Association des hôteliers de la campagne



Photo prise, hier soir, avant le diner annuel de l'Association des hôteliers de la campagne de la province de Québec servi à l'hôtel Windsor. On remarque de gauche à droite, première rangée: M. W. A. Handfield; M. J.-S. Archambault; M. C.-N. Charbonneau, 1er vice-président de l'Association; M. W. Leriche, M. J.-C. Nadon, député de Gatineau; l'honorable Bernard Bissonnette, président de l'Assemblée législative; M. J.-Léo Gagnon, président sortant de charge; M. Z. Raymond, président honoraire; M. Pierre Beaubien et M. H.-E. Heide, de National Breweries, Ltd. En arrière: groupe de membres de l'Association.
(Photo CANADA)

Accusation de monopole trouvée sans fondement

Vancouver, 20. (P.C.) — Des accusations de monopoles portées contre personnes et huit compagnies dans la mise sur le marché des fruits de Colombie britannique ont été déclarées non fondées par le juge M. H. R. Robertson.

R. S. V. P.

Répondez si vous le pouvez !

Par Adrien ROBITAILLE

Voici cinq questions. Pouvez-vous y répondre ? Notez les réponses que vous croyez bonnes... et tournez à la page 5 du Canada *de ce jour, où se trouvent les réponses exactes. Faites la comparaison.*

QUESTIONS

1—Est-il possible de traverser l'Europe par eau ? Si nous vous demandions de le faire, quelle route choisiriez-vous ? Ces systèmes de fleuves et de canaux ont-ils quelque chose à voir avec la politique actuelle ?

2—Si je vous demandais qui créa le moteur d'automobile, vous pourriez me répondre par le nom de plusieurs fabricants actuel, mais sauriez-vous me dire quel est celui qui en trouva le premier principe ?

3—Les manteaux sont quelquefois de coupe fort incommode. Préféreriez-vous celui des Mexicains ? Pourquoi ? Sinon, pourquoi encore ? Quelle est donc sa coupe particulière ?

4—Les cinq cents femmes de Salomon sont légendaires, c'est-à-dire qu'on ne leur attribue aucune existence réelle. Si l'on vous disait qu'à notre époque, il y a quelque part, un roi qui compte lui aussi, ses épouses par centaines, pourriez-vous le nommer et certifier le fait ?

5—Les emplois civils ne sont plus vénaux aujourd'hui, mais donnés par voie de concours ou d'avancement à l'ancienneté. En est-il vraiment ainsi dans tous les pays du monde ?

Voir réponses en page 5